

Banques françaises banques fossiles ?

**Pour des politiques climatiques et
énergétiques crédibles au sein des banques**

Mars 2007

Contact

Sébastien Godinot
Campagne Responsabilité des acteurs
financiers

Tél : 33 (0)1 48 51 18 92

Fax : 33 (0)1 48 51 95 12

finance@amisdelaterre.org

Par

Deborah Lambert-Perez et Sébastien
Godinot, Les Amis de la Terre, France



Table des matières

Synthèse.....	4
Remerciements.....	17
Introduction.....	19
I. Cadre de l'étude.....	20
1. L'urgence climatique	20
1. L'effet de serre.....	20
2. Les risques massifs du dérèglement climatique.....	20
3. Les initiatives de réduction des émissions.....	22
4. Les objectifs de réduction des émissions.....	24
5. Les émissions de CO2 par secteur d'activité.....	25
1. Comment fonctionnent les banques ?.....	26
2. Les grands types de produits et services bancaires.....	27
3. Réduire les émissions de CO2 via les produits et services bancaires.....	28
4. L'absence totale de législation sur les banques et le climat.....	29
3. Objectif de l'étude.....	30
4. Méthodologie d'évaluation de l'étude.....	30
1. Périmètre : les dix banques retenues.....	30
2. Procédure d'évaluation.....	31
II. Evaluation des banques.....	35
Enjeu 1. Politique globale de lutte contre le changement climatique.....	35
Critère 1. Existence d'une politique globale sur le climat.....	35
<i>Carton rouge : rembourser la facture d'électricité, une idée faussement lumineuse de LCL</i>	37
Critère 2. Existence d'objectifs chiffrés et datés.....	38
Critère 3. Evaluation et suivi de la politique.....	40
Critère 4. Formation et sensibilisation internes.....	41
Evaluation globale de l'enjeu 1. Politique globale de lutte contre le changement climatique.....	45
Enjeu 2. Financements et investissements.....	48
Critère 1. Reporting des financements dans le secteur énergétique.....	48
Critère 2. Reporting et réduction des émissions indirectes (bilan CO2 du portfolio énergétique).....	52
<i>Calcul des émissions indirectes générées par les banques françaises.....</i>	<i>54</i>
Critère 3. Politique de réduction des risques pour le secteur des énergies fossiles.....	62
Critère 4. Politique de réduction des risques pour le secteur des grands barrages.....	68
Critère 5. Politique de réduction des risques pour le secteur de l'énergie nucléaire.....	73
Critère 6. Opportunités : produits bancaires et sensibilisation des particuliers (habitat).....	77
<i>Cartons rouges : Crédit Foncier (Vivrelec) et BNP-Paribas (Dolce Vita).....</i>	<i>81</i>
<i>Caractéristiques des prêts habitat-climat proposés aux particuliers.....</i>	<i>83</i>
Critère 7. Opportunités : produits bancaires et sensibilisation des entreprises et collectivités locales.....	87
Critère 8. Opportunités : financement des énergies renouvelables et fonds d'investissement.....	96
<i>Part des financements énergétiques consacrés aux renouvelables.....</i>	<i>98</i>
Evaluation globale de l'enjeu 2 – Financements et investissements dans le secteur énergétique.....	104
Enjeu 3. Impacts directs climatiques et énergétiques.....	106
Critère 1 : Evaluation des consommations et reporting des émissions.....	106
<i>Bilans CO2 : de fortes disparités entre les banques.....</i>	<i>108</i>

Critère 2 : Réduction des émissions.....	109
Critère 3 : Consommation et production d'énergies renouvelables.....	112
Critère 4 : Transport durable.....	114
Critère 5 : Immobilier écologique.....	116
Critère 6 : Achèvement de la neutralité carbone : compensation.....	119
Evaluation globale de l'enjeu 3 – Impacts directs climatiques et énergétiques.....	121
Analyse globale des enjeux.....	131
Enseignements généraux.....	132
1. Points forts, points faibles : analyse banque par banque.....	132
2. Transparence : les uns progressent où les autres se décrédibilisent.....	136
3. Meilleures pratiques : davantage qu'un voeu pieu.....	137
4. De multiples raisons d'aller de l'avant.....	137
III. A l'international, des financements massifs parfois controversés dans le secteur énergétique.....	140
1. Le financement de projets énergétiques controversés.....	140
1. Energies fossiles.....	140
2. Grands barrages.....	153
3. Energie nucléaire.....	158
4. Les banques les plus impliquées dans les projets controversés.....	159
2. Des financements énergétiques massifs	160
1. Exposition très forte : BNP-Paribas, Crédit Agricole/Calyon, Société Générale.....	160
2. Exposition moyenne à faible : Banque Populaire, Caisses d'Epargne, Crédit Mutuel-CIC, Dexia, HSBC.....	164
3. Exposition nulle : Crédit Coopératif, La Banque Postale.....	167
IV. Recommandations.....	168
1. Recommandation synthétique aux banques.....	168
2. Recommandations aux autres parties prenantes.....	169
Conclusion.....	171
Bibliographie.....	172
Pour plus d'information.....	174
Liste des annexes.....	175

Synthèse

En 2005, les Amis de la Terre lançaient la campagne publique « Banques françaises : épargnez le climat ! », et publiaient le rapport « Banques françaises et environnement : presque tout reste à faire ». La présente étude, focalisée sur les enjeux énergétiques et climatiques, constitue la seconde phase de la campagne.

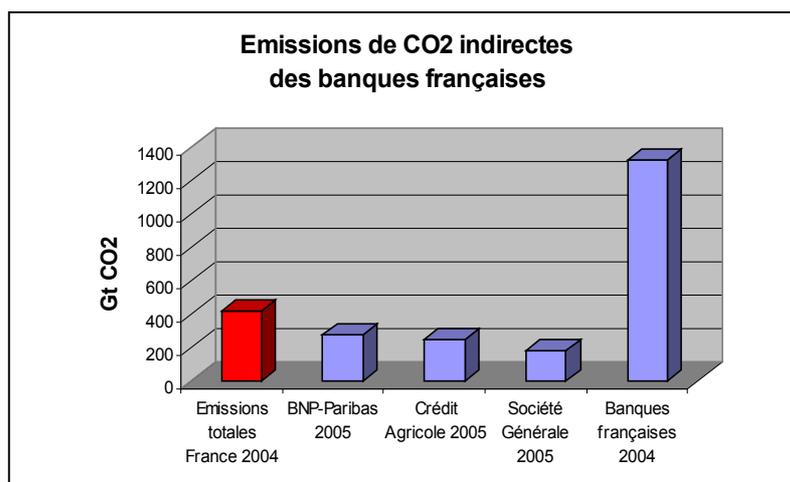
1. Cadre de l'étude

Le secteur bancaire et les émissions de CO₂

Les banques influencent la totalité de l'économie avec leurs produits et services financiers et sont responsables d'émissions de CO₂ à deux titres :

- ◆ **De manière directe**, via leurs propres activités (transport, bâtiments, énergie, etc) ;
- ◆ **De manière indirecte**, via leurs choix de financements et d'investissements et leur métier de conseil financier. C'est de très loin le principal enjeu.

Les Amis de la Terre ont fait une estimation des émissions indirectes générées par les banques françaises en se basant sur la méthodologie de Friends of the Earth Netherlands. Sur cette base, **les émissions indirectes des banques françaises représentent 1,32 Gt de CO₂ en 2004, soit 5,06% des émissions mondiales totales. Cela représente 3,2 fois les émissions totales de la France.**



Objectif de l'étude

Le rapport a pour but de rappeler aux banques françaises leur responsabilité indirecte massive en matière de changement climatique. Il détaille et analyse les activités des banques françaises ainsi que leurs politiques dans le secteur énergétique au regard des meilleures pratiques internationales. Il fait des propositions systématiques en la matière.

Méthodologie

Dix banques sont prises en compte dans l'étude : les 7 plus grands réseaux bancaires français dont la Banque Postale, banque à part entière depuis le 1er janvier 2006 ; le Crédit Coopératif, filiale du groupe Banque Populaire depuis 2002 mais que son positionnement social spécifique impliquait d'analyser séparément ; les banques étrangères HSBC (Royaume-Uni) et Dexia (Belgo-française), significativement implantées en France. Natixis n'est pas prise en compte du fait de sa création récente (17 novembre 2006).

Les 10 banques retenues dans le cadre de l'étude

- Groupe Banque Populaire
- BNP-Paribas
- Caisse d'Epargne
- Groupe Crédit Agricole (comprenant LCL : le Crédit Lyonnais)
- Crédit Coopératif
- Crédit Mutuel – CIC
- Dexia
- HSBC
- La Banque Postale
- Société Générale

L'analyse des banques se base sur les données publiques (rapports annuels, sites, etc) et sur les réponses au questionnaire des Amis de la Terre. Les questions ont été regroupées en trois grands enjeux, comprenant chacun plusieurs critères :

Enjeu 1 : Politique globale de lutte contre le changement climatique

- Critère 1 - Existence d'une politique globale sur le climat
- Critère 2 - Existence d'objectifs chiffrés et datés
- Critère 3 – Evaluation et suivi de la politique
- Critère 4 – Formation et sensibilisation internes.

Enjeu 2 : Financements et investissements dans le secteur énergétique

- Transparence :**
- Critère 1 - Reporting des financements dans le secteur énergétique
 - Critère 2 - Reporting et réduction des émissions indirectes (bilan CO₂ du portefeuille énergétique)
- Réduction des risques des secteurs sensibles :**
- Critère 3 - Politique de réduction des risques pour le secteur des énergies fossiles
 - Critère 4 - Politique de réduction des risques pour le secteur des grands barrages
 - Critère 5 - Politique de réduction des risques pour le secteur de l'énergie nucléaire
- Opportunités de nouveaux marchés :**
- Critère 6 - Opportunités : produits bancaires et sensibilisation des particuliers (habitat)
 - Critère 7 - Opportunités : produits bancaires et sensibilisation des entreprises et collectivités locales
 - Critère 8 - Opportunités : financement des énergies renouvelables et fonds d'investissement.

Enjeu 3 : Impacts climatiques et énergétiques directs

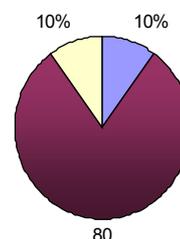
- Critère 1 - Evaluation et reporting des émissions
- Critère 2 - Réduction des émissions
- Critère 3 - Consommation et production d'énergies renouvelables
- Critère 4 - Transport durable
- Critère 5 - Immobilier écologique
- Critère 6 - Achèvement de la neutralité carbone : compensations.

Les banques ont dans un premier temps été évaluées pour chaque critère à l'aide d'une échelle allant de 0 à 5. Par soucis de lisibilité, les notes du tableau de synthèse sont toutes ramenées sur 10. Les trois enjeux n'ayant pas la même importance, la note finale est obtenue après pondération.

Système de notation de chaque critère (de 0 à 5)

- 0 : Aucune information disponible / Aucune politique
- 1 : Information très vague / Politique très vague, très partielle
- 2 : Information précise mais sur un périmètre très limité / Politique claire mais très limitée (périmètre très partiel)
- 3 : Information précise mais assez partielle / Politique claire mais assez limitée
- 4 : Information globale sur la quasi-totalité du périmètre / Politique claire, globale, précise
- 5 : Information précise sur la totalité du périmètre / Meilleure norme ou pratique internationale sur la totalité du périmètre

Pondération des enjeux



- Enjeu 1 : Politique globale de lutte contre le changement climatique
- Enjeu 2 : Impacts indirects : financements et investissements dans le secteur énergétique
- Enjeu 3 : Impacts climatiques et énergétiques directs

2. Synthèse de l'évaluation des politiques énergétiques et climatiques des banques

Notes sur 10	Crédit Coopératif	Dexia	Banque Populaire	HSBC	Crédit Agricole	Caisses d'Epargne	BNP Paribas	Société Générale	Crédit Mutuel	La Banque Postale	MOYENNE
Existence d'une politique globale sur le climat	4	6	4	6	0	4	2	2	0	2	3
Existence d'objectifs chiffrés et datés	0	2	2	2	2	2	2	2	0	2	1,6
Evaluation et suivi de la politique	0	4	0	6	4	0	2	2	0	4	2,2
Formation et sensibilisation internes	4	4	4	4	2	4	4	2	0	4	3,2
Enjeu 1- Politique globale de lutte contre le changement climatique	2	4	2,5	4,5	2	2,5	2,5	2	0	3	2,5
Reporting financements secteur énergétique	0	4	4	0	0	0	8	0	0	NA	1,8
Reporting et réduction des émissions indirectes	0	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0,4
Politique/ énergies fossiles	10	0	0	6	0	0	0	0	0	NA	1,8
Politique / grands barrages	10	4	6	8	4	0	0	0	0	NA	3,6
Politique / énergie nucléaire	10	6	6	0	0	0	0	0	0	NA	2,4
Produits bancaires et sensibilisation particuliers	6	4	8	0	4	4	0	2	4	0	3,2
Produits bancaires Entreprises collectivités	2	8	4	2	4	6	4	4	0	NA	3,8
Financement énergies renouvelables et fonds	4	6	6	0	4	4	2	2	0	NA	2,8
Enjeu 2 Financements et Investissements	5,3	4,3	4	2,3	2	1,8	1,8	1	0,5	NA	2,5
Evaluation des consommations et reporting des émissions	2	4	2	8	4	4	6	4	2	2	3,8
Réductions des émissions	2	6	2	6	4	4	2	2	2	4	3,4
Consommation et production d'énergies renouvelables	0	6	2	2	2	4	4	4	0	4	2,8
Transport durable	2	6	4	2	2	2	2	2	2	4	2,8
Immobilier écologique	2	4	4	4	2	4	2	4	2	4	3,2
Achèvement de la neutralité carbone : compensation	0	6	0	10	2	2	2	2	0	0	2,4
Enjeu 3 - Impacts directs climatiques et énergétiques	1,3	5,3	2,3	5,3	2,7	3,3	3	3	1,3	3	3,1
Note globale	4,5	4,3	3,7	2,8	2,1	2	2	1,3	0,5	NA	2,8

3. Analyse des banques par enjeu

Enjeu 1. Politique globale de lutte contre le changement climatique

Aucune banque n'a de politique climatique globale. Seules HSBC et Dexia mentionnent leur responsabilité en matière d'émissions indirectes ; les banques travaillent principalement à la réduction de leurs émissions directes. Cet objectif limité ne prend pas en compte le cœur de métier de la banque : les financements et investissements. Même en matière d'émissions directes, les objectifs précis sont encore rares. Un carton rouge existe en la matière : LCL a une offre promotionnelle en contradiction avec la politique environnementale du groupe Crédit Agricole auquel il appartient.

La formation environnementale des salariés avait déjà été analysée dans le précédent rapport des Amis de la Terre et jugée extrêmement insuffisante. La situation reste préoccupante. Aucune banque ne semble proposer des formations sur le climat et l'énergie intégrées au cursus des salariés.

Enjeu 2. Financements et investissements

Cet enjeu n'est pas, dans sa majeure partie, applicable à la Banque Postale qui n'avait pas au moment de l'étude les agréments pour accorder des prêts aux entreprises et participer aux grands projets de financement.

◆ **Transparence**

L'opacité bancaire demeure extrêmement problématique. BNP-Paribas fait figure d'exception en publiant la liste des projets financés dans des secteurs sensibles, notamment l'énergie. Dexia et le groupe Banque Populaire progressent en mettant à disposition certaines informations. Les autres banques restent opaques en invoquant des obligations de confidentialité que les premières ne mentionnent pourtant pas.

Aucune banque française ne réalise de reporting de ses émissions indirectes de gaz à effet de serre.

◆ **Réduction des risques pour les secteurs sensibles : énergies fossiles, grands barrages, énergie nucléaire**

Le Crédit Coopératif dispose des agréments et de la capacité à effectuer l'ensemble des opérations bancaires. Son positionnement social spécifique entraîne un renoncement à ces trois secteurs pourtant lucratifs : les Amis de la Terre prennent en compte ce choix stratégique qui a l'intérêt de mettre en évidence la viabilité d'un établissement bancaire refusant de soutenir des secteurs jugés incompatibles avec le développement durable du fait de leurs impacts.

HSBC dispose de politiques pour les secteurs des énergies fossiles et des grands barrages, qui constituent des meilleures pratiques. Dexia annonce une politique pour le secteur des énergies fossiles pour 2007. Aucune autre banque n'a de politique sectorielle en la matière.

Les banques qui ont précisé n'avoir jamais financé de grands barrages (Banques Populaire) et de projets nucléaires (Dexia et Banque Populaire) ont une meilleure notation que celles n'ayant pas daigné répondre.

◆ **Opportunités : produits bancaires et sensibilisation des clients**

Les produits aux entreprises et collectivités spécifiques à la lutte contre le changement climatique sont encore rares, quoique des initiatives apparaissent. Les Caisses d'Épargne et Dexia sont les plus proactives sur le marché des collectivités locales. Il reste difficile d'évaluer certaines offres faute de précisions (caractéristiques, encours, nombre de prêts accordés).

Les produits aux particuliers pour la rénovation de l'habitat ont connu un développement rapide : c'est la principale avancée de l'année 2006. Le tableau ci-dessous rassemble les offres actuelles des banques. Deux cartons rouges existent : les prêts de BNP-Paribas (UCB Dolce Vita) et des Caisses d'Épargne (Crédit Foncier VIVRELEC), en grisé, sont pour le premier insuffisant, pour le second contraire à l'efficacité énergétique de l'habitat. HSBC ne propose pas encore ce type de produit.

La création du Livret de Développement Durable, qui remplace le Codevi, devrait avoir un fort impact sur ce marché qui se développe rapidement.

	Produits bancaires	Caractéristiques	Autres
Banque Populaire PREVair	Pour les projets immobiliers écologiques Régions : Alsace, Loire&Lyonnais, Alpes, Massif Central, Côte d'Azur, Sud Ouest, Provençal et Corse, Bourgogne Franche Comté Banque Populaire est la seule aujourd'hui à proposer en parallèle le produit d'épargne CODEVair (2,25%), pour financer les prêts PREVair	Taux réduit. Les caractéristiques diffèrent selon les Caisses régionales. - Exemple Caisse Loire & Lyonnais : Jusqu'à 15 000 euros sur 15 ans maximum. Taux : 3,25 % au 1er août 2006 (soit CODEVair + 1 %). Frais de dossier offerts si la totalité du financement est effectuée par la même banque	- Alsace : prêts bonifiés (jusqu'à taux zéro) en partenariat avec le Conseil Régional et l'ADEME (notamment PREVair Chauffe eau solaire individuel, taux de 0%) - Picardie : prêts à taux zéro en partenariat avec le Conseil Régional et l'ADEME (avec Solfea et Domofinance)
BNP Paribas Prêt Dolce Vita Bâtir Durable	Partenariat UCB (crédit immobilier aux particuliers) et Gaz de France : permet aux particuliers ayant souscrit un prêt immobilier UCB pour acquérir ou construire une maison neuve de financer à des conditions privilégiées l'installation de chauffage et eau chaude au gaz naturel	Double bonification du taux Le gaz naturel est une énergie fossile polluante ; ce n'est pas une solution très écologique	
Caisses d'Epargne Ecureuil Crédit Développement Durable	Pour des travaux d'isolation et des équipements renouvelables / Pour acheter des véhicules peu polluants (classes A et B) Crédit Foncier : nouveau prêt en février 2007 en « approche en coût global »	Jusqu'à 21 500 € sur 72 mois. Les caractéristiques diffèrent selon les Caisses régionales Pas de limite de montant des travaux de maîtrise énergétique	
	Prêt VIVRELEC Habitat Neuf et Habitat Existant : partenariat Crédit Foncier (filiale des Caisses d'Epargne) et EDF proposant des équipements électriques	Le chauffage électrique est déjà interdit dans certains pays d'Europe à cause de son déplorable rendement énergétique. Ce n'est pas une solution écologique	
Crédit Agricole Prêt Energies Renouvelables	Prêt à la consommation : installation d'équipements économes en énergie 22 Caisses régionales se sont engagées à lancer totalement ou partiellement l'offre environnement en 2007	Différé possible d'amortissement de 12 à 18 mois pour bénéficier du crédit d'impôt. 21 500€ max. Taux, frais et garanties fixés par chaque Caisse régionale	- Caisses des Pyrénées-Gascogne et Savoie : prêts solaire pour financer l'énergie solaire dans l'habitat. 21 500 € maxi jusqu'à 84 mois sans frais de dossier, différé d'amortissement, taux attractif. - Nord Pas de Calais : prêts Isolto à taux zéro en partenariat avec le Conseil Régional et l'ADEME pour financer des travaux d'isolation des toitures
Crédit Coopératif Eco-habitat PREVair particulier	Prêt Eco-habitat (depuis 2004) : projets d'habitat durable ayant recours aux matériaux écologiques et aux énergies renouvelables (taux attractifs)	Taux attractif	
	PREVAIR particulier. Pour l'isolation thermique, le changement du chauffage, l'installation photovoltaïque, l'équipement de récupération d'eau de pluie	Prêt à la consommation d'un montant de 6000 € maximum sur 60 mois au taux de 3,25 % TEG annuel arrêté au 06/12/06	
Crédit Mutuel Prêt Economies Energies	Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest ; permet de financer tous les objets liés aux énergies renouvelables et alternatives Généralisation nationale en cours	Il finance 100% des investissements sur justificatif sur une durée de 3 à 120 mois, pour les montants inférieurs à 21 500 € et jusqu'à 180 mois, pour les montants de 21 501 à 30 000 €.	Un expert technique guide les clients dans leurs investissements et les conseillers financiers orientent les clients sur leurs éligibilités aux les subventions et crédits d'impôts
Dexia - Eco Crédit Logement - Eco crédit Auto	Dexia Banque (Belgique) : - Eco-crédit logement (1er fév 07) : pour tous travaux de réduction de la consommation d'énergie (isolation, efficacité, renouvelables) - Eco crédit Auto: financer l'achat d'une voiture à faible émission de CO ₂ [Note : Dexia intervient sur le marché des particuliers en Belgique mais pas en France]	Taux d'intérêt baissé de 10% Objectif : 12% des financements en voitures neuves devraient être réalisés avec ce produit	- Mise à la disposition des clients lors d'une demande de crédit immobilier d'un outil méthodologique leur permettant de calculer le montant mensuel de remboursement ainsi que les coûts en électricité, gaz/fioul de leur logement futur - Dexia Banque Belgique : service PaPyRuS gratuit, pour éviter ou limiter au maximum l'impression des principaux documents bancaire envoyés
Société Générale Prêt Vert	Prêt immobilier Environnement Construction pour financer la construction de l'habitat écologique	50 000 € sur 15 ans, conditions préférentielles	Seulement disponible dans le réseau Est (Alsace, Franche Comté, Lorraine) : lancement en mai 2006 en partenariat avec l'ADEME
	Prêt personnel Espresso pour le financement d'installations ou aménagements écologiques	21 500 € sur 7 ans, pas de frais de dossier, conditions préférentielles	

◆ Opportunités : financements des énergies renouvelables

Pour analyser le dynamisme des banques en matière de financement des énergies renouvelables, les Amis de la Terre ont comparé les montants consacrés aux énergies renouvelables de chaque banque par rapport aux montants consacrés au secteur énergétique en général. Les résultats sont détaillés dans le tableau ci dessous.

Il demeure extrêmement difficile de comparer les données fournies par les banques, ces dernières précisant rarement les périmètres pris en compte, ou les périmètres n'étant pas identiques. Ces chiffres doivent donc être pris avec beaucoup de prudence.

	Total des financements	Total secteur énergétique	Secteur oil&gaz	Secteur production électricité	Secteur énergies renouvelables	Secteur éolien	% renouvelables sur total énergies	Note
Banque Populaire		2,870 Mds € (2005)	1 Mds € (2005)	1 Mds € (2005)	442 millions € (2006)	340 millions € (2006)	15,4%	2
BNP Paribas		9,047 Mds € (2005)	5,916 Mds € (2005)	2,551 Mds € (2005)		580 M€ (2005) / 931 millions € (2006)	6 ou 10,3%	1
Caisses d'Epargne		2,5 Mds € (2005)	1,152 Mds € (2005)	1,356 Mds € (2005)		657,85 M€	26,3%	3
Crédit Agricole	216 Mds €	39,771 Mds € (18,4% du total)				1,235 Mds €	3,11%	1
Crédit Coopératif								0
Crédit Mutuel								0
dexia		2,581 Mds € (2004-06)	1,056 Mds € (2004-06)		813 millions € (2004-06)	600 millions € (2006)	31,50%	3
HSBC	592 Mds € (2005)	7,1 Mds € (1,2% du total 2005) (6 Mds € en Europe)						0
La Banque Postale								NA
Société Générale	371 Mds € (2005)		14,84 Mds € (4% du total)		845 millions € (2005)		5,70%	1

Dexia et les Caisses d'Epargne sont les plus dynamiques, suivies des Banques Populaires. Le Crédit Agricole, BNP-Paribas et la Société Générale sont nettement en retrait. L'opacité des autres banques n'a pas permis de les évaluer. En ce qui concerne les fonds d'investissement, les initiatives les plus intéressantes émanent des Caisses d'Epargne, du Crédit Agricole, du Crédit Coopératif et de Dexia.

Enjeu 3. Impacts directs climatiques et énergétiques

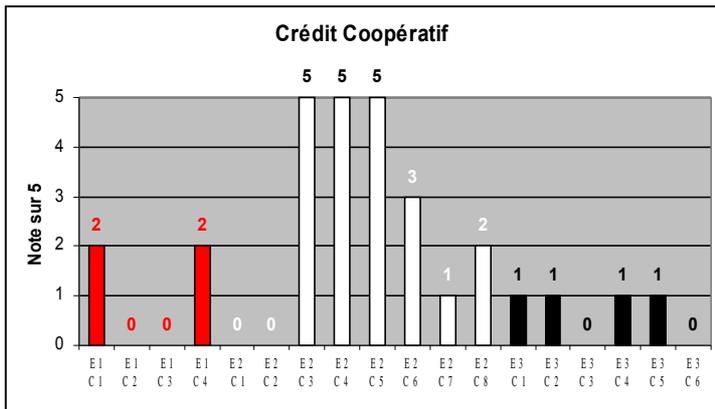
En matière d'impacts directs, le reporting des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (Bilan CO₂) est le critère qui a le plus progressé cette année : toutes les banques l'ont mis en place ou sont en train de le faire. Le Crédit Mutuel, le Crédit Coopératif et la Banque Postale sont aujourd'hui en retard. La mise en place d'objectifs de réduction chiffrés peine encore mais devrait s'améliorer en 2007 si les banques mettent en oeuvre leurs engagements.

Par secteurs d'activités, plusieurs initiatives intéressantes sont instaurées : production d'électricité photovoltaïque (Banque Postale, Dexia), système de remboursement de 60% du coût des transports collectifs dans toute la France (Dexia), Plans de Déplacement de l'Entreprise (Banque Postale), politique de rénovation et de construction HQE (Banques Populaires). Mais au sein des groupes, ces pratiques sont rarement généralisées.

Seule HSBC a atteint la neutralité carbone, en compensant ses émissions. Dexia la vise en 2007.

Deux leaders se détachent réellement, HSBC et Dexia. Deux banques sont nettement en retard, le Crédit Coopératif et le Crédit Mutuel : retard à l'allumage ou passivité ? Les autres banques sont dans une moyenne extrêmement modeste (2 à 3 sur 10).

4. Points forts, points faibles : analyse banque par banque

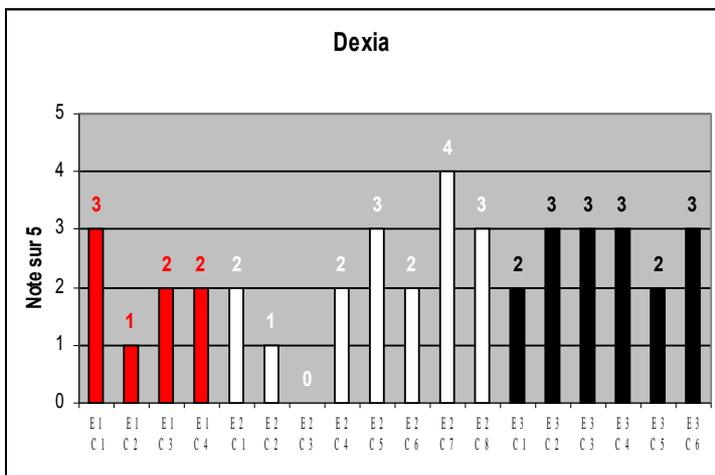


☐ Opacité. Aucune donnée sur les projets financés ni sur les secteurs dans lesquels la banque est active

☐ En retard en ce qui concerne la gestion des impacts directs

☺ Ne finance pas de projets d'énergies fossiles, d'énergie nucléaire ou de grands barrages

☺ Politique de formation et sensibilisation des collaborateurs intéressante



☐ Pas de politiques sectorielles de réduction des risques (en préparation pour les énergies fossiles)

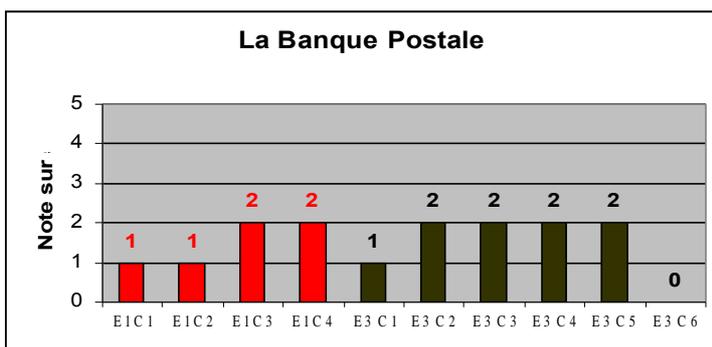
☺ Transparence : en progrès

☺ Une offre pour les collectivités locales large et dynamique

☺ Part des financements aux renouvelables : presque un tiers des financements énergétiques

☺ Réactivité face à la société civile

☺ Gestion des impacts directs

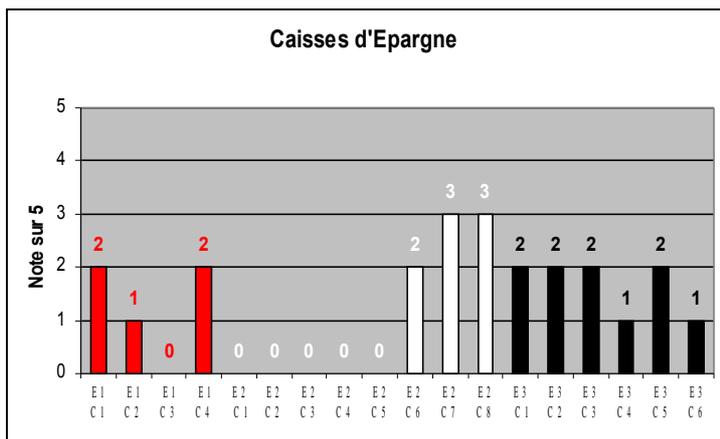


Enjeu 2 : inapplicable

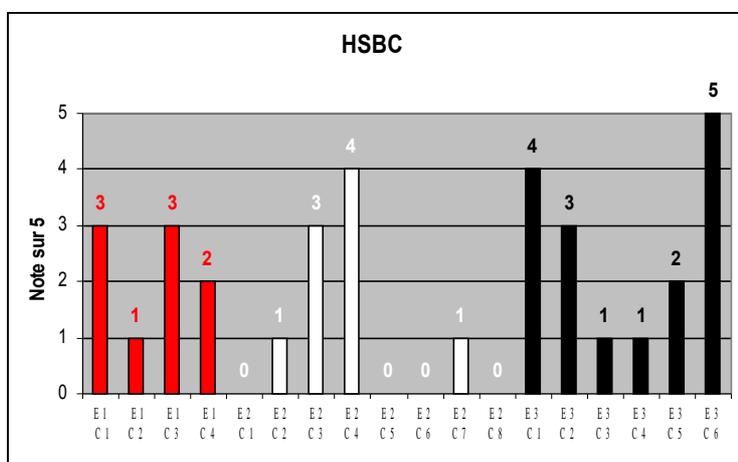
☐ Manque de données

☐ Aucun prêt écologique aux particuliers (mais en projet)

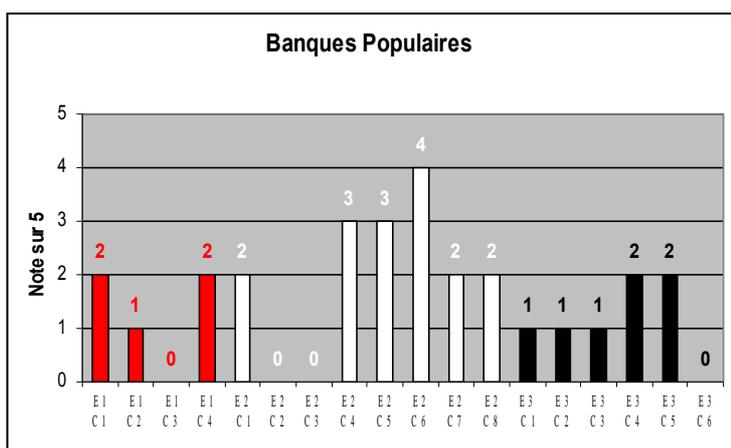
☺ Bénéficie de la politique développement durable du groupe la Poste



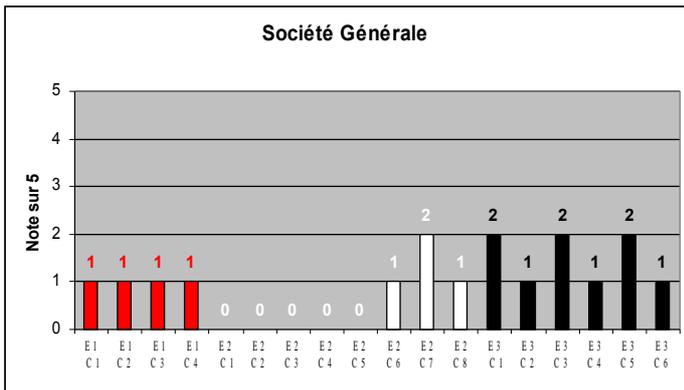
- ☐ **Transparence faible (mais en progrès)**
- ☐ **Crédit Foncier : Prêt VIVRELEC avec EDF contraire à l'utilisation efficace de l'énergie**
- ☐ **Pas de politiques sectorielles de réduction des risques**
- ☺ **Crédit Foncier : nouveau prêt aux particuliers intégrant dans le calcul de l'endettement l'efficacité énergétique de l'habitation**
- ☺ **Offre pour les collectivités locales intéressante**



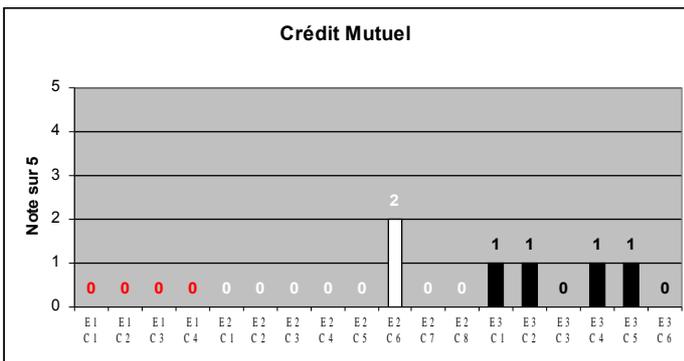
- ☐ **Opacité très forte : aucune données sur les projets financés**
- ☐ **Aucun produit bancaire proposé en faveur de la lutte contre le changement climatique**
- ☺ **Gestion des impacts directs : réduction et compensation des émissions**
- ☺ **Incite ses clients à publier et réduire leurs émissions**
- ☺ **Des politiques sectorielles pour les énergies fossiles et les grands barrages**



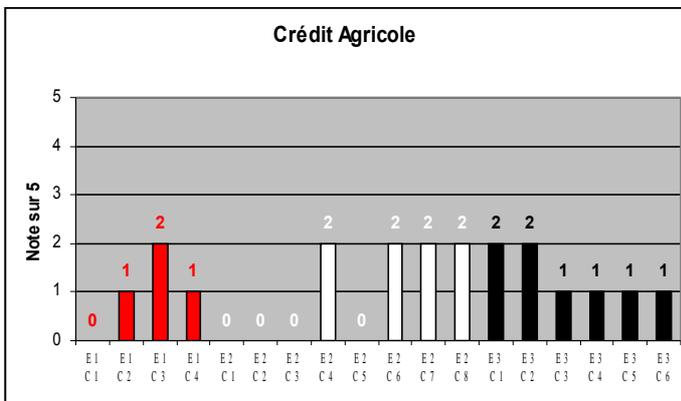
- ☐ **Pas de politiques sectorielles de réduction des risques**
- ☐ **En retard en ce qui concerne la gestion des impacts directs**
- ☺ **Transparence : en progrès**
- ☺ **Une offre pour les particuliers très intéressante et transparente**
- ☺ **Réactivité face à la société civile**



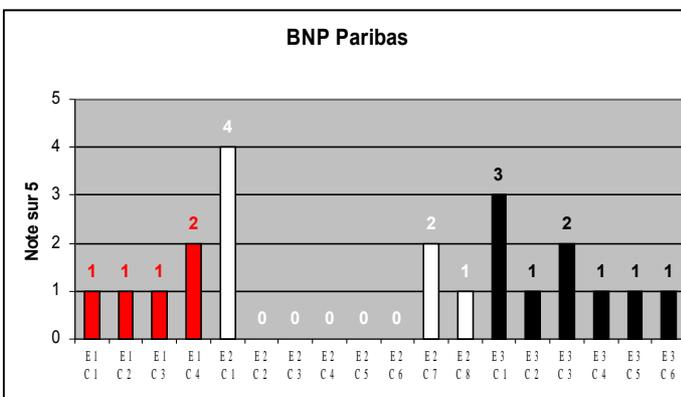
- ☑ Opacité très forte
- ☑ Financement de projets internationaux controversés
- ☑ Pas de politiques sectorielles de réduction des risques
- ☑ En retard pour les produits aux particuliers : prêts proposés sur le seul réseau Est



- ☑ Opacité très forte
- ☑ Pas de politiques sectorielles de réduction des risques
- ☑ Indifférence aux enjeux environnementaux : aucune réponse aux Amis de la Terre pour la deuxième année consécutive
- ☑ En retard en ce qui concerne la gestion des impacts directs



- ☑ Opacité très forte
- ☑ Financement de projets internationaux controversés
- ☑ Offre promotionnelle de LCL incitant au gaspillage d'énergie : incohérence de la politique globale
- ☑ Pas de politiques sectorielles de réduction des risques
- ☺ Impacts directs : en progrès (objectif de réduction de 10% des émissions directes)
- ☺ Une offre pour les particuliers intéressante



- ☑ Pas de politiques sectorielles de réduction des risques
- ☑ Financement de projets internationaux controversés
- ☑ UCB : prêt aux particuliers (avec GDF) peu intéressant. Aucun prêt écologique
- ☺ Transparence sur le financement des projets dans les secteurs sensibles
- ☺ Filiale Meunier Promotion : certification intéressante dans la construction et la rénovation

5. Recommandations des Amis de la Terre sur la base des meilleures pratiques internationales

Meilleures pratiques

	BANQUE	MESURE
Existence d'une politique globale sur le climat	JPMorgan Chase (Etats-Unis)	« Nous croyons qu'il est décisif aujourd'hui d'adopter vis à vis du changement climatique une approche de précaution en travaillant pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre [...]. Le programme qui suit s'applique aussi bien aux activités de banque commerciale qu'à celles de la banque d'investissement »
Existence d'objectifs sur les émissions indirectes	Bank of America (Etats-Unis)	Objectif de réduction public chiffré des émissions indirectes : baisse de 7% des émissions du portfolio énergie Objectif de réduction public chiffré annuel des émissions directes
Reporting des financements dans le secteur énergétique	JPMorgan -Chase (Etats-Unis)	Reporting annuel du total des émissions produites par les projets énergétiques
Reporting des émissions indirectes de CO₂	Henderson (Royaume-Uni)	A réalisé en juin 2005 un audit carbone de son fonds d'investissement responsable : Care Income Fund. Réalisée par le cabinet d'audit Trucost, cette étude est intitulée : « How green is my portfolio ? ». Les résultats sont rendus publics et montrent que l'évaluation des émissions carbone des portefeuilles d'investissement est possible.
	Barclays (Royaume-Uni)	« Notre intention est de calculer et publier à terme le détail des émissions de CO ₂ de notre activité de prêts » « Si le Gouvernement introduisait une approche obligatoire, pertinente et pratique pour le reporting des émissions de CO ₂ , ce serait quelque chose que nous soutiendrions »
Politique pour le secteur des énergies fossiles	JPMorgan Chase (Etats-Unis)	Engagement de ne pas financer les projets dans les sites classés Patrimoine Mondial de l'UNESCO
Politique pour le secteur des grands barrages	HSBC (Royaume-Uni)	En mai 2005, HSBC a publié sa politique sectorielle sur les infrastructures de l'eau (barrages inclus) : elle s'engage à respecter l'ensemble des recommandations de la Commission Mondiale des Barrages, dont ses priorités stratégiques
Opportunités : produits bancaires spécifiques	Crédit Foncier (France)	Nouveau prêt en février 2007 dédié au financement des « travaux économie énergie » - « approche en coût global : les économies d'énergies réalisées par le client seront prises en compte dans le calcul de son endettement . Cette approche sera généralisée pour les opérations d'acquisition ancien + travaux très prochainement » - pas de limite de montant des travaux de maîtrise énergétique
	Fannie Mae (Etats-Unis)	Entreprise américaine sur le marché des hypothèques qui a créé l'hypothèque Efficacité Energétique. Ce produit avantage les acheteurs de maisons efficaces énergétiquement et encourage les mesures d'efficacité énergétique en proposant des conditions plus favorables
Opportunités : Financement des renouvelables	Goldman Sachs (Etats Unis)	A dépassé le plafond de 1 milliard de dollars alloués aux investissements dans les énergies renouvelables (malgré sa taille relativement limitée : 22425 personnes)
Impacts directs : transport durable	ING, Triodos Rabobank (Pays Bas)	Réduire les émissions de CO ₂ produites par les déplacements en voiture Accord avec Friends of the Earth Netherlands en 2005 d'utiliser uniquement des voitures de location efficaces énergétiquement
	Dexia (France-Belgique)	Prise en charge de 60% de l'abonnement mensuel pour les transports en commun sur toute la France dès janvier 2007
Impacts directs : neutralité carbone et compensations	HSBC (Royaume-Uni)	La neutralité carbone a été atteinte fin 2005 Compensations réalisées par l'achat de certificats, « avec une forte proportion venant de projets communautaires d'efficacité environnementale en Afrique et en Inde, qui apportent également des bénéfices sociaux »
	Triodos (Pays-Bas)	A atteint la neutralité carbone La banque hollandaise vise à réduire ses émissions de CO ₂ en utilisant de l'électricité provenant de sources d'énergie renouvelable et en réduisant sa consommation d'énergie autant que possible. Les émissions restantes sont compensées par l'achat de crédit carbone à l'organisation KlimaatNeutraal Groep,

Recommandations des Amis de la Terre

Les Amis de la Terre recommandent aux banques la mise en place de la politique globale suivante de lutte contre le changement climatique, basée sur les meilleures pratiques internationales et recommandations effectuées dans l'étude et structurée en 7 axes :

1. Mise en place d'une politique transversale sur le climat. Elle doit comprendre les quatre éléments suivants : reconnaissance par la banque de ses responsabilités directes et surtout indirectes en matière de changement climatique, mise en place d'objectifs chiffrés et datés, suivi et évaluation de la politique, et programmes importants de formation et sensibilisation internes des salariés.

2. Reporting des financements dans le secteur énergétique. Les banques doivent rendre publics les projets et entreprises financés et leurs impacts environnementaux et sociaux. La confidentialité commerciale doit être définie de la manière la plus restrictive possible.

3. Reporting et réduction des émissions indirectes : c'est LA priorité majeure. Un bilan CO₂ du portfolio des banques doit être établi d'ici fin 2008 ; les banques doivent développer des méthodologies pour affiner le calcul de leurs émissions indirectes, en commençant par les grands projets et clients. Elles doivent fixer des objectifs de réduction des émissions indirectes en demandant à leurs clients (grandes entreprises d'abord, moyennes entreprises et collectivités ensuite) de publier et réduire leurs émissions.

4. Mise en place de politiques sectorielles de réduction des risques dans les secteurs énergétiques controversés : énergies fossiles, grands barrages, énergie nucléaire. Les banques doivent respecter les recommandations de la Commission Mondiale des Barrages ; elles doivent refuser de soutenir l'énergie nucléaire, incompatible avec le développement durable. Pour les énergies fossiles, la politique doit être basée sur les meilleures pratiques internationales (notamment la non intervention dans les zones écologiquement ou socialement les plus menacées ou sensibles), le respect des recommandations de la Revue des Industries Extractives et, à terme, la réduction puis l'arrêt du soutien aux énergies fossiles.

5. Développement des opportunités : produits bancaires et sensibilisation des clients (particuliers, entreprises, collectivités locales). Les banques doivent massifier et élargir leurs produits et services spécifiques à la lutte contre le changement climatique. Elles doivent les assortir de programmes importants de formation interne des personnels commerciaux, et de sensibilisation externe des clients aux enjeux climatiques de ces produits.

6. Financement des énergies renouvelables. En financement direct ou via des fonds d'investissement et du capital risque, les banques doivent s'impliquer massivement sur ce secteur en pleine explosion. Elles doivent prendre des objectifs agressifs de financement du secteur et créer des produits adaptés aux spécificités des différentes énergies renouvelables.

7. Réduction des émissions directes et compensation des émissions irréductibles d'ici fin 2008. Une telle démarche envoie un signal fort aux collaborateurs en interne et aux clients. La démarche se fait en huit étapes : mesure des émissions, fixation d'objectifs de réduction, mise en place de quatre politiques sectorielles de transport durable, d'immobilier écologique, de consommation et production d'énergies renouvelables et d'achats responsables (matériaux entrants), achèvement de la neutralité carbone par la compensation (plantations exclues), et évaluation des résultats.

6. A l'international, des financements énergétiques massifs parfois controversés

Le financement de projets énergétiques controversés

- ◆ Oléoduc Baku-Tbilissi-Ceyhan (Turquie-Géorgie-Azerbaïdjan) : BNP-Paribas, Crédit Agricole, Dexia, Natexis-Banques Populaires, Société Générale
- ◆ Projet Tchad-Cameroun (Tchad-Cameroun) : Crédit Agricole, Dexia
- ◆ *Projet pétrolier et gazier de Sakhalin II, Russie : BNP-Paribas ? (italique : non finalisé)*
- ◆ *Centrales à charbon TXU (Etats-Unis) : BNP-Paribas ?*
- ◆ Projet Tangguh (Indonésie) : BNP-Paribas
- ◆ Projet pétrolier de Kashagan (Kazakhstan) : BNP-Paribas, Société Générale
- ◆ Prêt à la compagnie Sonangol (Angola) : Banque Populaire, Crédit Agricole
- ◆ Prêt à la compagnie Lukoil (Russie) : Banque Populaire, BNP-Paribas, Crédit Agricole, Dexia
- ◆ Barrage des Trois Gorges (Chine) : BNP-Paribas, Crédit Agricole, Société Générale
- ◆ Barrage de Nam Theun 2 (Laos) : BNP-Paribas, Crédit Agricole, Société Générale
- ◆ *Barrage de Yusufeli (Turquie) : BNP-Paribas, Crédit Agricole, Société Générale ?*
- ◆ *Centrale nucléaire de Belene (Bulgarie) : BNP-Paribas ?*

Sur 12 projets énergétiques controversés, BNP-Paribas est impliquée dans 10, Crédit Agricole dans 8, Société Générale dans 6, Banque Populaire et Dexia dans 3, HSBC dans 1.

Des financements énergétiques massifs

Il est possible de regrouper les dix banques étudiées en trois groupes, en fonction de leur exposition plus ou moins forte dans le financement de projets énergétiques au niveau international :

- ◆ **Exposition très forte** : BNP-Paribas, Crédit Agricole (Calyon), Société Générale. L'étude confiée au consultant indépendant Jan Willem van Gelder de l'organisme Profundo fournit les résultats suivants :

Financement par les trois banques étudiées de 33 entreprises internationales pétrolières, gazières et charbonnières 2004-2006 (en millions US\$)					
Banque	Nombre total de clients	Prêts		Garanties	
		Nombre de clients	Montant (million US\$)	Nombre de clients	Montant (million US\$)
BNP Paribas	28	19	3 878	15	1 277
Calyon	20	17	4 353	7	283
Société Générale	20	20	3 268	5	257
Total	33	25	11 499	16	1 817

Estimation a minima : les 33 entreprises repertoriées dans l'étude pourraient représenter 50% des financements totaux des trois banques dans les secteurs étudiés. Le montant total des prêts accordés par les trois banques dans ces secteurs pourrait donc dépasser les 23 milliards US\$, et leurs activités de garanties de financement pourraient s'élever à plus de 3,6 milliards US\$ dans ces secteurs sur les années 2004-2006, soit un **total de 26,6 milliards US\$ sur trois ans ou 9 milliards US\$ environ par an pour les trois banques.**

- ◆ **Exposition moyenne à faible** : Banque Populaire, Caisses d'Epargne, Crédit Mutuel-CIC, Dexia, HSBC;
- ◆ **Exposition nulle** : Crédit Coopératif, La Banque Postale.

Conclusion

La campagne des Amis de la Terre lancée en 2005 sur le secteur bancaire français demande l'intégration d'exigences environnementales dans les activités bancaires. La présente étude, focalisée sur les enjeux énergétiques et climatiques, met avant tout en évidence l'absence de politique climatique crédible dans les dix banques étudiées, et le retard des banques françaises au regard des meilleures pratiques internationales, alors qu'elles n'ont jamais été si puissantes et si rentables.

Depuis un an, les Amis de la Terre ont pu apprécier trois évolutions positives :

- ◆ Légère amélioration de la transparence sur les aspects environnementaux ;
- ◆ Amélioration de la comptabilisation des émissions directes des banques (réalisation de bilans carbone), et mise en place progressive de programmes de réduction des impacts directs ;
- ◆ Surtout, l'offre de prêts bancaires aux particuliers pour la rénovation de l'habitat, second secteur émetteur de CO₂ en France, s'est rapidement étoffée. Les banques prouvent leur capacité de réaction rapide.

Mais les banques n'ont pas intégré les enjeux climatiques au coeur de leurs activités de financement et d'investissement :

- ◆ Aucune ne calcule ses émissions indirectes de CO₂. Globalement, ces émissions sont 3,2 fois supérieures aux émissions totales de la France en 2004 ; aucune banque n'a d'objectif de réduction de ses émissions indirectes, priorité majeure ;
- ◆ L'opacité demeure extrêmement préoccupante dans les financements octroyés au secteur énergétique ;
- ◆ La grande majorité des banques n'ont aucune politique de réduction des risques dans le financement des secteurs énergétiques sensibles (énergies fossiles, grands barrages, énergie nucléaire). BNP-Paribas, Crédit Agricole et Société Générale notamment sont pourtant lourdement impliqués dans ces secteurs, ainsi que dans des projets énergétiques controversés au niveau international ;
- ◆ Les financements consacrés aux énergies renouvelables demeurent très difficiles à calculer du fait de l'opacité des banques, varient de un à dix suivant les banques et sont en moyenne dix fois inférieurs aux financements pour les énergies non soutenables. Aucune des banques étudiées n'a d'objectif précis en matière de financement des renouvelables ;
- ◆ Les produits créés pour la lutte contre le changement climatique doivent désormais être mis en place et leur diffusion massifiée, avec des moyens à la hauteur des enjeux ;
- ◆ La formation spécifique aux enjeux énergétiques et climatiques demeure extrêmement insuffisante ;
- ◆ La réduction des impacts directs progresse mais reste faible, et ne doit en aucun cas être un prétexte pour différer les efforts nécessaires en matière de financement et d'investissement ;
- ◆ Enfin, des produits controversés et incohérents avec les politiques environnementales des groupes (cartons rouges) existent en matière énergétique et climatique de la part du Crédit Foncier (filiale des Caisses d'Epargne : prêt Vivrelec avec EDF, aggravant l'inefficacité énergétique), de BNP-Paribas (prêt Dolce Vita avec GDF, insuffisamment écologique) et de LCL (filiale du groupe Crédit Agricole : Offre Rembourser la facture d'électricité, incitant au gaspillage d'énergie)¹.

Les Amis de la Terre suivront précisément les réponses que les banques apporteront à la présente étude et la mise en oeuvre de leurs engagements.

Tout au long de l'étude, les Amis de la Terre ont systématiquement mis en avant les meilleures pratiques internationales du secteur bancaire et développé des recommandations précises. Les Amis de la Terre sont prêts à rencontrer tout acteur bancaire ou autre désireux d'échanger sur ces propositions, afin de favoriser leur intégration concrète par les banques. Aux banques désormais de prendre leurs responsabilités.

¹ Le groupe Crédit Agricole s'est engagé avec les Amis de la Terre à ne pas poursuivre cette offre à compter du 30 juin 2007

Remerciements

Les Amis de la Terre remercient l'ensemble des personnes sans lesquelles la réalisation de ce rapport n'aurait pas été possible, et notamment :

◆ **dans les banques retenues dans la présente étude :**

Mme Agnès Guiral et MM. Arnaud Berger et Jean-Baptiste Sarlat, Groupe Banque Populaire
Mme Isabel Rincon et MM. Jean Favarel et Marc Dumoulin, BNP-Paribas
Mme Marie-Christine Korniloff et M. Patrice Cressent, Caisses d'Épargne
Mmes Brigitte Drège et Julie Bureth et MM. Michel Clavé, Michel Auzet, Eric Cochard, François Vazquez, Stéphane Voisin, groupe Crédit Agricole
Mme Nicole Alix et MM. Christophe Vernier et Jean-Marc Pautras, Crédit Coopératif
M. Jacques Testard, Crédit Mutuel de Loire Atlantique et du Centre Ouest et M. Yves Sanquer, Crédit Mutuel Arkea (Bretagne, Aquitaine, Massif Central)
Mmes Caroline Orjebin et Céline Lagouarde et M. Marc Rizzotto, Dexia
Mme Marine De Bazelaire, HSBC France
Mme Anne Desvallées et M. Hervé Guiriec, La Banque Postale, et M. Patrick Widloecher, La Poste
M. David Nowicki, LCL
M. Stéphane Vessières, Société Générale

◆ **au niveau international :**

Mme Suzanne Breitkopf
Mme Lee Tan et M. Charles Berger, Australie
Mme Nikki Reisch, Bank Information Center, Etats-Unis
M. Johan Frijns, BankTrack, Pays Bas
M. Andreas Missbach, Bern Declaration, Suisse
Mme Edith Abilogo, CED (Les Amis de la Terre Cameroun)
Mme Manana Kochladze et MM. Greg Aitken et Petr Hlobil, Central and Eastern Europe Bankwatch Network (Europe de l'Est et Europe Centrale)
M. Nicholas Hildyard, CornerHouse, Royaume-Uni
M. Antonio Tricarico, CRBM, Italie
M. Aaron Goldzimmer, Environmental Defense, Etats-Unis
Mmes Janneke Bruil et Catherine Pearce et MM. Ginting Longgena, Paul de Clerck et Niccolo Sarno, Friends of the Earth International
Mme Naomi Kanzaki, Friends of the Earth Japan
Mme Michelle Chan-Fishel, Friends of the Earth United States
Mme Sarah Wykes, Global Witness, Royaume-Uni
M. Jan Haverkamp, Greenpeace Europe Centrale et Europe de l'Est
M. Frédéric Marillier, Greenpeace France
Mme Ann-Kathrin Schneider et M. Peter Bosshard, International Rivers Network, Etats-Unis
M. Jacques Mirenowicz, LaRevueDurable, Suisse
MM. Donald Pols et Jens Nielsen, Milieu Defensie, (Friends of the Earth Netherlands)
MM. Graham Saul et Steve Kretzmann, Oil Change International, Etats-Unis
M. Ian Gary, Oxfam America, Etats-Unis
M. Doug Norlen, Pacific Environment, Etats-Unis
M. Mika Minio Paluello, Platform, Royaume-Uni
M. Jan Willem van Gelder, Profundo, Pays Bas
Mme Dana Clarck et M. Bill Barclay, Rainforest Action Network, Etats-Unis
Mmes Heffa Schücking, Caroline Kremer et Regine Richter, Urgewald, Allemagne
M. Jon Sohn, World Resources Institute, Etats-Unis
MM. Jules Peck et James Leaton, WWF Royaume-Uni

◆ **au niveau national :**

Mlle Dorothée Bernier
Mme Véronique Boulnois-Marien, conseillère info énergie
M. Dominique Blondel
Mme Hélène Gassin
M. Damien Huet
M. Michel Laviale
M. Philippe Marliacy
M. Raymond Toye
Mme Elisabeth Gaillarde et M. Matthieu Wellhoff, ADEME
M. Jérôme Buffiere, Agence Locale de l'Energie de l'Agglomération Grenobloise
Mmes Majda Bouchanine, Anne Bringault, Cyrielle Den Hartigh, Caroline Prak, Stéphanie Caladou, Agnès Roullier, Marie-Christine Gamberini, Hélène Gassie et MM. Laurent Hutinet, Gwenaël Wasse, Sylvain Angerand, Fabrice Flipo, Christian Berdot-Mair, Les Amis de la Terre
M. Jean-Marc Convers, Bourgogne Energies Renouvelables (B.E.R.)
Mme Claire Boasson et MM. Christian de Perthuis, Jean-Pierre Sicard, Frédéric Levet, Caisse des Dépôts
M. Martial Cozette, Centre Français d'Information sur les Entreprises (CFIE)
Mme Frédérique Pfrunder, CLCV
M. Luc Bolevy, Conseil Régional Rhône-Alpes
Mme Isabelle Rappart et M. Eric Parent, Climat Mundi
Mme Stéphanie Vautier et MM. Arnaud Brunel et Raphaël Claustre, Comité de Liaison Energies Renouvelables (CLER)
Mme Marie Alexandre, Espace Info Energie de l'Ain
M. Thomas Hutin, Espace Info Energie de Lille
M. Nicolas Cattin, Espace Info Energie de Saint-Dié-des-Vosges
M. Christian Brodhag et M. Vincent Hussenot, Délégation Interministérielle au Développement Durable
M. Alain Guinebault, GERES
M. Pierre Picard, Green Access
M. Sylvain Godinot, Hespul
Mme Laurence Loubières, Meeschaert
MM. Guillaume Sainteny et Denis Fourmeau, Ministère de l'Écologie et du Développement Durable
M. Régis Meyer de la Mission Interministérielle pour l'Effet de Serre (MIES)
Mme Marie-Anne Barbat-Layani et MM. Sébastien Boitreaud et Christophe Wendling, Ministère des Finances
Mmes Marie-Laure Hairie et Audrey Milhorgne et M. Jacky Blanc, La Nef
M. Blaise Desbordes, Novethic
Mme Morgane Créach, Mme Diane Vandaele et MM. Olivier Louchard, Philippe Quirion, Antoine Bonduelle et Emmanuel Bernard, Réseau Action Climat France
Mme Elisabeth Bigot, Sud Solaire Energies
M. Edouard Toulouse, WWF France

Introduction

« La tâche qui nous attend est ardue mais, à notre avis, le changement climatique représente le plus grand défi environnemental de ce siècle et il est essentiel que le monde agisse dès maintenant. »

Sir John Bond, président du Groupe HSBC Holdings plc, avril 2005 ²

Le changement climatique est désormais reconnu partout et par tous comme un enjeu majeur. Le rapport Stern estime qu'il pourrait coûter 5% du PIB mondial chaque année, dès maintenant et indéfiniment, et ses dommages collatéraux s'élever à 20% du PIB voire davantage. Il met en évidence que "réduire aujourd'hui les émissions de gaz à effet de serre représente un coût relativement modeste comparé au coût de l'inaction".

La France s'est engagée à diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Pour tenir cet engagement ambitieux mais accessible, tous les acteurs français doivent être mobilisés. Les banques, acteurs économiques majeurs intervenant dans tous les secteurs d'activités, doivent elles aussi impérativement s'engager dans la lutte contre le changement climatique.

De manière croissante, la société civile interpelle les banques sur leurs responsabilités. En décembre 2005, les Amis de la Terre lançaient la campagne « Banques françaises : épargnez le climat ! » ³, première campagne française sur les banques et l'environnement. Soutenue par 34 organisations et syndicats dont le Réseau Action Climat, le Comité de Liaison Energies Renouvelables, Greenpeace, ATTAC, Negawatt, la fédération Artisans du Monde, la Confédération Paysanne, la campagne demandait aux banques de mettre en place une politique et des moyens actifs de lutte contre le changement climatique. Les trois demandes spécifiques étaient la transparence des impacts environnementaux, la mesure et la réduction des gaz à effet de serre directs et indirects des banques, et la création de produits bancaires spécifiques pour financer l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

Les Amis de la Terre poursuivent cette campagne en publiant notamment le présent rapport, qui étudie en détail les politiques climatiques et énergétiques des banques françaises.

Le rapport se structure en quatre parties. La première rappelle les risques liés au changement climatique, y compris au niveau économique et financier, examine les liens entre les métiers bancaires et les émissions de gaz à effet de serre, et explique la méthodologie d'analyse utilisée dans le rapport.

La seconde partie constitue l'analyse proprement dite des activités des banques françaises en matière climatique et énergétique. Les activités sont systématiquement analysées à l'aune des meilleures pratiques internationales et assorties de recommandations précises.

La troisième partie illustre la seconde : elle détaille les financements des banques françaises dans des projets énergétiques internationaux, d'une part les projets énergétiques controversés, d'autre part l'exposition globale des banques françaises dans le secteur énergétique.

Enfin, la quatrième et dernière partie synthétise les recommandations pour les banques, et fait des recommandations pour les autres parties prenantes.

² HSBC, Rapport annuel 2004 de développement durable, p.3. HSBC (Royaume Uni) est le quatrième plus grand groupe bancaire mondial

³ Pour plus d'information voir www.amisdelaterre.org

I. Cadre de l'étude

1. L'urgence climatique ⁴

1. L'effet de serre

Le CO₂ est indispensable à la vie sur terre. Les plantes, les arbres et les algues ont besoin de CO₂, d'eau et de lumière pour la photosynthèse et donc leur croissance. Comme un sous-produit, ils produisent de l'oxygène indispensable à toute forme de vie. En plus de cette fonction, le CO₂ régule la température de la terre. On l'appelle « gaz à effet de serre » (GES), car il permet de piéger une partie de l'énergie du soleil que la surface de la terre renvoie vers l'espace après l'avoir reçue. Ce phénomène appelé effet de serre se produit un peu de la même façon qu'avec les parois d'une serre qui la réchauffent. Sans effet de serre, il ferait -12°C à la surface de la Terre et la vie n'existerait pas.

Mais à côté de cet effet de serre d'origine naturelle s'est développé un effet de serre anthropique (d'origine humaine). Les recherches scientifiques sur le sujet confirment aujourd'hui sans doute possible la relation directe entre les activités humaines, l'augmentation des niveaux de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et le changement climatique. Des différents gaz à effet de serre émis par les activités humaines, le CO₂ ou dioxyde de carbone est le plus important : il représente 65% de l'effet de serre anthropique ⁵. Il est émis principalement par la combustion des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz).

2. Les risques massifs du dérèglement climatique

Les émissions de CO₂ provenant des activités humaines ont doublé entre 1970 et 2002, atteignant 25,6 milliards de tonnes (Gt) par an, alors qu'il n'y avait pratiquement pas d'émissions humaines pendant l'ère pré-industrielle ⁶. Du fait de ces émissions, la concentration de CO₂ dans l'atmosphère a augmenté de 35% pour atteindre 380 ppm ⁷ en 2004, alors qu'elle était restée stable à 280 ppm pendant les 400 000 dernières années au minimum. Si aucun plan de réduction des émissions n'est mis en place, les modèles scientifiques actuels prévoient que les émissions de CO₂ augmenteront jusqu'à atteindre 62 Gt par an en 2050, conduisant à des concentrations de 750 ppm, soit pratiquement le triple des émissions pré-industrielles.

Des débats demeurent encore sur les conséquences précises de ce bouleversement sur le climat et l'écosystème planétaire. La référence scientifique en la matière, le GIEC ⁸, estime que cette augmentation de la concentration atmosphérique en CO₂ pourrait conduire à un réchauffement global de 1,4 à 5,8°C (2 à 6,3°C en Europe), ce qui engendrera des effets dévastateurs sur l'humanité et la biodiversité dans le monde ⁹.

⁴ Outre le CO₂ lui-même (dioxyde de carbone), de multiples gaz à effet de serre existent. Pour comparer les émissions de ces différents gaz, ils sont convertis en unité équivalent CO₂. Quand nous utilisons le terme CO₂ dans ce rapport, nous signifions unité équivalent CO₂.

⁵ Le second gaz à effet de serre le plus important est le méthane (CH₄), qui représente 20% des émissions anthropiques mondiales.

⁶ Voir <http://cdiac.esd.ornl.gov/>

⁷ Parties par million

⁸ Le GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) est une organisation mise en place en 1988 par l'Organisation Météorologique Mondiale et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Il coordonne les travaux de plus d'un millier de scientifiques du monde entier. A ce jour, toutes les publications officielles du GIEC ont été approuvées à l'unanimité par les pays représentés dans l'assemblée générale du GIEC (y compris les USA, ou l'Arabie Saoudite) (en anglais IPCC : Intergovernmental Panel on Climate Change)

⁹ Voir GIEC, *Climate Change 2001: Synthesis Report*

1. Les risques principaux en Europe

- ◆ Elévation du niveau des mers avec risque d'inondation, en majeure partie à cause de la fonte de la couche de glace du Groenland ¹⁰ ;
- ◆ L'affaiblissement ou l'arrêt du Gulfstream ¹¹, ce qui placerait l'Europe de l'Est dans une « mini-ère glaciaire » ;
- ◆ Un renversement des puits de carbone devenant émetteurs nets, ce qui pourrait engendrer une augmentation de la température globale de 3°C ¹² ;
- ◆ Un risque de pénurie d'eau concernant 3,5 millions de personnes et un risque d'inondation concernant 75 millions de personnes ¹³ ;
- ◆ Une augmentation du taux d'extinction des espèces végétales et animales due au changement climatique ¹⁴ ;
- ◆ Un accroissement des catastrophes climatiques dites « naturelles ». Le coût des risques climatiques pourraient s'élever à 1000 milliards de dollars par an d'ici 2040 pour la communauté internationale ¹⁵.

2. Le rapport Stern ¹⁶

Sir Nicholas Stern, ancien chef économiste de la Banque Mondiale, a publié le 30 octobre 2006 un rapport de 700 pages à la demande du Chancelier anglais Gordon Brown, sur les conséquences du réchauffement climatique et de son coût socio-économique pour la planète. La particularité du rapport Stern est qu'il envisage la crise climatique essentiellement dans ses conséquences économiques, sociales et politiques. Il inverse la perception habituelle sur cette question. Ce n'est plus "si nous faisons quelque chose contre le réchauffement climatique, notre économie en souffrira" : c'est au contraire : "si nous ne faisons rien contre le réchauffement climatique, notre économie s'effondrera".

Ses principales conclusions sont :

- ◆ « Le changement climatique est la plus grande faillite de l'économie de marché que le monde ait jamais connue » ;
- ◆ Le coût mondial du changement climatique sur 10 ans est estimé à 5500 milliards d'euros ;
- ◆ « Un laisser-faire pourrait coûter 5% du PIB mondial chaque année, dès maintenant et indéfiniment, et les dommages collatéraux pourraient même porter ce coût à 20% du PIB mondial, voire plus » ¹⁷ ;
- ◆ La crise climatique entraînera une récession économique plus coûteuse que les deux guerres mondiales, et plus grave que le crash boursier de Wall Street et la Grande Dépression de 1929 ;
- ◆ Des déplacements massifs de populations entraîneront des troubles ethniques et sociaux de très grande ampleur : plus de 200 millions de personnes seront obligées de quitter leurs territoires pour trouver refuge ailleurs ;
- ◆ De grandes parties de la planète deviendront inhabitables ; crises politiques et conflits de survivance se multiplieront.

¹⁰ Voir UNEP FI (Programme des Nations-Unies pour l'Environnement, Initiative Financière) CEO briefing, *The futur of climate change policy*, December 2005

¹¹ Courant océanique qui prend sa source entre la Floride et les Bahamas et se dilue dans l'océan Atlantique vers la longitude du Groenland. Il longe et réchauffe les côtes européennes

¹² Voir UNEP FI CEO briefing, *The futur of climate change policy*, December 2005

¹³ Voir M.Meinshausen, *Working Group 1: The climate challenge*, November 2004

¹⁴ Voir Chris D. Thomas et al., *Extinction risk from climate change*, Nature, January 2004

¹⁵ Selon une étude réalisée par des experts du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et d'une quinzaine d'institutions internationales, financières, bancaires et d'assurance. Cette étude a été rendue publique le 14 novembre 2006 à Nairobi, à l'occasion de la conférence sur le changement climatique

¹⁶ Rapport disponible sur :

http://www.hm-treasury.gov.uk/independent_reviews/stern_review_economics_climate_change/stern_review_report.cfm

¹⁷ Rapport Stern : L'Economie du changement climatique – Les conclusions

D'après Nicholas Stern, "réduire aujourd'hui les émissions de gaz à effet de serre représente un coût relativement modeste comparé au coût de l'inaction" : il calcule que l'humanité devrait consacrer 1 % du PIB annuel de la planète (soit environ 275 milliards d'euros) à la lutte contre le changement climatique, sous peine de voir le coût du changement climatique être 5 à 20 fois plus élevé. A titre de comparaison la somme de 1% du PIB équivaut aux dépenses publicitaires mondiales. Quoiqu'élevé, le montant ne paraît donc pas hors de portée.

3. Les initiatives de réduction des émissions

1. Le Protocole de Kyoto

Au Sommet de la Terre à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992, les premières mesures internationales étaient prises pour réduire les émissions de CO₂ et lutter contre le changement climatique. Quelques 180 pays signèrent la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique. La signature de cette convention fut suivie par plusieurs conférences inter-gouvernementales afin de mettre ces engagements en pratique. Une étape clé eut lieu à Kyoto (Japon) en 1997 avec l'établissement du protocole de Kyoto. Ce dernier est entré en vigueur en 2005 avec la ratification de la Russie. Les 163 pays qui ont ratifié le protocole représentent collectivement 60% des émissions humaines globales de CO₂ et plus de la moitié du produit intérieur brut mondial¹⁸. Le protocole vise une réduction de 5,2% des émissions de CO₂ sur la période 2008-2012 par rapport au niveau de 1990, prise comme année de référence. Seuls les pays développés doivent remplir ces objectifs, pour lesquels ils ont chacun reçu des objectifs de réduction spécifiques. Ces objectifs dépendent de l'état du développement de l'économie du pays, ainsi que de son niveau d'émission de CO₂.

En décembre 2005, lors de la Conférence des Parties sur le changement climatique de Montréal (Canada), de nombreux pays ont mis en avant le besoin d'aller au-delà de Kyoto et de développer des objectifs de réduction à long terme. Certains pays ont déjà adopté des objectifs à long terme, dont le but est d'empêcher que les températures globales moyennes n'augmentent de plus de 2°C. Ce seuil se base sur des estimations scientifiques selon lesquelles un réchauffement global supérieur à + 2°C par rapport au niveau pré-industriel aurait des conséquences catastrophiques. Pour ne pas dépasser cette limite, les concentrations de CO₂ doivent se stabiliser à 400 ppm. Cela implique donc que les émissions globales annuelles de 2050 ne doivent pas être plus élevées que les émissions actuelles (qui sont de 25,6 Gt). Si on les compare aux 62 Gt estimées pour 2050, cela signifie que les émissions de CO₂ devraient être réduites de 36 Gt en 2050, soit une réduction de presque 60%.

Les outils de Kyoto

Les trois instruments définis dans le Protocole de Kyoto pour réduire les émissions de gaz à effet de serre sont les permis d'émission (Système d'Echange des Quotas), le Mécanisme de Développement Propre (MDP) et la Mise en Oeuvre Conjointe (MOC).

Le MDP vise à financer des activités de réduction des émissions dans les pays en développement, et la MOC dans les économies en transition d'Europe de l'Est.

Pour chaque tonne de carbone évitée par rapport à un scénario de référence, l'investisseur reçoit des crédits (Certified Emission Rights, CER) pour le MDP et des unités de réduction des émissions pour la MOC. Ces crédits peuvent être vendus et échangés dans le Système d'Echange des Quotas.

¹⁸ Au sein des pays riches, Etats Unis et Australie ont signé la Convention de Rio mais refusé de ratifier le Protocole de Kyoto

2. D'autres initiatives de réduction des émissions

Les Etats Unis et l'Australie n'ont pas ratifié le protocole de Kyoto, bien que les Etats-Unis représentent 23% des émissions mondiales de CO₂ et que l'Australie soit le premier exportateur mondial de charbon. Cependant, ces deux pays et quelques autres sont impliqués dans plusieurs initiatives locales, régionales et internationales de réduction de CO₂. Les plus importantes sont les suivantes :

- ◆ L'Initiative Régionale de Réduction des GES formée par 9 états du nord-est des Etats-Unis. Elle vise à stabiliser les émissions de 600 centrales électriques en 2009 puis les réduire de 10% pour 2020¹⁹ ;
- ◆ Les maires de 224 villes des Etats-Unis ont signé un accord ²⁰ pour atteindre les objectifs de Kyoto. Los Angeles, New York et Chicago en font partie ;
- ◆ Un système d'échange de CO₂ pour les Etats australiens qui peut être suivi sans le soutien fédéral ;
- ◆ En Australie l'industrie du charbon vise la réduction de l'intensité de ses émissions de CO₂ de 33% d'ici 2030 ;
- ◆ Le Partenariat Climat Asie-Pacifique pour un Développement Propre (AP6), qui inclut 6 nations d'Asie – Pacifique : Australie, Chine, Inde, Japon, Corée du Sud et Etats-Unis. Les pays fixent des objectifs individuels non contraignants pour réduire les émissions de CO₂ ;
- ◆ Le « Climate Leaders Programme » de l'Agence de Protection Environnementale américaine (EPA), qui inclut des réductions volontaires de plusieurs entreprises multinationales et qui demande aux participants de fixer des objectifs agressifs de réductions des émissions devant être atteints d'ici 5 à 10 ans ²¹.

Même si plusieurs des initiatives mentionnées ci-dessus peuvent mener à une réduction significative des émissions de CO₂, il est important de souligner que ces initiatives sont souvent volontaires et qu'il y manque des objectifs juridiquement contraignants et/ou des mécanismes de mise en application. En conséquence, ces initiatives ne sont généralement pas considérées comme des alternatives acceptables aux objectifs définis par le Protocole de Kyoto. Néanmoins, elles indiquent clairement que ces pays reconnaissent aussi, notamment au niveau territorial, la nécessité d'actions de réduction des émissions.

¹⁹ Voir www.rggi.org

²⁰ *US Mayors Climate Protection Agreement*, voir <http://www.ci.seattle.wa.us/mayor/climate/default.htm>

²¹ Voir <http://www.epa.gov/climateleaders> pour une liste complète des participants et de leurs objectifs

4. Les objectifs de réduction des émissions

1. Des objectifs convergents à long terme

Country/Region	Kyoto targets ¹⁹	Results for 2003 ²⁰	Long-term target proposals
France	0%	-2%	-75% by 2050 ²¹
Germany	-21%	-19%	-40% by 2040 ²¹
Netherlands	-6%	1%	-50% by 2050 ²²
Spain	15%	41%	
UK	13%	-13%	-60% by 2050 ²¹
EU-15	-8%	-2%	
EU-25		-8%	-60 to -80% by 2050 ²³
Japan	-6%		
Russia	0%		
Total Kyoto	-5.2%		
US	-7%		
State of California			-80% by 2050
RGGI			-10% by 2019 ²⁴

Notes :

19. Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Voir www.unfccc.int pour plus de détail

20. Eurostat. Pour plus de détail voir www.europa.eu.int/comm/eurostat

21. PNUE Initiative Financière, Groupe de travail sur le changement climatique, CEO briefing, décembre 2005

22. Comme proposé par plusieurs Ministres et entreprises sur la transition énergétique. Pour plus de détail voir www.senternovem.nl/energietransitie/index.asp

23. Comme proposé par les Ministres de l'Environnement européens le 10 mars 2005

24. RGGI : Regional Greenhouse Gas Initiative, Memorandum of Understanding in brief, 20 décembre 2005. Voir www.rggi.

Un nombre croissant de pays riches ²² impliqués dans la lutte contre l'effet de serre s'accordent sur le besoin de diviser leurs émissions de 60 à 80% d'ici 2050.

2. L'Union européenne

Au 1^{er} janvier 2005 est entrée en vigueur la Directive européenne du 13 octobre 2003 : l'Union européenne lançait son Système d'Echange des Quotas (EU ETS) afin de s'assurer que les objectifs nationaux découlant du Protocole de Kyoto seront respectés. Ce système couvre 12000 sites industriels majeurs à travers l'Europe ²³ soit 45% des émissions européennes ; il cible principalement les secteurs de la production d'énergie, la chimie, les cimenteries et la sidérurgie ²⁴. Les participants reçoivent des droits d'émissions leur permettant d'émettre une certaine quantité de CO₂. Si leurs émissions dépassent le niveau autorisé, elles doivent soit trouver les moyens de les réduire, soit acheter les droits d'émissions d'autres participants sur le marché. Dans une récente mise à jour des progrès réalisés, l'Union européenne a indiqué qu'un grand nombre d'Etats membres ont des efforts

²² Pays de l'annexe 1 dans le Protocole de Kyoto

²³ Les industries émettant plus de 10 000 t équivalent carbone par an, dont 1700 sites en France environ

²⁴ Pour trouver la liste complète des secteurs concernés par la Directive EU ETS, voir l'annexe I de la Directive européenne 2003/87/EC

supplémentaires à fournir ²⁵ : 12 Etats européens ne s'inscrivent pas dans les tendances annuelles pour respecter leurs objectifs finaux découlant du Protocole de Kyoto.

L'Union européenne est en cours de révision de sa stratégie énergétique. Les ONG écologistes plaident pour une réduction de 30% des émissions de CO₂ d'ici 2020. L'objectif de 20% de production d'énergie primaire à partir de sources renouvelables d'ici 2020 serait accepté.

3. La France

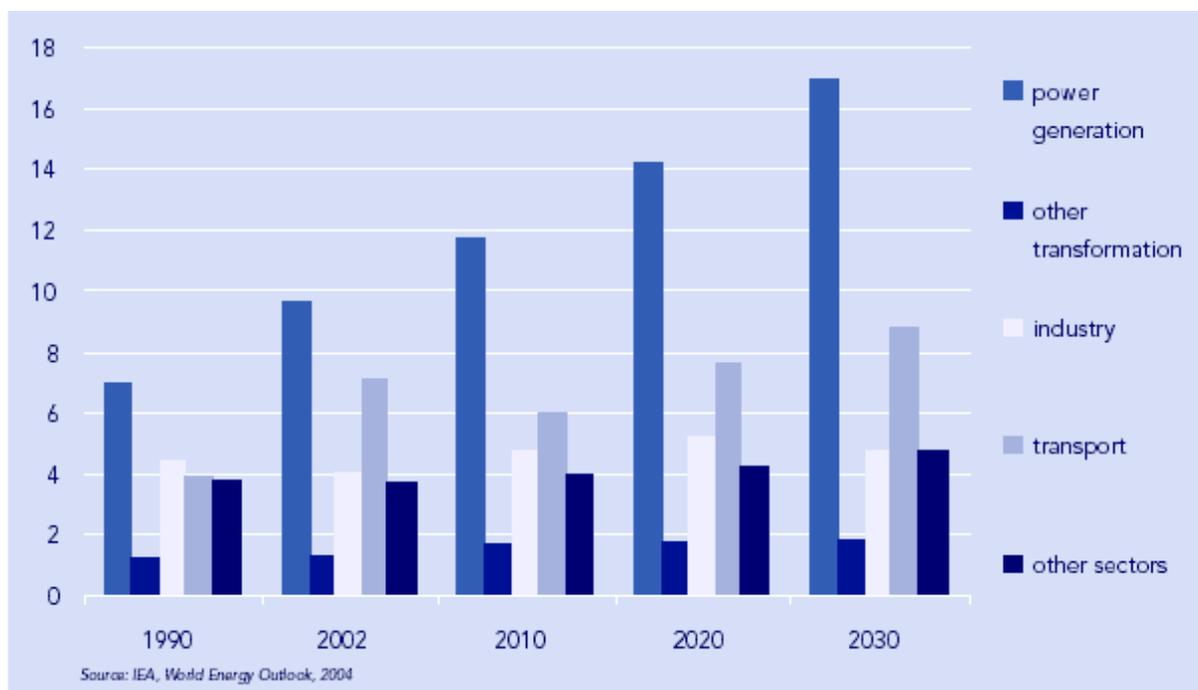
La France a pris également un engagement ambitieux par voie législative : la « loi POPE » du 13 juillet 2005 ²⁶ fixe l'engagement de l'Etat de « diminuer de 3 % par an en moyenne les émissions de gaz à effet de serre de la France » pour arriver à une division par 4 ou 5 d'ici 2050 ²⁷.

5. Les émissions de CO₂ par secteur d'activité

Au niveau mondial, la production d'énergie et le transport sont les deux secteurs les plus émetteurs de CO₂, avec respectivement 40% et 23%. Comme ils sont également les secteurs se développant le plus rapidement, ils sont à la fois les secteurs ayant le plus grand potentiel de réduction des émissions, mais aussi ceux qui nécessitent le plus de réductions des émissions.

Compte tenu des différences sectorielles, les stratégies globales de réduction des émissions de CO₂ nécessitent des stratégies spécifiques pour chaque secteur. La moitié des centrales électriques utilisent du charbon, l'électricité bénéficiant ensuite principalement au secteur résidentiel-tertiaire (habitations) et à l'industrie. Le secteur du transport est le principal consommateur de pétrole : il représente environ 60% de la consommation mondiale ²⁸. Dans ce secteur, l'aviation se développe extrêmement rapidement en termes absolus et relatifs.

Emissions mondiales par secteur d'activité, 1990-2030 (en Gt)



²⁵ Rapport de la Commission sur les progrès réalisés pour atteindre l'objectif communautaire de Kyoto, 15 décembre 2005

²⁶ Loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (« loi POPE »)

²⁷ Loi POPE, Article 2

²⁸ Agence de l'Énergie Internationale, *Statistiques clés sur l'énergie dans le monde*, 2005

2. Les réductions des émissions de CO₂ et le secteur bancaire

« [...] C'est au travers de nos activités de financement et de placement que l'effet de levier en faveur de la protection de l'environnement et d'une gestion pérenne des ressources est le plus fort. »

Politique environnementale de la Société Générale ²⁹

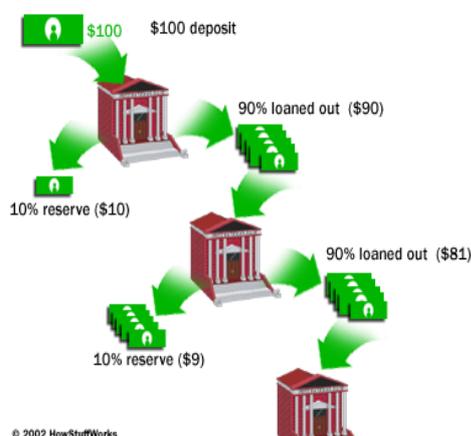
Les banques influencent la quasi-totalité de l'économie avec leurs produits et services financiers. En tant qu'entités tarifiant et allouant le capital, elles fournissent des signaux importants à tous les acteurs économiques, concernant les risques ou les coûts des industries spécifiques et des activités commerciales. Les entreprises, les ménages, les collectivités et les gouvernements utilisent les banques pour financer leurs activités, surmonter leurs déficits financiers et investir leurs ressources. En ce sens, les banques fonctionnent comme un « lubrifiant » de l'économie. C'est ce que dit l'ancien Directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations, Daniel Lebègue (Directeur du Trésor de 1984 à 1987) : « Le secteur bancaire est le système sanguin d'une société. Il doit assurer la meilleure circulation possible de l'argent et remplir sa fonction d'allocation du capital aux besoins de la société. Sans quoi, il ne joue pas pleinement son rôle dans l'économie ».

1. Comment fonctionnent les banques ?

Dans les économies des pays riches, les services bancaires occupent une place incontournable. La France est l'un des pays les plus bancarisés au monde (les ménages sont bancarisés à 99%) ; 30 millions d'opérations bancaires ont lieu chaque jour ; les prestations sociales (allocations familiales, RMI, Sécurité Sociale, etc) ne peuvent être perçues que sur un compte bancaire ou un livret A. Le secteur bancaire français représente entre 3 et 4 % du PIB ; c'est le 2^{ème} employeur privé en France avec environ 450 000 salariés. Très concentré, le secteur est polarisé autour de sept grands groupes qui détiennent ensemble plus de 90% des parts de marché, et le phénomène de concentration-fusion se poursuit. Les banques installées en France géraient en 2004 un actif total de 4400 milliards d'euros, soit 2,7 fois le Produit Intérieur Brut (PIB) de la France.

Une banque est une institution qui gère de l'argent, et qui assure d'autres services financiers. Une partie importante de ses ressources provient des dépôts (comptes chèques, comptes épargne, etc). L'utilisation la plus commune de ces ressources sont les prêts commerciaux et industriels, mais les banques utilisent aussi l'argent déposé pour investir dans des actions d'autres entreprises ou dans des biens (centres commerciaux, bureaux, ..).

Une fonction très importante d'une banque est donc d'utiliser l'argent des titulaires de comptes en le prêtant à d'autres qui peuvent alors acheter ou investir. En accordant ces prêts, les banques créent de l'argent dans l'économie. Ainsi, l'argent qui circule dans la collectivité est d'un montant beaucoup plus important que son réel montant physique.



²⁹ Société Générale, *La politique environnementale de la Société Générale : Engagements, organisation, déploiement et résultats*, p.1

Le montant que les banques peuvent prêter est directement affecté par les conditions de réserve fixées par les banques centrales. Ces conditions varient d'un pays à l'autre de 3 à 10% du montant total des dépôts.

Les profits des banques proviennent de la différence entre les taux d'intérêts respectivement payés pour la rémunération des clients et perçus sur les prêts accordés, les taux perçus étant supérieurs aux taux payés.

On distingue trois grands métiers bancaires :

	1. La banque de détail	2. La gestion d'actifs	3. La banque de financement et d'investissement
Clientèle	Clients particuliers Petites entreprises	Clientèle aisée Investisseurs	Grandes entreprises
Activités financières	Gestion des moyens de paiement Distribution des crédits Services spécialisés : crédit à la consommation, affacturage, bancassurance, etc	Banque privée : gestion de fortune Gestion de portefeuille: gestion des fonds confiés par les investisseurs (investis en actions, obligations etc)	Banque commerciale Financements spécialisés Montage financier de grands projets d'investissement
Services non financiers	Location de véhicules ou de matériel informatique, etc	Conseil	Conseil, fusion-acquisition

Ces grands métiers bancaires sont eux mêmes extrêmement diversifiés.

La banque traditionnelle était la banque de détail, qui consistait à collecter et prêter aux particuliers ; elle générait la majorité des profits. Depuis une vingtaine d'années, les banques se sont extrêmement diversifiées et les nouveaux marchés sur lesquels elles opèrent sont très différents les uns des autres en termes de risques, de rentabilité, de possibilité d'internationalisation. L'évolution est telle qu'il est devenu difficile de parler de la banque comme d'une activité unique, tant les métiers sont différenciés. Aujourd'hui les revenus provenant des métiers de gestion d'actifs et d'investissement ont nettement augmenté, et représentent parfois plus de la moitié des résultats bancaires.

2. Les grand types de produits et services bancaires

Les banques offrent un très large ensemble de produits et services financiers, qui peuvent être regroupés en deux catégories : les produits basés sur le bilan (prêts, investissement, produits d'épargne, dette bancaire, etc) et les produits basés sur les commissions (commissions des métiers Banque privée et Gestion d'actif par exemple).

Les principaux produits et services bancaires sont les suivants :

- ◆ **Les prêts** : Les prêts représentent l'actif le plus important d'une banque sur son bilan : environ 50% des actifs totaux. Les banques fournissent une large gamme de prêts : prêts personnels aux consommateurs, prêts commerciaux aux entreprises multinationales, financements de projets réalisés pour des grands projets (oléoducs, grand barrage, etc). Pour la plupart des prêts, les banques demandent des garanties, comme une maison dans le cas d'une hypothèque ou un revenu stable dans le cas d'un prêt personnel.
- ◆ **Les biens immobiliers** : Les biens immobiliers du portefeuille de la plupart des banques leur servent pour leur propre usage mais également en tant qu'investissement.

- ◆ **Les investissements** : Les banques peuvent investir de l'argent en achetant des parts d'entreprises. Elles peuvent acheter une part majoritaire dans une entreprise cotée ou financer des petites start-up non cotées, via du capital risque. En retour, elles deviennent actionnaires, ce qui signifie qu'une partie de l'entreprise leur appartient. En tant qu'actionnaire stratégique, une banque rencontre régulièrement la direction de l'entreprise afin d'évaluer sa performance financière. Une banque peut donc avoir une grande influence sur l'entreprise mais peut également décider de vendre ses parts, si elle estime les risques liés à l'entreprise trop importants.
- ◆ **La gestion d'actifs** : Les banques peuvent gérer des actifs financiers tels que des actions et des obligations pour leur propre compte ou pour des tiers. Cette activité correspond pour partie à des produits basés sur le bilan et pour partie à des produits basés sur des commissions. La gestion d'actif est orientée vers la recherche de profit et peut inclure des stratégies d'achats et de ventes à court terme, alors que les investissements sont plus stratégiques par nature.
- ◆ **La banque privée** : La banque privée est une activité où la banque gère des actifs financiers pour le compte de tiers. C'est donc une activité de commission. Bien qu'une banque ne possède pas les parts dans ce cas de figure, elle a l'obligation fiduciaire de gérer ces investissements comme s'ils étaient les siens. Une banque peut utiliser son rôle de conseil pour inciter ses clients à investir dans certaines entreprises ou certains secteurs.
- ◆ **Les fonds** : Un fond d'investissement met en commun plusieurs investissements afin de réduire les risques. Il y a une très large gamme de fonds d'investissement, allant des fonds d'actions ordinaires jusqu'aux fonds dérivés beaucoup plus complexes. Les banques peuvent créer des fonds dédiés à un secteur spécifique ou développer des fonds focalisés sur certains projets.
- ◆ **Le courtage et trading** : Le courtage est une activité basée sur les commissions qui vise à acheter ou vendre des actions pour des clients (généralement des investisseurs institutionnels comme les gérants de patrimoine, les fonds de pensions ou les compagnies d'assurance). Les courtiers emploient des analystes financiers pour qu'ils donnent des conseils à leurs clients. Les analystes financiers influencent la prise de décision de ces investisseurs institutionnels quand ils sélectionnent des actions. Les traders exécutent les ordres des courtiers, ou bien négocient des « blocs » d'actions avec d'autres traders pour obtenir les prix les plus bas. Les traders peuvent aussi spéculer sur les actions pour leur propre compte. L'influence des courtiers et des traders sur les clients semble malgré tout assez modérée.

3. Réduire les émissions de CO₂ via les produits et services bancaires

Les banques génèrent des émissions de CO₂ de deux manières différentes :

- ◆ **De manière directe**, via leurs propres activités (principalement le transport, les bâtiments, l'énergie et les matériaux entrants). Elles sont intégralement responsables de ces émissions, relativement faibles du fait de leur activité de service et non industrielle ;
- ◆ **De manière indirecte**, via les financements et investissements décidés par les banques en faveur de certains secteurs, de certaines catégories de clients, de certains clients spécifiques, mais également via leur métier de conseil financier (en particulier pour les entreprises et grands projets). Elles sont partiellement responsables de ces émissions puisqu'elles les rendent possibles en les finançant, le client ayant également une part de la responsabilité. Le secteur bancaire finançant une énorme partie des activités économiques mondiales, ces émissions indirectes sont immenses. **Pour le secteur bancaire, le principal enjeu de réduction des émissions de CO₂ se situe donc ici.**

Le rôle clé des banques dans la lutte contre le changement climatique est de réduire les émissions de leurs clients. C'est ce qu'on appelle la réduction des impacts indirects. Pour parvenir à de telles

réductions, les banques doivent ajouter des conditions liées au CO₂ dans les produits et services financiers qu'elles proposent, pour calculer le risque des projets et entreprises et déterminer les taux d'intérêt. Cette démarche devient logique et même inévitable dans une économie où la tonne de carbone a un coût. Elle fonctionne de manière positive aussi bien que négative : un client polluant sera pénalisé, un client sobre en carbone bénéficiera de financements facilités (toutes choses égales par ailleurs).

Le niveau d'influence des banques sur leurs clients est variable : il dépend notamment du type de produit financier, de la concurrence à laquelle la banque doit faire face pour un client donné et de la rentabilité sous jacente de la réduction des émissions de CO₂ du client. Des discussions ont lieu sur l'influence réelle que les banques ont sur leurs clients. Néanmoins, plusieurs banques leaders ont déjà pris conscience du rôle spécifique qu'elles jouent et de leurs responsabilités en matière de changement climatique (ce qui leur est demandé de manière croissante par certaines catégories de clients), et elles ont mis en place des politiques formelles pour prendre en compte le changement climatique de façon systématique.

4. L'absence totale de législation sur les banques et le climat

Il demeurera difficile pour les banques de persuader leurs clients de réduire leurs émissions de CO₂ aussi longtemps qu'elles n'y auront pas l'intérêt ou l'obligation. C'est pourquoi les pouvoirs publics ont également un rôle crucial à jouer dans ce domaine. Ils doivent mettre en place un cadre qui demandera aux banques d'intégrer les conditions d'émissions de CO₂ à leurs produits et services, via des incitations et des obligations. Différents mécanismes doivent être étudiés, à travers des taxes carbone, des politiques fiscales spéciales ou des subventions pour les produits financiers permettant de réduire les émissions.

Les initiatives actuelles sont exclusivement volontaires : il n'existe encore aucune législation en France, en Europe et dans le monde concernant les émissions (directes et indirectes) du secteur bancaire. Compte tenu des objectifs publics français et européens en matière de lutte contre le changement climatique, il est clair que, tôt ou tard, les activités bancaires seront soumises à des obligations en la matière : dans l'effort collectif de lutte contre le changement climatique, un secteur d'une telle importance dans l'économie ne pourra être longtemps laissé de côté par les pouvoirs publics.

Les banques proactives aujourd'hui se positionnent comme leaders face aux obligations de demain.

3. Objectif de l'étude

Depuis 2005, les Amis de la Terre ont fait le constat de l'extrême difficulté à trouver des informations publiques précises sur l'implication et la responsabilité des banques françaises dans le secteur énergétique, et sur leurs responsabilités directes et indirectes en matière de changement climatique.

Le présent rapport a donc pour but :

- ◆ de rappeler l'urgence de la lutte contre le changement climatique aux banques françaises, manifestement extrêmement peu sensibilisées à leurs responsabilités indirectes massives en la matière ;
- ◆ de mettre en évidence les meilleures pratiques internationales du secteur bancaire en matière climatique et énergétique ;
- ◆ de détailler les activités des banques françaises dans le secteur énergétique et de les analyser au regard des meilleures pratiques internationales ;
- ◆ de faire des propositions systématiques en la matière.

L'accent mis sur le changement climatique et l'énergie dans la présente étude ne saurait en rien faire oublier aux banques l'étendue de leurs impacts et responsabilités globales.

Les Amis de la Terre ont réalisé cette étude dans le cadre de la campagne de Friends of the Earth International sur la réforme des acteurs financiers ³⁰, et du réseau international Banktrack sur la finance privée ³¹.

4. Méthodologie d'évaluation de l'étude

1. Périmètre : les dix banques retenues

Les 10 banques retenues dans le cadre de l'étude

- Groupe Banque Populaire
- BNP-Paribas
- Caisse d'Epargne
- Groupe Crédit Agricole (comprenant LCL : Le Crédit Lyonnais)
- Crédit Coopératif
- Crédit Mutuel – CIC
- Dexia
- HSBC
- La Banque Postale
- Société Générale

10 banques sont analysées dans la présente étude :

- ◆ **Ont été retenus les 7 plus grands réseaux bancaires français.** L'étude porte systématiquement sur les *groupes* bancaires, comprenant le siège et le cas échéant l'ensemble des caisses régionales et des filiales (suivant le type de banque: mutualiste ou cotée). Ainsi, le Groupe Crédit Agricole inclut le Crédit Lyonnais et Calyon, et le Groupe Banque Populaire inclut Natexis. Le périmètre *groupe* inclut donc les activités des banques françaises à l'étranger.

³⁰ Voir <http://www.foei.org/ifi/index.html>

³¹ Voir <http://www.banktrack.org>

- ◆ **Deux banques étrangères, HSBC (Royaume-Uni) et Dexia (belgo-française)**, ont été rajoutées dans l'étude pour les raisons suivantes : HSBC est la première banque étrangère en France et y est implantée de manière significative depuis sa fusion avec le CCF ; Dexia est cotée à la Bourse de Paris et fait partie du CAC 40, et occupe une position significative en France sur certains segments des marchés bancaires (notamment ceux relatifs aux collectivités locales).
- ◆ **La Banque Postale**, filiale de la Poste devenue banque au 1^{er} janvier 2006, est intégrée dans l'étude. Cependant, elle ne disposait pas au moment de l'étude des agréments pour proposer l'ensemble de la gamme des produits bancaires, notamment pour faire des prêts aux entreprises. Plusieurs critères clés ne lui sont donc pas applicables (notamment dans les politiques de financement et d'investissement, enjeu 2). Les Amis de la Terre ne sachant pas à ce jour si la stratégie de la Banque Postale est de se développer sur l'ensemble des marchés, y compris à l'international, ou de se concentrer uniquement sur le marché français des particuliers, il est apparu peu pertinent de lui attribuer cette année une note sur l'enjeu 2 *Financements et investissements* et, partant, une note globale (l'enjeu 2 représentant 80% de la note globale). La Banque Postale est donc évaluée seulement sur certains aspects.
- ◆ **Le Crédit Coopératif** a été également pris en compte dans l'étude, afin de comparer les activités et engagements des banques conventionnelles avec celles d'une banque positionnée comme sociale ³². Le Crédit Coopératif fait partie du groupe Banque Populaire depuis 2002, mais son positionnement spécifique demeure, ce qui nécessitait de l'analyser séparément. En conséquence, l'analyse des activités du groupe Banque Populaire a été faite hors activités du Crédit Coopératif.
- ◆ Enfin, l'analyse ayant été faite sur les activités et données des banques pour l'année 2006, la création de **Natixis** le 17 novembre 2006, résultant de la fusion des banques de financement et d'investissement Natexis-Banques Populaires et Ixis (Caisses d'Epargne), n'a pu être prise en compte. Natixis n'est donc pas étudiée en tant que telle.

Au total, 10 banques sont donc prises en compte dans l'étude. Les 5 premiers groupes en France gèrent plus de 81% des dépôts de clientèle et près de 71% des crédits ³³. Le panel étudié ici, nettement plus large, est donc très représentatif en terme de marché.

2. Procédure d'évaluation

1. Chronologie de l'étude : sept étapes

L'étude a été réalisée en sept étapes entre septembre 2006 et février 2007 :

1. Recherche d'information sur les financements des banques dans le secteur énergétique (septembre 2006 – janvier 2007) ;
2. Analyse des informations rendues publiques : site internet, rapports annuels, rapports développement durable, autres informations publiées par les banques (novembre 06 – février 07) ;
3. Envoi d'un questionnaire aux 10 banques entre le 20 et le 25 octobre 2006, pour un retour entre le 30 novembre et le 8 décembre suivant les banques. Afin de faciliter le travail des banques, le questionnaire a été pré-rempli par les Amis de la Terre sur la base des informations rendues publiques. Plusieurs banques ont fait parvenir ultérieurement des informations complémentaires aux Amis de la Terre : elles ont été prises en compte jusque fin février 2007 ;
4. Analyse des questionnaires. Le cas échéant, relance des banques par mail, téléphone ou réunion pour clarifier et préciser les réponses effectuées (décembre 06 – février 07) ;

³² « La vocation du Crédit Coopératif, précisée dans sa déclaration de principes, est de « concourir au développement des personnes morales qui composent l'économie sociale », www.credit-cooperatif.coop/groupe/presentation/.

³³ Le secteur bancaire, la banque de détail en 21 questions, UFC-Que Choisir, Septembre 2004

5. Recherche d'informations complémentaires sur les financements internationaux : du fait du manque de précision des informations fournies par les banques, les Amis de la Terre ont confié au consultant indépendant Jan Willem van Gelder de l'organisme Profundo³⁴ une étude sur les financements internationaux des entreprises du secteur énergétique par les trois plus grandes banques françaises à l'international (BNP-Paribas, Crédit Agricole-Calyon, Société Générale : voir annexe 2 *Le poids des banques françaises dans le monde*). Cette étude est intégrée dans le présent rapport, principalement dans la partie 3 *A l'international, des financements massifs parfois controversés du secteur énergétique*, et l'annexe 7 – *Financement de projets énergétiques de BNP-Paribas, Crédit Agricole, Société Générale* (décembre 06 – janvier 07) ;
6. Envoi de l'analyse aux 10 banques pour relecture. Analyse envoyée le 1er février pour des retours des banques jusqu'au 21 février. 9 banques sur 10 ont répondu et fourni des précisions, informations supplémentaires, commentaires, etc ;
7. Finalisation de l'étude et des recommandations (février 2007).

2. Remarques méthodologiques

Quatre éléments sont à noter :

- ◆ **Les Amis de la Terre ne peuvent prendre en compte que l'information rendue publique.** Ils exhortent en permanence les banques à rendre public le maximum d'information. Lorsque les activités des filiales ou caisses régionales ne sont pas consolidées au niveau du groupe ou ne figurent pas dans le rapport annuel, les documents publics, le site ou les réponses au questionnaire des Amis de la Terre, les Amis de la Terre n'ont pas la possibilité de prendre en compte l'information. La responsabilité en incombe entièrement aux banques, dont le degré de transparence est extrêmement variable ;
- ◆ **Les Amis de la Terre ne peuvent prendre en compte les éléments portés à leur connaissance mais considérés par les banques comme confidentiels,** sur lesquels les Amis de la Terre n'ont pas la possibilité de communiquer. Seuls les éléments publics sont pris en considération dans l'analyse. Par contre, les éléments confidentiels permettent d'affiner les commentaires des Amis de la Terre sur l'évolution prévue ou souhaitable des banques ;
- ◆ Les informations figurant dans les tableaux d'analyse des banques pour chaque critère dans les parties suivantes **proviennent intégralement des éléments fournis par les banques** elles mêmes (documents publics, rapports annuels, sites, réponses au questionnaire des Amis de la terre, compléments d'information, réunions, etc). Les Amis de la Terre ont transmis ces éléments aux banques en amont de la publication du rapport afin qu'elles puissent les vérifier, les compléter et les commenter le cas échéant. Les Amis de la Terre ne sont aucunement responsables d'erreurs commises par les banques lors de la transmission d'information ;
- ◆ **Le questionnaire des Amis de la Terre portait explicitement sur les problématiques de climat et d'énergie.** Plusieurs banques ont fourni des renseignements généraux portant sur le développement durable, parfois vagues et pour lesquels il était pour le moins difficile d'évaluer ce qui portait spécifiquement sur les problématiques de climat et d'énergie. Dans ce cas, les Amis de la Terre ont cherché davantage d'informations dans les documents rendus publics par les banques. Lorsque cette étape s'est avérée impossible (éléments d'information trop vagues), les Amis de la Terre ont été dans l'obligation de rejeter l'information.

³⁴ Voir www.profundo.nl

3. Questionnaire environnemental

Le questionnaire figure en annexe 1. Il comprend 28 questions structurées en quatre parties :

- I. Politique générale du groupe en matière de lutte contre le changement climatique ;
- II. Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre du groupe ;
- III. Financements (et investissements) du groupe dans le secteur énergétique ;
- IV. Opportunités de marchés : produits en faveur de la lutte contre le changement climatique, de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

4. Structure de l'étude

Les questions du questionnaire ont été regroupées en trois grands enjeux, comprenant chacun plusieurs critères.

Enjeu 1 : Politique globale de lutte contre le changement climatique (10% de la note)

4 critères :

- Critère 1 - Existence d'une politique globale sur le climat
- Critère 2 - Existence d'objectifs chiffrés et datés
- Critère 3 - Evaluation et suivi de la politique
- Critère 4 - Formation et sensibilisation internes.

Enjeu 2 : Financements et investissements (80% de la note)

8 critères :

Transparence :

- Critère 1 - Reporting des financements dans le secteur énergétique
- Critère 2 - Reporting et réduction des émissions indirectes

Réduction des risques des secteurs sensibles :

- Critère 3 - Politique de réduction des risques pour le secteur des énergies fossiles
- Critère 4 - Politique de réduction des risques pour le secteur des grands barrages
- Critère 5 - Politique de réduction des risques pour le secteur de l'énergie nucléaire

Opportunités des secteurs durables :

- Critère 6 - Opportunités : produits bancaires et sensibilisation des particuliers (habitat)
- Critère 7 - Opportunités : produits bancaires et sensibilisation des entreprises et collectivités locales
- Critère 8 - Opportunités : financement des énergies renouvelables et fonds d'investissement.

Enjeu 3 : Impacts climatiques et énergétiques directs (10% de la note)

6 critères :

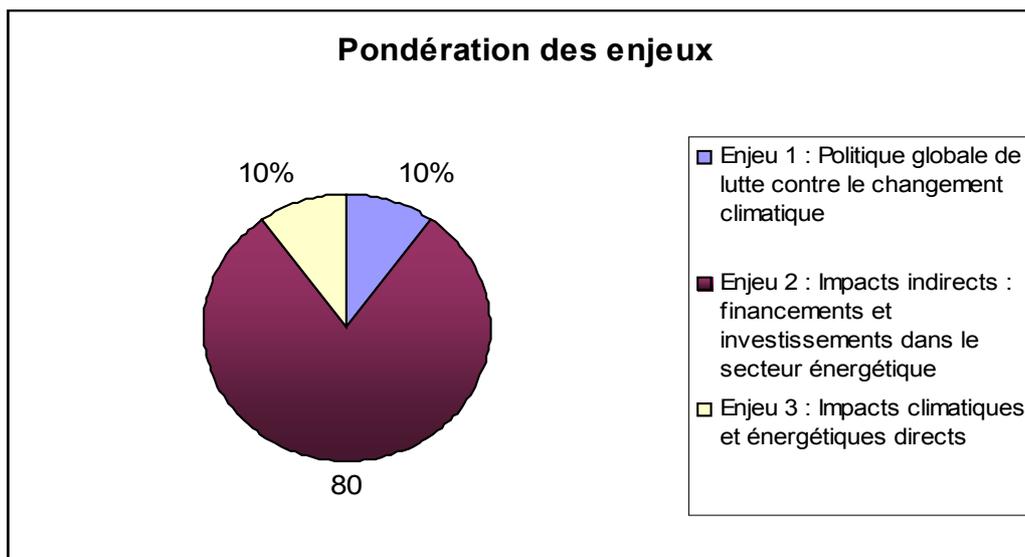
- Critère 1 - Evaluation des consommations et reporting des émissions
- Critère 2 - Réduction des émissions
- Critère 3 - Consommation et production d'énergies renouvelables
- Critère 4 - Transport durable
- Critère 5 - Immobilier écologique
- Critère 6 - Achèvement de la neutralité carbone : compensation.

5. Pondération des différents enjeux

Afin de fournir une évaluation globale des activités des banques en matière climatique et énergétique, des pondérations sont apportées pour les trois enjeux, ces derniers n'ayant pas la même importance. **Compte tenu de la spécificité forte de l'activité bancaire et de son effet d'entraînement profond sur l'ensemble de l'économie, l'enjeu 2 *Financements et investissements* compte pour 80% de la note finale.**

Chacun des deux autres enjeux compte pour 10% de la note finale :

- Enjeu 1 « Politique globale sur le climat » : 10 %
- Enjeu 3 « Impacts climatiques et énergétiques directs » : 10 %.



6. Système de notation

Chaque critère est évalué à l'aide d'une échelle allant de 0 à 5. L'évaluation de chaque réponse a été effectuée de la manière suivante :

Système de notation de chaque critère (de 0 à 5)	
◆ 0	Aucune information disponible / Aucune politique
◆ 1	Information très vague / Politique très vague, très partielle
◆ 2	Information précise mais sur un périmètre très limité / Politique claire mais très limitée (périmètre très partiel)
◆ 3	Information précise mais assez partielle / Politique claire mais assez limitée
◆ 4	Information globale sur la majorité du périmètre / Politique claire, globale, précise
◆ 5	Information précise sur la totalité du périmètre / Meilleure norme ou pratique internationale sur la totalité du périmètre

Pour évaluer les activités des banques par enjeu, les notes attribuées pour chaque critère sont cumulées et retransformées en une note sur 10 pour l'enjeu (au sein d'un même enjeu, les différents critères ne sont pas pondérés entre eux).

La note finale cumule les notes attribuées pour chaque enjeu, modifiées par la pondération présentée dans la partie ci dessus *Pondération des différents enjeux*, et les retransforme en une note sur 10 qui constitue l'évaluation globale de la banque.

II. Evaluation des banques

Enjeu 1. Politique globale de lutte contre le changement climatique

Critère 1. Existence d'une politique globale sur le climat

Meilleures pratiques

	BANQUE	MESURE	OBJECTIFS & RESULTAT	SOURCE
Existence d'une politique globale sur le climat	Bank of America (Etats-Unis)	« Bank of America reconnaît que le changement climatique et la pollution atmosphérique représentent des risques [...] s'engage à répondre aux problématiques du changement climatique, [...] mettre en place des objectifs effectifs et mesurables de réductions des émissions en ce qui concerne nos activités aussi bien que nos opportunités d'investissement »		Bank of America Climate Change Policy : www.bankofamerica.com/environment/index.cfm?template=env_clicchangepos
	JPMorgan Chase (Etats-Unis)	« Nous croyons qu'il est décisif aujourd'hui d'adopter vis à vis du changement climatique une approche de précaution en travaillant pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre [...]. Le programme qui suit s'applique aussi bien aux activités de banque commerciale qu'à celles de la banque d'investissement »	Le groupe s'engage à prendre des positions publiques sur le changement climatique	Public Environmental Policy Statement : www.jpmorganchase.com/cm/cs?pagena me=Chase/Href&urlname=jpmc/community/env/policy/clim
	HSBC (Royaume-Uni)	HSBC encourage ses clients à s'orienter vers les meilleures pratiques du développement durable. La politique fait une référence spécifique [...] aux émissions : publication et réduction des émissions de gaz à effet de serre. En outre HSBC exige, dans le cadre des Principes d'Equateur, que les projets produisant des niveaux significatifs de gaz à effet de serre publient leurs émissions et promeuvent des réductions		Energy Sector Risk Policy : http://a248.e.akamai.net/7/248/3622/ceb700301bbd35/www.img.ghq.hsbc.com/public/groupsite/assets/csr/energy_sector_risk_policy.pdf
	ABN Amro et Fortis (Pays Bas)	Engagement à développer une politique climatique globale, suite à la campagne de Milieu Défensie (Friends of the Earth Netherlands)		MilieuDéfensie

Evaluation des banques

	Réponses des banques et données publiques	Note
Banque Populaire	<p>« Politique de développement durable qui intègre la lutte contre le réchauffement climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation : constitution d'un réseau de responsables développement durable - Le financement : mise en place de solutions bancaires dédiées à la lutte contre l'effet de serre [...] - La veille : participation à des groupes de travail précurseurs » <p>Chez Natexis Banques Populaires – « La lutte contre le changement climatique est un thème central de la politique de développement durable, avec différents plans d'actions initiés depuis 2004 » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des impacts indirects sur l'environnement, - Accompagnement des clients soumis à de nouvelles contraintes environnementales : - Constitution début 2005 d'un pôle d'expertise dédié à l'émergence du marché carbone, - Développement de financements en faveur de l'environnement - Mise en place d'une annexe environnementale dans les financements de projets quel que soit leur montant 	2
BNP Paribas	<p>« Le Groupe a défini sa responsabilité environnementale formalisée en 10 points : prévention, conformité, économie d'énergies, sélection des approvisionnements, gestion des déchets, contrôle des risques, maîtrise des coûts, développement d'une offre spécifique, sensibilisation des salariés et efficacité du contrôle interne »</p> <p>« Le Groupe confirme son engagement en faveur du respect de l'environnement, notamment en poursuivant sa démarche contre le réchauffement climatique »</p>	1
Caisses d'Epargne	<p>Une politique environnementale, structurée par un Système de Management Environnemental, vient d'être validée en 4 axes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axe 1 : développer significativement les offres de produits et services environnementaux ; - Axe 2 : participer à la lutte contre le réchauffement climatique en avançant vers un engagement « carbone neutre » (Branche Caisse d'Epargne) ; - Axe 3 : intégrer la qualité environnementale dans la construction et la maintenance de nos bâtiments ; - Axe 4 : introduire la composante environnementale de nos investissements et de nos financements (bilan environnemental de nos investissements et financements). <p>La politique du Groupe sera rendue publique. Elle sera « basée sur un objectif de réduction global fixé à partir d'objectifs raisonnables tirés des situations constatées sur chaque entité du périmètre « pilote » et des bilans carbone réalisés »</p> <p>Les éléments de politique seront fixés en 2007 à partir de la démarche pilote</p>	2
Crédit Agricole	<p>« Concernant les impacts directs, à la suite du bilan carbone, le Crédit Agricole souhaite devenir une banque « zéro carbone » au travers différents axes d'actions qui seront engagés en 2007 sur l'ensemble des sites franciliens du Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - économie d'énergie : mieux piloter la consommation d'énergie dans les différents bâtiments du périmètre défini ; - compensation d'une partie des émissions de GES par la production d'énergie éolienne ainsi que par la plantation d'une cinquantaine d'hectares de forêts en qualité de puits carbone ; - orientation vers des achats d'énergie verte » <p>Grande campagne marketing du Crédit Lyonnais en direction des particuliers : remboursement de 5% de la facture d'électricité jusqu'à 80 € pour l'ouverture d'un compte</p>	0
Crédit Coopératif	<p>Le Crédit Coopératif « s'engage désormais dans le financement des énergies renouvelables et des actions pour la maîtrise de l'énergie »</p> <p>Plan d'action commerciale et de communication 2006 : parmi les 4 axes de développement prioritaires, « le soutien aux actions de maîtrise de l'énergie et de protection de l'environnement. Ces axes sont maintenus et renforcés en 2007 »</p>	2
Crédit Mutuel	Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre-Ouest : projet d'agenda 21	0
Dexia	<p>« Le groupe Dexia est conscient de l'enjeu primordial du changement climatique sur ses activités mais aussi plus généralement sur la société, en tant qu'organisme financier international et du fait de son activité de financement au service public local »</p> <p>« Cette volonté de lutte contre le changement climatique représente des risques [...] et des opportunités d'action » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - liés à notre impact environnemental direct et à notre politique d'achats : « Nous considérons que les modes de gestion de nos consommations d'énergie et de nos émissions directes de CO₂ doivent refléter une prise en compte responsable de ces impacts. Assurer une limitation effective de ces impacts représente non seulement une source d'optimisation et d'économies, mais contribue aussi à engager concrètement nos collaborateurs dans la démarche de développement durable ainsi qu'à apporter une dimension supplémentaire à la société civile en général » - responsabilité environnementale indirecte : « nous définissons actuellement une série de produits afin d'inciter et d'aider nos clients à réduire leurs émissions de CO₂ et leurs consommations d'énergie », « La lutte contre le changement climatique est aussi une opportunité pour le secteur financier de passage à une nouvelle économie de l'environnement. » <p>En février 07, Dexia a validé un plan d'action global priorisant la lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité. En matière climatique, il met l'accent sur les économies d'énergie et l'efficacité énergétique</p>	3
HSBC	<p>Le Groupe HSBC estime que le changement climatique constitue le plus grand défi environnemental de ce siècle. « Nous pensons que les institutions financières joueront un rôle important dans la transition vers une énergie plus propre »</p> <p>« HSBC encourage ses clients à s'orienter vers les meilleures pratiques du développement durable. La politique fait une référence spécifique [...] aux émissions : publication et réduction des émissions de gaz à effet de serre. En outre HSBC exige, dans le cadre des Principes d'Equateur, que les projets produisant des niveaux significatifs de gaz à effet de serre publient leurs émissions et promeuvent des réductions » (<i>Energy Sector Risk Policy</i>)</p> <p>Partenariat sur 5 ans de 8M\$ avec le Smithsonian Tropical Research Institute destiné à financer la plus grande étude terrain menée à ce jour sur les effets à long terme du changement climatique sur les forêts</p>	3

La Banque Postale	La Banque Postale mène une politique de lutte contre le changement climatique qui décline les engagements du groupe La Poste : diminuer ses émissions de CO ₂ de 5% d'ici fin 2007. « La politique de La Banque Postale en matière de maîtrise de l'énergie se décline sur deux plans : - au plan interne, la banque agit pour optimiser sa consommation d'énergie en intégrant dans sa politique immobilière la dimension de maîtrise de l'énergie, et en favorisant dans sa politique environnementale la limitation de la production de gaz à effet de serre - au plan externe, vis-à-vis de ses clients, La Banque Postale proposera en 2007 des prêts destinés à permettre à ses clients de réaliser les travaux d'optimisation énergétique sur leurs logements »	1
Société Générale	"The economic response to the climate change prevention, offered by the Kyoto protocol, creates risks and opportunities for the industrial and financial sectors. Société Générale gets the measures of these evolutions and wants to be fully involved as a financial institution. Relating to our clients, we are watchful about the impact on their business and about the new risks which emerge" (<i>Carbon Disclosure Project</i>)	1

Commentaires

- ◆ La politique énergétique publiée par HSBC en juin 2006 ³⁵ et la démarche de Dexia sont les plus intéressantes, car elles mentionnent explicitement (quoique trop timidement) le besoin d'inciter les clients à publier et réduire leurs émissions (note 3). La priorité mise sur l'efficacité énergétique par le tout récent plan d'action de Dexia est intéressante.
- ◆ Le groupe Banque Populaire et les Caisses d'Epargne fournissent des éléments de politique sur les impacts à la fois directs de la banque et indirects via les financements mais qui demeurent très vagues (note 2). Ils sont plus vagues encore pour BNP-Paribas, la Banque Postale et la Société Générale (note 1).
- ◆ Le Crédit Mutuel ne donne aucune information significative (note 0).
- ◆ Le Crédit Agricole est atypique : le groupe a engagé plusieurs actions relatives à ses impacts directs, mais LCL (Crédit Lyonnais, filiale du groupe Crédit Agricole) a lancé en parallèle une importante offre promotionnelle « Rembourser la facture d'électricité » (voir ci dessous la partie *Carton rouge*), en contradiction totale avec la politique environnementale du groupe. Les deux approches, incompatibles, mettent en évidence l'absence de politique globale du groupe en matière énergétique et climatique. Interpellé par les Amis de la Terre sur le sujet, le groupe Crédit Agricole a répondu au sujet de LCL : « le réseau et la marque sont gérés distinctement du Crédit Agricole ». Cette réponse ne fait que renforcer l'absence de politique globale du groupe. L'ensemble, incohérent, a donc la note 0. Suite à cet échange avec les Amis de la Terre, le groupe Crédit Agricole s'est engagé à ce que cette offre ne soit pas renouvelée à son échéance (fin juin 2007).

Carton rouge : rembourser la facture d'électricité, une idée faussement lumineuse de LCL ³⁶

Du 10 juin 2006 au 30 juin 2007, avec des importants moyens de communication, LCL (le Crédit Lyonnais, filiale du groupe Crédit Agricole) a lancé une offre promotionnelle : pour toute ouverture de compte avec domiciliation des revenus chez LCL, LCL remboursait 5% de la facture d'électricité du nouveau client particulier.

L'impact de cette offre est très négatif car :

- elle véhicule le message selon lequel la banque fait un cadeau financier à son nouveau client. Mais la ristourne sera logiquement répercutée sur les frais bancaires que LCL impute aux clients ;
- surtout, elle incite à la consommation d'énergie par une forme de soutien financier. Une « subvention » directe à la consommation d'électricité est une incitation à la consommation d'énergie et au gaspillage, et va à l'encontre de l'approche qui s'impose progressivement partout selon laquelle l'énergie est un bien précieux qu'il faut économiser. En outre, l'offre de LCL n'effectue aucune sensibilisation d'aucune forme sur le besoin d'économiser l'énergie et les

³⁵ Voir l'annexe 5 – *Politique Energie de HSBC*. Voir également

http://a248.e.akamai.net/7/248/3622/ceb700301bbd35/www.img.gqh.hsbc.com/public/groupsite/assets/csr/energy_sector_risk_policy.pdf

³⁶ Voir le site de LCL : <http://particuliers.lcl.fr/quotidien/services-bancaires/remboursement-factures-electricite/>

avantages économiques des investissements dans l'efficacité énergétique (notamment dans le logement).

En outre, cette offre promotionnelle de LCL est en contradiction avec la Recommandation Développement Durable du Bureau de Vérification de la Publicité (BVP) ³⁷. En effet, la Recommandation précise :

« 2. La publiciter ne saurait inciter, directement ou indirectement, à des modes de consommation excessive ou au gaspillage d'énergies et ressources naturelles » ³⁸.

La communication de LCL a été importante, et supérieure à celle effectuée par le Crédit Agricole en faveur de son Offre environnement qui véhiculait le message inverse (incitations pour investir dans l'habitat écologique et les économies d'énergies). Cette approche de LCL est extrêmement problématique pour le groupe Crédit Agricole car elle décrédibilise la politique environnementale du groupe, notamment l'intéressante Offre Environnement mise en place progressivement par les Caisses régionales du réseau Crédit Agricole.

5% de la consommation d'électricité représentent enfin une proportion non négligeable au regard des objectifs d'économies d'énergie annuels fixées par la loi française (loi POPE du 13 juillet 2005). **Les Amis de la Terre demandent donc l'arrêt immédiat de cette offre, et condamnent toute démarche bancaire encourageant à la consommation et au gaspillage d'énergie.**

Les Amis de la Terre précisent que le BVP, suite à la pression des associations écologistes regroupées dans l'Alliance pour la Planète ³⁹, vient de lancer le 9 janvier 2007 « un programme d'action ambitieux » sur le développement durable en publicité et la lutte contre le greenwashing ⁴⁰, qui conduira en septembre 2007, après la réalisation d'une étude, à la révision de la Recommandation Développement Durable du BVP.

Critère 2. Existence d'objectifs chiffrés et datés

Meilleures pratiques

	BANQUE	MESURE	OBJECTIFS & RESULTAT	SOURCE
Existence d'objectifs	Bank of America (Etats-Unis)		Objectif de réduction public chiffré des émissions indirectes : baisse de 7% des émissions du portefeuille énergie Objectif de réduction public chiffré annuel des émissions directes	Bank of America Climate Change Policy : www.bankofamerica.com/environment/index.cfm?template=env_clchangeapos
	Citigroup (Etats-Unis)	A annoncé le 23 janvier 2006, qu'il s'engageait à réduire ses émissions directes de gaz à effets de serre	Objectif de réduction de 10% d'ici 2011	Voir le communiqué de presse : www.citigroup.com/citigroup/press/2006/060123b.htm
	JPMorgan Chase (Etats-Unis)		Objectif de réduction public chiffré pluriannuel des émissions directes	Environmental Policy Statement : www.jpmorganchase.com/cm/cs?pagename=Chase/Href&urlname=jpmc/community/env/policy/clim
	Caisse des Dépôts (France)	Neutralité carbone	Objectif de réduction public de 3% par an des émissions directes	« La Caisse des Dépôts réalise sa neutralité carbone », voir le communiqué : www.caissedesdepots.fr/FR/espace_presse/comm2006/cp_neutralite_271106.pdf
	HSBC (Royaume-Uni)		Objectif de réduction public chiffré annuel des émissions directes	Voir http://www.hsbc.com/hsbc/csr/environmental/environmental-targets

³⁷ Voir http://www.bvp.org/fre/Docs/informations-generalistes/recommandations-deontologiques/integral-des-recommandations/10122/developpement_durable.pdf

³⁸ Volet B/ Implications en matière de développement durable du contenu publicitaire, point 2

³⁹ Voir www.lalliance.fr. Les Amis de la Terre sont membres de l'Alliance

⁴⁰ Voir <http://www.bvp.org/fre/hidden/actualites/developpement-durable.html>

Evaluation des banques

	Réponses des banques et données publiques	Note
Banque Populaire	« L'organisation interne du groupe est en marche, et devrait permettre d'assurer dès 2008 un reporting fiable et des objectifs de réduction basés sur des initiatives lancées au préalable. » « Des objectifs de réduction des consommations d'énergies devraient être fixés dans le cadre de la création de Natixis, sur un périmètre à déterminer. L'harmonisation des pratiques et des objectifs est en cours pour parvenir à une optimisation de l'utilisation des ressources. L'organisation interne du Groupe Banque Populaire est axée autour de ces objectifs de réduction. » Banque Populaire de l'Ouest : poursuivre l'objectif de réduction de consommation de 10%	1
BNP Paribas	Objectif : consommer 15% d'énergie d'origine renouvelable	1
Caisses d'Epargne	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des économies sur le poste Energie ; chaque entité décide, selon les résultats et ses contraintes du niveau de réduction et des échéances. Le périmètre est celui concerné par les bilans carbone • Disposer d'environ 10 bilans carbone représentatifs en 2007 L'objectif sera défini plus précisément en fin d'année 2007	1
Crédit Agricole	Objectif de baisse de 10% des consommations d'énergie sur un an pour les immeubles centraux (17700 personnes)	1
Crédit Coopératif	« A ce jour, nous n'avons pas d'objectif précis ni de politique définie. Nous sommes en train de réfléchir à la mise en place des indicateurs nous permettant d'avoir un état des lieux de nos consommations de toute nature, y compris du réseau d'agences »	0
Crédit Mutuel		0
Dexia	A compter de 2008, des objectifs pluriannuels en matière de réduction d'émission de CO ₂ et d'énergie seront fixés pour l'ensemble du groupe La consommation de papier par ETP/an devra diminuer de 259kg / ETP (équivalent temps plein) / an en 2006 à 100kg / ETP / an en 2010, afin de diminuer les émissions globales du groupe de 2 %, à périmètre constant sur la période 2006-2010 Dexia Sofaxis : plan d'action environnemental 2005-2006 qui a notamment pour objectif de diminuer la consommation électrique de ses bâtiments de 2% par m ² par an Dexia BIL - Luxembourg : objectif de diminuer la consommation d'énergie de son siège social de 10%	1
HSBC	A fin 2007, notre objectif en terme de réduction des émissions dans le monde est de 5%. En France, nos objectifs de réduction sont de : - 1% en terme d'émissions de CO ₂ - 2% en terme de consommation d'énergie	1
La Banque Postale	Objectif du groupe La Poste : diminuer de 5% par an les consommations d'énergie Travaux en cours à La Banque Postale inscrits dans le plan d'action 2007	1
Société Générale	Objectifs 2005-2007 : Renforcer les éco-comportements, fiabiliser les indicateurs et élargir le périmètre du reporting, limiter les voyages professionnels en avion Objectif 2005-2007 : accroissement de la part d'électricité verte	1

Commentaires

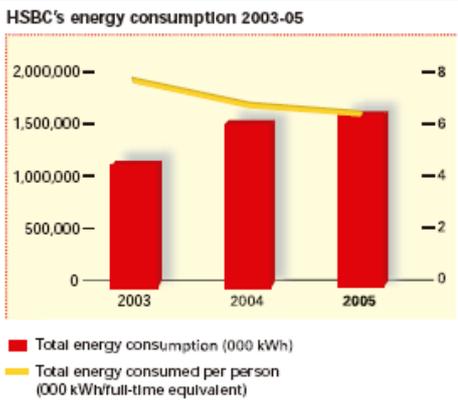
- ◆ Compte tenu de la modestie des impacts directs des banques au regard de leurs impacts indirects, la note 1 est maximale pour les banques qui n'ont pas d'objectif pour leurs émissions indirectes (via les financements et investissements), c'est à dire la totalité des banques étudiées.
- ◆ Pratiquement toutes les banques possèdent désormais certains objectifs pour leurs consommations d'énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre directes ; cependant les objectifs sont souvent limités à certains aspects seulement des impacts directs.
- ◆ Le Crédit Coopératif (en cours) et le Crédit Mutuel ne fournissent aucun objectif y compris en matière d'impacts directs (note 0).

Critère 3. Evaluation et suivi de la politique

Meilleures pratiques

	BANQUE	MESURE	OBJECTIFS & RESULTAT	SOURCE
Evaluation de la politique	HSBC (Royaume-Uni)	Rapport annuel sur la Responsabilité sociale certifié par un certificateur indépendant spécialisé en matière sociale et environnementale	Cabinets de conseil URS Verification Limited (et Der Nordske Veritas certification BV pour les indicateurs environnementaux.) chargé d'exprimer un avis extérieur et de faire des commentaires	Rapport annuel d'HSBC
	ABN Amro (Pays Bas)	Vérification par Ernest and Young Accountants	En accord avec les standards relatifs aux rapports de développement durable (RL 3410)	Rapport annuel de ABN Amro

Evaluation des banques

	Réponses des banques et données publiques	Note
Banque Populaire		0
BNP Paribas	Reporting des émissions annuelles (obligation de la loi NRE) Variations 2004-2005 en ce qui concerne : - émissions de t équivalent CO ₂ / ETP : - 10,1% - déplacements professionnels / déplacements domicile-travail : - 6,9% / -16,5% - consommations électricité : - 10,1% Objectif d'atteindre 15% d'énergie d'origine renouvelable : non atteint mais maintenu	1
Caisses d'Epargne	« Le suivi des éléments de politique sera mis en place en 2007 à partir de la démarche pilote »	0
Crédit Agricole	Reporting des émissions annuelles (obligation de la loi NRE) Validation du reporting par un auditeur externe en 2007 (sur les données 2006) : « le Cabinet PricewaterhouseCoopers procède à la revue du processus de reporting environnemental et social des indicateurs et de certaines informations publiées dans la partie développement durable du rapport annuel 2006 »	2
Crédit Coopératif		0
Crédit Mutuel		0
Dexia	Reporting des émissions annuelles (obligation de la loi NRE) Vérification du reporting par un auditeur externe depuis 2006 (sur la partie sociétale du Rapport Annuel) : « niveau d'assurance modéré » donné par PriceWaterHouseCoopers. Légèrement élargi en 2007	2
HSBC	 <p>HSBC's energy consumption 2003-05</p> <p>Vérification du rapport RSE du groupe HSBC Holdings par un consultant extérieur (« tiers expert »), cabinet de conseil spécialisé en matière de responsabilité sociétale des entreprises : URS Verification Limited, et Der Nordske Veritas certification BV pour les indicateurs environnementaux. « Cette certification s'étend aussi à l'évaluation des projets dans lesquels le groupe HSBC a investi pour neutraliser son bilan carbone »</p>	3
La Banque Postale	Le groupe édite un rapport annuel Développement Durable depuis 2 ans. « Un tiers expert, cabinet de conseil spécialisé en matière de responsabilité sociétale des entreprises, vient de présenter un audit pour la 2ème année consécutive »	2
Société Générale	Reporting des émissions annuelles (obligation de la loi NRE)	1

Commentaires

- ◆ La pratique de HSBC de faire certifier son rapport annuel développement durable avait déjà été identifiée en 2006 par les Amis de la Terre comme meilleure pratique. Le cabinet est chargé d'exprimer un avis extérieur et de commenter le Rapport de responsabilité sociétale de la banque. Cette procédure est utile et dépasse la simple vérification de la fiabilité des informations contenues dans le rapport annuel, mais elle ne prend pas en compte toute la politique environnementale. HSBC effectue également un suivi mondial de ses consommations d'énergie et de ses émissions de CO₂ (note 3).
- ◆ Dexia, le Crédit Agricole et la Banque Postale ont également mis en place la démarche de certification de leur rapport annuel par un auditeur spécialisé en matière environnementale et sociale (note 2), qui semble ainsi se généraliser dans le milieu bancaire.
- ◆ L'obligation de reporting de la loi NRE (nouvelles régulations économiques) implique un certain suivi des impacts environnementaux (consommations d'énergies notamment). Cependant elle concerne uniquement certains aspects précis et limités des impacts directs des banques et nullement le suivi de la politique environnementale globale (note 1 pour BNP-Paribas et la Société Générale).
- ◆ Aucune information sur l'évaluation et le suivi de la politique n'est disponible pour la Banque Populaire, les Caisses d'Epargne, le Crédit Coopératif et le Crédit Mutuel (note 0). Les Caisses d'Epargne devraient améliorer ce point en 2007.
- ◆ **Il est important de noter que dans son discours aux Etats Généraux des Entreprises et du Développement Durable le 31 mai 2006, le Premier Ministre Dominique de Villepin a annoncé qu'il envisageait de rendre obligatoire la certification des rapports annuels des entreprises cotées, sur leurs aspects environnementaux et sociaux. La démarche déjà mise en place aujourd'hui par quatre banques pourrait donc devenir rapidement une obligation légale.**

Critère 4. Formation et sensibilisation internes

Meilleures pratiques

	BANQUE	MESURE	OBJECTIFS & RESULTAT	SOURCE
Formation / sensibilisation	Crédit Coopératif (France)	Mars 2006: organisation d'une session de formation animée par des intervenants extérieurs, dont le Syndicat des Energies Renouvelables, des spécialistes externes de l'éolien.	35 collaborateurs commerciaux qui interviennent dans le financement des investissements dans l'éolien	Réponse au questionnaire des Amis de la Terre

Evaluation des banques

	Réponses des banques et données publiques	Note
Banque Populaire	<ul style="list-style-type: none"> - Campagne de communication de l'Ademe relayée auprès des collaborateurs : « Économie d'énergie, faisons vite, ça chauffe » - test Climact sur l'intranet : destiné aux salariés pour mesurer les émissions de GES (gaz à effet de serre) et les gestes permettant de les diminuer - opération « Gestes verts » : questionnaire lancé en juin 2005 - principales propositions publiées sur un site intranet - campagnes régulières de communication à destination de l'ensemble des collaborateurs (13 000 personnes) pour les sensibiliser au réchauffement climatique ou les inciter à mettre en œuvre les « gestes verts » - équipes chargées des investissements et financements progressivement formées aux opportunités liées à la mise en œuvre du protocole de Kyoto, et aux risques liés au financement de projets sensibles. Ces formations se font dans le cadre de conférences avec la contribution de l'expert carbone de la banque, et/ou d'experts extérieurs - formation 1 journée mise en place en 2006 (inscriptions volontaires) : poursuivre la sensibilisation aux différentes composantes du développement durable et à son application dans le secteur financier et chez Natexis Banques Populaires - depuis juin 2006 tous les nouveaux collaborateurs embauchés chez Natexis Banques Populaires bénéficient d'une présentation de la politique développement durable de la banque, et notamment des enjeux environnementaux, à l'occasion de la journée d'accueil - Natexis : les chargés d'affaires de l'équipe Financement de projets (40 personnes) et une dizaine de personnes à la Direction des risques ont été formés aux risques environnementaux dans les financements de projets 	2
BNP Paribas	<ul style="list-style-type: none"> - Site internet, journal interne « Ambition » - Direction Achat (GPG) : à l'attention des 2500 ordonnateurs de dépenses externes du groupe dans le monde (97% des entités couvertes), site intranet Achats dans le portail BtoE dans lequel une part significative est consacrée au développement durable - réunion annuelle Coordination Achats Moyens Généraux – regroupe les responsables de moyens généraux des entités BNP-Paribas France – consacrée au développement durable : collecte d'indicateurs, reporting environnemental, plan d'action 2006 - formation des 700 salariés de la fonction Imex (immeubles d'exploitation : assure la conformité de la gestion technique de l'immobilier en France) : lettre interne, session de formation externe, rédaction d'un guide sur les économies d'énergies et de ressources naturelles dans la gestion immobilière 	2
Caisse d'Épargne	<ul style="list-style-type: none"> - Publication en interne d'une Lettre d'information du développement durable : analyse des bonnes pratiques - Caisse d'Épargne Provence-Alpes-Corse : réalisation des agendas Développement durable pour les collaborateurs - formation sur les bonnes pratiques environnementales en cours de montage pour la CNCE (environ 1500 personnes) ; elle sera ensuite proposée aux autres entités du périmètre du Système de Management Environnemental - conférence organisée avec le soutien du Muséum national d'histoire naturelle au siège de la CNCE (100 personnes) sur le thème du réchauffement climatique - guide des pratiques éco-responsables - module de formation de 1 journée pour l'ensemble de la Banque de Développement Régional sur le développement durable - rencontres commerciales du Groupe : sensibilisation concernant les déplacements des participants (information, calcul des émissions CO₂ et reporting à venir) ; première opération qui sera renouvelée à chaque rencontre importante du Groupe - Semaine de mobilité : diffusion sous intranet des informations relatives au transport et favorisant la lutte contre le réchauffement climatique 	2
Crédit Agricole	<ul style="list-style-type: none"> - Semaine du Développement Durable chaque année - 2005 : exposition sur les enjeux du développement durable mise en ligne sur le site intranet du Groupe - réactualisée en 2006 - 2006 : guide sur les gestes éco-responsables, établi en collaboration avec l'ADEME - Crédit Agricole S.A. édite une revue trimestrielle entièrement dédiée à l'environnement et traitant largement des questions d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre. Ce magazine est diffusé aux correspondants Développement Durable du Groupe, ainsi qu'aux présidents et responsables de marché des Caisses régionales - Les membres de la Mission Développement Durable interviennent à la demande auprès des lignes métiers ou des Caisses régionales pour effectuer cette sensibilisation (Risques, Achats, RH...) - « Formation Droits humains et environnement » : 4722 h en 2005, soit 0,4 % du nombre d'heures total de formation du groupe » (Rapport développement durable 2005) 	1
Crédit Coopératif	<ul style="list-style-type: none"> - Mars 2006 : session de formation animée par le Syndicat des Énergies Renouvelables, des spécialistes externes de l'éolien, à destination de 35 collaborateurs commerciaux qui interviennent dans le financement des investissements dans l'éolien - 2007 : module de formation, à mettre au point avec l'ADEME, à destination de l'ensemble des collaborateurs commerciaux. Il donnera une vision des enjeux énergétiques et de développement durable pour les entreprises, afin de développer l'expertise des collaborateurs sur cette thématique - Entre 2004 et 2006 : participation à de nombreux salons sur l'éco-habitat – les équipes vont sur ces salons - De multiples supports sont utilisés pour sensibiliser et former les équipes à l'éco-habitat - Ateliers de travail portant sur une thématique précise : en 2006, l'éco-habitat avec une action menée autour de la grille de validation de projet éco-habitat - Il est prévu de former, au delà des collaborateurs commerciaux, des collaborateurs des services juridique, de la conformité, de la communication, des engagements, du secrétariat général 	2

Crédit Mutuel		0
Dexia	<ul style="list-style-type: none"> - Intranet : espaces dédiés à la sensibilisation aux réductions d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre liées aux gestes quotidiens au travail - France : le déménagement à la Tour CBX fait l'objet de dossiers disponibles sur l'intranet, sous l'angle du développement durable, avec des gestes simples à mettre en œuvre par les collaborateurs afin de réduire les émissions de CO₂ 1. Dexia Crédit Local - novembre 2005 : exposition sur le changement climatique aux collaborateurs parisiens, relayée sur l'intranet et accompagnée d'un jeu-concours 2. En 2005, les commerciaux des Directions Territoriales de Dexia Crédit Local ont reçu des demi-journées de formation à la HQE (haute qualité environnementale) dispensées par l'expert interne 3. Dexia Sofaxis : plan de communication interne spécifique au développement durable : plaquette développement durable distribuée à l'ensemble des collaborateurs, site intranet dédié au développement durable, clips développement durable (tri des déchets, déplacements routiers, ergonomie), etc. 4. Italie, Dexia Crediop : ateliers de travail consacrés au développement durable, séminaires de formation sur ce thème - Le plan d'action environnemental adopté le 14 novembre 2006 sera accompagné d'une série de formations et sensibilisations de l'ensemble des collaborateurs de Dexia sur les impacts environnementaux directs engendrés par leur activité quotidienne et les moyens d'atteindre les objectifs de réduction de consommation d'énergie et d'émissions de CO₂ fixés par le plan • 2004 : 1^{er} cycle de formation des collaborateurs impliqués dans l'application des Principes Equateur (EP). Formation de 2 jours dispensée par un formateur agréé par l'Unep-Fi (Initiatives Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement) pour 30 collaborateurs • 2007 : révision des procédures internes suite à la signature par Dexia de la version 2 des EP. Elle sera accompagnée de la mise en place d'une formation pour tous les collaborateurs concernés, avec le concours de la Direction des ressources humaines. L'intervention du formateur Unep-Fi sera complétée par une présentation de méthodologies et grilles d'analyse de mise en œuvre des nouveaux EP par l'équipe des Financements de projets 	2
HSBC	<ul style="list-style-type: none"> - Banque commerciale Royaume-Uni : en 2005, formation à la RSE de 120 conseillers de clientèle. Tous les cadres récemment embauchés suivent cette formation. Plus de 235 cadres de la CIBM, dont 125 stagiaires, ont été formés dans l'année - HSBC Mexique : action générale de formation à l'environnement des collaborateurs. Chaque jour, 200 collaborateurs en moyenne ont suivi cette formation délivrée par une équipe volante et 20 projets écologiques ont ainsi été mis en œuvre - France : formation à la RSE intégrée au parcours de formation de l'ensemble des managers, des nouveaux collaborateurs et des gestionnaires des Ressources humaines. L'ensemble des gestionnaires de risque de la Direction du Risque Opérationnel et de crédit est formé à la RSE et plus spécifiquement à chaque nouveau guide sectoriel environnemental quand celui-ci est intégré à la politique du Groupe au niveau mondial - Intranet : livret <i>Environmental action and awareness</i> décrit les bons gestes à suivre à la maison et au bureau pour lutter contre le changement climatique. - section du site internet uniquement dédiée au changement climatique, traduite en plusieurs langues - Initiatives lancées et gérées au niveau local : par exemple en France, la campagne « Je sors, j'éteins ! », au Mexique « les éco-champions », à Hong Kong les « ambassadeurs verts » - Conférences internationales organisées régulièrement : l'Environnement pour les managers de tout le groupe / Risque environnemental pour les collaborateurs Asie-Pacifique - 2006 : module intégré dans le <i>Group Graduate Development Programme</i> dont l'objectif est d'informer les participants sur les enjeux du changement climatique et sur le rôle à jouer pour HSBC en la matière - Formations sur les risques sociaux et environnementaux pour chaque domaine d'activité (impact direct, investissement, financement) - Diffusion du guide « <i>environmental action and awareness</i> » aux collaborateurs par intranet 	2
La Banque Postale	<ul style="list-style-type: none"> - Intranets, brochures, plaquettes - CD pédagogiques (ex: CD réalisé par le centre Financier de Nantes sur la mise en place du PDE). - Série de guides: construction durable, éco-conception, économies d'énergies et d'eau, guide DD pour les managers opérationnels - Guides relatifs au changement climatique, en partenariat avec l'ADEME - guides de bonnes pratiques sur les économies d'énergie - « lettre du Développement Durable » : publication interne hebdomadaire, envoyée par mail à 800 destinataires, et accessible à tous les collaborateurs du groupe par l'intranet - Journées de formation (2 à 3 / an) proposées aux collaborateurs de la banque sur des thématiques ciblées : énergies renouvelables, construction durable, achats responsables 	2
Société Générale	<ul style="list-style-type: none"> - Intranet transversal développement durable (français / anglais) - revue de presse, journaux internes - séminaires réguliers - Conférences développement durable ouvertes à tous les collaborateurs - Participation à la semaine du développement durable. - Depuis 2006, un local est consacré au développement durable afin de sensibiliser les collaborateurs. - Notes de recommandations thématiques - brochures éco-comportements - petit livret de la fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme distribué à l'ensemble des collaborateurs français (55 000 personnes) - Juin 2005 brochure de sensibilisation « Protégeons la planète » diffusée à 40 000 exemplaires - Brochure développement durable (français/anglais) diffusée à 77 000 collaborateurs 	1

Commentaires

- ◆ Dans les différentes démarches et outils proposés, les Amis de la Terre ont établi la hiérarchie suivante afin d'évaluer les banques :
 - 1er stade : sensibilisation passive (site intranet, publications diverses, exposition)
 - 2ème stade : sensibilisation active (test, questionnaire, etc)
 - 3ème stade : formation volontaire
 - 4ème stade : formation intégrée au cursus des collaborateurs concernés.Ont également été pris en compte les précisions apportées sur les formations.
- ◆ La note 1 est maximale pour les banques qui font de la sensibilisation mais pas de formation, cette dernière étant jugée nettement plus importante car plus stratégique et approfondie. En effet, rien n'oblige un collaborateur à aller par exemple sur un site intranet consacré au développement durable, alors qu'une formation intégrée à son parcours professionnel a nettement plus de chance d'avoir un impact.
- ◆ La formation à l'environnement avait été analysée en 2006 par les Amis de la Terre comme un des points les plus préoccupants, soit parce qu'elle était pratiquement inexistante soit parce que les banques n'en rendaient aucune information publique. Elle s'améliore légèrement en 2007 : plusieurs banques ont mis en place des formations spécifiques à l'énergie, aux impacts climatiques ou plus souvent au développement durable (note 2 pour le groupe Banque Populaire, BNP-Paribas, les Caisses d'Epargne, le Crédit Coopératif, Dexia, HSBC, la Banque Postale).
- ◆ **Cependant, les précisions apportées sur les formations restent extrêmement insuffisantes** (nombre de collaborateurs, budget, durée, outils, périodicité, organisme de formation et contenu) pourtant demandés explicitement dans le questionnaire des Amis de la Terre. Il demeure donc pratiquement impossible de faire une évaluation qualitative des formations (contenu, type de formateur, durée de la formation), et de leur impact réel au sein des banques (nombre de collaborateurs concernés, sur une base volontaire ou non, par rapport au nombre de collaborateurs en charge du sujet traité). Le Crédit Coopératif et Dexia fournissent les informations les plus précises sur les formations effectuées.
- ◆ La Société Générale et le Crédit Agricole ne précisent si des formations sont effectuées en la matière (note 1).
- ◆ Toutes les banques ont mis en place plusieurs types d'outils de sensibilisation (site intranet, magazine interne, guides, exposition, etc). Cet élément positif est cependant insuffisant en soi, et les banques ne fournissent pratiquement aucun élément permettant de mesurer quels collaborateurs ont été réellement sensibilisés. Des sondages ou questionnaires sur l'impact des outils de sensibilisation seraient bienvenus.

Evaluation globale de l'enjeu 1. Politique globale de lutte contre le changement climatique

Evaluation des banques

	Critère 1 Existence d'une politique globale sur le climat (note sur 5)	Critère 2 Existence d'objectifs chiffrés et datés (note sur 5)	Critère 3 Evaluation et suivi de la politique (note sur 5)	Critère 4 Formation et sensibilisation internes (note sur 5)	Enjeu 1 Politique globale de lutte contre le changement climatique (note sur 10)
Banque Populaire	2	1	0	2	2,5
BNP Paribas	1	1	1	2	2,5
Caisses d'Epargne	2	1	0	2	2,5
Crédit Agricole	0	1	2	1	2
Crédit Coopératif	2	0	0	2	2
Crédit Mutuel	0	0	0	0	0
Dexia	3	1	2	2	4
HSBC	3	1	3	2	4,5
La Banque Postale	1	1	2	2	3
Société Générale	1	1	1	1	2
MOYENNE	1,5	0,8	1,1	1,6	2,5

Commentaires

- ◆ **Analyse par banque** : sur l'analyse globale de l'enjeu 1, il est possible de répartir les banques en trois groupes :
 - HSBC et Dexia forment un groupe leader nettement en avance, mais ont pourtant à peine à la moyenne (4-4,5 / 10) ;
 - Un groupe médian entre 2 et 3 / 10, est composé de 7 banques : Banque Populaire, BNP-Paribas, Caisses d'Epargne, Crédit Agricole, Crédit Coopératif, La Banque Postale, Société Générale ;
 - Le Crédit Mutuel dénote par son résultat catastrophique (0 / 10), lié à son absence totale de réponse et de données publiques sur cet enjeu pourtant majeur.
- ◆ En terme de critères, les deux ayant la notation la plus faible sont le critère *Existence d'objectifs chiffrés et datés*, du fait de l'absence totale d'objectifs sur les émissions indirectes de CO₂, et le critère *Formation et sensibilisation internes*, du fait du manque manifeste de formation spécifique sur cet enjeu et du manque de précision des informations fournies sur les quelques formations effectuées.

Recommandations globales ⁴¹

Pourquoi une politique globale de lutte contre le changement climatique ?

Reconnu comme une des principales menaces environnementales ayant jamais existé pour la planète et les sociétés humaines, le dérèglement climatique doit être combattu proactivement par tous les acteurs publics et privés, y compris le secteur bancaire. En effet, les banques ont une responsabilité directe et surtout indirecte en la matière, en finançant des projets, secteurs et entreprises qui aggravent le changement climatique. Elles doivent donc mettre en place des politiques pour supprimer, réduire ou contrebalancer les effets négatifs potentiellement colossaux du dérèglement climatique auquel elles contribuent par leurs financements et investissements.

Les Amis de la Terre se basent sur la démarche Negawatt ⁴² qui établit un scénario énergétique pour la France d'ici 2050, compatible avec l'exigence du facteur 4. Le scénario propose une démarche en trois piliers hiérarchisés :

1. Priorité à la sobriété énergétique ;
2. Développement de l'efficacité énergétique ;
3. Développement des énergies renouvelables.

Une politique globale en 7 axes

Les Amis de la Terre recommandent aux banques la mise en place en de la politique globale suivante de lutte contre le changement climatique, basée sur les meilleures pratiques internationales et recommandations effectuées dans les différentes parties de ce rapport, et structurée en 7 axes :

1. Mise en place d'une politique transversale sur le climat. Elle doit comprendre les quatre éléments suivants : reconnaissance par la banque de ses responsabilités directes et surtout indirectes en matière de changement climatique, mise en place d'objectifs chiffrés et datés, suivi et évaluation de la politique, et programmes importants de formation et sensibilisation internes des salariés.

2. Reporting des financements dans le secteur énergétique. Les banques doivent rendre publics les projets et entreprises financés et leurs impacts environnementaux et sociaux. La confidentialité commerciale doit être définie de la manière la plus restrictive possible.

3. Reporting et réduction des émissions indirectes : c'est LA priorité majeure. Un bilan CO₂ du portefeuille des banques doit être établi d'ici fin 2008 ; les banques doivent développer des méthodologies pour affiner le calcul de leurs émissions indirectes, en commençant par les grands projets et clients. Elles doivent fixer des objectifs de réduction des émissions indirectes en demandant à leurs clients (grandes entreprises d'abord, moyennes entreprises et collectivités ensuite) de publier et réduire leurs émissions.

4. Mise en place de politiques sectorielles de réduction des risques dans les secteurs énergétiques controversés : énergies fossiles, grands barrages, énergie nucléaire. Les banques doivent respecter les recommandations de la Commission Mondiale des Barrages ; elles doivent refuser de soutenir l'énergie nucléaire, incompatible avec le développement durable. Pour les énergies fossiles, la politique doit être basée sur les meilleures pratiques internationales (notamment la non intervention dans les zones écologiquement ou socialement les plus menacées ou sensibles), le respect des recommandations de la Revue des Industries Extractives et, à terme, la réduction puis l'arrêt du soutien aux énergies fossiles.

5. Développement des opportunités : produits bancaires et sensibilisation des clients (particuliers, entreprises, collectivités locales). Les banques doivent massifier et élargir leurs produits et services spécifiques à la lutte contre le changement climatique. Elles doivent les assortir de

⁴¹ Voir aussi le réseau BankTrack sur les banques et le changement climatique : www.banktrack.org/?show=138&visitor=1 et le rapport *Shaping the future of sustainable finance – Moving from paper promises to performance*, BankTrack et WWF Royaume-Uni, Janvier 2006, p.36

⁴² Voir www.negawatt.org

programmes importants de formation interne des personnels commerciaux, et de sensibilisation externe des clients aux enjeux climatiques de ces produits.

6. Financement des énergies renouvelables. En financement direct ou via des fonds d'investissement et du capital risque, les banques doivent s'impliquer massivement sur ce secteur en pleine explosion. Elles doivent prendre des objectifs agressifs de financement du secteur et créer des produits adaptés aux spécificités des différentes énergies renouvelables.

7. Réduction des émissions directes et compensation des émissions irréductibles d'ici fin 2008. Une telle démarche envoie un signal fort aux collaborateurs en interne et aux clients. La démarche se fait en huit étapes : mesure des émissions, fixation d'objectifs de réduction, mise en place de quatre politiques sectorielles de transport durable, d'immobilier écologique, de consommation et production d'énergies renouvelables et d'achats responsables (matériaux entrants), achèvement de la neutralité carbone par la compensation (plantations exclues), et évaluation des résultats.

Le besoin transversal de formation

La formation et la sensibilisation sont essentielles sur les problématiques climatiques et énergétiques : ces dernières restent très largement inconnues des collaborateurs des banques. Elles ne sont donc que rarement prises en compte dans les banques. Climat et énergie deviennent des enjeux majeurs des activités économiques. Afin d'être à même de les intégrer dans leurs activités bancaires, les collaborateurs doivent bénéficier de formations périodiques.

Les Amis de la Terre recommandent les deux organisations suivantes comme intervenants en matière de formation spécialisés sur les enjeux climatiques et énergétiques :

1. Formations proposées par le Comité de Liaison Energies Renouvelables ⁴³ :

Le Comité de Liaison Energies Renouvelables est l'un des deux syndicats d'énergies renouvelables français. Ses formations portent sur les énergies renouvelables ; elles sont associées à des visites de sites de production d'énergies renouvelables, élément important pour que les collaborateurs se rendent compte concrètement de la faisabilité pratique de ces modes de production d'énergie.

2. Formations proposées par le Réseau Action Climat ⁴⁴ :

Le Réseau Action Climat-France (RAC) est une association spécialisée sur le thème de l'effet de serre et du changement climatique. Il est le représentant français du réseau mondial d'ONG concernées par le changement climatique, le "Climate Action Network", qui comprend plus de 350 membres sur les cinq continents. Le RAC regroupe une quinzaine d'associations de défense de l'environnement, d'usagers de transport, et d'alternatives énergétiques, dont toutes les grandes associations nationales de protection de l'environnement.

Le Réseau Action Climat (RAC) dispense une formation sur les enjeux du changement climatique. La formation a les caractéristiques suivantes :

- Formation : aspects scientifiques, politiques et gestes éco-citoyens ;
- Durée : 3 heures environ
- Support : livret papier et transparents vidéo
- Intervenants : Réseau Action Climat-France.

Le RAC a passé en 2005 une convention avec l'ADEME afin d'effectuer 22 formations à partir du kit auprès des Espaces Info Energie dans toutes les régions de France et 8 formations auprès des partenaires de la campagne "Faisons vite ça chauffe!". Parmi ces derniers, Natexis Banques Populaires a contacté le RAC en vue d'une formation (Natexis étant partenaire de la campagne). Le Crédit Agricole a également contacté le RAC pour une formation spécifique sur le marché de quotas d'émissions de CO₂.

⁴³ Voir <http://www.cler.org/info/index.php3>. Contact : Olivier Brunel, directeur, arnaud.brunel@cler.org, tel 01 55 86 80 04

⁴⁴ Voir <http://www.rac-f.org/>. Contact : Olivier Louchard, coordinateur, olivier@rac-f.org, tel 01 48 58 83 92

Enjeu 2. Financements et investissements

Notes relatives à la Banque Postale et au Crédit Coopératif :

- ◆ **La Banque postale** ne disposait pas au moment de l'étude des agréments pour proposer l'ensemble de la gamme des produits bancaires, notamment pour faire des prêts aux entreprises. La majorité des critères de l'enjeu 2 ne lui sont donc pas applicables. Les Amis de la Terre ne sachant pas à ce jour si la stratégie de la Banque Postale est de se développer sur l'ensemble des marchés, y compris à l'international, ou de se concentrer uniquement sur le marché français des particuliers, il est apparu peu pertinent de lui attribuer cette année une note sur l'enjeu 2 *Financements et investissements*. La Banque Postale est donc évaluée seulement sur certains aspects.
- ◆ **Le Crédit Coopératif** est analysé pour l'ensemble des critères de l'enjeu 2. Il dispose en effet des agréments et de la capacité à effectuer l'ensemble des opérations bancaires. Son positionnement social spécifique entraîne un renoncement à certains marchés pourtant extrêmement lucratifs (énergies fossiles) : il est logique de prendre en compte ce choix stratégique qui a l'intérêt de mettre en évidence la viabilité d'un établissement bancaire refusant de soutenir des secteurs jugés incompatibles avec le développement durable du fait de leurs impacts environnementaux et sociaux.

Critère 1. Reporting des financements dans le secteur énergétique

Meilleures pratiques

	BANQUE	MESURE	SOURCE
Reporting des financements et investissements dans le secteur énergétique	BNP Paribas (France)	Publication sur le site internet d'une liste de projets internationaux financés, notamment dans le secteur énergétique	Voir http://enercomxp.bnpparibas.com/applis/eci/wwwECEP.nsf/vwWebDeals?SearchView&searchorder=4&query=FIELD%20FORM%20CONTAINS%20Deal
	La Nef (France)	- Publication du détail de tous les prêts effectués dans le rapport annuel - Annuaire de tous les projets sur le site	www.lanef.com/emprunter/recherche_alpha.php
	JPMorganChase (Etats-Unis)	Reporting annuel du total des émissions produites par les projets énergétiques	Public Environmental Policy Statement : www.jpmorganchase.com/cm/cs?pagename=Chase/Href&urlname=jpmc/community/env/policy/clim

Evaluation des banques

	Réponses des banques et données publiques	Note
Banque Populaire	Répartition sectorielle et géographique des financements de projets Données par entreprise sur les financements structurés significatifs dans l'énergie ; données par projet pour les énergies renouvelables	2
BNP Paribas	Site internet avec la liste des projets financés dans plusieurs secteurs sensibles, notamment dans le secteur énergétique (information sommaire disponible par projet ou entreprise)	4
Caisses d'Epargne		0
Crédit Agricole	Total de l'exposition dans le secteur de l'énergie Pas d'information sur les projets : « La politique du groupe ne permet pas de communiquer à ce stade des informations sur le nom des projets sur lesquels nous sommes engagés. Ces informations sont confidentielles »	0
Crédit Coopératif		0
Crédit Mutuel		0
Dexia	Répartition des financements par type d'énergie et géographique (France / Europe) Données par projet pour les énergies renouvelables et pour certains grands projets énergétiques (financements de projets examinés au titre des Principes d'Equateurs)	2
HSBC	Répartition des financements par secteur (sans montant) Pas d'information sur les projets « en raison de la législation qui nous contraint à un devoir de confidentialité envers nos clients » « Dans certaines juridictions comme en France ou en Angleterre, il n'est pas possible de rendre public des informations sur nos clients sans leur accord spécifique et formel »	0
La Banque Postale	« Ne dispose pas à ce jour de la complétude de la gamme, et ne distribue pas de prêts aux entreprises » « Ne dispose pas, à ce jour, de prises de participations au capital d'entreprises du secteur énergétique »	NA
Société Générale	Pas d'information rendue publique (excepté si des projets ont obtenu des prix) Pas de réponse spécifique au questionnaire	0

Commentaires

- ◆ **Outil déjà identifié comme meilleure pratique en 2006 par les Amis de la Terre, BNP-Paribas dispose d'un site internet** ⁴⁵ qui liste et détaille brièvement les financements octroyés dans plusieurs secteurs, dont l'énergie (Secteurs disponibles : All Industries / Oil & Gas / Power & Utilities / Industry / Metals / Chemicals / Infrastructure / Goods & Services / Softs) et dans plusieurs zones géographiques (All All geographic areas / Americas / Europe - Middle East Africa / Eastern Europe / Asia – Pacific). Un extrait de ce site est reproduit en annexe 3. Le site est extrêmement utile mais ne fournit qu'une partie des précisions nécessaires sur les projets financés (note 4).
- ◆ Les groupe Banque Populaire et Dexia font un progrès par rapport à l'étude des Amis de la Terre publiée début 2006 ⁴⁶, en publiant la liste de certains projets énergétiques (énergies polluantes et renouvelables) dans lesquels ils sont impliqués. Il est plus que souhaitable que ces informations deviennent accessibles sur leur site de manière permanente (note 2).
- ◆ De manière extrêmement décevante, les Caisses d'Epargne, le Crédit Agricole, le Crédit Coopératif, le Crédit Mutuel, HSBC et la Société Générale ne publient aucune information sur les projets et entreprises énergétiques qu'ils financent (note 0). Cette opacité contraste fortement avec leurs engagements en matière de développement durable et les décrédibilise profondément. Il est hautement souhaitable que la position de ces banques ne soit qu'un « retard à l'allumage », devant disparaître en 2007. A noter que deux d'entre eux, le Crédit Agricole et HSBC, rajoutent en outre que la confidentialité ou la loi leur interdit la publication des données par projets ou par entreprises, alors que BNP-Paribas rend pourtant accessibles de manière permanente les mêmes données sur son site depuis plusieurs années : on est en

⁴⁵ Voir <http://enercomxp.bnpparibas.com/applis/eci/wwwECEP.nsf/vwWebDeals?SearchView&searchorder=4&query=FIELD%20FORM%20CONTAINS%20Deal>

⁴⁶ *Banques françaises et environnement : presque tout reste à faire*, Février 2006. Voir www.amisdelaterre.org

droit de s'interroger soit sur le manque de volonté voire l'hypocrisie de ces banques dont les engagements en matière de développement durable sont assez ambitieux.

- ◆ Le critère n'est pas applicable à la Banque Postale, qui n'octroie pas de financements aux entreprises du secteur énergétique.

Recommandations

Pourquoi une politique d'accès à l'information est-elle essentielle ?

Toute personne a le droit de connaître les impacts et les risques des projets qui peuvent l'affecter directement, car la divulgation de telles informations conduit à une participation plus efficace, une réduction des risques et une meilleure prise de décision dans les projets.

Le principe selon lequel le public a un droit à l'information afin de participer significativement à la prise de décision environnementale et sociale a été consacré dans plusieurs instruments internationaux majeurs, comme la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Déclaration de Rio, la Convention d'Aarhus et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Tant que les parties prenantes, notamment les populations locales, ne sont pas informées des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques d'une activité, de ses coûts, de ses impacts, de ses risques et de ses alternatives potentielles, elles ne peuvent intervenir efficacement. L'accès à l'information est également nécessaire afin d'assurer les obligations et engagements de l'ensemble des parties prenantes.

Une plus grande transparence sert également les intérêts des clients. Elle peut par exemple aider à créer une base d'informations partagées sur la base de laquelle les différentes parties prenantes peuvent réduire les risques et négocier la répartition des bénéfices. C'est souvent l'absence de cette base partagée d'informations et la perception publique commune selon laquelle les sponsors des projets essaient de cacher des impacts potentiels, qui conduisent à des conflits et des oppositions locales ou internationales, parfois très violentes.

Une plus grande transparence réduit enfin les risques de corruption ou d'utilisation des revenus au détriment de l'intérêt général.

Application au secteur bancaire

Les banques peuvent jouer un rôle important en garantissant que leurs clients (entreprises surtout) divulguent une information conforme relative aux impacts environnementaux et sociaux de leurs activités. La transparence sert aussi les intérêts des banques en garantissant que les préoccupations du public seront prises en compte, traitées et résolues avant qu'elles ne deviennent des sources potentielles de conflit, risque supplémentaire pour les banques. De telles préoccupations ont conduit chacune des Banques de Développement Multilatérales à adopter des politiques d'accès à l'information, et désormais la plupart des agences de crédit à l'exportation fournissent également des informations substantielles concernant les impacts des projets financés ou garantis.

Les banques commerciales devraient également mettre en place une politique d'accès à l'information environnementale et sociale détenue par leurs clients, structurée par les deux éléments suivants :

1. Une présomption minimale de divulgation des informations environnementales et sociales

Pour les banques, l'engagement de transparence exige au minimum une présomption de divulgation des informations environnementales et sociales. Cette présomption doit être balancée dans certains cas par l'obligation de confidentialité professionnelle. Bien que la confidentialité soit une préoccupation professionnelle légitime, elle doit être interprétée de la manière la plus stricte possible et ne devrait protéger que les données qui pourraient être avantageuses pour les concurrents, tels que des conditions commerciales ou financières.

Très peu d'information environnementale ou sociale répond à ces critères de confidentialité. Mais même quand elle y répond, l'intérêt du client à la confidentialité ne devrait être prédominant que s'il est démontré qu'il est plus important que le droit du public de connaître les impacts qui pourraient directement l'affecter. De nombreuses banques, notamment le Crédit Agricole, HSBC et la Société Générale, abusent actuellement du motif de confidentialité pour refuser la divulgation d'informations environnementales et sociales dont elles ne démontrent en aucune façon en quoi elles sont confidentielles. La décision d'une banque de faire prévaloir le secret pour le client plutôt que le droit d'information pour la communauté affectée est incompatible avec l'engagement de responsabilité. Les banques doivent faire preuve de volontarisme et d'imagination pour remettre en cause l'opacité qui prévaut dans le secteur bancaire et leur vaut souvent une réputation particulièrement négative.

2. La publication des documents environnementaux clés

En plus de la présomption de divulgation, les banques devraient également exiger la publication des informations suivantes, dans des délais et des conditions culturelles adéquates au contexte de chaque projet (notamment dans les pays du Sud) :

- ◆ Etude d'impact environnementale et sociale : version intermédiaire et version finale, pour toutes les transactions ayant des impacts significatifs (projets de catégorie A selon la classification internationale usuelle) ;
- ◆ Evaluation environnementale et sociale relative aux projets ayant des impacts plus limités mais non négligeables (projets de catégorie B) ;
- ◆ Plans de management environnemental et social : version intermédiaire et version finale ;
- ◆ Contrats environnementaux intégrés dans les documents financiers : les banques devraient divulguer si et dans quelle mesure le client est contractuellement tenu de respecter le Plan de management environnemental, et si d'autres mesures contractuelles environnementales et sociales existent. Cela permettra aux communautés de s'assurer que le client assume ses obligations et responsabilités environnementales et sociales ;
- ◆ Les rapports de suivi et de contrôle des Plans de management environnemental (EMP) exigés au client. La publication de ces rapports améliorera la conscience du public sur la capacité et la volonté du sponsor du projet de remplir ses obligations environnementales et sociales, et améliorera la participation de la communauté au suivi de la conformité ;
- ◆ Les montants et les conditions de tous les paiements matériels des emprunteurs aux gouvernements hôtes, et tous les revenus matériels reçus par les gouvernements sous forme de royalties, taxes et concessions ⁴⁷ ;
- ◆ Les contrats d'investissement étranger, incluant les accords avec les gouvernements hôtes (HGA, host government agreement), les accords d'achat de l'énergie (PPA, power purchase agreement) et tout contrat entre l'entreprise et le gouvernement hôte. Ces contrats sont déjà rendus publics dans plusieurs grands projets internationaux (oléoduc Baku-Tbilissi-Ceyhan, barrage de Nam Theun 2 au Laos, oléoduc Tchad-Cameroun, etc).

Les documents contractuels peuvent n'être rendus publics que partiellement (parties environnementales et sociales), afin de respecter les obligations de confidentialité.

Aucune banque commerciale n'a aujourd'hui de politique d'accès à l'information. Les Principes d'Equateur ⁴⁸ exigent des conditions minimales de transparence issues des politiques de sauvegardes de la Société Financière Internationale (SFI), du groupe Banque Mondiale. Les Principes précisent que pour les consultations relatives aux projets de catégories A et B, les banques doivent garantir que « l'évaluation environnementale, ou son résumé, est accessible pour le public pour une période minimum raisonnable dans un langage local et d'une manière culturellement appropriée ». Au-delà de

⁴⁷ Voir à ce sujet l'Extractive Industries Transparency Initiative, www.eitransparency.org, et la campagne internationale Publiez ce que vous payez, www.publishwhatyoupay.org/ (dont les Amis de la Terre sont membres)

⁴⁸ Signés par trois banques de la présente étude : Crédit Agricole (Calyon), Dexia, HSBC

cette condition très limitée, les banques d'Equateur ont refusé d'adopter la politique de divulgation de l'information de la SFI ou toute autre politique d'accès à l'information.

Le manque de transparence dans le secteur bancaire commercial demeure un sujet crucial, dans lequel les banques du secteur privé sont extrêmement loin derrière leurs homologues du secteur public (Banques de Développement Multilatérales, agences de crédit à l'exportation et agences bilatérales d'aide au développement). Développer une politique d'accès à l'information est une priorité pour toutes les banques.

Critère 2. Reporting et réduction des émissions indirectes (bilan CO₂ du portefeuille énergétique)

Meilleures pratiques

	BANQUE	MESURE	OBJECTIFS & RESULTAT	SOURCE
Reporting des émissions indirectes de GES	Henderson (Royaume-Uni)	A réalisé en juin 2005 un audit carbone de son fonds d'investissement responsable : Care Income Fund. Réalisée par le cabinet d'audit Trucost, cette étude est intitulée : « How green is my portfolio ? ».	Les résultats sont rendus publics et montrent que l'évaluation des émissions carbone des portefeuilles d'investissement est possible.	Voir la présentation de l'étude sur le site de l'UNEPFI : http://www.sefi.unep.org/fileadmin/media/sefi/docs/industry_reports/SRIC/imateFriendly.pdf Voir le rapport Carbone 100 de Henderson Global Investors : www.co-op.co.uk/csr2004 et le site de Henderson : www.henderson.com (voir annexe 4 également) Voir le site de Trucost : www.trucost.com/
	HSBC (Royaume-Uni)	Demande à ses clients de calculer, publier et réduire leurs émissions de gaz à effet de serre		http://www.hsbc.com/hsbc/csr/environment/hsbc-and-climate-change
	Barclays (Royaume-Uni)		« Notre intention est de calculer et publier à terme le détail des émissions de CO ₂ de notre activité de prêts » « Si le Gouvernement introduisait une approche obligatoire, pertinente et pratique pour le reporting des émissions de CO ₂ , ce serait quelque chose que nous soutiendrions »	Lettre de Alastair Camp, Directeur Responsabilité Sociétale, Barclays, à l'ONG Christian Aid, 13 février 2007
	Bank of America (Etats-Unis)		Objectif de réduction de 7% des émissions de son portefeuille énergie	Bank of America Climate Change Policy : www.bankofamerica.com/environment/index.cfm?template=env_clichangepos

Evaluation des banques

	Réponses des banques et données publiques	Note
Banque Populaire	Pas de bilan carbone du portefeuille énergétique ; « réflexion engagée à la suite du bilan CO ₂ » « Pas de bilan carbone demandé aux entreprises clientes »	0
BNP Paribas		0
Caisses d'Epargne		0
Crédit Agricole		0
Crédit Coopératif		0
Crédit Mutuel		0
Dexia	« La possibilité de faire réaliser un bilan carbone de notre portefeuille énergétique est actuellement examinée par la Direction du développement durable » « Nous pouvons être amenés à requérir un bilan CO ₂ auprès de nos entreprises clientes dans le cadre de l'application des Principes d'Equateur et tout particulièrement en cas de catégorisation d'un projet en catégorie A »	1
HSBC	« Nous ne faisons pas un bilan global de notre portefeuille énergétique mais faisons des rapports par projet comme le stipulent les Principes d'Equateur ». Le groupe demande la réalisation d'un bilan carbone aux entreprises clientes dans les grands projets de financement « comme le stipulent les Principes »	1
La Banque Postale		0
Société Générale		0

Commentaires

- ◆ Aucune banque ne réalise de reporting de ses émissions indirectes de gaz à effet de serre, ni de bilan CO₂ de son portefeuille énergétique. Aucune n'a d'objectif de réduction de ses émissions indirectes. Plus globalement, aucune des banques étudiées n'a de politique en matière d'émissions indirectes. Compte tenu de l'importance du portefeuille énergie de plusieurs banques françaises (surtout BNP-Paribas, Crédit Agricole et Société Générale, voir partie 3 *A l'international, des financements massifs parfois controversés dans le secteur énergétique*), cet élément apparaît comme une priorité absolue dans l'élaboration des politiques climatiques et énergétiques des banques.
- ◆ Dexia et HSBC demandent à leurs clients, dans certains cas assez imprécis, de réaliser des bilans CO₂. Rien n'est rendu public (note 1).
- ◆ Le groupe Banque Populaire engage une réflexion bienvenue mais encore très vague ; le Crédit Agricole ne précise pas si ses Principes Equateur le conduisent à demander des bilans CO₂ à ses clients dans les financements de projets ; toutes les autres banques ne donnent aucune information (note 0 pour toutes ces banques). La Banque Postale est incluse dans la mesure où elle « gère un portefeuille de titres de créances dont une partie limitée peut être issue d'entreprises industrielles ou énergétiques bénéficiant d'un lien avec l'Etat ».

Calcul des émissions indirectes générées par les banques françaises

Secteur bancaire français total

Aucune banque française n'évaluant aujourd'hui ses émissions indirectes, les Amis de la Terre ont réalisé l'évaluation suivante ⁴⁹ :

L'actif bancaire total des banques françaises en 2004 était, selon la Commission Bancaire, de 4389 milliards €. L'actif bancaire mondial est estimé à 65 070 milliards € en 2004 ⁵⁰. Les banques françaises représentent donc 6,75% de l'actif bancaire mondial.

On estime que les banques commerciales financent 75% ⁵¹ des activités mondiales, qui émettaient 26,1 Gt de CO₂ fin 2004 ⁵².

Sur cette base, les émissions indirectes des banques françaises représentent 1,32 Gt de CO₂ en 2004, soit 5,06% des émissions mondiales totales.

En 2004, les émissions totales de CO₂ de la France s'élevaient à 417,4 Mt CO₂ ⁵³. **Les émissions indirectes totales des banques françaises représentent donc 3,2 fois les émissions totales de la France.**

Ce résultat est du même ordre de grandeur que celui calculé par Milieu Defensie (Friends of the Earth Netherlands) aux Pays Bas : en 2005, les banques néerlandaises avaient des émissions indirectes égales à 3,4 fois les émissions totales des Pays Bas ⁵⁴.

Il est également intéressant de le comparer également avec l'approche de l'ONG britannique Platform concernant la banque RBS (Royal Bank of Scotland). En 2006, RBS a des émissions indirectes égales à 1,6 fois les émissions totales de l'Ecosse, ou 8,8 millions de foyers britanniques. Platform va plus loin dans son calcul en intégrant la durée de vie des projets financés par RBS : la banque ayant financé l'oléoduc Baku-Tbilissi-Ceyhan en 2004 doit tenir compte pour ses émissions indirectes en 2004 des émissions totales générées par le projet pendant toute sa durée de vie (au minimum les 15 années suivantes), puisque le prêt, pour RBS, n'est comptabilisé qu'une fois en 2004. **Sur cette base de calcul, RBS a en 2004 des émissions équivalentes à 140% de celles du Royaume-Uni ou 7,8 fois les émissions totales de l'Ecosse** ⁵⁵.

BNP-Paribas, Crédit Agricole et Société Générale

Les Amis de la Terre ont également calculé les émissions des trois plus grandes banques françaises : BNP-Paribas, Crédit Agricole et Société Générale.

La méthodologie utilisée est la même. Selon The Banker (voir en annexe 3), l'actif total de BNP-Paribas était en 2005 de 1231,4 milliards \$, celui du Crédit Agricole de 1108, 2 et celui de la Société Générale de 817. En 2005, BNP-Paribas, représente ainsi 1,39 % de l'actif bancaire mondial, Crédit Agricole 1,25% et Société Générale 0,92% ⁵⁶.

⁴⁹ Cette méthodologie reprend celle développée par Milieu Defensie (Friends of the Earth Netherlands) avec l'expert indépendant Jan Willem van Gelder, de l'organisme Profundo

⁵⁰ L'actif bancaire mondial est calculé en additionnant l'actif des 1000 plus grandes banques du monde, de 60 500 milliards \$ (48 800 milliards €) en 2004, calcul effectué par le magazine The banker le 4 juillet 2005 (www.thebanker.com). Cette donnée est augmentée de 33% pour faire une estimation mondiale totale

⁵¹ 75% est une estimation brute, afin de prendre en compte le fait que les banques commerciales ne financent pas tous les actifs, en particulier ceux des entreprises publiques

⁵² Les émissions globales de CO₂ (hors autres gaz à effet de serre) sont calculées en utilisant un taux de 1% d'augmentation moyenne par an entre 2002 et 2004. Les émissions mondiales de CO₂, calculées en 2002, s'élevaient à 25,6 Gt CO₂. Le taux de 1% d'augmentation correspond à la croissance annuelle moyenne de CO₂ constatée entre 1990 et 2002

⁵³ Source CITEPA / MIES. Pour le CO₂ uniquement

⁵⁴ Voir *Investing in climate change : the rôle of Dutch banks*, Milieu Defensie, June 2006, p. 30

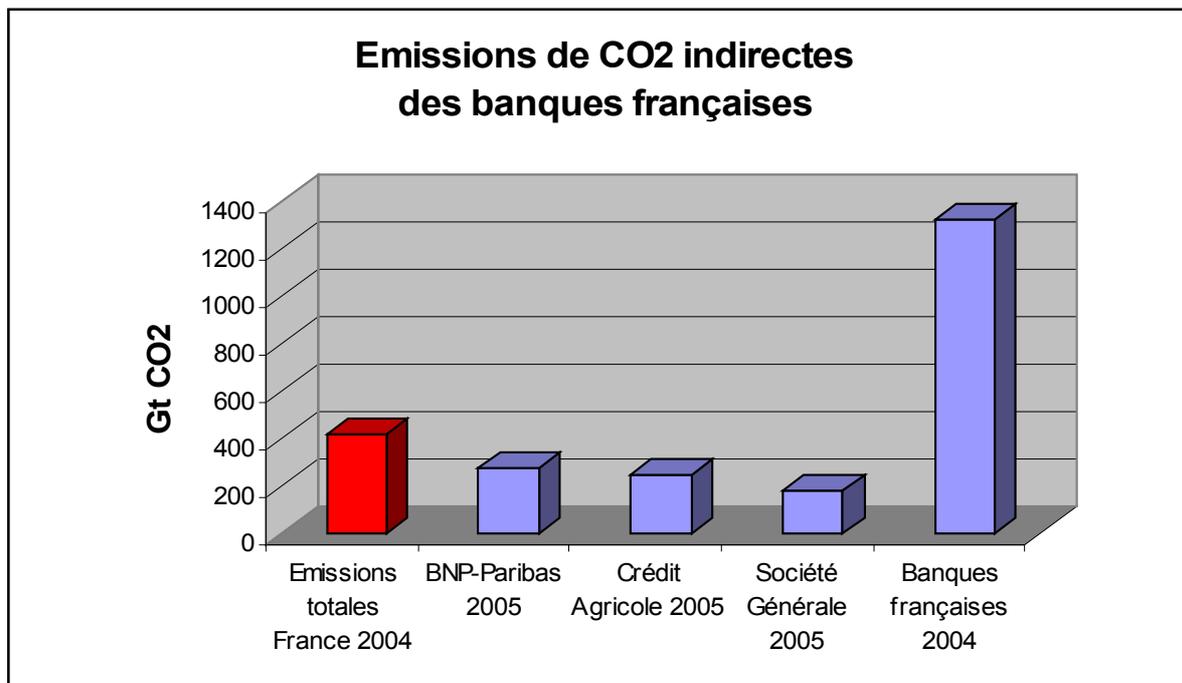
⁵⁵ Voir *Financing Climate Change – RBS, the Oil & Gas Bank*, Platform, February 2007, p.10-11

⁵⁶ Actif bancaire mondial : 60 500 milliards \$ en 2004 (source The banker) ; donnée augmentée de 10% pour évaluer l'actif bancaire en 2005 (évaluation conservatrice dans la mesure où la croissance de l'actif bancaire était de 19,3% pour 2003 et 15,5% pour 2004)

Sur cette base, BNP-Paribas a des émissions indirectes de CO₂ de 275 Mt, Crédit Agricole de 247 Mt et Société Générale de 182 Mt ⁵⁷.

En 2005, les émissions totales de CO₂ de la France s'élevaient à 413,2 Mt ⁵⁸. **Les émissions indirectes BNP-Paribas représentent donc 66% des émissions totales de la France, celles du Crédit Agricole 60%, et celles de la Société Générale 44%.**

Les émissions indirectes cumulées des 3 banques s'élèvent à 704 Mt CO₂, soit environ 50% des émissions indirectes de l'ensemble des banques françaises.



Recommandations

Pourquoi une politique sur les émissions indirectes est-elle essentielle ?

Le financement est le cœur des métiers bancaires ; les banques, du fait de leur activité de service, ont des émissions directes de CO₂ limitées. En conséquence, les émissions indirectes des banques, via les financements et investissements octroyés, sont la priorité absolue : c'est à ce niveau que les banques ont les responsabilités les plus importantes en matière climatique. L'objectif est de réduire ces émissions indirectes. Si aujourd'hui les banques françaises ne daignent pas reconnaître leurs responsabilités indirectes en matière climatique (aucune des 10 banques étudiées n'a de politique en matière d'émissions indirectes), les Amis de la Terre estiment que le retard qu'elles prennent aujourd'hui en la matière au regard d'un nombre croissant de banques étrangères ne peut que leur porter préjudice. La question du climat devient à tous les niveaux et à toutes les échelles une telle priorité, que les banques ne peuvent que se décrédibiliser à ralentir quelques années en retardant les efforts qu'elles devront de toute façon mettre un jour en oeuvre dans leurs activités bancaires.

Les Amis de la Terre recommandent donc une politique volontariste aux banques, dont l'objectif est la réduction des émissions indirectes. Cet objectif étant le même que celui en

⁵⁷ Les émissions globales de CO₂ (hors autres gaz à effet de serre) sont calculées en utilisant un taux de 1% d'augmentation moyenne par an entre 2002 et 2005. Les émissions mondiales de CO₂, calculées en 2002, s'élevaient à 25,6 Gt CO₂. Le taux de 1% d'augmentation correspond à la croissance annuelle moyenne de CO₂ constatée entre 1990 et 2002

⁵⁸ Source CITEPA / MIES (CO₂ uniquement)

matière d'émissions directes (voir la partie *Evaluation globale de l'enjeu 3 - Recommandations*), la démarche pour y parvenir est la même :

- Reporting des émissions indirectes de gaz à effet de serre d'ici fin 2008 ;
- La priorité : la réduction des émissions indirectes ;
- Intégrer la contrainte carbone dans l'approche bancaire ;
- Intégrer des critères CO₂ aux différents produits et services bancaires ;
- Evaluation des résultats et mesures correctives.

Une politique de réduction des émissions indirectes en cinq étapes

1. Reporting des émissions indirectes de gaz à effet de serre d'ici fin 2008

Les banques ne peuvent travailler sur leurs émissions indirectes tant qu'elles ne les mesurent pas. Le reporting et le suivi des émissions indirectes sont donc la nécessaire première étape. Le reporting permet d'identifier les sources d'émissions principales, et de mettre ensuite en place des politiques concrètes de réduction des émissions.

Les émissions indirectes des banques peuvent provenir de plusieurs sources :

- des prêts consentis,
 - de la gestion d'actifs réalisée pour compte propre ou pour compte de tiers,
 - des investissements de projets.
- ◆ Calculer l'intégralité des émissions indirectes des banques n'est pas techniquement faisable aujourd'hui. Cependant, débiter par certaines évaluations partielles est possible en se focalisant sur les plus grands projets ou clients des banques : ainsi, les émissions des grands projets et des grandes entreprises sont aujourd'hui relativement bien connues, notamment dans les secteurs les plus émetteurs de CO₂ (énergie, industrie lourde, etc). En conséquence, **les banques doivent exiger dans tout projet important la publication des émissions générées par le projet, et pour tout grand client la publication de son bilan CO₂**. Dans un nombre croissant de situations, ces données sont déjà disponibles : les banques ne peuvent prétexter d'impossibilité technique. Du fait de l'élargissement progressif des obligations en matière de réduction des émissions (notamment dans la Directive européenne sur les quotas), il est clair qu'un nombre croissant d'entreprises seront soumises à des obligations de bilan CO₂ et de reporting de leurs émissions. Demander ces bilans dès aujourd'hui ne revient qu'à anticiper l'entrée en vigueur de la législation dans un nombre grandissant de secteurs économiques ;
 - ◆ En parallèle, les banques doivent dès aujourd'hui inciter les entreprises de taille moyenne et les collectivités à réaliser leur bilans CO₂, qui deviendront progressivement indispensables dans l'évaluation du risque des projets. **Des politiques de sensibilisation / incitation des clients** doivent donc être mises en place. Des incitations variées peuvent être développées : aide financière, appui technique (les Caisses d'Epargne ont développé le produit Cordé d'autodiagnostic pour les PME, qui pourrait inclure un axe sur la réalisation de bilans CO₂ ; Dexia a travaillé en partenariat avec les collectivités locales pour mettre en place une méthodologie de bilans carbone adaptés à ces acteurs) ;
 - ◆ En parallèle, les banques doivent faire réaliser régulièrement des bilans CO₂ de leur portefeuille avec les méthodologies disponibles (voir plus bas), afin d'intégrer les améliorations méthodologiques successives. Cette approche a pour but de **calculer l'intensité carbone du portefeuille des banques**, secteur par secteur et globalement. L'agence Trucost au Royaume-Uni a développé une méthodologie pour calculer l'intensité carbone des fonds d'investissement : c'est un point de départ utile. Refuser cette approche signifierait que la banque rejette ses responsabilités climatiques globales ;
 - ◆ Enfin, les banques doivent s'engager activement dans le **développement de méthodologies** de plus en plus fines. Des travaux d'échange, de recherche et de débat sont nécessaires de manière pluridisciplinaire, en associant entreprises, acteurs publics, société civile, experts, etc. Diverses méthodologies de calcul des émissions indirectes des banques se développent très rapidement depuis deux ans ; les banques françaises n'y sont absolument pas impliquées

ou représentées. Seules HSBC, Dexia et les Banques Populaires indiquent « réfléchir » à lancer des travaux en la matière. Cette absence de réactivité et cet immobilisme des banques françaises sont en décalage avec leurs engagements d'une part, avec l'évolution rapide des banques étrangères d'autre part, avec l'urgence climatique enfin.

Méthodologie de calcul des émissions indirectes

La méthodologie utilisée par les Amis de la Terre pour calculer les émissions indirectes de CO₂ des banques (voir ci dessus la partie *Calcul des émissions indirectes générées par les banques françaises*) est très globale, sommaire et insuffisamment fine. Il est de la responsabilité des banques, en partenariat avec les autres parties prenantes, de développer progressivement des méthodologies beaucoup plus précises.

Plusieurs acteurs ont déjà développé des méthodologies pour évaluer les émissions indirectes de CO₂ du secteur bancaire et financier. Elles se développent très rapidement depuis deux ans :

- ◆ **Trucost** (Royaume-Uni) est une « organisation de recherche environnementale indépendante créée en 2000, qui travaille avec les entreprises, les investisseurs et les agences gouvernementales pour comprendre les impacts des entreprises sur l'environnement. » Elle fait des recherches sur 3200 entreprises dont toutes celles des indices MSCI All World Developed, FTSE All-Share, S&P 500, Russell 1000, ASX 200 & Nikkei 225. Elle dispose de la plus grande base de données mondiale sur le reporting en matière d'émissions de gaz à effet de serre. **Le 12 juin 2006, Trucost a publié les émissions de CO₂ des 44 plus grands fonds d'investissement du Royaume-Uni** ⁵⁹. Calculer l'intensité carbone d'un portefeuille d'investissement est donc possible. Les calculs montrent que les fonds ont une empreinte écologique qui varie de 1 à 5, ce qui est énorme. Pour 10 000 livres sterling placées (15 000 euros), le fonds le plus émetteur de CO₂ rejette 14 tonnes/an de plus que le moins émetteur. Un Européen émettant en moyenne 10 tonnes de CO₂ par an, **l'impact de ses placements financiers a donc de fortes chances d'être beaucoup plus élevé que l'impact de son comportement quotidien**. En outre, l'analyse met en évidence que les fonds les plus polluants n'ont pas un meilleur retour financier : la prise en compte de l'environnement n'a pas d'impact négatif en terme de retour financier.
- ◆ **Henderson** ⁶⁰ est un fonds anglais socialement responsable. Pionnier créé en 1977, il intègre des aspects sociaux, éthiques et environnementaux dans ses analyses. Henderson a fait réaliser par Trucost des bilans carbone de plusieurs de ses fonds : le Henderson Industries of the Future Fund ⁶¹ et le Global Care Income Funds (voir annexe 4) ⁶². Le bilan CO₂ du Global Care Income Funds figure en annexe 3 du présent rapport. A la connaissance des Amis de la Terre, aucune banque en France ni aucun fonds n'a calculé son bilan CO₂ (y compris les fonds ISR, qui sont au nombre de 150 environ sur le marché français).
- ◆ **Christian Aid**, l'une des quatre plus grandes ONGs de développement britanniques, vient de publier un rapport ⁶³ calculant notamment l'intensité carbone de HSBC, RBS (Royal Bank of Scotland) et Barclays. Le calcul est basé sur les émissions de CO₂ financées par chaque livre de prêt, combinées à l'information sur le portefeuille de chaque banque par secteur, et l'intensité carbone de chaque secteur (en utilisant des données de Trucost).
- ◆ **Milieu Defensie** (Friends of the Earth Netherlands) est actuellement en train de développer une méthodologie plus précise ⁶⁴.
- ◆ **Platform**, ONG britannique, finalise actuellement un rapport sur l'évolution des émissions de Royal Bank of Scotland dans les cinq dernières années ⁶⁵.

⁵⁹ Voir http://www.websitepreview.co.uk/staging/trucost/carbon_news.html

⁶⁰ Voir <http://www.henderson.com/home/sri/>

⁶¹ Voir http://www.henderson.com/global_includes/pdf/sri/TheFutureLowCarbon.pdf

⁶² Voir http://www.henderson.com/global_includes/pdf/sri/TheFutureLowCarbon.pdf

⁶³ *Coming clean : Revealing the UK's true carbon footprint*, Christian Aid, February 2007, <http://www.christianaid.org.uk/news/media/pressrel/070219p.htm>

⁶⁴ *Project : a climate footprint of the Dutch banks*, by Jens Buurgaard Nielsen and Donald Pols, Milieu Defensie

⁶⁵ *Financing Climate Change : RBS, the Oil and Gas Bank*, Platform, February 2007

- ◆ **LaRevueDurable**, revue franco-suisse indépendante sur l'écologie et le développement durable, a lancé dans son numéro 22 du 24 octobre 2006 le principe d'une **étiquette CO₂ pour les titres et les fonds de placement**, sur le modèle des étiquettes Energie obligatoires pour les voitures ou certains appareils électroménagers (réfrigérateur)⁶⁶. Trois acteurs de l'investissement éthique, l'agence de notation sociale et environnementale Centre Info à Fribourg (actionnaire fondateur de Siri Company), Ethos, fondation pour la promotion de l'investissement éthique ou durable en Suisse et la banque Pictet ont élaboré une méthode, Envimpact, qui identifie les entreprises qui, pour chaque secteur d'activité et en tenant compte de l'utilisation des produits qu'elles fabriquent, sont les moins émettrices de CO₂. A Genève, les différents fonds de placement Ethos utilisent déjà cette méthode. LaRevueDurable propose, sur la base de ce nouvel outil, de créer une étiquette CO₂ pour les titres des sociétés cotées en bourse et les fonds de placement. Par secteur d'activité, par exemple les fabricants automobile, les entreprises sont rangées dans des catégories de A à G selon leurs émissions de CO₂ par unité de chiffre d'affaires. Analogue aux étiquettes Energie en vigueur pour les appareils électroménagers ou les voitures prises individuellement, ce label informerait les investisseurs sur les entreprises et les fonds de placements les moins nocifs pour le climat.

De toute évidence, des travaux de recherche pluridisciplinaires sont nécessaires pour améliorer les calculs en la matière, mais des méthodologies existent déjà pour calculer les émissions indirectes des acteurs financiers.

Le calcul des émissions indirectes des banques est une nécessité urgente. Sur la base des méthodologies listées, les Amis de la Terre demandent aux banques françaises de calculer leurs émissions indirectes d'ici fin 2008. Des premières estimations globales et sectorielles devraient être faites dès 2007.

2. La priorité : la réduction des émissions indirectes

La réduction des émissions indirectes des banques est la priorité majeure de toute cette étude.

- ◆ Afin que cette priorité soit clairement intégrée dans les politiques des banques, **des objectifs pluri-annuels de réduction doivent être fixés et rendus publics**. Bank of America s'est engagée la première au niveau international à diminuer les émissions de son portefeuille énergétique de 7% : c'est un premier pas. Rappelons que l'objectif de la plupart des pays riches est de diviser leurs émissions de gaz à effet de serre totales par 4 d'ici 2050 (soit 3% par an en moyenne), et que l'objectif au niveau mondial est de diviser les émissions par deux d'ici 2050 (par rapport à l'année de référence 1990). Ces objectifs donnent un cap à long terme que les banques doivent intégrer dans leurs objectifs pluri-annuels sur des périodes plus courtes.
- ◆ Afin de réduire concrètement leurs émissions indirectes, les banques doivent, sur la base du reporting des émissions indirectes, **mettre en place des politiques sectorielles concernant les cinq principaux secteurs (et donc clients) émetteurs de gaz à effet de serre**⁶⁷ :
 - transport ;
 - immobilier (« résidentiel-tertiaire » dans la catégorisation du Protocole de Kyoto⁶⁸)
 - énergie ;
 - industrie ;
 - agriculture.
- ◆ Parallèlement à cette répartition sectorielle, les banques ont des métiers organisés par types de clientèles (détail / PME et entrepreneurs / grandes entreprises / collectivités / etc). Ces

⁶⁶ Voir www.larevuedurable.com/etiquette.php

⁶⁷ Pour la France, ces 5 secteurs représentaient 97% des émissions totales de gaz à effet de serre en 2004 (source CITEPA / MIES)

⁶⁸ Voir CITEPA

clientèles ont des besoins spécifiques, auxquelles les banques répondent par des produits et services spécifiques. Les banques doivent intégrer l'exigence carbone dans ces produits. C'est de cette manière qu'elles intégreront concrètement le risque climatique et la contrainte carbone dans l'analyse globale du risque qu'elles effectuent. Ainsi plus le projet financé est émetteur de CO₂, plus le risque carbone du projet doit augmenter. Les projets sobres en carbone, dans ce cadre, sont valorisés car leur risque carbone est plus faible, et leur financement en est facilité.

3. Intégrer la contrainte carbone dans l'approche bancaire

Pour réduire leurs émissions indirectes de CO₂, les banques doivent contribuer à réduire les émissions de leurs clients. Pour y parvenir, elles doivent ajouter des conditions liées au CO₂. Cette démarche devient logique et même inévitable pour les banques car le carbone, pour une partie croissante de l'économie, a désormais un coût financier et génère des risques supplémentaires :

- le risque que les réglementations des émissions de CO₂ deviennent plus strictes pour les entreprises et réduisent les perspectives financières des entreprises les plus polluantes ;
- le risque physique que des conditions météorologiques aggravées portent atteinte à certaines activités économiques (par exemple pour les plates-formes pétrolières) ;
- le risque concurrentiel et réputationnel : une entreprise produisant des produits très émetteurs de CO₂ sera moins bien placée et moins attractive (par les agences de notation, dans les indices boursiers, dans les fonds ISR, etc) qu'une entreprise qui a développé des technologies de réduction ou des processus plus sobres en carbone.

Puisque les banques entrent sur un nouveau marché (lié à la donnée nouvelle qu'est la prise en compte des émissions de CO₂), elles ont l'opportunité de développer de nouveaux produits financiers, innover et moderniser leurs produits et services existants. De manière générale, les banques doivent demander à leurs clients, au delà du reporting de leurs émissions de CO₂, de fixer des objectifs de réduction. Atteindre ces objectifs peut être une condition pour la fixation des tarifs des produits et services financiers. Si un client avec une mauvaise performance en matière d'émissions n'est pas disposé à réduire ses émissions, les banques peuvent interrompre leur relation avec ce client qui représente un risque supplémentaire.

Le niveau d'influence des banques sur leurs clients est variable ; il dépend notamment :

- du type de produit financier,
- de la concurrence à laquelle la banque doit faire face pour un client donné,
- de la rentabilité sous jacente de la réduction des émissions de CO₂ du client.

Quoique des discussions aient lieu sur l'influence réelle que les banques ont sur leurs clients, un nombre croissant de banques ont déjà pris conscience du rôle spécifique qu'elles jouent et de leurs responsabilités en matière de changement climatique et elles mettent en place des politiques pour prendre en compte le changement climatique de façon systématique et inciter leurs clients à mesurer et réduire leurs émissions.

4. Mettre des critères CO₂ dans les différents produits et services bancaires

Les démarches diffèrent en fonction des produits et services considérés :

- ◆ **Prêts** : Le taux d'intérêt que les banques font payer pour les prêts est sujet à des conditions financières qui varient. Les banques peuvent inclure des conditions liées au CO₂ pour déterminer leurs taux d'intérêt. Elles peuvent par exemple accorder une réduction dans le taux d'intérêt d'un prêt si le client atteint un certain objectif de réduction de CO₂.

Pour réduire les émissions de CO₂ des clients utilisant des prêts, les banques doivent intégrer les coûts de ces émissions dans leur évaluation du risque du prêt, ce qui exigerait d'abord des clients de réaliser un reporting des émissions liées aux projets pour lesquels ils cherchent un financement. Les banques peuvent aussi inciter les industriels à mettre en place des machines plus efficaces énergétiquement, en accordant des réductions pour chaque tonne de

CO₂ supplémentaire évitée. De plusieurs manières, les banques peuvent jouer un rôle important dans la réduction des émissions de CO₂ de leurs clients emprunteurs. Les prêts représentant environ 50% de l'actif bancaire, c'est un enjeu prioritaire.

Des critères CO₂ nécessaires dans les Principes d'Equateur

Dans le cadre spécifique du financement de projet, une approche volontaire a été initiée par plusieurs grandes banques internationales en 2003 : les Principes d'Equateur⁶⁹. Les 40 « Banques d'Equateur » à ce jour s'engagent à respecter les standards de performance de la SFI (Société Financière Internationale, membre du groupe Banque mondiale octroyant des prêts au secteur privé). Ces standards comprennent des minima environnementaux et sociaux. Les Principes d'Equateur sont une première étape, mais restent inadaptés et insuffisants. Ils s'appliquent seulement au financement de projet selon une définition technique stricte du secteur bancaire («project finance») : cela concerne seulement les projets dont le remboursement des prêts et obligations provient directement des revenus du projet, mais sans aucun engagement financier pour le client. Au total, ce type de produit est limité dans l'activité globale des banques. Les banques qui ont signé les Principes d'Equateur continuent de financer les projets parmi les plus controversés du monde. Enfin, les Principes manquent de transparence et ne comprennent aucun mécanisme de mise en oeuvre, à tel point que les banques signataires n'ont toujours pas apporté la preuve concrète à ce jour que les Principes ont une réelle valeur ajoutée.

Dans la présente étude, trois banques ont signé les Principes d'Equateur : Dexia, HSBC et le Crédit Agricole-LCL (plus précisément sa filiale internationale Calyon).

Plusieurs ONG ont fait savoir à maintes reprises que la question du changement climatique était l'une des plus importantes insuffisances des Principes, qui ne contiennent aucun élément spécifique aux questions de l'énergie et du climat. L'expression « changement climatique » ne figure même pas dans les Principes. Les ONG ont fait des propositions spécifiques en la matière. Récemment, en 2006, les banques d'Equateur ont révisé les Principes mais ont refusé d'intégrer le moindre élément relatif à l'énergie et au climat.

Les banques d'Equateur estiment que les Principes traitent du climat car ils requièrent une analyse environnementale globale des projets. Cette approche cependant ne les différencie pas des grandes banques internationales n'ayant pas signé les Principes, qui avancent qu'elles ont également une analyse environnementale globale des projets financés (c'est par exemple ce qu'affirment BNP-Paribas ou la Société Générale). D'autre part, banques d'Equateur et banques n'ayant pas signé les Principes se retrouvent très fréquemment dans des syndicats (regroupements bancaires pour partager les risques) afin de financer des grands projets énergétiques controversés : c'est le cas de l'oléoduc Baku-Tbilissi-Ceyhan en mer Caspienne, financé en 2003 notamment par Banque Populaire, BNP-Paribas, Dexia, Crédit Agricole et Société Générale.

A ce jour, les Principes d'Equateur ne font donc aucune différence en matière d'énergie et de climat.

Les banques doivent inclure un critère de réduction des émissions de CO₂ dans leurs critères environnementaux. Ce critère devrait modifier leurs décisions en faveur de projets qui produisent moins d'émissions ou sont plus efficaces énergétiquement. De plus, les banques devraient utiliser plus activement leur expérience dans le domaine du financement de projet pour les grands projets d'énergies renouvelables.

- ◆ **Biens immobiliers** : Les biens immobiliers du portefeuille de la plupart des banques ne leur servent pas seulement pour leur propre usage mais aussi comme un investissement. Puisque la banque possède la propriété, cela signifie qu'elle peut exercer une très grande influence sur les gérants et les locataires. Les banques peuvent améliorer l'efficacité énergétique d'un bâtiment, en développant spécialement des plans de réduction de CO₂. Elles peuvent aussi, lors de la construction de nouveaux bâtiments commerciaux, prendre en compte la maintenance et les coûts énergétiques dans la conception et la sélection des matériaux de

⁶⁹ Voir <http://www.equator-principles.com/>

construction. Cela permet de réduire les émissions de CO₂ et de réaliser des bénéfices sur les charges du bâtiment.

La banque néerlandaise ING a réduit de 75% les émissions de CO₂ des bâtiments inclus dans ses fonds immobiliers australiens. Pour y parvenir, elle a mis en place un système de contrôle des émissions ⁷⁰.

- ◆ **Investissements** : Lorsque la banque investit de l'argent en achetant des parts d'une entreprise, elle devient actionnaire de l'entreprise. En tant qu'actionnaire stratégique, une banque rencontre régulièrement la direction de l'entreprise afin d'évaluer sa performance, ce qui signifie qu'elle peut avoir une grande influence sur l'entreprise. Elle pourrait demander à la direction de l'entreprise de mettre en place des programmes de réduction de CO₂. Une banque peut aussi inclure les coûts d'émissions de CO₂ dans son évaluation financière de l'entreprise. A la suite, elle pourrait décider de vendre ses parts, si elle estime que les coûts associés aux émissions de CO₂ sont trop élevés, ou de déplacer ses investissements vers des entreprises qui ont moins ou peu d'émissions de CO₂.
- ◆ **Gestion d'actifs** : Les banques peuvent gérer des actifs financiers tels que des actions et des obligations pour leurs propres utilisations ou pour des tiers. Dans ce cadre, les banques peuvent utiliser leurs droits de vote pour mettre le changement climatique à l'ordre du jour des entreprises dans lesquelles elles investissent. Elles peuvent également encourager les analystes financiers en matière de financements à inclure systématiquement une analyse environnementale et climatique dans leur travail. Elles peuvent encore encourager les réductions d'émissions de CO₂ en intégrant les risques et les opportunités associés dans leurs modèles financiers. C'est le plus important puisque le coût des émissions de CO₂ aura, de manière croissante, des conséquences sur la rentabilité d'une entreprise.

L'entreprise espagnole de service Endesa a eu un déficit de droits d'émission de 8,5 Mt de CO₂ en 2005, car de trop faibles précipitations l'ont conduite à passer de l'énergie hydraulique au charbon. En conséquence, Endesa a eu une charge additionnelle de 185 millions € dans l'année.

- ◆ **Banque Privée** : La banque privée est une activité de commissions puisqu'une banque gère des actifs financiers pour le compte de tiers. Une banque peut utiliser son rôle de conseil pour inciter ses clients à investir dans des entreprises qui ont un bon passif environnemental. Elle peut aussi conseiller à ses clients d'investir dans les énergies renouvelables, un domaine de plus en plus rentable et en plein essor.
- ◆ **Fonds** : Un fond d'investissement met en commun des investissements afin de réduire les risques. Il y a une large gamme de fonds d'investissement. Les banques peuvent créer des fonds spécifiques dédiés au changement climatique, qui n'investissent que dans des entreprises ayant un programme explicite de réduction de CO₂. Les banques peuvent aussi développer des fonds focalisés sur des projets d'énergies renouvelables et d'amélioration de l'efficacité énergétique.

Aux Pays Bas, Triodos est la première banque qui a mis en place un de ces fonds.

- ◆ **Courtage et trading** : Le courtage est une activité qui vise à acheter ou vendre des actions, généralement pour des investisseurs institutionnels (gérants de fonds, fonds de pensions, compagnies d'assurance). L'influence des courtiers et des traders sur les clients semble assez modérée. Cependant, Dresdner Kleinwort Wasserstein par exemple incite déjà ses analystes financiers à intégrer l'enjeu du changement climatique dans leur rapport. Cela pourrait déplacer le focus de l'investissement des clients vers des entreprises qui ont mis en place des programmes de réduction de CO₂.

⁷⁰ Source : *Investing in climate change : the role of Dutch banks*, Friends of the Earth Netherlands, June 2006

Investir dans des projets en utilisant les outils de Kyoto : MDP et MOC

Les banques peuvent générer des retours additionnels sur investissements en utilisant le Mécanisme de Développement Propre (MDP) et la Mise en Oeuvre Conjointe (MOC) issus du Protocole de Kyoto. Les banques reçoivent par ces mécanismes des crédits de réduction d'émissions pour leurs investissements dans des projets de réduction de CO₂. Entre janvier 2004 et avril 2005, ces crédits représentaient une valeur comprise entre 2,41 € et 5,77 € la tonne de CO₂. Les banques peuvent vendre ces crédit-projets aux prix du marché, qui se situaient entre 7 € et 17,15 € sur la même période. Ces outils financiers aident également à améliorer les conditions de travail des collectivités locales impliquées dans ces projets spécifiques. C'est pourquoi investir dans les outils de Kyoto est intéressant pour les banques dans le cadre de leur politique de lutte contre le changement climatique, puisque ces outils contribuent à réduire les émissions de CO₂ dans les pays en développement et les pays en transition.

Il existe encore une grande différence entre le prix des crédits d'émissions des projets et le prix des crédits basé sur le marché, bien que les deux représentent le droit d'émettre une tonne de CO₂. Pour réduire cette différence de prix, les banques peuvent utiliser leur expérience de trading pour créer un marché de crédits d'émissions d'après 2012, quand la phase actuelle du Protocole de Kyoto s'achèvera. La crédibilité du marché carbone dépendra surtout de la création, après le Protocole de Kyoto, d'un cadre public contraignant à long terme de réduction des émissions : c'est la contrainte carbone fixée par les pouvoirs publics qui fait la valeur économique de la tonne de carbone évitée et donc la viabilité du marché. Les pouvoirs publics ont donc un rôle essentiel en la matière.

5. Evaluation des résultats et mesures correctives

Dès sa conception, la politique de réduction des émissions indirectes doit intégrer des indicateurs permettant d'effectuer un reporting et de mesurer l'efficacité de la politique. Il s'agit en effet d'une démarche à moyen-long terme. Sans suivi régulier à l'aide d'indicateurs, la politique n'a guère de sens.

- ◆ L'évaluation est nécessaire sur une base au moins annuelle, pour mesurer les progrès accomplis.
- ◆ La publication des résultats est essentielle afin que l'ensemble des parties prenantes puissent se tenir informées. Les données nécessaires (émissions de CO₂) ne présentent aucun caractère confidentiel.
- ◆ Mesures correctives : si les objectifs ne sont pas atteints, des explications sont nécessaires, et des mesures correctives doivent être mises en place. Elles sont indispensables car elles assurent que les objectifs seront respectés et que la politique est viable.

Critère 3. Politique de réduction des risques pour le secteur des énergies fossiles

Meilleures pratiques

Les meilleures pratiques internationales ont été recensées par BankTrack et le WWF Royaume-Uni dans le tableau suivant, qui précise également leur source (convention internationale, forum pluridisciplinaire, initiative volontaire des entreprises, etc) et les acteurs publics et privés qui les ont mises en oeuvre :

Summary Chart of Extractive Industry Standards		
Standard	Origin	Examples of adoption
Community participation, early and ongoing engagement and benefits	MMSD	Rio Tinto and Normandy ¹⁶⁶ BHP Billiton in Peru ¹⁶⁷ Minerals Council of Australia OPIC
Biodiversity protection/no-go zones	World Heritage Convention, Ramsar Convention on Wetlands, IUCN	ABN AMRO, Anglo-American, JPMorganChase, Newmont, Rio Tinto and Shell (World Heritage Sites), OPIC
Independent monitoring and reporting	MMSD GRI Mining Sector Supplement	Placer Dome (mine-specific reporting), ADB (policy to publish all monitoring reports)
Emergency response and planning	Convention on the Transboundary Effects of Industrial Accidents UNEP APELL	
Revenue transparency	Extractives Industries Transparency Initiative	Azerbaijan, Ghana, Nigeria. Anglo-American, Newmont, Shell, TOTAL G8 countries
Waste disposal standards: 1. ban on mercury dumping at sea; 2. ban on riverine tailings disposal;	London Convention, Extractive Industries Review, Cyanide Code	Falconbridge, WMC Resources, BHP Practice banned by US and Canadian governments,
3. avoid sub-marine tailing disposal, and no dumping in island nation territory, coral reefs or shallow waters; 4. minimise and regulate use of cyanide		BHP Billiton
Mine closure and reclamation	MMSD	United States
Independent verification	Kimberley Process Mining Certification Evaluation Project	Angola, Botswana, Democratic Republic of Congo
Double hulling	MARPOL	
Gas flaring and venting	Global Gas Flaring Reduction Public-Private Partnership	World Bank, Angola, Cameroon, Canada, Chad, Ecuador, Equatorial Guinea, Indonesia, Kazakhstan, Nigeria, Norway, United States, BP, ChevronTexaco, ENI, ExxonMobil, Marathon, Norsk Hydro, Statoil, Shell, TOTAL and Sonatrach.

Notes : MMSD : Mining, Minerals and Sustainable Development initiative

GRI : Global Reporting Initiative

UNEP APELL : Programme des Nations-Unies pour l'Environnement, Awareness and Preparedness for Emergencies at a Local Level (initiative multidisciplinaire pour l'industrie minière)

Source : *Shaping the future of sustainable finance – Moving from paper promises to performance*, BankTrack et WWF Royaume-Uni, Janvier 2006, p.60-61.

Dans le secteur bancaire :

	BANQUE	MESURE	OBJECTIFS & RESULTAT	SOURCE
Politique globale	Crédit Coopératif (France)	Du fait de son positionnement de banque « sociale », le Crédit Coopératif ne finance pas les énergies fossiles		Réponse au questionnaire des Amis de la Terre
Politique énergie	HSBC (Royaume-Uni)	Engagement de ne pas financer des projets dans les sites classés Patrimoine Mondial de l'UNESCO, zones humides Ramsar et forêts tropicales primaires ou à haute valeur écologique ou les habitats naturels cruciaux Soutien activement ses clients à aller vers des technologies plus propres		HSBC Energy Sector Risk Policy : http://a248.e.akamai.net/7/248/3622/ceb700301bbd35/www.img.ghq.hsbc.com/public/groupsite/assets/csr/energy_sector_risk_policy.pdf Voir annexe 5
Politique pour le secteur des industries extractives	ABN Amro (Pays Bas)	Protection de la biodiversité		<i>Shapping the futur of sustainable finance: Moving from paper promises to performance</i> , BankTrack, Jan 2006, p.60
	JPMorganChase (Etats-Unis)	Engagement de ne pas financer les projets dans les sites classés Patrimoine Mondial de l'UNESCO		<i>Shapping the futur of sustainable finance: Moving from paper promises to performance</i> , BankTrack, Jan 2006, p.59

Evaluation des banques

	Energies fossiles	Note
Banque Populaire	« Réflexion sur la politique sectorielle entamée en 2006, elle devrait être étudiée dans le cadre de la création de Natixis »	0
BNP Paribas		0
Caisses d'Epargne		0
Crédit Agricole	Principes d'Equateur. « Il n'y a pas de politique sectorielle définie nous conduisant à refuser d'investir dans les secteurs énergétiques »	0
Crédit Coopératif	« Le Crédit Coopératif n'a pas vocation à intervenir sur ces secteurs. « Cette situation résulte logiquement de la nature profonde de notre banque et de ses clientèles d'élection, dont aucune, sauf exception que nous n'aurions pas identifiée, ne relèvent des secteurs pénalisant la préservation de l'environnement » « Elle résulte de notre nature même plutôt que d'un véritable choix d'exclure certains types de clients (nous parlons toujours d'inclusion, de préférence, avant logique d'exclusion, comme on dit pour la gestion éthique) »	5
Crédit Mutuel		0
Dexia	« Notre groupe n'effectue pas de screening négatif a priori de secteurs énergétiques. » « Conscients des impacts de ce secteur, Dexia apporte une attention particulière à l'examen des financements des énergies fossiles dans ses modes de gestion » Stratégie d'intervention en pétrole-gaz dans le cadre de l'application des Principes d'Equateur Ce secteur fait actuellement l'objet de la revue de nos processus et du renforcement de notre méthodologie au titre de notre signature des Principes d'Equateur II Mars-avril 07 : mise en place d'une politique sectorielle sur les énergies fossiles	0
HSBC	Adoption de la politique sectorielle <i>Energy sector risk policy</i> en juin 2006 (voir annexe 3 du rapport) « Nous ne refusons pas de financer certains secteurs énergétiques »	3
La Banque Postale	« Ne distribue pas de prêts aux entreprises »	NA
Société Générale	« Plus de 50% des financements ont fait l'objet d'une évaluation environnementale ou sociale préalable en 2004 (en nombre de projets de la ligne métier mondiale Financements structurés) Des avis partiellement ou totalement défavorables ont été émis lorsque le risque environnemental paraissait insuffisamment maîtrisé ». Catégorisation des opérations en fonction de leurs impacts	0

Commentaires

- ◆ Le Crédit Coopératif, de par son positionnement social spécifique et bien qu'il en ait la capacité légale et technique, n'intervient pas sur le secteur des énergies fossiles du fait de leurs risques environnementaux et sociaux. A moyen-long terme, cette politique de précaution est jugée comme la seule possible par les Amis de la Terre (note 5).
- ◆ HSBC dispose depuis juin 2006 d'une politique sur le secteur énergétique, relative au changement climatique, aux impacts des projets énergétiques sur la biodiversité et les forêts et à la finance carbone (voir annexe 5). Cette politique est intéressante mais reste vague et incomplète sur plusieurs aspects. Il serait notamment extrêmement utile que HSBC précise dans quelle mesure elle « soutiendra activement ses clients à aller vers des technologies plus propres » (note 3).
- ◆ Dexia est en train de finaliser à son tour une politique pour le secteur des énergies fossiles, qui sera rendue publique en mars-avril 2007, dont les objectifs sont « la transparence et le volontarisme ». Cette annonce, très positive, manque encore à ce stade de précisions sur son contenu, et ne peut être prise en compte dans cette étude dans la mesure où la politique n'est pas encore opérationnelle. Elle devrait se traduire par une amélioration en 2007 (note 0).
- ◆ Aucune des autres banques étudiées n'a de politique sectorielle lui permettant de réduire les risques spécifiques liés aux énergies fossiles. Les politiques d'analyse environnementale globale des projets, mentionnées par plusieurs banques ne contiennent aucun élément spécifique aux énergies fossiles, pas plus que les Principes Equateur (note 0 pour toutes les autres banques).
- ◆ Le critère n'est pas applicable à la Banque Postale qui n'avait pas au moment de l'étude la possibilité d'intervenir dans le secteur.

Recommandations

Pourquoi une politique sectorielle sur les énergies fossiles est elle importante ?

Extraire et produire du pétrole, du gaz ou du charbon soulève de graves problèmes et risques potentiels pour les communautés locales et l'environnement à chaque étape : exploration, extraction, élaboration, exploitation et réhabilitation. Au moment où un consensus international émerge pour définir des critères et des normes afin d'améliorer les projets d'extraction, le secteur bancaire doit adopter des politiques claires et complètes qui intègrent ces critères.

Les différents risques peuvent être répertoriés de la manière suivante ⁷¹ :

- destructions d'écosystèmes et appauvrissement de la biodiversité ;
- impacts pour les communautés locales ;
- marginalisation voire destruction des peuples indigènes ;
- violation des droits humains ;
- aggravation des tensions politiques et conflits armés ;
- contribution au changement climatique ;
- débat sur le développement supposément induit par ces projets ⁷².

Les impacts ont été très largement et précisément documentés par la **Revue des Industries Extractives** ⁷³, la plus importante évaluation internationale pluridisciplinaire et indépendante jamais effectuée dans le secteur des industries extractives (énergies fossiles et mines). Elle a été commissionnée par la Banque mondiale entre 2001 et 2003 ⁷⁴.

⁷¹ Pour en savoir plus, lire *Pour un arrêt progressif du financement par les Institutions Financières Internationales des projets d'exploitation minière et d'extraction de carburants fossiles*, Friends of the Earth International, Janvier 2002

⁷² Lire *The paradox of Plenty*, Terry Karl

⁷³ Lire le Rapport final *Extractive Industries Review : Striking a better balance*, Décembre 2003

⁷⁴ Voir www.eirreview.org

Les grands projets d'énergies fossiles sont souvent parmi les plus controversés du monde, du fait de leurs impacts massifs. Plusieurs d'entre eux, dans lesquels des banques françaises sont impliquées, sont présentés dans la partie 3 *A l'international, des financements massifs parfois controversés dans le secteur énergétique.*

Suivre les recommandations de la Revue des Industries Extractives

Sur la base de son évaluation, la Revue des Industries Extractives a formulé des recommandations qui constituent aujourd'hui les meilleures pratiques internationales pour le secteur des énergies fossiles. Les principales sont les suivantes :

- ◆ Zones de biodiversité : refuser le financement des projets dans les zones les plus riches en biodiversité telles que définies par les différents outils des Nations Unies ;
- ◆ Zones de conflits : refuser le financement des projets dans les zones de conflits ou de risques élevés de conflits ;
- ◆ Gouvernance : renforcer les mécanismes de gouvernance institutionnelle dans les projets ;
- ◆ Social : développer des politiques en faveur des populations pauvres dans les projets ;
- ◆ Droits humains : développer des politiques garantissant le respect des droits humains et les droits des populations indigènes ;
- ◆ Transparence : exiger la publication des revenus versés par les entreprises aux gouvernements ;
- ◆ Transparence : exiger la publication des accords d'investissements liés aux projets (HGA , PSA, PPA ⁷⁵, etc)
- ◆ Suivi : mettre en place un mécanisme de médiateur, dans les projets, à la disposition des communautés locales ;
- ◆ **Arrêter le financement du charbon et progressivement du pétrole du fait de leur impact sur le changement climatique ;**
- ◆ **En parallèle, augmenter massivement les financements en faveur des énergies renouvelables ;**
- ◆ Créer des mécanismes de rémunération des personnels liés à la mise en oeuvre des normes sociales et environnementales ;
- ◆ Mettre en place des plans d'urgence dans les projets.

Les recommandations sont détaillées dans le rapport final de la Revue des Industries Extractives ⁷⁶.

Application au secteur bancaire

Un nombre croissant de banques développent des politiques sectorielles liées aux énergies fossiles (ou industries extractives) compte tenu des risques majeurs de ces secteurs, notamment ABN Amro (Pays Bas), HSBC (Royaume-Uni), JPMorganChase (Etats-Unis) et très prochainement Dexia (franco-belge). Barclays dit également avoir des politiques internes qui donnent des instructions pour gérer le risque environnemental et social dans les secteurs du pétrole et du gaz, mais ces politiques ne sont pas publiques à ce jour. Les banques françaises sont à la traîne derrière les meilleures pratiques industrielles du secteur.

Pour les banques qui financent massivement les énergies fossiles (BNP-Paribas, Société Générale et Crédit Agricole), leur politique développement durable sera lacunaire tant qu'elle ne comportera pas de politique sectorielle exigeante en la matière.

Les Amis de la Terre recommandent la mise en place d'une politique en trois étapes chronologiques :

⁷⁵ HGA : Host Government Agreement ; PSA : Production Sharing Agreement ; PPA : Power Purchase Agreement

⁷⁶ Voir le Rapport final *Extractive Industries Review : Striking a better balance*, Décembre 2003

1. L'urgence : l'adoption de « no go zones »

Les politiques déjà mises en place par les banques étrangères comprennent toutes le refus de financer des projets dans les zones les plus précieuses, dangereuses ou menacées de la planète : ce sont des politiques de « no go zones ». Les zones relatives à la biodiversité sont aujourd'hui précisément répertoriées à l'échelle mondiale. Les Amis de la Terre recommandent aux banques de s'engager à ne pas financer les types de projets suivants ⁷⁷ :

- projets dans les zones déclarées Patrimoine Mondial de l'Humanité (sites UNESCO) ;
- projets dans les zones protégées par les outils des Nations Unies ;
- projets dans les zones humides protégées par la Convention de Ramsar ;
- projets dans les zones I-IV de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) ;
- projets qui endommagent significativement des sites culturels d'importance mondiale ;
- projets qui autorisent le rejet des déchets de minerais dans les fleuves ou dans la mer (pour les mines de charbon) ;
- projets d'extraction ou de raffinage qui rejettent des montants significatifs de gaz torché.

Selon le WWF, les 4 premières catégories représentent 2% seulement des terres émergées, alors qu'elles ont une valeur universelle inestimable en matière de biodiversité. C'est donc une demande très raisonnable et même particulièrement modeste, au regard de l'urgence internationale de lutte contre l'appauvrissement de la biodiversité découlant de la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique ⁷⁸ et du Protocole de Carthagène.

Les banques devraient également refuser de financer des projets dans les zones sensibles du point de vue social ou humain :

- zones de conflit ou de risque élevé de conflit ;
- territoires appartenant à des populations indigènes n'ayant pas donné leur consentement préalable, libre et informé ⁷⁹.

Les banques devraient adopter immédiatement une politique en la matière.

2. Le court terme : l'adoption des recommandations de la Revue des Industries Extractives

Les Amis de la Terre recommandent aux banques d'intégrer l'ensemble des recommandations de la Revue des Industries Extractives dans une politique sectorielle pour les énergies fossiles.

Les recommandations étant nombreuses et certaines techniquement plus complexes que d'autres à mettre en place, il est souhaitable de mettre en place une première politique sectorielle rapidement, puis de l'enrichir périodiquement avec des exigences croissantes. Le retour d'expérience du travail fourni par HSBC, ABN Amro ou Dexia permet de conclure qu'une année maximum est nécessaire pour mettre en place une politique en la matière.

3. Le moyen terme : la réduction puis l'arrêt des financements pour les énergies fossiles

Les exigences croissantes de la politique sectorielle doivent entraîner d'une part le rejet des projets les plus controversés, d'autre part la mise en place de mesures de protection environnementales et sociales nettement plus strictes dans les projets financés, permettant de réduire massivement les impacts négatifs et de répartir les bénéfices plus équitablement, dans des processus associant davantage les communautés locales.

Un pas supplémentaire est nécessaire : compte tenu du risque climatique majeur intrinsèquement lié aux projets d'énergies fossiles et des impacts locaux massifs sur les populations et les écosystèmes, les Amis de la Terre estiment que les banques doivent réduire progressivement leur exposition dans ce secteur, en investissant en parallèle de manière agressive dans les énergies renouvelables et

⁷⁷ Document complet sur <http://www.grrr-now.org/doc/Dec%20Comments%20on%20IFC%20Draft%20E%26S%20Policy.doc>

⁷⁸ Voir www.biodiv.org

⁷⁹ *Free prior informed consent*, exigé par un nombre croissant de législations nationales et internationales

l'efficacité énergétique. A terme, les banques doivent arrêter d'investir dans le secteur des énergies fossiles dont les risques et les coûts, s'ils sont correctement internalisés (contrainte carbone), seront très fortement croissants.

Pour y parvenir, les banques doivent fixer des objectifs progressifs de réduction de leurs financements sectoriels.

Critère 4. Politique de réduction des risques pour le secteur des grands barrages

Meilleures pratiques

Les meilleures pratiques internationales ont été recensées par le réseau BankTrack et le WWF Royaume-Uni⁸⁰ dans le tableau suivant, qui précise également leur source (convention internationale, forum pluridisciplinaire, initiative volontaire des entreprises, etc) et les acteurs publics et privés qui les ont mises en oeuvre :

Summary Chart of Standards Relating to Dams		
Standard	Origin	Examples of adoption
Sustainable river basin management (adoption of WCD priorities)	World Commission on Dams (WCD)	OPIC, European Investment Bank, EBRD, HSBC, US Export-Import Bank ⁹⁵
Optimise benefits from existing dams	WCD	International Hydropower Association (IHA) ⁹⁶ International Energy Agency (IEA) Hydropower Agreement, HSBC
Avoidance and mitigation of impacts	WCD	IEA Hydropower Agreement, ⁹⁷ HSBC
Comprehensive assessment, including precautionary approach	WCD	IHA, IEA Hydropower Agreement, HSBC, Equator Principles
Benefit sharing with affected communities	WCD	IHA, ⁹⁸ International Commission on Large Dams (ICOLD), ⁹⁹ HSBC
Public acceptance and consent	WCD	ICOLD, ¹⁰⁰ HSBC

Note : WCD : Commission Mondiale des Barrages

⁸⁰ BankTrack et WWF Royaume-Uni, *Shaping the future of sustainable finance – Moving from paper promises to performance*, Janvier 2006, p.39. Rapport et résumé en français disponibles sur http://www.amisdelaterre.org/article.php?id_article=2398

Dans le secteur bancaire :

	BANQUE	MESURE	OBJECTIFS & RESULTAT	SOURCE
Politique pour le secteur des grands barrages	HSBC (Royaume Uni)	En mai 2005, HSBC a publié sa politique sectorielle sur les infrastructures de l'eau (barrages inclus) : elle s'engage à respecter l'ensemble des recommandations de la Commission Mondiale des Barrages, dont ses priorités stratégiques	Les priorités stratégiques de la Commission Mondiale des Barrages représentent les meilleures pratiques internationales (accord du public, évaluation exhaustive des options, optimisation des barrages existants, préservation des cours d'eau et des moyens de subsistance, reconnaissance des droits et partage des bénéfices, assurance du respect des normes, partage des cours d'eau)	<i>Freshwater Infrastructure Sector Guideline</i> : http://a248.e.akamai.net/7/24/8/3622/dcb5640e22fa57/www.img.ghq.hsbc.com/public/grouppsite/assets/csr/freshwater_infrastructure_guideline.pdf Voir annexe 6
Politique globale	Crédit Coopératif (France)	Du fait de son positionnement de banque « sociale », le Crédit Coopératif ne finance pas les grands barrages		Réponse au questionnaire des Amis de la Terre

Evaluation des banques

	Grands barrages	Note
Banque Populaire	« Natexis Banques Populaires n'a jamais financé de grand barrage » « Réflexion sur la politique sectorielle entamée en 2006, elle devrait être étudiée dans le cadre de la création de Natixis »	3
BNP Paribas		0
Caisses d'Epargne		0
Crédit Agricole	Principes d'Equateur. « Il n'y a pas de politique sectorielle définie nous conduisant à refuser d'investir dans les secteurs énergétiques »	2
Crédit Coopératif	« Le Crédit Coopératif n'a pas vocation à intervenir sur ces secteurs »	5
Crédit Mutuel		0
Dexia	« Notre groupe n'effectue pas de screening négatif a priori de secteurs énergétiques » « Nous n'avons jamais financé de grands barrages. De plus, Dexia est signataire des Principes d'Equateur (EP), dont certains éléments sont spécifiques aux grands barrages. Ce secteur est donc intégré à la revue de nos processus et au renforcement de notre méthodologie au titre de notre signature des EP II » Contradiction avec la réponse de Dexia au questionnaire des Amis de la Terre 2006 : « Dexia n'exclut pas de participer ponctuellement au financement de barrages, dans le respect des Principes Equateur. Toutefois, les encours actuels de Dexia sur des projets de barrage représentent un montant très négligeable: uniquement le projet « Birecik » en Turquie, pour un montant de 6,4 millions d'€ au 31/12/2005 »	2
HSBC	Adoption de la politique sectorielle <i>Freshwater Infrastructure Sector Guideline</i> en mai 2005 : elle intègre les priorités stratégiques de la Commission Mondiale des Barrages (voir annexe 4 du rapport) « Nous ne refusons pas de financer certains secteurs énergétiques »	4
La Banque Postale	« Ne distribue pas de prêts aux entreprises »	NA
Société Générale	« Plus de 50% des financements ont fait l'objet d'une évaluation environnementale ou sociale préalable en 2004 (en nombre de projets de la ligne métier mondiale Financements structurés) Des avis partiellement ou totalement défavorables ont été émis lorsque le risque environnemental paraissait insuffisamment maîtrisé ». Catégorisation des opérations en fonction de leurs impacts	0

Commentaires

- ◆ Le Crédit Coopératif, de par son positionnement social spécifique et bien qu'il en ait la capacité légale et technique, n'intervient pas sur le secteur des grands barrages du fait de leurs risques environnementaux et sociaux. Cette politique de précaution est jugée la plus sûre par les Amis de la Terre (note 5).
- ◆ Cependant, les Amis de la Terre ne sont pas opposés aux grands barrages qui respectent les recommandations de la Commission Mondiale des Barrages (voir plus bas). En conséquence,

ils apprécient également la politique sectorielle de HSBC mise en place en 2005 pour le secteur de l'eau et des grands barrages (voir annexe 6). Cette politique est la meilleure pratique internationale dans le secteur : elle intègre l'ensemble des priorités stratégiques de la Commission Mondiale des Barrages. Bientôt deux ans après sa publication, les Amis de la Terre demandent que la mise en oeuvre de cette politique soit évaluée par HSBC sur la base des projets financés (note 4).

- ◆ Le groupe Banque Populaire ne finance pas de projets mais ne dispose d'aucune politique en la matière. La formalisation de cet état de fait ou le respect des recommandations de la Commission Mondiale des Barrages clarifierait la situation (note 3).
- ◆ Les Principes d'Equateur, basés sur les standards de performance de la Société Financière Internationale (groupe Banque mondiale), font référence à certains critères spécifiques aux grands barrages, quoique de manière incomplète (demande d'évaluation environnementale, sécurité des barrages, besoin d'obtenir l'accord des Etats voisins dans les projets transfrontaliers) (note 2 pour Dexia et le Crédit Agricole). A noter une contradiction, pour le moins criticable, de Dexia qui affirme dans sa réponse au questionnaire 2006 des Amis de la Terre ne pas financer de grands barrages, alors qu'elle en a financé un, selon sa réponse au questionnaire 2005 des Amis de la Terre.
- ◆ Aucune des autres banques étudiées n'a de politique sectorielle lui permettant de réduire les risques spécifiques liés aux grands barrages. Les politiques d'analyse environnementale globale des projets, mentionnées par plusieurs banques ne contiennent aucun élément spécifique aux énergies fossiles (note 0 pour toutes les autres banques).
- ◆ Le critère n'est pas applicable à la Banque Postale qui n'avait pas au moment de l'étude la possibilité d'intervenir dans le secteur.

Recommandations

Pourquoi une politique sectorielle sur les grands barrages est elle importante ?

Les grands barrages et les infrastructures associées sont parmi les projets les plus controversés au monde. En matière de grands barrages, la Commission Mondiale des Barrages (CMB) est l'institution internationale indépendante de référence. Commissionnée par la Banque mondiale et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature elle a réalisé, entre 1997 et 2000, la plus importante étude jamais réalisée sur les impacts environnementaux et sociaux des grands barrages, et émis sur cette base des recommandations. Elle était composée de douze membres éminents représentant l'ensemble des parties prenantes⁸¹. Ses conclusions sont les suivantes :

- ◆ Les grands barrages construits au cours du XXème siècle ont déplacé entre 40 et 80 millions de personnes dans le monde, soit en moyenne la population française totale actuelle. Ils ont fréquemment aggravé les inégalités au détriment des populations marginales, des minorités ethniques et des populations indigènes, des femmes, des enfants et des personnes âgées. Dans de très nombreux cas, le prix payé par les personnes déplacées, les communautés en aval, les contribuables et le milieu naturel a été inacceptable et souvent inutile ;
- ◆ En amont des barrages, des superficies très importantes ont été inondées. Mais les barrages ont également des impacts en aval, car ils bouleversent les écosystèmes fluviaux sur des centaines de kilomètres. Ainsi, les grands barrages ont fragmenté 60% des rivières dans le monde, entraînant des impacts graves et souvent irréversibles sur les fleuves et l'environnement avoisinant ;
- ◆ Les grands barrages restent en dessous de leurs objectifs de production énergétique dans 55% des cas, et les délais prolongés de construction et les dépassements de coûts font partis de la routine ;

⁸¹ Voir www.dams.org

- ◆ Enfin, le manque de transparence et de participation et l'absence d'équité dans la répartition des bénéfices a mis en question la valeur réelle de la contribution des nombreux barrages à la satisfaction des besoins en eau et en énergie pour le développement, au regard des autres options disponibles mais rarement prises en compte correctement ⁸².
- ◆ En plus de ces considérations environnementales, sociales et économiques, appliquer des critères environnementaux et sociaux stricts aux projets de grands barrages est indispensable pour limiter les risques potentiels lors de la construction et l'exploitation du projet. En effet, les projets de barrages ayant des impacts sociaux et environnementaux massifs rencontrent une résistance croissante des communautés locales et des organisations de la société civile engagées et organisées, souvent dans le cadre de campagnes de pression internationales. Pour une industrie dans laquelle les dépassements de coûts sont la norme, les bénéfices prévus sont rarement réalisés, et où une énorme partie des coûts dépend de l'investissement initial, le fardeau supplémentaire de l'opposition des communautés locales peut détruire la justification financière du projet. La résolution des conflits potentiels passe impérativement par des négociations avec tous ceux dont les droits sont impliqués et qui supportent les risques des projets.

Suivre les recommandations de la Commission Mondiale des Barrages

Les critères à la fois les plus reconnus et les plus largement soutenus relatifs aux projets de barrages sont les lignes directrices formulées par la Commission Mondiale des Barrages (CMB). La pièce maîtresse des recommandations de la CMB est son approche « droits et risques » dans le processus de décision du projet, ainsi que les sept priorités stratégiques et les principes qui la soutiennent. Des sept priorités stratégiques, trois sont spécifiques au secteur de l'eau et des grands barrages :

- ◆ Optimiser les barrages existants : Avant de créer de nouveaux projets, des actions devraient être entreprises pour optimiser les bénéfices des barrages existants. Des actions doivent également répondre aux problèmes sociaux les plus importants et renforcer les mesures de restauration des écosystèmes et de minimisation des impacts ;
- ◆ Préserver les cours d'eau et les moyens de subsistance : l'évaluation des options et le processus de décision devraient en priorité éviter les impacts subis par l'écosystème et ses populations. A défaut, ils devraient réduire les impacts au maximum, et au pire les compenser intégralement ;
- ◆ Partager les rivières pour la paix, le développement et la sécurité.

Quatre des sept priorités peuvent s'appliquer à tous les secteurs et sont appropriées pour faire partie d'un système de management environnemental :

- ◆ Obtenir l'accord du public ;
- ◆ Evaluer toutes les options de manière exhaustive ;
- ◆ Reconnaître les droits et partager les bénéfices ;
- ◆ Assurer le respect des normes par des mesures incitatives et contraignantes.

Ces sept priorités stratégiques sont opérationnalisées par 26 lignes directrices de bonnes pratiques, plus détaillées ⁸³.

Application au secteur bancaire

Les banques finançant des grands barrages et projets d'infrastructures associés devraient adopter une politique sectorielle basée sur les recommandations de la CMB. Cette politique devrait s'appliquer à tous les grands barrages ⁸⁴ ainsi qu'à toutes les infrastructures associées.

⁸² L'ensemble de ces conclusions sont tirées de Commission Mondiale des Barrages, *Barrages et développement, un nouveau cadre pour la prise de décisions – Tour d'horizon*. Voir www.dams.org

⁸³ Voir www.dams.org

⁸⁴ Grands barrages : selon la définition internationale la plus communément acceptée (issue de la CIGB, Commission Internationale des

La CMB a examiné les implications de ses recherches pour le secteur financier privé, puis a apporté un ensemble de quatre recommandations à appliquer :

- ◆ Premièrement, les banques sont appelées à utiliser une approche et des analyses globales des options comme outil de minimisation du risque ;
- ◆ Deuxièmement (point le plus important), les banques sont appelées à incorporer les principes, critères et lignes directrices de la CMB dans leur politique environnementale, et utiliser les lignes directrices comme une exigence minimale pour chaque projet ;
- ◆ Troisièmement, la CMB recommande que les banques développent des garanties sociales et environnementales juridiquement contraignantes dans leur contrats de prêt, d'assurance ou d'investissement ;
- ◆ Enfin, la CMB recommande que les banques développent des critères pour des systèmes d'évaluation des projets, à utiliser dans tous les choix de financement, incluant les grands barrages.

HSBC est la seule banque étudiée qui a développé une politique sectorielle sur les infrastructures d'eau douce, notamment les grands barrages. La politique d'HSBC référence les principes de la CMB et demande que les projets remplissent ces conditions. La politique exclut en outre le soutien à des projets de barrages qui sont situés dans des habitats naturels d'importance majeure, les zones humides de la Convention de Ramsar et les sites Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Il est encore trop tôt pour déterminer comment la politique est mise en oeuvre.

BNP-Paribas, Crédit Agricole et Société Générale sont plus lourdement impliquées dans ce secteur que les autres banques étudiées : elles devraient prioritairement développer une politique sectorielle en la matière.

Grands Barrages) : barrages d'une hauteur de 15 m ou plus à partir de la fondation, ou d'une hauteur de 5 à 15 m avec un réservoir de plus de 3 millions de m³

Critère 5. Politique de réduction des risques pour le secteur de l'énergie nucléaire

Meilleures pratiques

	BANQUE	POLITIQUE	SOURCE
Politique globale	Crédit Coopératif (France)	Du fait de son positionnement de banque « sociale », le Crédit Coopératif ne finance pas le secteur de l'énergie nucléaire	Réponse au questionnaire des Amis de la Terre

Evaluation des banques

	Energie nucléaire	Note
Banque Populaire	« Natexis Banques Populaires n'a jamais financé de projet nucléaire en construction » « Réflexion sur la politique sectorielle entamée en 2006, elle devrait être étudiée dans le cadre de la création de Natixis »	3
BNP Paribas		0
Caisses d'Epargne		0
Crédit Agricole	Principes d'Equateur. « Il n'y a pas de politique sectorielle définie nous conduisant à refuser d'investir dans les secteurs énergétiques »	0
Crédit Coopératif	« Le Crédit Coopératif n'a pas vocation à intervenir sur ces secteurs »	5
Crédit Mutuel		0
Dexia	« Notre groupe n'a jamais participé au financement de projets dans le secteur nucléaire. Ce secteur est de plus intégré à nos guidelines Principes Equateur » « Notre groupe n'effectue pas de screening négatif a priori de secteurs énergétiques »	3
HSBC	« Nous ne refusons pas de financer certains secteurs énergétiques » Guides sectoriels pour guider les choix : normes internationales à suivre pour les projets relevant des secteurs concernés	0
La Banque Postale	« Ne distribue pas de prêts aux entreprises »	NA
Société Générale	« Plus de 50% des financements ont fait l'objet d'une évaluation environnementale ou sociale préalable en 2004 (en nombre de projets de la ligne métier mondiale Financements structurés) Des avis partiellement ou totalement défavorables ont été émis lorsque le risque environnemental paraissait insuffisamment maîtrisé ». Catégorisation des opérations en fonction de leurs impacts	0

Commentaires

- ◆ Le Crédit Coopératif, de par son positionnement social spécifique et bien qu'il en ait la capacité légale et technique, n'intervient pas sur le secteur de l'énergie nucléaire du fait de ses risques environnementaux et sociaux. Cette politique de précaution est jugée comme la seule acceptable par les Amis de la Terre (note 5).
- ◆ Les groupes Banque Populaire et Dexia précisent qu'ils n'ont jamais financé de réacteur nucléaire. Cet état de fait est bienvenu mais les deux banques ne disposent d'aucune politique formelle en la matière (note 3). La formalisation de cet état de fait représenterait une avancée significative.
- ◆ Aucune des autres banques étudiées n'a de politique sectorielle en la matière, ni ne précise si elle intervient ou non sur ce secteur (note 0).

- ◆ Le critère n'est pas applicable à la Banque Postale qui n'avait pas au moment de l'étude la possibilité d'intervenir dans le secteur.

Recommandations

Pourquoi une politique sectorielle sur l'énergie nucléaire est elle importante ?

L'énergie nucléaire est une des plus controversées au monde. Plusieurs inconvénients majeurs sont liés à sa nature même :

1. La gestion des déchets et le démantèlement des centrales en fin de vie demeurent une question sans réponse, après un demi-siècle d'exploitation industrielle de la filière. Des décennies de recherches subventionnées pour supprimer les déchets ou en réduire la radioactivité n'ont guère donné de résultats, et les « nouveaux » réacteurs qu'on nous annonce pour la génération IV correspondent tous, en fait, à des concepts connus depuis cinquante ans, dont les verrous technologiques persistent. L'ensemble de la filière ne répond donc pas aujourd'hui aux impératifs du développement durable, dans la mesure où la gestion en aval n'est toujours pas résolue, alors qu'elle porte sur la catégorie de déchets la plus dangereuse du monde ⁸⁵.

La définition même des déchets est sujette à controverse, ce qui fausse largement les débats quant au volume réel de matières dangereuses à gérer. Ainsi, des quantités colossales d'uranium dit appauvri (U238) sont officiellement comptabilisées dans les matières valorisables, ce qui supposerait un recours massif à la surgénération. En attendant, cet U238 est écoulé à très bas prix auprès des fabricants d'armes et pour divers usages industriels, et son utilisation militaire croissante depuis la première guerre d'Irak a produit des aérosols et nanoparticules fortement suspectés d'augmenter, entre autres, le taux mondial de cancer du poumon.

2. Par conséquent, la question du coût financier et social de la gestion des déchets et du démantèlement des centrales est encore en suspens, provoquant des débats houleux sur le coût réel de l'électricité nucléaire. En janvier 2005, la Cour des Comptes, plus haute instance publique nationale de contrôle des dépenses publiques, publiait un rapport extrêmement critique sur le sujet ⁸⁶ ; elle a aussi pointé à plusieurs reprises l'incohérence de la comptabilité d'EDF en la matière. En plus des inconnues sur les coûts en aval, la filière bénéficie largement de subventions en amont (recherche) et lors de l'exploitation (sécurisation des transports de matières nucléaires). Ces dépenses publiques ne sont pas réintégrées dans le coût du kW nucléaire tel qu'il est annoncé par EDF. L'affirmation selon laquelle le kW nucléaire est bon marché est largement biaisée par ces éléments.

En outre, aucun assureur n'ayant accepté d'assurer le risque radiologique sous quelque forme que ce soit, l'exemption de responsabilité civile, en cas d'accident, des constructeurs de réacteurs et de leurs sous-traitants, et le plafonnement de la responsabilité civile des exploitants de réacteurs à des sommes dérisoires ⁸⁷, constituent depuis toujours une forme de subvention déguisée entraînant une concurrence déloyale à l'égard des autres sources d'énergie.

3. Les centrales nucléaires ont pour combustible l'uranium, dont il existe des réserves déterminées au niveau mondial. C'est donc une énergie fossile épuisable. Un débat existe sur la durée pendant laquelle l'uranium sera disponible ; les durées les plus souvent évoquées oscillent entre 50 et 80 ans, au rythme de consommation actuel (une augmentation de la consommation entraînerait mécaniquement la réduction de cette période). Elles ne sont donc pas très éloignées des durées liées à l'utilisation des réserves de pétrole et de gaz. De surcroît, comme pour le pétrole, le coût (financier, énergétique et géostratégique) de l'extraction de l'uranium ne cesse d'augmenter.

⁸⁵ Un millionième de gramme de plutonium suffit pour provoquer un cancer du poumon ; le tritium est quant à lui impossible à confiner, et finit par traverser même l'acier

⁸⁶ Rapport au Président la République sur le démantèlement des installations nucléaires et la gestion des déchets radioactifs, Janvier 2005. Voir <http://www.ccomptes.fr/Cour-des-comptes/publications/rapports/nucleaire/introduction.htm>

⁸⁷ 600 millions d'euros pour EDF. A comparer avec les résultats de recherches américaines qui ont montré qu'une catastrophe nucléaire majeure dans un pays comme les Etats-Unis coûterait entre 100 et 600 milliards d'euros

4. Le plutonium, un des principaux radioéléments produits par l'utilisation de l'uranium dans le cœur des centrales nucléaires, a une période, ou « demi-vie », de 24 000 ans. Il est d'usage de compter au minimum 10 périodes pour considérer qu'un matériau a suffisamment perdu de sa radioactivité pour cesser d'être dangereux, soit 240 000 ans pour le plutonium 239. Les banques françaises susceptibles de financer la filière nucléaire sont focalisées sur des résultats trimestriels. Le décalage entre les deux échelles de temps est de 1 pour 800 000, ce qui pousse à s'interroger sur la manière dont les banques s'assurent de la maîtrise à moyen et à long terme des risques environnementaux et sociaux des projets qu'elles financent.

5. Le secteur nucléaire n'est à l'abri ni des accidents ni des explosions, dont la probabilité ne cesse de croître avec le vieillissement et la multiplication des installations. La catastrophe de Tchernobyl en Ukraine, le 26 avril 1986, a causé plus de 300 000 morts à ce jour, selon des expertises indépendantes⁸⁸. En France, un accident majeur a été évité de peu dans la nuit du 27 décembre 1999, après que la centrale nucléaire du Blayais en Gironde ait été inondée, les digues de protection n'ayant pas résisté à la tempête ; sans les révisions effectuées en prévision du bogue de l'an 2000, rien ne dit que les moteurs diesels de secours auraient pu tenir le temps voulu. Récemment, le 25 juillet 2006, le réacteur Forsmark-1 en Suède a été sujet à un incident grave de niveau 2 selon l'échelle INES.⁸⁹ « *C'est le hasard qui a évité qu'une fusion du cœur ne se produise* » a affirmé, dans le quotidien allemand TAZ du 3 août, le spécialiste Lars-Olov Höglund, qui a dirigé la construction de la centrale en question. « *C'est l'événement le plus dangereux depuis Harrisbourg et Tchernobyl* », a-t-il ajouté le 2 août au quotidien suédois Svenska Dagbladet. Selon une déclaration dans le TAZ de Ole Reistad, directeur de l'institut norvégien de protection contre les rayonnements ionisants, « *à Forsmark on est passé près de la catastrophe et près de la défaillance de la dernière barrière de sécurité* ». En 2005, l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) avait déclaré : "*La centrale nucléaire de Forsmark est une des plus sûres au monde et il devrait être possible de la faire fonctionner encore 50 ans*".

6. L'énergie nucléaire civile est, depuis son origine, intrinsèquement liée à l'énergie nucléaire militaire. Les centrales nucléaires civiles sont la principale source de production du plutonium, composant clé de la bombe atomique. Les stocks de plutonium produits par la filière nucléaire civile sont ainsi une menace permanente pour la paix internationale ; ces stocks s'accroissent de jour en jour. La France produit à elle seule 10 t de plutonium par an, soit l'équivalent d'environ 1 400 bombes atomiques de type Nagasaki. Quant au tritium, nécessaire pour une hypothétique fusion nucléaire contrôlée dans le réacteur expérimental ITER, il a déjà depuis longtemps de nombreuses applications militaires. Le développement de l'énergie nucléaire civile aggrave donc les risques de prolifération et de dissémination de matières nucléaires. L'industrie nucléaire créée des tensions géopolitiques majeures (avec l'Iran, la Corée du Nord, le Pakistan, etc.) tout en nécessitant, pour sa survie et sous prétexte d'équité, l'exportation à risques de réacteurs nucléaires dans de nombreux pays sismiquement ou politiquement instables, ou n'ayant pas les moyens économiques d'en assurer la sûreté.

7. Toutes les installations nucléaires rejettent de la radioactivité dans l'environnement. Ces pollutions contaminent quotidiennement et durablement les fleuves, les nappes phréatiques, l'air, les océans. Quoique ces rejets soient légaux, ou systématiquement légalisés a posteriori, le seuil de contamination dangereux pour l'homme fait l'objet d'un immense débat dans plusieurs pays, en particulier sur l'exposition de la population à des seuils faibles mais sur une longue durée. En pratique, les doses admissibles ne cessent d'être révisées à la baisse. Des études indépendantes réalisées en Biélorussie laissent penser que, sur le plan génétique notamment, la catastrophe sanitaire de Tchernobyl, loin d'être terminée, ne fait en réalité que commencer.

8. L'énergie nucléaire n'est pas la solution à l'effet de serre. L'énergie nucléaire ne représente que 16 % de la consommation totale d'énergie en France, et 2 % au niveau mondial. Les 440 réacteurs nucléaires en activité dans le monde ne permettent d'économiser que 4 à 6 % des émissions de CO₂. Pour être à l'échelle du problème climatique, il faudrait construire 8 000 réacteurs en cinquante ans. L'adoption par les seuls pays industrialisés du choix pronucléaire français (78% d'électricité d'origine

⁸⁸ Depuis 1959, l'OMS ne peut publier aucun document sur l'énergie nucléaire sans l'aval de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) : d'où une sous-évaluation permanente du coût sanitaire réel (en terme de mortalité, de morbidité et d'aggravation croissante de l'instabilité génomique) de l'exploitation de l'énergie nucléaire

⁸⁹ Il ne s'en est fallu que de 7 minutes pour que l'on passe du niveau 2 au niveau 7

nucléaire) épuiserait les réserves disponibles en 10 ans. En France, les transports sont le principal secteur consommant des énergies fossiles : ils dépendent à 95% du pétrole alors que la surproduction électrique est structurelle [depuis une décennie] : augmenter la production nucléaire ne baissera pas la consommation de pétrole de ce secteur, premier émetteur de gaz à effet de serre en France, en augmentation constante.

9. Depuis le 11 septembre 2001, les pays équipés de centrales nucléaires ont réalisé que l'éventualité d'un attentat terroriste sur une centrale ne pouvait être exclue. Aucune centrale nucléaire n'est conçue pour résister à la chute d'un avion de ligne.

10. Les réacteurs nucléaires supportent mal la sécheresse, les inondations, le gel, les tornades et les tsunamis, qui engendrent tous un risque d'accident majeur par perte de la source de refroidissement : les centrales sont gravement menacées par le changement climatique.

11. La filière nucléaire nécessite des investissements gigantesques qui permettraient de produire plus d'énergie en créant plus d'emplois s'ils étaient investis dans le secteur des énergies renouvelables. Une étude a mis en évidence que l'affectation aux énergies renouvelables du coût du réacteur nucléaire EPR (3 milliards d'euros au minimum) pourrait générer jusqu'à 2,3 fois plus d'électricité et 5 fois plus d'emplois⁹⁰.

12. Le développement durable implique des choix concertés avec les populations. Mais une écrasante majorité de la population française ne souhaite pas le développement de la filière nucléaire. A la question « Pour réduire notre dépendance énergétique, quelles solutions le gouvernement devra-t-il favoriser ? » posée dans un large sondage réalisé pour la Commission européenne en janvier 2006, 8% des personnes interrogées en France ont répondu le nucléaire (soit moins que la moyenne des réponses européennes, de 12%), contre 63% pour l'énergie solaire⁹¹. Il y a quelques années, un sondage effectué auprès des professionnels du nucléaire révélait que plus de 90 % d'entre eux souhaiteraient travailler dans un autre secteur.

Les Amis de la Terre concluent de ces éléments que l'énergie nucléaire est incompatible avec le développement durable.

2. Application au secteur bancaire

Les Amis de la Terre demandent aux banques d'adopter une politique énergétique dans laquelle elles s'engagent publiquement à ne pas financer l'industrie nucléaire. Une exception peut être faite pour le financement d'activités liées à la sécurité des travailleurs et la protection de l'environnement, activités qui ne doivent en aucun cas justifier la prolongation de l'utilisation des centrales.

⁹⁰ Voir l'étude sur www.sortirdunucleaire.org/index.php?menu=sinformer&sousmenu=brochures&soussousmenu=courant-alternatif&page=index

⁹¹ Eurobaromètre spécial de la Commission européenne "Attitude au sujet de l'énergie" publié en janvier 2006 auprès de 29430 personnes dans 25 pays, voir http://europa.eu.int/comm/public_opinion/archives/ebs/ebs_247_fr.pdf

Critère 6. Opportunités : produits bancaires et sensibilisation des particuliers (habitat)

Meilleures pratiques

	BANQUE	MESURE	OBJECTIFS & RESULTAT	SOURCE
Produits financiers spécifiques	JPMorgan Chase et Citigroup (Etats-Unis)	Produits d'hypothèque : pour les maisons plus efficaces énergétiquement, des ratios plus élevés d'endettement par rapport aux revenus sont accordés	JPMorgan et Citigroup proposent de plus grandes hypothèques basées sur des revenus identiques lorsque les maisons sont efficaces énergétiquement, car elles prennent en compte la valeur des économies d'énergie en tant que revenu	Public Environmental Policy Statement: www.jpmorganchase.com/cm/cs?pagename=Chase/Href&urlname=jpmc/community/env/policy/clim
	Fannie Mae (Etats-Unis)	Entreprise américaine sur le marché des hypothèques qui a créé l'hypothèque Efficacité Energétique. Ce produit avantage les acheteurs de maisons efficaces énergétiquement et encourage les mesures d'efficacité énergétique en proposant des conditions plus favorables	« Use the housing finance system to expand homeownership opportunities while promoting the design, construction, and purchase of more energy-efficient homes »	www.fanniemae.com/newsreleases/2002/2199.jhtml?p=Media&s=News+Releases
	Crédit Foncier (France)	Nouveau prêt en février 2007 dédié au financement des « travaux d'économie d'énergie » : - « approche en coût global : les économies d'énergies réalisées par le client seront prises en compte dans le calcul de son endettement. Cette approche sera généralisée pour les opérations d'acquisition ancien et les travaux très prochainement » - pas de limite de montant des travaux de maîtrise énergétique		Réponse au questionnaire des Amis de la Terre
	Banque Populaire (France)	Duo CODEVair (épargne) et PREVair (prêt) pour la rénovation de l'habitat	Encours et volumes CODEVair : 38,6 M€ et PREVair : 11,4 M€. Prêt diffusé par 8 Caisses Régionales sur 18	Réponse au questionnaire des Amis de la Terre
	La Nef (France)	- « Nef Immo » : prêt pour des projets d'éco-construction ou éco-rénovation bioclimatique de logements individuels ou collectifs (isolation, matériaux écologiques, énergies renouvelables, ...) - « Nef Eco » : prêt pour financer la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables, l'isolation, etc / Prêt pour les véhicules propres (classe A)		

Evaluation des banques

	Produits bancaires	Réalisations	Sensibilisation des clients	Note
Banque Populaire	<ul style="list-style-type: none"> - Offre PREVAir (projets immobiliers écologiques), généralement en partenariat avec l'ADEME - Prêts bonifiés en partenariat avec le Conseil Régional d'Alsace (notamment PREVAir Chauffe eau solaire individuel avec un taux de 0%) - Prêts bonifiés en partenariat avec le Conseil Régional de Picardie (avec Solfea et Domofinance) - Offre CODEVAir, épargne écologique permettant de financer PREVAir 	<p>Encours et volumes CODEVAir : 38,6 M€ et PREVAir : 11,4 M€</p> <p>Caisses régionales : Alsace, Loire&Lyonnais, Alpes, Massif Central, Côte d'Azur, Sud Ouest, Provence et Corse, Bourgogne Franche Comté [soit 8 sur 18]</p> <p>Prévu pour 2007 : Occitane, Nord, Rive de Paris, Centre Atlantique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Banque Populaire Loire et Lyonnais partenaire de Rhonalpennergie Environnement : soutien à un projet européen, sensibilisation des enfants aux énergies renouvelables - Banque Populaire des Alpes : partenaire de la CCI de Valence sur les trophées Eco-Logis, et de la CCI de Grenoble sur « Les rencontres EcoBiz mobilité et déplacements ». Partenaire également de Rhonalpennergie Environnement 	4
BNP Paribas	<p>Prêt Dolce Vita Bâtir Durable : partenariat UCB (filiale de BNP-Paribas spécialisée dans le crédit immobilier aux particuliers) et Gaz de France. Permet de financer à des conditions privilégiées l'installation de chauffage et eau chaude au gaz naturel avec double bonification du taux (maisons neuves)</p> <p>[Ce n'est pas une solution très écologique]</p>			0
Caisses d'Epargne	<p>Lancement au deuxième semestre 2006 de Ecoreuil Crédit Développement Durable, prêt aux particuliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - travaux d'isolation - équipements à énergies renouvelables - véhicules peu polluants (classes A et B) <p>Crédit Foncier (filiale des Caisses d'Epargne) : prêts VIVRELEC Habitat Neuf et Habitat Existant en partenariat avec EDF. [Ce n'est pas une solution écologique]</p> <p>Crédit Foncier : nouveau prêt en fév 07 dédié au financement des « travaux économie énergie », distribué par Foncier Direct Crédit (vente à distance) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « approche en coût global : les économies d'énergies réalisées par le client seront prises en compte dans le calcul de son endettement. Cette approche sera généralisée pour les opérations d'acquisition ancien + travaux très prochainement » - pas de limite de montant des travaux de maîtrise énergétique 	<p>Lancement dans la Caisse régionale d'Alsace en fév 07</p> <p>« 9 autres Caisses prévoient de le lancer d'ici fin 2007 » [sur 29]</p>	<p>2005 Poitou Charentes : partenariat avec l'Ecole de Conduite Française -réalisation d'une BD/quizz destinée aux jeunes pour avoir une éco- conduit.</p> <ul style="list-style-type: none"> - CD rom éducatif sur le film « Une vérité qui dérange » 7000 CD roms distribués dans les 7000 lycées de France (avec le Ministère de l'Environnement) - Partenaire du WWF pour des supports pédagogiques sur l'empreinte écologique (avec le Ministère de l'Education nationale) - Article avec le WWF sur la promotion des modes de vie responsables, distribué à 180 000 ex aux clients d'Ecoreuil Vie - Aquitaine-Nord : partenaire du Centre de culture scientifique, technique et industrielle - exposition interactive et itinérante (région Aquitaine puis territoire national) - Crédit Foncier : mise en place en février 07 d'une sensibilisation des clients à la maîtrise énrgetique de leur logement, relative au Diagnostic de Performance Energétique 	2
Crédit Agricole	<ul style="list-style-type: none"> - Prêt Energies Renouvelables : Prêt pour l'installation d'équipements économes en énergie - Pyrénées-Gascogne, Savoie : prêts spécifiques pour les énergies renouvelables dans l'habitat - Prêts bonifiés en partenariat avec le Conseil Régional du Nord Pas de Calais : prêts Isolto pour financer des travaux d'isolation des toitures à taux zéro ⁹² - LCL : néant 	<ul style="list-style-type: none"> - 10 Caisses régionales [sur 41] ont lancé l'offre environnement en 2006 avec le prêt Energies Renouvelables. Au total 22 Caisses régionales se sont engagées à lancer totalement ou partiellement l'offre en 2007. 850 prêts accordés en 2006 - Prêt Isolto (Nord pas de Calais): Objectif 30 000 logements en 3 ans 	<p>A chaque produit est associé une communication propre, composée de dépliant commerciaux et d'affiches publicitaires</p> <p>Dépliant spécifique proposé aux Caisses régionales, qui pourront le personnaliser suivant leurs propres conditions financières</p>	2

⁹² Voir le site du Conseil Régional Nord Pas de Calais : www.nordpasdecalsais.fr/isolto

Crédit Coopératif	<ul style="list-style-type: none"> - Prêt Eco-habitat (depuis 2004) : projets d'habitat durable ayant recours aux matériaux écologiques et aux énergies renouvelables (taux attractifs) - PREVair particulier : prêt à la consommation dédié aux particuliers pour financer l'isolation thermique, le changement du chauffage, l'installation photovoltaïque, l'équipement de récupération d'eau de pluie - Pour les particuliers, une réflexion est entamée sur l'impact du coût global (coût d'investissement et de fonctionnement) dans l'octroi d'un prêt qui tient compte également du nouveau Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) - Offre CODEVair, épargne écologique permettant de financer PREVair 		<p>Promotion de l'habitat écologique depuis 2004 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - campagne crédit entre avril et août. Toute personne concrétisant un prêt bénéficiait d'un cadeau (kit économiseur d'eau) - grille de qualification des projets immobiliers en éco-habitat (construction et réhabilitation) qui permet d'avoir accès à des taux allégés si le projet est recevable en tant que projet éco-habitat - Partenaire de la « Maison du Développement Durable », exposition itinérante sur l'habitat - Partenaire et membre du jury du Concours Habitat Solaire d'Aujourd'hui, organisé par Observ'ER - Site www.banque-solidarites.coop, lettre du Crédit Coopératif : sensibilisation sur les énergies renouvelables et nouveaux matériaux écologiques 	3
Crédit Mutuel	<p>Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest : prêt "efficacité économies d'énergie". Permet de financer tous les objets liés aux énergies renouvelables et alternatives ⁹³</p> <p>Généralisation du prêt à l'ensemble du groupe : en cours</p>	<p>Réalisations : 207 prêts pour un montant total de 1,6 M€ en juin 2006</p>		2
Dexia	<p>Dexia Banque (Belgique) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eco-crédit logement (1er fév 07) : pour tous travaux de réduction de la consommation d'énergie (isolation, efficacité, renou-velables) - Eco Crédit Auto: financer l'achat d'une voiture à faible émission de CO₂ <p><i>[Note : Dexia intervient sur le marché des particuliers en Belgique mais pas en France]</i></p>	<p>Taux d'intérêt baissé de 10%</p> <p>Objectif : 12% des financements en voitures neuves devraient être réalisés avec ce produit</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à la disposition des clients lors d'une demande de crédit immobilier d'un outil méthodologique leur permettant de calculer le montant mensuel de remboursement ainsi que les coûts en électricité, gaz/fioul de leur logement futur - Dexia Banque Belgique : service PaPyRuS (Project for Paper Reporting Substitution), gratuit, pour éviter ou limiter au maximum l'impression des principaux documents bancaire envoyés 	2
HSBC			<ul style="list-style-type: none"> - Dialogue avec les clients, mise en relation avec partenaires (ex : WWF, Climate Group) - Malte : coupons de réduction pour des achats de produits à efficacité énergétique aux personnes souscrivant des prêts 	0
La Banque Postale	<p>« S'engagera sur la distribution de prêts destinés à améliorer la performance énergétique des bâtiments appartenant aux clients. Dans ce cadre, elle pourra accorder des crédits pour la production d'énergies renouvelables chez les particuliers »</p>	<p>« Depuis le 1er janvier 2006, 12% des prêts travaux accordés par La Banque Postale l'ont été pour financer des projets d'économies d'énergie »</p>		0
Société Générale	<p>Réseau Est (Alsace, Franche Comté, Lorraine) : lancement en mai 2006 dans le réseau d'un « Prêt Vert » pour les particuliers, en partenariat avec l'ADEME</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prêt immobilier Environnement Construction pour financer la construction d'habitat écologique - Prêt personnel Expresso pour le financement d'installations ou aménagements écologiques 			1

⁹³ Voir le site du Crédit Mutuel : www.creditmutuel.fr/cmlaco/fr/info/part/maison/amenager_logement/pre_t_economie_energie/

Commentaires

- ◆ Les produits bancaires spécifiques aux particuliers (banque de détail) concernent essentiellement le secteur de l'habitat, à l'exception de trois initiatives plus limitées mais bienvenues concernant des prêts pour les véhicules les moins émetteurs de CO₂ (Caisse d'Epargne, Dexia et la Nef).
- ◆ **Les prêts aux particuliers pour la rénovation de l'habitat est LE secteur qui a connu l'évolution la plus positive depuis un an** : si la Banque Populaire était seule à proposer son duo CODEVair et PREVair fin 2005, la grande majorité des réseaux bancaires ont mis en place un prêt aux alentours de fin 2006, ou en préparent le lancement, et certains sont déjà en train de le diversifier. **Ce critère apporte ainsi la preuve que les banques ont, si elles le souhaitent, une capacité de réaction rapide et intéressante aux problèmes climatiques et environnementaux, et qu'il est donc légitime de leur demander des approches équivalentes dans d'autres segments du marché bancaire, notamment dans leurs politiques de financement et d'investissement (financement des entreprises et grands projets).**
- ◆ **En outre, le gouvernement a achevé le 8 février 2007 la mise en place d'un « Livret de Développement Durable »**⁹⁴, annoncé par le Premier Ministre Dominique de Villepin le 4 octobre 2006. Cette refonte du CODEVI (produit d'épargne défiscalisé) a l'inconvénient de mixer le double objectif de financer les PME industrielles (objectif du CODEVI d'origine) et la rénovation écologique de l'habitat en faveur des particuliers (nouvel objectif), ce qui risque de le rendre peu lisible voire contradictoire pour le grand public. Néanmoins, l'objectif du gouvernement est de générer à terme 10 milliards d'euros pour la rénovation de l'habitat. Les conditions précises de ce Livret viennent d'être publiées par décret et arrêté. Du fait de l'attente de ces conditions, plusieurs banques ont suspendu leur produit bancaire spécifique à la fin de l'année 2006. Le Livret de Développement Durable étant désormais en place (rétroactivement au 1er janvier 2007), toutes les banques ont l'obligation d'y contribuer d'une part par le développement de l'épargne défiscalisée, d'autre part par son utilisation pour attribuer des prêts pour la rénovation de l'habitat. L'année 2007 devrait donc être cruciale pour le développement de moyens de financements massifs et l'attribution de prêts dans ce secteur. Les Amis de la Terre suivront de très près le Livret et l'utilisation qui en sera faite par les banques en terme de prêts.
- ◆ En ce qui concerne les produits bancaires actuels, le groupe Banque Populaire, initiateur dès 1990 du duo CODEVair (épargne) / PREVair (prêt) aux particuliers dans le secteur de l'habitat, conserve une longueur d'avance sur les autres banques étudiées, du fait de la diffusion plus avancée de ses produits dans ses réseaux régionaux (note 4). La Banque Populaire est la seule avec le Crédit Mutuel Loire Atlantique-Centre Ouest à communiquer l'encours des prêts.
- ◆ En plus de son prêt Eco habitat lancé en 2004, le Crédit Coopératif a récemment lancé le duo PREVair / CODEVair sur l'ensemble de son réseau (note 3).
- ◆ Le Crédit Agricole a lancé son Offre environnement. A ce jour, 22 Caisses régionales (sur 41) se sont engagées à la commercialiser totalement ou partiellement en 2007. Par contre, le deuxième réseau de distribution du groupe Crédit Agricole sur le marché des particuliers, LCL, ne distribue aucun prêt spécifique (note 2).
- ◆ Dexia vient de lancer un prêt ressemblant, et le Crédit Mutuel se prépare à généraliser son prêt Economies énergies au niveau national (note 2).
- ◆ Les Caisses d'Epargne sont atypiques : elles ont également lancé un prêt intéressant au second semestre 2006 pour l'ensemble de leurs Caisses régionales, et le Crédit Foncier, leur filiale, vient de lancer en février 2007 un produit qui est la meilleure pratique du marché, dans la mesure où les économies d'énergies réalisées par le client seront prises en compte dans le calcul de son endettement. Le groupe Caisse d'Epargne aurait bénéficié de la note 4 pour cet

⁹⁴ Trois textes législatifs et réglementaires instituent le Livret de Développement Durable : loi n° 2006-1771 du 30 décembre 2006 de finances rectificative pour 2006 (article 30) ; décret n° 2007-161 du 6 février 2007 relatif au livret de développement durable ; arrêté du 6 février 2007 relatif au livret de développement durable

ensemble. Mais de manière totalement contradictoire, le Crédit Foncier distribue également le prêt VIVRELEC en partenariat avec EDF, produit incompatible avec l'efficacité énergétique du secteur résidentiel (voir ci dessous *Cartons rouges*). Il est pour le moins surprenant que le Crédit Foncier propose simultanément des produits bancaires qui sont l'un la pire, l'autre la meilleure pratique du marché. En conséquence, l'ensemble a la note globale de 2. Une mise en cohérence de la politique développement durable du groupe visant à arrêter le produit VIVRELEC ou le modifier profondément est hautement souhaitable.

- ◆ BNP-Paribas a la note 1 : le prêt UCB-GDF Dolce Vita Bâtir Durable est insuffisant au regard des enjeux d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables. Il est hautement souhaitable de modifier ce produit bancaire (voir ci dessous *Cartons rouges*).
- ◆ La Banque Postale ne dispose pas de prêt en la matière actuellement (note 0), mais s'y est engagée de manière forte. Il devrait donc voir le jour en 2007.

Cartons rouges : Crédit Foncier (Vivrelec) et BNP-Paribas (Dolce Vita)

1. Prêt VIVRELEC du Crédit Foncier (Caisses d'Epargne)

Le Crédit Foncier, filiale des Caisses d'Epargne, a mis en place un partenariat avec EDF pour proposer deux prêts VIVRELEC : VIVRELEC Habitat Neuf⁹⁵ et VIVRELEC Habitat Existant⁹⁶. Pour VIVRELEC Habitat Neuf, « il s'agit d'un prêt à taux préférentiel proposé en exclusivité par le Crédit Foncier pour accompagner l'installation d'un système de chauffage innovant ou de production d'eau chaude, dans votre résidence principale, secondaire ou locative. [...] Vivrelec est une solution globale et sur-mesure de chauffage électrique (ou de production d'eau chaude). »

Le prêt du Crédit Foncier est adossé à l'offre VIVRELEC développée par EDF, plus globale, qui développe « les solutions de confort électrique pour vos projets de construction ou de rénovation »⁹⁷.

Si le prêt VIVRELEC Habitat Neuf mentionne heureusement, lors de la construction, la possibilité d'une pompe à chaleur ou d'un « chauffe eau électro-solaire », l'offre reste essentiellement orientée vers l'usage de l'électricité pour le système de chauffage. **La priorité française en matière d'énergie est l'efficacité énergétique. Or le chauffage électrique a une efficacité extrêmement médiocre :**

- ◆ « Le chauffage électrique est une spécialité française puisque la moitié du parc européen se trouve en France. La réglementation le concernant est différente suivant les pays : interdit de publicité en Belgique, il est interdit s'il y a du chauffage urbain ou du gaz au Danemark et fait l'objet d'un contrat séparé en Allemagne. Ce qui se comprend quand on sait que la livraison de 1 kWh d'électricité entraîne la consommation de 3 kWh d'énergie primaire (70 % étant perdus dans les réseaux de transport et de distribution et à la production - rendement de 40% environ des centrales). »⁹⁸
- ◆ « Le chauffage électrique est dans de nombreux pays européens mis sur la sellette : au Danemark il est carrément interdit. En Suisse, il est soumis à autorisation. Il faut prouver que l'on ne peut pas faire autrement... Il est interdit de publicité en Belgique. La raison en est son mauvais rendement énergétique disons "théorique". En effet, une centrale a un rendement de l'ordre de 40% pour produire de l'électricité. Il est dommage d'utiliser cette électricité si chèrement gagnée pour la retransformer en chaleur, alors que d'autres systèmes de production de chaleur ont des rendements de 80 ou 90%. »⁹⁹

Le chauffage électrique VIVRELEC aggrave l'utilisation inefficace de l'électricité en France. De plus en plus d'acteurs (HLM, collectivités, particuliers) font le choix de remplacer leur chauffage électrique par un système plus efficace et parfois renouvelable (bois-énergie notamment, dont le potentiel est immense).

⁹⁵ Voir http://www.creditfoncier.fr/editorial/particuliers/2123_faire_construire_maison.htm

⁹⁶ Voir <http://www.synomia.fr/sitesearch/consult5/index.php>

⁹⁷ Voir <http://particuliers.edf.fr/rubrique16.html>

⁹⁸ Voir <http://www.ciele.org/essenciele/essenciele92.htm>

⁹⁹ Voir http://www.oleocene.org/wiki/index.php?title=Chauffage_%C3%A9lectrique

En outre, le prêt VIVRELEC n'est assorti d'aucune exigence liée à l'efficacité énergétique du chauffage. En conséquence, il n'a aucune plus-value environnementale, bien au contraire. Au minimum, il devrait être assorti à des critères d'efficacité énergétique des bâtiments : labels HPE-THPE ¹⁰⁰ (existants), ou label Effinergie (en voie de finalisation) :

- ◆ « Le label « haute performance énergétique » atteste que le bâtiment respecte un niveau de performance énergétique globale supérieur à l'exigence réglementaire et des modalités minimales de contrôle. A l'heure actuelle, ce label comprend deux niveaux :
 - Le « Label haute performance énergétique, HPE 2005 », correspond à une consommation conventionnelle d'énergie inférieure de 10% à la consommation conventionnelle de référence de la réglementation [soit en principe 76,5 kWh/m²/an par rapport à la Réglementation Technique 2005]
 - Le « Label très haute performance énergétique, THPE 2005 », correspond à une consommation conventionnelle d'énergie inférieure de 20% à la consommation conventionnelle de référence de la réglementation. » [soit en principe 68 kWh/m²/an]
- ◆ Le label Effinergie, qui devrait paraître très prochainement, vise un objectif de 50 kWh de chauffage par m² par an ¹⁰¹.

50 kWh/m²/an de chauffage est l'objectif moyen que doit atteindre le parc immobilier total en France d'ici 2050 pour respecter l'obligation de division des émissions de CO₂ par quatre.

Le Crédit Foncier devrait donc, plutôt que de renforcer le rouleau compresseur publicitaire d'EDF et d'encourager une offre négative en terme d'efficacité énergétique et quasi-nulle en terme de promotion des énergies renouvelables, renforcer les prêts orientés vers l'efficacité énergétique et les renouvelables. Les Amis de la Terre demandent la modification profonde ou la suppression des prêts VIVRELEC Habitat Neuf et Habitat Existant du Crédit Foncier.

2. Prêt Dolce Vita Bâtir Durable d'UCB (BNP-Paribas) ¹⁰²

UCB, filiale de BNP-Paribas spécialisée dans le crédit immobilier aux particuliers, a mis en place un partenariat avec GDF pour proposer le prêt Dolce Vita Bâtir Durable.

GDF propose 4 types de prêts Dolce Vita. Dolce Vita Bâtir Durable est prévu pour « installer un système de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire au gaz naturel dans votre maison neuve et réaliser ainsi des économies d'énergie » ¹⁰³. L'offre proposé par GDF (et bonifiés ensuite par UCB) est la suivante :

- « Taux effectif global (TEG) annuel fixe minimum de 0,15 %, si vous souhaitez financer une solution Equipements "Développement Durable" comprenant une chaudière à condensation (avec ou sans chauffe-eau solaire), ou un système solaire combiné ;
- Taux effectif global (TEG) annuel fixe minimum de 0,95 %, si vous souhaitez financer une solution Equipements "Standard" avec une chaudière haut rendement ou une chaudière basse température. »

Quoique ce prêt soit moins problématique que le prêt VIVRELEC car le rendement énergétique du chauffage au gaz peut être très bon, il pose trois types de problèmes :

- il est lié à l'offre gaz de GDF, énergie fossile polluante et épuisable ;
- si l'offre GDF mentionne les énergies renouvelables (chauffe-eau solaire et système solaire combiné), force est de constater que la communication faite par UCB ne les mentionne nullement, ratant ainsi un objectif indispensable de sensibilisation des particuliers ;
- des conditions d'efficacité énergétiques existent dans l'offre de GDF sur le seul choix des chaudières, ce qui reste très insuffisant, et ces conditions ne sont pas détaillées par UCB.

¹⁰⁰ Voir http://www.logement.gouv.fr/article.php3?id_article=5702#3

¹⁰¹ Voir <http://www.effinergie.org/fr/>

¹⁰² Voir <http://www.ucb.fr/PresentationUCB/Pages/EspacePresse.aspx?idArticle=5>

¹⁰³ Voir

http://www.dolcevita.gazdefrance.fr/portailClients/appmanager/portail/clients?_nfpb=true&_pageLabel=page_contenu&path=%2FBEA+Repository%2FRacine+Gaz+de+France%2FContenu+libre%2FOffresDV%2FSolutions_personnalisees%2FFinancements%2FPret_Batir

Pour avoir une plus-value environnementale réelle, le prêt Dolce Vita de BNP-Paribas devrait être assorti d'exigences fortes et claires liées à l'efficacité énergétique du chauffage. Il devrait être ainsi assorti à des critères d'efficacité énergétique des bâtiments : labels HPE- THPE ¹⁰⁴ (existants), ou label Effinergie (en voie de finalisation). BNP-Paribas devrait donc, plutôt que de renforcer le rouleau compresseur publicitaire de GDF, modifier son prêt Dolce Vita. BNP-Paribas devrait en outre proposer un prêt attractif orienté vers les énergies renouvelables (notamment la filière bois-énergie, nullement prise en compte dans l'offre Dolce Vita).

Caractéristiques des prêts habitat-climat proposés aux particuliers

(sur la base des informations disponibles et non confidentielles à fin février 2007)

Notes :

- ◆ Dans les quatre réseaux mutualistes (groupe Banque Populaire, Caisse d'Epargne, Crédit Agricole, Crédit Mutuel), les conditions financières des prêts varient d'une caisse régionale à l'autre ;
- ◆ L'annonce d'une offre par une banque au niveau national ne signifie pas que l'offre est disponible dans chaque agence locale, connue des conseillers clientèle, etc. Des pertes en ligne ont déjà été constatées dans plusieurs réseaux par les Amis de la Terre, d'autres organisations ou des particuliers.

	Produits bancaires	Caractéristiques	Autres
Banque Populaire PREVair	<p>Pour les projets immobiliers écologiques</p> <p>Régions : Alsace, Loire&Lyonnais, Alpes, Massif Central, Côte d'Azur, Sud Ouest, Provençal et Corse, Bourgogne Franche Comté</p> <p>Banque Populaire est la seule aujourd'hui à proposer en parallèle le produit d'épargne CODEVair (2,25%), pour financer les prêts PREVair</p>	<p>Taux réduit. Les caractéristiques diffèrent selon les Caisses régionales.</p> <p>- Exemple Caisse Loire & Lyonnais : Jusqu'à 15 000 euros sur 15 ans maximum. Taux : 3,25 % au 1er août 2006 (soit CODEVair + 1 %). Frais de dossier offerts si la totalité du financement est effectuée par la même banque</p> <p>- Exemple Caisse Sud Ouest : 25000€ sur 15 ans</p>	<p>- Alsace : prêts bonifiés (jusqu'à taux zéro) en partenariat avec le Conseil Régional et l'ADEME (notamment PREVair Chauffe eau solaire individuel, taux de 0%)</p> <p>- Picardie : prêts à taux zéro en partenariat avec le Conseil Régional et l'ADEME (avec Solfea et Domofinance)</p>
BNP Paribas Prêt Dolce Vita Bâtir Durable	<p>Partenariat UCB (crédit immobilier aux particuliers) et Gaz de France : permet aux particuliers ayant souscrit un prêt immobilier UCB pour acquérir ou construire une maison neuve de financer à des conditions privilégiées installation de chauffage et eau chaude au gaz naturel</p>	<p>Double bonification du taux</p> <p>Le gaz naturel est une énergie fossile polluante ; ce n'est pas une solution très écologique</p>	
Caisses d'Epargne	<p>- Ecureuil Crédit Développement Durable : pour faire des travaux d'isolation et acquérir des équipements d'énergies renouvelables / Pour acheter des véhicules peu polluants (classes A et B)</p> <p>- Crédit Foncier : nouveau prêt pour les « travaux d'économie d'énergie », distribué par Foncier Direct Crédit (vente à distance), avec « approche en coût global »</p>	<p>Jusqu'à 21 500 € sur 72 mois. Les caractéristiques diffèrent selon les Caisses régionales</p> <p>Les économies d'énergies réalisées par le client seront prises en compte dans le calcul de son endettement / Pas de limite de montant des travaux de maîtrise énergétique</p>	
	<p>Prêt VIVRELEC Habitat Neuf et Habitat Existant : partenariat Crédit Foncier (filiale des Caisses d'Epargne) et EDF proposant des équipements électriques</p>	<p>Le chauffage électrique est déjà interdit dans certains pays d'Europe à cause de son déplorable rendement énergétique. Ce n'est pas une solution écologique</p>	

¹⁰⁴ Voir http://www.logement.gouv.fr/article.php3?id_article=5702#3

Crédit Agricole Prêt Energies Renouvelables	Prêt à la consommation : installation d'équipements économes en énergie 22 Caisses régionales se sont engagées à lancer totalement ou partiellement l'offre environnement en 2007	Prêt à la consommation ; différé possible d'amortissement de 12 à 18 mois pour bénéficier du crédit d'impôt. 21 500€ max. Taux, frais et garanties fixés par chaque Caisse régionale	- Caisses des Pyrénées-Gascogne et Savoie : prêts solaire pour financer l'énergie solaire dans l'habitat. Savoie : 21 500 € maxi jusqu'à 84 mois sans frais de dossier, différé d'amortissement, taux attractif - Nord Pas de Calais : prêts à taux zéro en partenariat avec le Conseil Régional et l'ADEME (prêts Isolto pour financer des travaux d'isolation des toitures)
Crédit Coopératif - Prêt Eco-habitat - PREVAir particulier	- Prêt Eco-habitat (depuis 2004) : projets d'habitat durable ayant recours aux matériaux écologiques et aux énergies renouvelables (taux attractifs) - PREVAIR particulier. Pour l'isolation thermique, le changement du chauffage, l'installation photovoltaïque, l'équipement de récupération d'eau de pluie	Taux attractif PREVAir particulier : prêt à la consommation d'un montant de 6000 € maximum sur 60 mois au taux de 3,25 % TEG annuel arrêté au 06/12/06	
Crédit Mutuel Prêt Economies Energies	Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest ; permet de financer tous les objets liés aux énergies renouvelables et alternatives Généralisation nationale en cours	Il finance 100% des investissements sur justificatif sur une durée de 3 à 120 mois, pour les montants inférieurs à 21 500 € - et jusqu'à 180 mois, pour les montants de 21 501 à 30 000 €. Un expert technique guide les clients dans leurs investissements et les conseillers financiers orientent les clients sur leur éligibilité aux les subventions et crédits d'impôts	
Dexia - Eco Crédit Logement - Eco crédit Auto	Dexia Banque (Belgique) : - Eco-crédit logement (1er fév 07) : pour tous travaux de réduction de la consommation d'énergie (isolation, efficacité, renouvelables) - Eco Crédit Auto: financer l'achat d'une voiture à faible émission de CO ₂ <i>[Note : Dexia intervient sur le marché des particuliers en Belgique mais pas en France]</i>	Taux d'intérêt baissé de 10% Objectif : 12% des financements en voitures neuves devraient être réalisés avec ce produit	- Mise à la disposition des clients lors d'une demande de crédit immobilier d'un outil méthodologique leur permettant de calculer le montant mensuel de remboursement ainsi que les coûts en électricité, gaz/fioul de leur logement futur - Dexia Banque Belgique : service PaPyRuS (Project for Paper Reporting Substitution), gratuit, pour éviter ou limiter au maximum l'impression des principaux documents bancaire envoyés
La Nef - Nef Immo - Nef Eco	Fin 2006, extension de l'agrément par la Banque de France pour accorder des prêts aux particuliers en faveur de l'éco-habitat : - « Nef Immo » : prêt pour des projets d'éco-construction ou éco-rénovation bioclimatique de logements individuels ou collectifs (isolation, matériaux écologiques, énergies renouvelables..) - « Nef Eco » : prêt pour financer la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables, l'isolation, etc / Prêt pour les véhicules propres (classe A)	20 ans maxi. Taux basés sur le marché ou inférieurs 84 mois maxi, minimum de 4000 €. Taux basés sur le marché ou inférieurs	
Société Générale Prêt Vert	Réseau Est (Alsace, Franche Comté, Lorraine) : lancement en mai 2006 en partenariat avec l'ADEME : - Prêt immobilier Environnement Construction pour financer la construction de l'habitat écologique - Prêt personnel Expresso pour le financement d'installations ou aménagements écologiques	- Environnement Construction : 50 000 € sur 15 ans, conditions préférentielles - Expresso : 21 500 € sur 7 ans, pas de frais de dossier, conditions préférentielles	

Recommandations

Pourquoi des produits et services bancaires pour les particuliers sont-ils importants ?

« La stabilisation au niveau de 1990 des émissions de CO₂ du secteur résidentiel et tertiaire nécessite 5 à 7 milliards d'euros par an, en vue de réaliser des travaux d'économie d'énergie concernant environ 500 000 équivalents-logements par an sur une période allant de 2004 à 2012. Cet investissement représente moins de dix ans de consommation énergétique des bâtiments concernés »¹⁰⁵.

Parmi les différents champs d'investissement pour améliorer l'efficacité énergétique en France, le bâtiment est un secteur avec un potentiel colossal. Si l'on considère uniquement le logement existant, selon les études de l'ADEME, il faudrait mobiliser 400 à 600 milliards d'euros pour réaliser les travaux adéquats, soit en moyenne 20 000 euros par ménage¹⁰⁶ à investir pour permettre à l'ensemble des logements existants d'atteindre le facteur 4 en 2050. Par ailleurs le recours à l'endettement pour la réalisation de travaux de réhabilitation des bâtiments est encore assez faible : « 92% des ménages paient au comptant lors de la réalisation de travaux sur leur habitat. En moyenne, leur dépense s'établit à 2 530 euros. Plus le montant des travaux augmente, plus la part des ménages payant totalement au comptant diminue. 8% des ménages paient à crédit. Le montant des travaux est en moyenne de 9 780 euros, soit près de 4 fois plus élevé. »¹⁰⁷ On peut donc imaginer de nombreuses pistes pour la création de produits bancaires adaptés aux besoins.

A titre de comparaison, l'investissement immobilier représente 159 milliards d'euros par an dans le logement, dont 30 milliards d'euros de gros travaux et 65 milliards d'euros pour les loyers et les petits travaux. La consommation énergétique annuelle des ménages français représente 37 milliards d'euros et les aides publiques 17 milliards d'euros. Au total, les dépenses courantes de logement représentent 20% du revenu disponible des ménages.

Pour répondre à ces enjeux, les particuliers doivent être massivement sensibilisés et s'impliquer non moins massivement dans des travaux de rénovation.

Application au secteur bancaire

Les Amis de la Terre recommandent la mise en place d'une double démarche au sein des banques :

1. Le développement massif de produits bancaires attractifs pour les particuliers

Les prêts bancaires spécifiques à la rénovation de l'habitat pour les particuliers se sont rapidement développés en 2006. La plupart des réseaux bancaires en proposent désormais un (voire plusieurs). L'heure est donc désormais à la massification de l'offre. Plusieurs éléments doivent être pris en compte :

- ◆ L'épargne qui sera progressivement collectée via le Livret de Développement Durable doit aider à faire des prêts à taux réduit, plus attractifs, et non des prêts au taux du marché. Les banques doivent développer rapidement cette épargne ;
- ◆ En parallèle, d'autres prêts peuvent être développés, plus exigeants dans les conditions écologiques de rénovation, afin d'encourager les particuliers à aller aussi loin que possible en matière d'exigences environnementales, d'isolation, etc ;

¹⁰⁵ Source : *Pour un compte épargne développement durable*, Arnaud Berger, responsable Développement Durable du groupe Banque Populaire, Banque Stratégie n°213 – mars 2004, p.26-27

¹⁰⁶ Définition de l'INSEE : un ménage, au sens statistique, est défini comme l'ensemble des occupants d'une [résidence principale](http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/definitions/html/menage.htm), qu'ils aient ou non des liens de parenté. Un ménage peut ne comprendre qu'une seule personne. (source : http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/definitions/html/menage.htm); il y a actuellement environ 26 millions de logements principaux en France donc 26 millions de ménages en France (source : www.insee.fr/fr/ffc/chifcle_fiche.asp?ref_id=NATFPS05201&tab_id=69)

¹⁰⁷ Source : *Synthèse de l'étude Mesurer et comprendre les marchés de l'amélioration de l'habitat* réalisée par Bérénice Le Fur (Club de l'Amélioration de l'Habitat). Voir aussi *Le marché des travaux engagés par les ménages occupants dans leur résidence principale*, disponible sur le site de la Confédération des artisans et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB), www.capeb.fr/upload/chiffranalyse/etudes/Synthese%20Amelioration%20Habitat%20040430.pdf, p.2

- ◆ **Les banques ont un immense et urgent besoin de formation interne** : il est nécessaire de former les conseillers clientèle, les forces de vente, etc. Les collaborateurs en contact avec les particuliers doivent avoir la capacité de les renseigner et les informer. Ils devraient pouvoir expliquer, simulations à l'appui, le montant actualisé d'un projet de construction ou de rénovation. Ils doivent également expliquer au particulier le « coût global » d'un investissement immobilier en efficacité énergétique, calculer le temps d'amortissement des travaux avec le diagnostic énergétique du bâtiment concerné, et orienter les clients vers différents fonds de garantie disponibles. La mise en place en novembre 2006 du Diagnostic de Performance Energétique (DPE) pour tout logement vendu et d'ici un an pour tout logement loué, va dans cette direction et doit être intégrée dans les pratiques bancaires immobilières.
- ◆ **Les banques doivent également lancer des campagnes massives de sensibilisation** des particuliers, afin de mettre en avant les enjeux et avantages de la rénovation des logements. La France compte 26 370 guichets bancaires (hors la Banque postale qui en compte environ 14 000 à elle seule), qui constituent un énorme réseau à utiliser pour toucher la population française ;
- ◆ Afin de mesurer leurs efforts en la matière, **les banques doivent se fixer des objectifs publics de diffusion des prêts**. Elles devraient également publier périodiquement (au moins sur une base annuelle) l'encours total des prêts accordés et les objets pour lesquels les prêts sont accordés (isolation, renouvelables, remplacement du système de chauffage, etc). Pour promouvoir ces offres, il est simple et logique de proposer des conseils et diagnostics gratuits aux particuliers qui demandent des prêts.

2. Intégrer l'efficacité énergétique dans le calcul financier immobilier

La mise en place du Diagnostic de Performance Energétique (DPE) doit inciter les banques à aller nettement plus loin : elles doivent intégrer dans le calcul du prêt immobilier (durée, taux d'intérêt, montant de la mensualité) l'efficacité énergétique du logement.

Cette approche existe déjà depuis des années dans d'autres pays, notamment les Etats-Unis (Citigroup, JPMorganChase). Le Crédit Foncier fait le premier pas en France en février 2007 en proposant un prêt avec une « approche en coût global » : les économies d'énergies réalisées par le client seront prises en compte dans le calcul de son endettement. Cette approche est logique de la part de la banque : les travaux d'efficacité énergétique réduisent les charges de chauffage, qui grèvent la capacité de remboursement du prêt immobilier par le client. La majorité des travaux d'isolation sont rentabilisés au bout de 7 ans, ce qui est une durée courte dans l'immobilier. Au delà, le particulier réalise des économies de chauffage qui diminuent le risque de non-remboursement du prêt pour la banque.

Les Amis de la Terre recommandent donc le développement rapide de l'approche immobilière en coût global dans l'ensemble des banques. Cette approche nécessite d'importants programmes de formations dans les banques.

Critère 7. Opportunités : produits bancaires et sensibilisation des entreprises et collectivités locales

L'analyse du critère 7, très vaste, est subdivisée par souci de lisibilité en trois parties :

- produits bancaires et sensibilisation des entreprises ;
- produits bancaires et sensibilisation des collectivités ;
- Sofergies.

Chaque sous partie précise les meilleures pratiques, l'analyse des banques et les commentaires. Les trois sous-parties sont ensuite regroupées et une note globale est attribuée à chaque banque. Les banques ayant des spécificités (certaines ont fait le choix de se concentrer principalement sur le marché des collectivités, d'autres sur le marché des PME, etc), il est apparu peu pertinent de faire une moyenne des trois notes. **La méthodologie retient donc la meilleure des trois notes pour chaque banque.** Les recommandations sont fournies après l'évaluation globale du critère.

Meilleures pratiques – Entreprises –

	BANQUE	MESURE	OBJECTIFS & RESULTAT	SOURCE
Opportunités : produits bancaires et sensibilisation des entreprises	Triodos Bank (Pays Bas)	Prêts spécifiques aux entreprises via le Mécanisme de Développement Propre (MDP)		« Investing in climate change: the role of Dutch banks” Milieu Defensie (june 2006) – page 39
	JPMorgan Chase (Etats-Unis)	<ul style="list-style-type: none"> - En partenariat avec les clients, développement de solutions de financement spécifiques afin de financer les technologies émettant moins de carbone et les investissements pour réduire les gaz à effet de serre - Les clients très émetteurs de gaz à effet de serre sont encouragés à développer des plans de réductions carbone : mesures et publication des émissions, description des plans d'action 	Le coût financier des émissions de gaz à effet de serre est mesuré puis intégré dans l'analyse financière du projet - les clients sont encouragés à évaluer des alternatives technologiques énergétiques.	Public Environmental Policy Statement: www.jpmorganchase.com/cm/cs?pagename=Chase/Href&urlname=jpmc/community/env/policy/clim
	HSBC (Royaume Uni)	Demande à ses clients de publier leurs émissions de gaz à effet de serre et de les réduire		Voir www.hsbc.com/hsbc/csr/environment/hsbc-and-climate-change

Evaluation des banques – Entreprises –

	Produits	Sensibilisation	Note
Banque Populaire	La Banque Populaire Alsace propose le prêt PREVair pour les PME. L'éligibilité des dossiers est déterminée par un comité composé de l'ADEME et d'experts indépendants de la banque « priorité marché des particuliers »	BP Sud Ouest : Concours PROVair récompensant les PME ayant pris des initiatives intéressantes sur le plan environnemental. Les clients de Natexis Banques Populaires impactés par le Plan National d'allocation de quotas de CO ₂ sont progressivement contactés par les équipes commerciales de la banque pour les aider à gérer cette nouvelle contrainte environnementale, ou saisir les opportunités dégagées	1
BNP Paribas	<ul style="list-style-type: none"> - Meunier Habitat (filiale de BNP Paribas Immobilier) s'engage sur la certification Habitat environnement d'entreprises : 1er promoteur certifié Habitat et Environnement pour 8 opérations (1100 logements). ◆ Le chantier propre (organisation et gestion pour un chantier à faibles nuisances, mise en place d'un tri sélectif) ◆ L'énergie (amélioration des performances énergétiques, maîtrise des consommations par l'utilisation d'équipements adaptés) ◆ Le choix des matériaux (prise en compte de l'impact sanitaire et environnemental des matériaux) ◆ L'eau (installations économes en eau) ◆ Le confort et la santé des usagers (améliorer la qualité de vie) - Meunier Immobilier d'entreprises : Promoteur - a reçu le label NF Bâtiments Tertiaires – Démarche HQE, phase programme et conception – 27 000m² (projet immeuble de bureaux) <p>« Cette démarche se généralisera sur la majorité de nos projets d'immeubles de bureaux notamment dans le cadre de la rénovation de l'immeuble Sainte-Cécile en cours »</p>	Les gestes verts (guide d'information des gestes verts à adopter dédié aux acquéreurs dans le but de pérenniser la démarche)	2
Caisses d'Epargne		Produit Cordé en partenariat avec Vigeo : outil d'autodiagnostic, dimensionné pour répondre aux attentes des PME (6 domaines abordés dont un protection de l'environnement) : éléments relatifs au climat et à l'énergie : la rubrique Environnement de l'autodiagnostic aborde le SME, la maîtrise des consommations, la réduction des déchets, la maîtrise des impacts liés à la distribution et au transport, la maîtrise des risques de pollutions accidentelles, la réduction des impacts liés à la production et l'utilisation des produits. Lancée en 2004 par la Caisse d'Epargne des Alpes, puis suivie par Aquitaine-Nord, Flandre, Languedoc-Roussillon, Val de France-Orléanais. Ce mouvement devrait se poursuivre en 2006. A l'heure actuelle, dans les Alpes, 14 PME ont utilisé Cordé. 8 Caisses régionales le proposent.	1
Crédit Agricole	<ul style="list-style-type: none"> - prêt spécial « Environnement » - pour les entreprises ayant un projet d'investissement dans le domaine de l'environnement - prêt Energies Renouvelables destiné aux agriculteurs 	De plus, le logiciel d'appréciation du risque environnemental, mis au point avec le cabinet de Maître Lepage, est à la fois un outil de sensibilisation et de conseil pour les entreprises. Il est actuellement utilisé dans quelques Caisses régionales. Offre transaction de CO ₂ : accompagnement méthodologique pour les clients des Caisses régionales et facilité l'échange financier de quotas. Interviennent Calyon Commodity à Londres ainsi que les Caisses régionales. Le 29 novembre dernier un accord a été signé entre le Crédit Agricole et EDF sur les ordres de moins de 6000€.	2
Crédit Coopératif	Elaboration d'un nouveau produit en cours Propose aux personnes morales l'accès au CODEVair et bientôt au PREVair Finance la Fondation Energies pour le Monde (Fondem)	Partenaire du Ministère de l'Environnement pour sponsoriser le prix « Entreprises et Environnement », délivré à l'occasion de Pollutec. Ce prix récompense des entreprises, majoritairement des PME, dans les trois domaines que sont « éco-produits », « management environnemental », « coopération internationale pour le développement durable »	1
Crédit Mutuel			0

Dexia		<p>Guides :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Le changement climatique, enjeu des politiques locales</i>, partenariat avec l'AMF, l'AMGVF, l'ADEME et la MIES - <i>Faciliter la Mobilité des citoyens</i>, partenariat avec la FNTF - <i>La Haute Qualité Environnementale</i> - partenariat avec l'Association nationale de la HQE - <i>L'Almanach du développement durable</i>, partenariat avec les Parcs Naturels Régionaux et la Fondation Dexia Crédit Local <p>—Dexia Longue Durée: mise en place d'un catalogue de l'offre verte des constructeurs pour informer les clients sur les offres et les caractéristiques.</p>	0
HSBC		<p>Le programme « Living Business » initié par HSBC Hong Kong : sensibiliser les PME-PMI à leur impact social et environnemental sur leur performance économique et concurrentielle. Des études sont menées pour adapter ce programme à d'autres marchés où le Groupe est implanté. Voir :</p> <p>http://www.banking.hsbc.com.hk/hk/commercial/livingbusiness/default.htm</p>	1
La Banque Postale	« Ne dispose pas à ce jour de la complétude de gamme, et ne distribue donc pas de prêts aux entreprises » Critère inapplicable au moment de l'étude		NA
Société Générale			0

Commentaires – Entreprises –

- ◆ Le Crédit Agricole propose deux produits assez intéressants destinés aux entreprises et aux agriculteurs mais ne fournit pas d'informations précises. Nous attendons une mise en oeuvre active de ces produits (note 2).
- ◆ BNP Paribas, via sa filiale Meunier Habitat, a mis en oeuvre une démarche de certification intéressante qui concerne un petit périmètre de 1100 logements. Meunier Immobilier d'entreprises s'engage à généraliser une démarche de labellisation AFNOR/HQE sur des projets immeubles de bureaux, une amélioration est donc à prévoir suivant le maintien de cet engagement et le périmètre sur lequel il se déploiera (note 2).
- ◆ La caisse régionale d'Alsace du groupe Banque Populaire propose un prêt PREVAir destiné aux PME. Ce produit est intéressant mais le périmètre demeure trop réduit ; de plus le groupe annonce qu'il ne souhaite pas développer cette offre, ce qui en limite beaucoup la portée (note 1).
- ◆ Les Caisses d'Epargne proposent un outil d'autodiagnostic destiné aux PME. Bien qu'intéressant, ce produit de sensibilisation ne concerne qu'un nombre très limité de PME et les questions relatives à l'énergie et au climat ne représentent qu'une partie minime des thèmes analysés (note 1).
- ◆ Le Crédit Coopératif propose le CODEVAir (produit d'épargne) (note 1). Il se prépare à lancer le prêt PREVAir en 2007, ce qui laisse prévoir une amélioration.
- ◆ HSBC propose un outil de sensibilisation des PME mais ne fournit pas de précision sur sa mise en oeuvre en France (note 1).
- ◆ La Société Générale et Dexia ne proposent pas de produit aux entreprises et PME spécifique à l'énergie ou au climat (note 0).
- ◆ La Banque Postale ne dispose pas de l'agrément pour faire des prêts aux entreprises, le critère ne lui est donc pas applicable.

Meilleures pratiques – Collectivités locales –

	BANQUE	MESURE	OBJECTIFS & RESULTAT	SOURCE
Opportunités : produits bancaires et sensibilisation des collectivités locales	Dexia (France-Belgique)	<ul style="list-style-type: none"> - Tiers investissement dans le secteur énergétique, en partenariat avec un partenaire énergétique, en 2007 - Bonification des taux des prêts aux collectivités dans le cadre des Certificats d'Economies d'Energies (CEE) , en partenariat avec un partenaire industriel 	<p>Pour tester les contrats de performance énergétique (avec deux ou trois grandes collectivités territoriales)</p> <p>Objectif de la bonification = faire un taux de 0%. Expérimentation dans une région au printemps 2007, avec objectif de généralisation ultérieure</p>	Réponses au questionnaires des Amis de la Terre

Evaluation des banques – Collectivités locales –

	Produits bancaires	Sensibilisation	Note
Banque Populaire	Banque Populaire d'Alsace : prêt PREVAir à destination des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> - Membre fondateur de l'association Effnergie : promouvoir les constructions à basse consommation d'énergie et initier une démarche de labellisation pour les constructions les plus économes (classe A, inférieur a 50kWh/an/m2). - Loire et Lyonnais et Rhône Alpes - Énergie Environnement soutiennent un projet de sensibilisation des collectivités territoriales aux économies d'énergie. - Sud Ouest : participe au Plan Climat Aquitaine - opérations plus locales et ponctuelles du type "effort de promotion au niveau d'une commune ou communauté de communes sur la distribution de chauffe eau solaire " 	2
BNP Paribas	<p>Meunier Immobilier d'entreprises : Promoteur - a reçu le label NF Bâtiments Tertiaires – Démarche HQE, phase programme et conception – 25 000m2 (environ 1100 logements) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le chantier propre (organisation et gestion pour un chantier à faibles nuisances, mise en place d'un tri sélectif) - L'énergie (amélioration des performances énergétiques, maîtrise des consommations par l'utilisation d'équipements adaptés) - Le choix des matériaux (prise en compte de l'impact sanitaire et environnemental des matériaux) - L'eau (installations économes en eau) - Le confort et la santé des usagers (améliorer la qualité de vie) 	Les gestes verts (guide d'information des gestes verts à adopter dédié aux acquéreurs dans le but de pérenniser la démarche)	2
Caisses d'Epargne	<ul style="list-style-type: none"> - Participation au programme de transport urbain durable : mise en place d'une ligne de financement de 500 millions d'euros dédiée au PTUD, pour des projets de transport collectif urbain bénéficiant de conditions financières favorables grâce à l'adossement aux ressources de la BEI - En partenariat avec la Fédération nationale des travaux publics (FNTP) : enveloppe de 300 millions d'euros proposée aux collectivités locales porteuses de projets de développement des énergies renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de guides spécialisés (comptabilité environnementale, quartiers environnementaux, catastrophes naturelles, énergies renouvelables), à l'intention des collectivités et dans le cadre de partenariats (associations de maires, Eco Maires, Fédération Nationale de Travaux Publics, ADEME) - Guide Les énergies renouvelables : quels équipements, quels travaux ?, réalisé par la FNTP et le Groupe Caisse d'Epargne - Méthode Bilan Carbone® des collectivités : partenariat CE / ADEME depuis le début du projet <p>« Le Groupe va continuer à s'investir sur ce thème : des réflexions sont en cours pour accompagner cette clientèle »</p>	3

Crédit Agricole	<p>Compte d'Epargne Forestière (CEF) :</p> <p>Le CEF permet aux collectivités de se constituer une épargne progressive rémunérée, à l'aide de dépôts de tout ou partie de leurs ressources de ventes de bois, destinée exclusivement à de futurs investissements forestiers.</p> <p>Si la collectivité doit recourir à l'emprunt pour financer son investissement, elle peut bénéficier, sous certaines conditions, du versement par l'Etat d'une prime d'épargne, dont le montant dépend des intérêts acquis</p>		2
Crédit Coopératif	<p>Le Crédit Coopératif est investisseur dans la SEM Loire Atlantique pour développer les énergies renouvelables. Il contribue ainsi à l'implication des collectivités dans la lutte contre le changement climatique.</p> <p>Le Crédit Coopératif a examiné les appels d'offres régionaux de co-bonification de prêts, mais ses parts de marché immobilier sur une région donnée ne rendent pas aisée sa participation</p> <p>Propose le CODEVair aux personnes morales</p>		1
Crédit Mutuel			0
Dexia	<ul style="list-style-type: none"> - Enveloppe de EUR 100 millions à conditions privilégiées pour le financement d'opérations faisant l'objet de certifications établies sous l'égide de l'AFNOR : « NF Bâtiments Tertiaires-Démarche HQE » (CSTB - Association HQE) - Expérimentation : tiers investissement dans le secteur énergétique, en partenariat avec un partenaire énergétique, en 2007. Pour tester les contrats de performance énergétique. Avec deux ou trois grandes collectivités territoriales - Expérimentation : bonification des taux des prêts aux collectivités dans le cadre des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), en partenariat avec un partenaire industriel. Objectif de la bonification : faire un taux de 0%. Expérimentation dans une région au printemps 2007, avec objectif de généralisation ultérieure 	<p>Guides :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Le changement climatique, enjeu des politiques locales</i>, partenariat avec l'AMF, l'AMGVF, l'ADEME et la MIES - <i>Faciliter la Mobilité des citoyens</i>, partenariat avec la FNTP - <i>La Haute Qualité Environnementale</i> - partenariat avec l'Association nationale de la HQE - <i>L'Almanach du développement durable</i>, partenariat avec les Parcs Naturels Régionaux et la Fondation Dexia Crédit Local <p>Dexia Editions va mettre en place une collection complète sur le changement climatique et les collectivités locales (en France puis en Europe)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coopération en 2006-2007 à la promotion de la Campagne européenne Display, coordonnée par Energie-Cités : promouvoir l'affichage volontaire par les pouvoirs publics locaux des consommations d'énergie, d'eau et des émissions de CO₂ de leurs bâtiments. Campagne soutenu par la Commission européenne - Politique active de diffusion des meilleures pratiques de développement durable en partenariat avec des réseaux d'experts et des associations de collectivités locales : « Rubans du développement durable » (qui vont être étendus à d'autres pays européens dès 2007) ; Organisation de colloques et conférences ; de réunions de sensibilisation à la HQE auprès des élus - Recherche et développement : « villes et changements climatiques » en partenariat avec l'agence de notation BMJ Ratings - 2006 : Etude comparative des politiques environnementales et des bonnes pratiques d'une cinquantaine de grandes villes européennes - « Nous accompagnons également plusieurs collectivités dans la définition de leur Plan Climat Territorial (Région Aquitaine et ville de Paris) et sur les produits financiers et partenariats pouvant être déclinés auprès de leurs habitants et pour leur compte, en matière d'efficacité énergétique » 	4
HSBC			0
La Banque Postale			NA
Société Générale			0

Commentaires – collectivités locales –

- ◆ Sur son marché de référence, Dexia obtient de loin la meilleure note car la banque est très active, notamment dans le cadre de labellisation aux normes HQE et par le lancement expérimental de deux produits innovants (tiers investissement et bonification des taux dans le cadre des Certificats d'Economie d'Energie). Le groupe réalise en outre de nombreux outils de sensibilisation en direction des collectivités locales, effort qui devrait encore s'accroître si la banque met en oeuvre ses engagements (note 4).
- ◆ Les Caisses d'Epargne ont également une démarche intéressante à travers leur programme de transport durable et de développement des énergies renouvelables. La participation à l'élaboration d'un bilan CO₂ à destination des collectivités est une démarche positive (note 3).
- ◆ BNP Paribas, à travers sa filiale Meunier Habitat, propose une démarche de certification utile, mais pour le seul secteur de l'immobilier (note 2).
- ◆ Le Compte d'Epargne Forestière du Crédit Agricole donne la possibilité aux collectivités de faire des investissements forestiers, mais le Crédit Agricole ne donne aucune précision sur le déploiement de cette offre, qui permettrait de l'évaluer plus finement (note 2).
- ◆ Le groupe Banque Populaire propose le prêt PREVair dans une Caisse régionale, sans préciser l'état de sa diffusion (note 2).
- ◆ L'action du Crédit Coopératif reste très limitée (note 1).
- ◆ Le Crédit Mutuel, la Société Générale et HSBC ne proposent aucun produit spécifique (note 0).
- ◆ La Banque Postale ne disposant pas à ce jour de l'agrément pour faire des prêts aux collectivités, le critère n'est pas applicable.

Meilleures pratiques – Sofergies –

	BANQUE	MESURE	OBJECTIFS & RESULTAT	SOURCE
Opportunités Sofergies	Dexia (France-Belgique)	Sofergie Dexia Flobail : détail des encours par secteur (transport, types d'énergies)		Réponses au questionnaires des Amis de la Terre

Evaluation des banques – Sofergies –

	Sofergies	Note
Banque Populaire	Natexis Banques Populaires, par l'intermédiaire de sa filiale Natexis Lease, dispose du Sofergie Energeco 2006 : 28 fermes éoliennes pour un montant de 110 millions d'euros, d'une capacité globale de 300 MW + 3 petites centrales hydroélectriques pour 5 M €. « Energeco confirme ainsi sa place parmi les leaders français dans l'arrangement et le financement de ce type de projets »	2
BNP Paribas		0
Caisses d'Epargne		0
Crédit Agricole	Unifergie : encours total de 856 M€ fin 2006 La filiale Unifergie a financé sur 4 ans 350 MW de parcs éoliens, et représente actuellement 25% des parts de marché Par ailleurs, elle s'intéresse au réseau de chauffage urbain alimenté à la biomasse, ou encore alimenté plus spécifiquement au bois, ainsi qu'à l'installation de biogaz en Bretagne	2
Crédit Coopératif		0
Crédit Mutuel		0

Dexia	Dexia Flobail : encours de 470 millions € en 2006 : - cogénération : 36 millions € - éoliennes : 33 millions € - transport : 401 millions € (soit 73% de l'encours) « Le plus important outil de crédit-bail du groupe, avec 26% du total de production de Dexia crédit Local pour l'année 2005 et 28% de son encours pour la même année » « Les Sofergies sont donc un outil majeur de notre activité commerciale que nous comptons encore développer dans les années à venir »	3
HSBC		0
La Banque Postale		NA
Société Générale	Les financements Sofergies représentent un encours de 330 M€ fin 2004	2

Commentaires – Sofergies –

Quatre banques possèdent des Sofergies.

- ◆ Dexia est la banque qui a l'encours le plus élevé proportionnellement et elle fournit davantage de précisions sur l'utilisation sectorielle des Sofergies (note 3).
- ◆ Le groupe Banque Populaire, le Crédit Agricole et la Société Générale ont également des Sofergies aux montants non négligeables, mais dont l'utilisation est très peu détaillée (note 2).

Tableau récapitulatif Critère 7 : Opportunités : produits bancaires et sensibilisation des entreprises et collectivités locales

Comme précisé en introduction de l'analyse du critère 7, la méthodologie retient la meilleure des trois notes pour chaque banque.

	Entreprises	Collectivités locales	Sofergies	Meilleure note retenue
Banque Populaire	1	2	2	2
BNP Paribas	2	2	0	2
Caisses d'Epargne	1	3	0	3
Crédit Agricole	2	2	2	2
Crédit Coopératif	1	1	0	1
Crédit Mutuel	0	0	0	0
Dexia	0	4	3	4
HSBC	1	0	0	1
La Banque Postale	NA	NA	NA	NA
Société Générale	0	0	2	2

Commentaires

- ◆ De part son approche active en faveur des collectivités locales, Dexia est la banque la mieux notée (note 4).

- ◆ Suivent les Caisse d'Épargne, également assez actives en direction des collectivités (note 3).
- ◆ Banque Populaire, BNP-Paribas, Crédit Agricole et la Société Générale ont également certains initiatives, mais limitées (note 2).
- ◆ HSBC et le Crédit Coopératif proposent des produits et services extrêmement limités en la matière pour le moment (note 1).
- ◆ Le Crédit Mutuel ne fournit aucune information (note 0).
- ◆ Le critère n'est pas applicable à la Banque Postale.

Recommandations

Reporting des émissions de CO₂ des entreprises et collectivités

De manière prioritaire, les banques doivent mettre en place une politique de mesure et de réduction de leurs émissions indirectes de CO₂, c'est à dire de celles de leurs clients. Les entreprises et collectivités sont leurs clients les plus émetteurs de CO₂.

Les politiques de mesure et de réduction des émissions indirectes de CO₂ des banques font l'objet de recommandations des Amis de la Terre dans le critère 2 de l'enjeu 2 *Reporting et réduction des émissions indirectes*.

Massifier les offres pour les entreprises et collectivités

Petites et moyennes entreprises, structures professionnelles et collectivités sont des acteurs stratégiques en matière de lutte contre le changement climatique. Elles nécessitent des financements adaptés. PME, artisans, professions libérales, associations éprouvent des difficultés à mobiliser des capitaux pour investir dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Les collectivités ont quant à elles des contraintes spécifiques d'endettement et une comptabilité qui peut s'avérer pénalisante pour des investissements réduisant leur consommation énergétique.

En 2006, les banques ont mis en place quelques produits bancaires nouveaux pour ces clientèles. Comme pour les particuliers (voir la partie précédente *Opportunités : produits bancaires et sensibilisation des particuliers*), l'heure est à la massification de l'offre avec des programmes ambitieux de formation interne des collaborateurs, de sensibilisation des clients, la fixation d'objectifs publics de diffusion des produits et la communication des résultats (encours et objets des prêts).

D'autres mécanismes doivent être développés, notamment en partenariat avec les pouvoirs publics, à l'image de ce qui se fait déjà dans d'autres pays : « Le gouvernement belge a récemment créé une société nommée FEDESCO¹⁰⁸, dédiée à l'investissement dans ses bâtiments publics, qui est abondée par les pouvoirs publics à hauteur de 1,5 millions d'euros. Ces fonds devraient permettre de lever environ 5 millions d'euros auprès de banques privées.¹⁰⁹[...]. Parallèlement à la création de la société, un outil Internet a été créé afin de permettre de centraliser les données de consommations énergétiques des 1800 bâtiments du parc public, et ainsi pouvoir repérer ceux dont les ratios sont les plus dégradés, et qui ont donc le plus fort potentiel d'investissement. FEDESCO réalisera des investissements avec des périodes de retour espéré de 5 à 7 ans, et les estimations sont de l'ordre d'une réduction de la facture énergétique de 20%. Ce dernier chiffre est à prendre avec précaution, dans la mesure où il varie grandement selon la nature des bâtiments et leur exploitation. Il est vraisemblable que le parc public français présente lui aussi une cible intéressante pour de tels mécanismes, en raison de sa taille, son âge, et ses principes de comptabilité publique, notamment

¹⁰⁸ Voir le site des autorités fédérales belges :

http://www.belgium.be/eportal/ShowDoc/sustainable_development/imported_content/pdf/fedesco_mb05039843_20050315.pdf?contentHome=entapp.BEA_personalization.eGovWebCacheDocumentManager.fr

¹⁰⁹ Son lancement date de fin 2005

l'annualité budgétaire, qui rend les finances publiques myopes aux économies de charge réalisées grâce à un surcoût d'investissement [...]»¹¹⁰.

Les partenariats avec des Conseils Régionaux et l'ADEME sur des objectifs précis de rénovation des logements sont également des initiatives à encourager et généraliser. Trois partenariats sont déjà opérationnels (Alsace, Nord Pas de Calais, Picardie), et cinq ou six autres sont en cours de préparation. Les Conseils Régionaux ont évidemment une responsabilité majeure en la matière.

Développer des mécanismes financiers innovants : le tiers-investissement

Les banques devraient développer le mécanisme du tiers-financeur (ou tiers-investisseur), déjà très développé dans certains pays tels la Belgique, l'Allemagne ou l'Espagne. Le principe du tiers-financeur consiste à faire intervenir un investisseur extérieur qui finance les travaux nécessaires et se rémunère sur les économies d'énergies réalisées. Il s'agit d'un appui technico-financier puisque l'investisseur peut également faire réaliser les investissements par des prestataires qualifiés. Par exemple, des travaux ont un coût initial de 100 et permettent de réduire la facture énergétique de 10 par an. Les locataires continuent de payer le même montant de charge que si les travaux n'avaient pas été réalisés et la différence va au tiers-financeur. Lorsque l'investissement est amorti, le tiers-financeur se retire, le propriétaire a vu son foncier s'améliorer du fait de la performance technique du bâtiment et le locataire peut bénéficier d'une réduction de sa facture énergétique.

Ce mécanisme soulève plusieurs questions sur la propriété des nouvelles infrastructures installées, la responsabilité des éventuels dommages que pourront subir ces infrastructures, le calcul du taux actuariel, le montage contractuel entre les trois parties et le temps d'amortissement si l'on veut que les charges restent fixes (le service du tiers financeur devant être pris en compte ainsi que les éventuelles fluctuations des prix de l'énergie de référence). Les réflexions à mener ne doivent pas empêcher des tests rapides qui permettront un retour d'expérience avant d'être généralisés. Pionnier en France, Dexia lance en 2007 ce type de mécanisme avec un partenaire énergétique et deux ou trois grandes collectivités territoriales : la glace est donc brisée, et les banques devraient faire preuve de beaucoup de dynamisme en la matière.

Cette solution semble particulièrement intéressante pour les logements collectifs avec un seul maître d'oeuvre. Que le maître d'oeuvre soit un bailleur social ou une assemblée de co-propriétaires, il peut être intéressant que les travaux soient réalisés sans augmentation ni des charges ni des loyers. Les banques devraient alors accepter de prendre un certain nombre de risques difficilement quantifiables en l'état actuel des connaissances, étant donné que ce marché est émergent. Néanmoins, des fonds de garantie existent et peuvent permettre de pallier ces incertitudes. Par ailleurs, la gestion des risques et l'anticipation des revenus futurs est le coeur de métier des banques. Il est donc logique de leur demander d'exercer pleinement cette activité.

Il est intéressant de noter que les sénateurs Claude BELOT et Jean-Marc JUILHARD ont appelé en 2006 au développement de ce mécanisme¹¹¹.

¹¹⁰ Source : Note d'étude de la Mission climat de la Caisse des Dépôts n°4, septembre 2005, rédigée par Emmanuel Arnaud, accessible sur le site de la Caisse des Dépôts : <http://www.caisseedesdepots.fr>

¹¹¹ *Energies renouvelables et développement local : l'intelligence territoriale en action*, Rapport d'information n° 436 (2005-2006) de MM. Claude BELOT et Jean-Marc JUILHARD, sénateurs ; rapport fait au nom de la délégation à l'aménagement du territoire, déposé le 28 juin 2006, voir http://www.senat.fr/rap/r05-436/r05-436_mono.html#toc201

Critère 8. Opportunités : financement des énergies renouvelables et fonds d'investissement

L'analyse du critère 7, assez vaste, est subdivisée par souci de lisibilité en deux parties :

- financement des énergies renouvelables ;
- fonds d'investissement dans les énergies renouvelables.

Chaque sous partie précise les meilleures pratiques, l'analyse des banques et les commentaires. Les deux sous parties sont ensuite regroupées et une note globale est attribuée à chaque banque. Les banques ayant des spécificités (certaines sont spécialisées dans le financement de projet, d'autres ont créé des fonds spécifiques), il est apparu peu pertinent de faire une moyenne des trois notes. **La méthodologie retient donc la meilleure des deux notes pour chaque banque.** Les recommandations sont fournies après l'évaluation globale du critère.

Meilleures pratiques : financement des énergies renouvelables

	BANQUE	MESURE	OBJECTIFS & RESULTAT	SOURCE
Opportunités : Financement des énergies renouvelables	Rabobank (Pays Bas)	A initié le financement vert avec le soutien du gouvernement néerlandais. Ces prêts sont alimentés par des fonds d'épargne : les Bonds Rabo Green	Permet aux investisseurs de financer leurs projets bénéficiant à l'environnement à des taux d'intérêt plus faibles que les taux normaux	www.rabobank.com/content/rabobank/sustainability/productsandservices.jsp
	Goldman Sachs (Etats Unis)	A dépassé le plafond de 1 milliards de dollars alloués aux investissements dans les énergies renouvelables (malgré sa taille relativement limitée : 22425 personnes)		Les Echos, <i>Les banques se convertissent lentement à l'environnement</i> , 02/01/07

Evaluation des banques – Financement des énergies renouvelables –

	Déclarations et engagements	Réalisations
Banque Populaire	« Natexis Banques Populaires est déjà bien placé sur le secteur des énergies renouvelables (de l'ordre de 30 % en France) » « Natexis Banques Populaires entend développer sa part de marché »	« Natexis (département Financement de projets) a doublé son portefeuille de financements de parcs éoliens localisés en France, en Espagne, au Portugal, au Royaume-Uni, en République d'Irlande et aux États-Unis » Total des projets renouvelables financés en 2005 : 1100 MW / total d'engagements 106 M€. Total en 2006 : 1594 MW / total d'engagements 442 M€ Détail des projets financés en 2005 et 2006 (nom du projet, pays, type d'énergie, montant de la part financement de Natexis Banque Populaire)
BNP Paribas	« En 2005, BNP-Paribas confirme son leadership dans le financement des énergies renouvelables en Europe, notamment des fermes éoliennes » Le groupe estime que les énergies renouvelables vont connaître une croissance rapide avec la mise en oeuvre du protocole de Kyoto et le probable maintien à un niveau élevé des prix du pétrole	Oivento – Espagne : acquisition de 6 parc éoliens 175 millions € - 158MW Boralex – France : 2 sites éoliens dans le Massif Central 85 millions € - 57 MW Astraeus – Grande Bretagne, France et Irlande : 200 MW – 225 millions € Andasol – Espagne : projet d'énergie solaire de 49.9 MW – 273.5 millions € Les contrats de parcs d'éoliennes signés en 2005 représentent une puissance de 1 550 MW et un montant de 931 millions d'euros. Le groupe a financé 11 projets de fermes éoliennes

Caisses d'Epargne	« IXIS E&I est le premier financeur en dette (IXIS, Crédit Foncier de France et Caisse d'Epargne) pour les énergies renouvelables » « Etudie une augmentation du capital du FIDEME afin de répondre aux besoins de financement de ce secteur »	Liste de projets éoliens financés IXIS E&I : portefeuille de projets de plus de 60 millions d'euros - Puech CE PAC (éolien) : parc de 12 MW avec IXIS, la Caisse d'épargne Midi Pyrénées, la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse (investissement de 15,7 M€) - 27 projets éoliens financés par le Groupe Caisse d'Epargne : total = 657,85 MW Remarque : part importante de financement FIDEME en dette mezzanine
Crédit Agricole		Projets / pays / montants d'investissement: « Ces informations demeurent confidentielles pour le moment » Après relecture de l'étude par la banque : « En 2006, Calyon a structuré et joué le rôle d'arrangeur pour des financements correspondant à 1235 MW en éolien situés en Espagne, Allemagne et Irlande »; « le financement d'1 Mégawatt en éolien correspond à 1 million d'euros », soit environ 1,235 milliard € au total
Crédit Coopératif	« Nous soutenons et finançons plusieurs développeurs éolien et étudions à l'heure actuelle de nombreux projets sur presque tous les types d'énergie (éolien, bois-énergie, biomasse, photovoltaïque) et dans toutes les régions (avec des investisseurs de taille moyenne en général) »	- 2006 : plusieurs financements significatifs (3 à 9 millions d'euros chacun) sur 4 projets (biocarburants à Dunkerque, chaudière à bois, etc) - investisseurs dans la SEM Loire Atlantique constituée par le Conseil Général pour développer et investir dans les énergies renouvelables. - projet de financement avec Banca-Etica en Italie
Crédit Mutuel		2006 : participation au financement d'un parc éolien dans la Beauce Participation à la création d'une Société d'Economie Mixte avec le Conseil Général de Loire-Atlantique pour promouvoir les énergies renouvelables (éolien en priorité) Travail de certaines Fédérations avec une société financière spécialisée dans la défiscalisation liée à l'énergie éolienne afin de favoriser le recours à cette énergie non polluante
Dexia	« Financement des énergies renouvelables : axe majeur de notre développement commercial et de notre engagement dans la lutte contre le changement climatique. Aussi avons-nous développé des stratégies d'intervention dans les secteurs de : l'éolien, l'énergie solaire, transport propre, traitement des déchets »	2004-05-06 : 40 projets dans 11 pays, 4000 MW, total 813 M€ Eolien 2006 : 185 MW, 600 M€ En Belgique, le financement d'énergie éolienne s'accompagne de la délivrance de certificats verts, qui est également pris en compte pour évaluer la solidité du projet. Plusieurs exemples de projets
HSBC	« En France et en Europe, nous prospectons activement au programme des énergies renouvelables. Nous suivons avec intérêt les projets attendus de la CRE »	« Nos comptes annuels ne distinguent pas spécifiquement la part dédiée au financement d'énergies renouvelables parmi l'ensemble des financements du secteur de l'énergie »
La Banque Postale	Non applicable	Non applicable
Société Générale	« Première banque française dans le nombre de référencement de financement d'éoliennes. Participe à environ la moitié des financements réalisés en France » Campagne de collecte des financements de projets « verts » en cours.	845 M EUR de financements verts accordés en 2005 (<i>Rapport annuel 2005</i>) - Espagne : Lead Arrangeur de 2 financements : Proycto Eolicos Valencianos : 253 éoliennes d'une puissance de 350 Mwh / Enel Union Fenosa Renewables : 115 éoliennes – 211 MWh - Biomasse : 14 investissements de valorisation de biomasse - Géothermie : Conseiller et Arrangeur du refinancement d'une usine de production d'électricité par géothermie à Puna (Hawaï) – 30 MW - Arrangeur et Prêteur d'une unité de cogénération de 50MW / Cartiere Paolo Pigna. (Réalisé par Siram pour 58M Eur) - Usines d'incinérations des ordures ménagères de Nîmes – Montant total de l'investissement de plus de 100 M Eur. Financement à 65% - Société Française d'Eoliennes : 34 éoliennes – 31.5MWh - Courant Hoding : 17 éoliennes – 25.5MWh

Commentaires – financement des énergies renouvelables –

Pour analyser le dynamisme des banques en matière de financement des énergies renouvelables, les Amis de la Terre se sont efforcés de comparer les montants consacrés par chaque banque aux

énergies renouvelables par rapport aux montants consacrés au secteur énergétique. Les résultats sont détaillés dans la partie suivante.

Part des financements énergétiques consacrés aux renouvelables

	Total des financements	Total secteur énergétique	Secteur oil&gaz	Secteur production électricité	Secteur énergies renouvelables	Secteur éolien	% renouvelables sur total énergies	Note
Banque Populaire		2,870 Mds € (2005)	1 Mds € (2005)	1 Mds € (2005)	442 millions € (2006)	340 millions € (2006)	15,4%	2
BNP Paribas		9,047 Mds € (2005)	5,916 Mds € (2005)	2,551 Mds € (2005)		580 M€ (2005) / 931 millions € (2006) [1]	6 ou 10,3%	1
Caisses d'Epargne		2,5 Mds € (2005)	1,152 Mds € (2005)	1,356 Mds € (2005)		657,85 M€ [2]	26,3%	3
Crédit Agricole	216 Mds €	39,771 Mds € (18,4% du total) [3]				1,235 Mds € [4]	3,11%	1
Crédit Coopératif								0
Crédit Mutuel								0
dexia		2,581 Mds € (2004-06)	1,056 Mds € (2004-06)		813 millions € (2004-06)	600 millions € (2006)	31,5% [5]	3
HSBC	592 Mds € (2005) [6]	7,1 Mds € (1,2% du total 2005) (6 Mds € en Europe)						0
La Banque Postale								NA
Société Générale	371 Mds € (2005)		14,84 Mds € (4% du total)		845 millions € (2005) [7]		5,7% [8]	1

Notes :

[1] 580 M€ : donnée du site BNP-Paribas ECEP 2005 / 931 M€ : donnée du rapport annuel RSE de BNP-Paribas 2006

[2] Calculé sur la base 1 MW éolien correspond à 1 M€. Chiffre sujet à caution car il n'est ni certain qu'il est pour la seule année 2005, ni certain que la totalité du financement est apportée par les Caisses d'Epargne

[3] Donné du Crédit Agricole. Compte tenu de l'écart entre ce montant et ceux communiqués par BNP-Paribas et la Société Générale, il est possible que les périmètres retenus soient différents, ce qui veut dire que le % est probablement plus élevé pour le Crédit Agricole

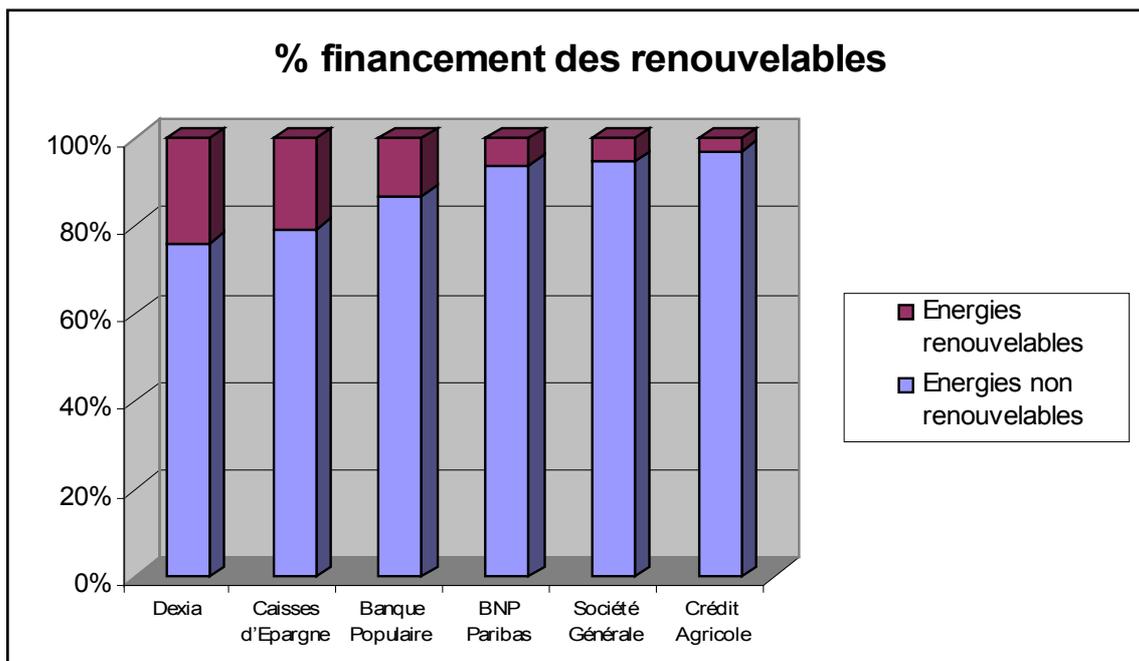
[4] Calculé sur la base 1 MW éolien correspond à 1 M€

[5] Soit 813/21581. Le chiffre de 600 M€ dans l'éolien pour la seule année 2006 est surprenant par rapport à celui de 813 millions € tous renouvelables pour les 3 années 2004-2006

[6] Financement de projets pour les grandes et moyennes entreprises (700 Mds \$)

[7] « Financements verts » (Rapport annuel environnemental 2005). Sans précisions : il est probable qu'une part ne concerne pas les énergies renouvelables

[8] En % du seul secteur Pétrole & gaz (hors utilities), ce qui suppose que les financements de la Société Générale pour les renouvelables sont inférieurs à 5,69% des financements énergétiques



Commentaires

- ◆ **Il demeure extrêmement difficile de collecter et comparer les données fournies par les banques, ces dernières demeurant extrêmement opaques et précisant rarement les périmètres pris en compte (ou les périmètres n'étant pas forcément identiques). Ces chiffres doivent donc être pris avec beaucoup de prudence. Les Amis de la Terre rappellent qu'il est de la responsabilité des banques de fournir des données publiques fiables et précises.**
- ◆ Sur la base de ce tableau comparatif, Dexia a la note 3 car la proportion des financements consacrés aux renouvelables atteint pratiquement un tiers des financements énergétiques (31,5 %).
- ◆ Suivent les Caisses d'Epargne (26 % des financements pour les renouvelables, note 3), avec une incertitude importante sur les données (il est possible que la proportion pour les renouvelables soit plus faible).
- ◆ Le groupe Banque Populaire a la note 2 (15% pour les renouvelables).
- ◆ BNP-Paribas, le Crédit Agricole et la Société Générale consacrent très peu de financements aux énergies renouvelables (financement < 10%). Une incertitude existe sur les données concernant le Crédit Agricole (il est possible que la proportion pour les renouvelables soit plus élevée) et la Société Générale (il est possible que la proportion pour les renouvelables soit plus faible).
- ◆ Les autres banques (Crédit Coopératif, Crédit Mutuel, HSBC) ont la note 0 car leur opacité ne permet pas d'évaluer leur effort en matière de financement des énergies renouvelables par rapport à leur portefeuille énergie. Interrogée par les Amis de la Terre, HSBC a répondu qu'elle ne faisait pas la distinction dans ses financements entre les énergies renouvelables et les autres types d'énergies, et qu'il lui était donc impossible de fournir cette donnée : les Amis de la Terre s'interrogent en conséquence sur les engagements de ce groupe en matière d'énergies renouvelables s'il n'est pas même dans la capacité de mesurer les financements octroyés.
- ◆ Le critère n'est pas applicable à la Banque Postale.

- ♦ Au regard des pourcentages calculés ci dessus, force est de noter un décalage entre les déclarations des groupes et les financements apportés à la filière renouvelable : de manière schématique, la majorité des banques se déclarent leaders du secteur, alors que la majorité des banques refusent de répondre ou octroient moins de 10% de leurs financements énergétiques aux renouvelables. Une politique pro-active devrait au contraire conduire à des pourcentages significativement plus élevés, à l'instar de Dexia. **Les stratégies et positionnements des banques font une énorme différence, puisque la proportion des financements en faveur des renouvelables varie selon les banques de 1 à 10.** Les banques françaises ont beau jeu de se positionner sur le marché français, actuellement marginal au regard du marché européen : c'est sur ce dernier qu'il serait révélateur de comparer les parts de marchés des banques françaises et étrangères. Les banques espagnoles par exemple, pourtant nettement moins puissantes que les grandes banques françaises à l'échelle mondiale, sont beaucoup plus engagées dans les énergies renouvelables à l'échelon européen.

Evaluation des banques – Fonds d'investissement –

	Fonds d'investissement	Fond Carbone	Note
Banque Populaire	<p>- FCPR FIDEME : Banques Populaires Alsace, Rives de Paris, Val de France - Développé par l'ADEME pour le soutien aux énergies renouvelables et entreprises du secteur de l'environnement</p> <p>- FCPR solidaire : lancé en 2006. Projets solidaires d'efficacité énergétique (logement social + efficacité énergétique) et énergies renouvelables. Ils donnent accès à l'investissement dans des titres de sociétés non cotées de secteurs particulièrement dynamiques tels que les énergies renouvelables</p>	<p>- achats/ventes de quotas de CO₂ pour le compte de clients (transactions déjà réalisées)</p> <p>- financement de projets Kyoto susceptibles de générer des crédits carbone : la banque a été référencée par le Ministère des finances, au côté de BNP Paribas, Société Générale et du fonds carbone Ixis, en tant qu'entreprise française proposant des solutions de financement adaptées aux projets MDP/MOC. Cette liste a été envoyée par le Ministère aux entreprises françaises susceptibles d'intervenir sur de tels projets</p> <p>Information et conseil aux clients par des chargés de clientèle formés</p>	2
BNP Paribas		<p>Portefeuille URCE</p> <p>Novembre 2006 : A signé 2 nouveaux contrats pour l'achat d'unités de réduction certifiées des émissions – 2 projets MDP au Mexique et en Inde</p>	1
Caisses d'Epargne	<p>OPCVM FCP Banque Palatine Energies Renouvelables. Actif net au 31/08/2006 de 54,41 Millions d'€.</p> <p>La CNCE a investi :</p> <p>- 1,8 M € dans le FIDEME</p> <p>- 4 M € dans le FCPR Demeter (Fond d'investissement sectoriel dédié au financement des éco industries et des éco énergies.)</p> <p>- 1 M € dans FCPR Alore environnement</p> <p>- 3 M € dans Green Plant</p>	<p>IXIS Environnement & Infrastructures (filiale d'IXIS CIB) : gestionnaire délégué du European Carbon Fund dont les actionnaires-investisseurs de référence sont la Caisse des Dépôts et Fortis. Ce fonds a un objectif de 143 M€ d'ici fin 2010</p> <p>10 millions d'euros ont été investis dans le European Carbone Fund par les Caisses d'Epargne</p>	2
Crédit Agricole	<p>Capenergie : FCPR créé dans le métier du private Equity, (dotation de 100 millions d'euros). Il permet le financement de projets d'énergies renouvelables ainsi que la prise de participation au capital d'entreprises de ce secteur</p> <p>Capenergie a mené en septembre 2006 l'opération « Aérowatt », société pionnière dans le domaine éolien, et a ainsi signé son premier investissement dans les énergies renouvelables</p>	<p>L'Offre Transaction sur quotas d'émissions de CO₂ pour les entreprises, proposée à partir de décembre 2006</p> <p>Cheuvreux a développé une recherche sur les enjeux du climat et du carbone pour mesurer l'impact du marché et la responsabilité des acteurs face à ces problématiques</p>	2

Crédit Coopératif	<p>- SICAV Ecofi Multimédia & Technologies (SICAV Actions Internationales de 6 millions d'euros d'encours), dont la dénomination va devenir Ecofi Technologie & Innovation, est concernée par ces thématiques, à la condition que la recherche et développement représente au moins 2 % du chiffre d'affaires</p> <p>- BTP Capital Investissement, filiale, a investi 1 million € dans un FCP à risque (Demeter), spécialisé dans l'énergie et les éco-industries. – en négociation pour créer un partenariat avec Triodos pour investir dans leur fonds dédié aux énergies renouvelables</p>	<p>Le Crédit Coopératif ne gère pas de fonds carbone</p> <p>Le Crédit Coopératif suit les clients dont les installations sont soumises au PNAQ, les informe de l'évolution réglementaire et du marché des quotas de CO₂, et peut répondre aux besoins d'intermédiation en relation avec Natixis. Une information est également délivrée auprès des Collectivités Territoriales gestionnaires de réseaux de chaleur, dans le cadre de notre activité de conseil en gestion de la dette des collectivités</p> <p>Les opportunités offertes par les mécanismes de développement propre du protocole de Kyoto ont par ailleurs été examinées avec la Fondation Énergie pour le Monde dans le cadre de notre partenariat.</p>	2
Crédit Mutuel			0
Dexia	<p>- Dexia dispose ainsi depuis 2005 d'une capacité d'intervention en fonds propres et quasi-propres dans le secteur des énergies renouvelables dans le cadre de la création du fonds européen « IMPAX New Energy Investors SCA », fonds d'investissement en capital dans le domaine de l'éolien en Europe de l'Ouest dont le montant s'élève à 60 millions €</p>	<p>Membre du Conseil d'Administration de l'European Carbon Fund</p> <p>« Nous considérons que les marchés carbone seront dans les années à venir un axe majeur de notre développement commercial et un outil précieux de lutte contre le changement climatique »</p> <p>- Dexia Banque et DCL ont conjointement investi EUR 10 millions dans le Fonds Carbone Européen</p> <p>- Europe centrale et orientale : Dexia FondElec Energy - a reçu l'autorisation d'installer un parc éolien d'une capacité de 45 MW en Hongrie, les sociétés projets filiales du fonds, ont obtenu des crédits carbone pour les réductions d'émissions enregistrées au titre de projets de cogénération.</p> <p>- Autriche, l'Austrian Joint Implementation and Clean Development Mechanism, géré par Kommunalkredit Public Consulting depuis 2004, a enregistré en 2005 15 nouveaux contrats d'achats de crédits d'émissions (7 MOC et 8 MDP), soit un montant total de 12,3 millions de tonnes équivalent CO₂ (Teq CO₂) économisées depuis le lancement du programme en 2004.</p> <p>- Slovaquie, Dexia Banka Slovensko, administrateur du Registre National des Quotas d'Emission de l'Etat Slovaque depuis fin 2004, est la seule banque commerciale en Europe administrant un registre national de quotas. 2005 : 168 opérations soit 91 millions de quotas.</p> <p>- Dexia Banque Belgique a ouvert à l'été 2006 un bureau de trading des quotas de CO₂. Les opérations éligibles concernent tous les quotas européens de CO₂ et pour achat « spot » en J+2 et J+3.</p>	2
HSBC		<p>« HSBC est en train d'étudier les risques et opportunités du marché carbone pour nos clients et pour le Groupe, ce qui inclurait d'aider nos clients à réduire leur émissions ».</p> <p>« Nous sommes conscients que le Mécanisme de Développement Propre (MDP) et la Mise en Œuvre Conjointe (MOC) représentent de très bonnes opportunités pour une banque d'investissement telle que HSBC ».</p> <p>Le Groupe est membre du <i>European Climate Exchange</i>.</p>	0
La Banque Postale			NA
Société Générale		<p>Participation de 10 M€ dans le Fond Carbone Européen</p> <p>Entre avril et décembre 2005 le Groupe a traité approximativement 3 millions de tonnes en quotas En mars 2006 : signature d'un agrément avec Rhodia pour créer une entité active sur le marché. Rhodia transférera les crédits d'émissions à la nouvelle entité qui vendra les crédits générés par les projets de Rhodia au Brésil et en Corée du Sud</p> <p>ORBEO est membre fondateur de l'association European Carbon Investors and Services (ECIS) pour représenter le futur marché du carbone aux gouvernements mondiaux.</p>	1

Commentaires - Fonds d'investissement

- ◆ Les Amis de la Terre ont analysé les fonds ISR (investissement socialement responsable) afin de chercher les produits spécifiquement consacrés aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. A leur grande déception, **aucun fond ISR n'a été retenu** car ils ne font que surpondérer le critère Environnement, souvent de manière extrêmement floue. A titre d'exemple, le Crédit Agricole indique que son FCP ISR Atout Valeurs Durables « donne un poids prédominant au critère environnement ». L'ISR n'a donc pas été retenu.

- ◆ Concernant les fonds d'investissement et les fonds carbone, différentes initiatives existent. Les plus intéressantes émanent du groupe Banque Populaire, des Caisses d'Epargne, du Crédit Agricole, du Crédit Coopératif et de Dexia (note 2).
- ◆ Elles sont suivies par BNP-Paribas et la Société Générale, dont les initiatives sont plus vagues ou moins précises (note 1).
- ◆ Le Crédit Mutuel et HSBC ont la note 0 (aucune initiative).
- ◆ Le critère n'est pas applicable à la Banque Postale.

Tableau récapitulatif Critère 8 : Financement des renouvelables et fonds d'investissement

	Financement des renouvelables	Fonds d'investissement – Fonds carbone	Meilleure note retenue
Banque Populaire	2	2	2
BNP Paribas	1	1	1
Caisses d'Epargne	3	2	3
Crédit Agricole	1	2	2
Crédit Coopératif	0	2	2
Crédit Mutuel	0	0	0
Dexia	3	2	3
HSBC	0	0	0
La Banque Postale	NA	NA	NA
Société Générale	1	1	1

Commentaires

- ◆ Dexia et les Caisses d'Epargne sont les plus dynamiques de ce marché (note 3).
- ◆ Elles sont suivies par le groupe Banque Populaire, le Crédit Agricole et le Crédit Coopératif qui ont des initiatives plus limitées (note 2).
- ◆ BNP-Paribas et la Société Générale ont des démarches très insuffisantes en la matière (note 1).
- ◆ Enfin, HSBC et le Crédit Mutuel n'ont aucune offre spécifique (note 0).
- ◆ Le critère n'est pas applicable à la Banque Postale.

Recommandations

Renouvelables : un marché qui explose

Sur le marché de l'énergie, ce sont depuis dix ans les énergies renouvelables qui se développent le plus vite. En 2005, le marché mondial des énergies renouvelables pesait 38 milliards de dollars (+27% par rapport à 2004). Certaines filières se développent encore plus rapidement : en 2004,

l'énergie éolienne avait une croissance de 32% et l'énergie photovoltaïque de 37% ¹¹². D'ici 2015, l'éolien et le solaire devraient augmenter de 500% ¹¹³.

Entre 1995 et 2005, la capacité d'éoliennes en Europe a augmenté de 22% par an en moyenne. Le retour sur investissement éolien peut s'élever à 8 ou 9%.

Le perfectionnement des technologies utilisées et la régulation de nouveaux marchés jouent un rôle positif. Mais malgré le caractère innovant de ce secteur, les sources d'énergie renouvelables (biomasse moderne, énergie géothermique, éolienne, solaire, maritime et micro-hydrolique) ne fournissent que 2% de l'énergie mondiale. Cela est dû en partie aux coûts de production mais surtout au fait que les externalités positives de ces sources d'énergie ne sont pas comptabilisées. Par ailleurs, les transactions effectuées dans ce secteur sont trop petites pour être comparées à celles des autres secteurs de l'énergie, ce qui, dans le système actuel, élève encore les coûts. Cela engendre un manque de financements du secteur.

Selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, la majorité des financiers n'ont ni l'information, ni l'expérience relatives à ce secteur. Ils n'ont pas développé suffisamment les outils pour en évaluer les impacts, et couvrir les risques liés aux projets et investissements ¹¹⁴.

Le marché des énergies renouvelables semble pourtant LE marché énergétique d'avenir sur lequel les banques devraient investir massivement. Le marché européen devrait peser entre 109 et 142 milliards d'euros (toutes énergies renouvelables confondues) d'ici 2011. 80% de ce marché devrait être financé par des prêts et 20% par de l'auto-financement. Le secteur bancaire a donc un rôle majeur à jouer.

Application au secteur bancaire : la nécessité d'objectifs agressifs

Si les banques augmentent leurs financements pour les énergies renouvelables de 30% par an, elles ne font que suivre le développement du secteur, répondant à la demande de leur clients. Ce sont simplement des politiques d'accompagnement. Cela ne suffit pas à justifier les engagements proactifs que la majorité des banques françaises ont déjà pris dans le secteur.

Les banques devraient donc avoir des objectifs de croissance de leurs financements nettement plus élevés que le taux de croissance du marché. La banque américaine Goldman Sachs, référence mondiale en matière de financement et d'investissement, a dépassé récemment le seuil de 1 milliards de dollars alloués aux énergies renouvelables. Elle ne figure pourtant pas dans les 50 premières banques internationales (voir annexe 2). Une fois encore, les grandes banques françaises sont donc à la traîne : BNP-Paribas, Crédit Agricole et Société Générale devraient consacrer chacune plusieurs milliards de dollars à ce secteur en plein essor.

Les banques devraient également développer des produits et offres spécifiques, répondant aux particularités des différents types d'énergies renouvelables.

¹¹² Source : site UNEP Sustainable Energy Finance Initiative (SEFI). SEFI is a joint initiative between UNEP Energy, UNEP Finance Initiative (UNEP FI) and BASE – Basel Agency for Sustainable Energy : <http://www.sef-directory.net/about.php>

¹¹³ Sources : REN 21 et Worldwatch Institute

¹¹⁴ Source : Programme des Nations Unies pour l'Environnement – Initiative Financière. Voir <http://www.unepfi.org/>

Evaluation globale de l'enjeu 2 – Financements et investissements dans le secteur énergétique

	Critère 1 Reporting financements secteur énergétique (note sur 5)	Critère 2 Reporting & réduction des émissions indirectes (note sur 5)	Critère 3 Politique / énergies fossiles (note sur 5)	Critère 4 Politique / grands barrages (note sur 5)	Critère 5 Politique / énergie nucléaire (note sur 5)	Critère 6 Produits bancaires et sensibilisation particuliers (note sur 5)	Critère 7 Produits bancaires Entreprises Collectivités et Sofergies (note sur 5)	Critère 8 Financement énergies renouvelable s et fonds (note sur 5)	Enjeu 2 Finance- ments et Investisse- ments dans le secteur énergétique (note sur 10)
Banque Populaire	2	0	0	3	3	4	2	2	4
BNP Paribas	4	0	0	0	0	0	2	1	1,8
Caisses d'Epargne	0	0	0	0	0	2	3	3	2
Crédit Agricole	0	0	0	2	0	2	2	2	2
Crédit Coopératif	0	0	5	5	5	3	1	2	5,3
Crédit Mutuel	0	0	0	0	0	2	0	0	0,5
Dexia	2	1	0	2	3	2	4	3	4,3
HSBC	0	1	3	4	0	0	1	0	2,3
La Banque Postale	NA	0	NA	NA	NA	0	NA	NA	NA
Société Générale	0	0	0	0	0	1	2	1	1
MOYENNE	0,9	0,2	0,9	1,8	1,2	1,6	1,9	1,4	2,5

Commentaires

- ◆ **Analyse par banque** : sur l'analyse globale de l'enjeu 2, il est possible de répartir les banques en quatre groupes :
 - Le Crédit Coopératif est le seul à dépasser la moyenne (5,3 / 10), essentiellement du fait qu'il ne finance pas les trois secteurs énergétiques controversés du fait de son positionnement social spécifique.
 - Suivent de près Dexia et le groupe Banque Populaire (4 – 4,3 / 10), en dessous de la moyenne néanmoins.
 - Nettement plus loin se situe un groupe médian de 4 banques (1,8 à 2,5 /10) : HSBC, Caisses d'Epargne, Crédit Agricole et BNP-Paribas. Le résultat est surprenant pour HSBC, qui est un des leaders internationaux pour ses politiques de réduction des risques

dans les secteurs sensibles, mais est en parallèle presque totalement inactive en matière de produits bancaires et services spécifiques aux particuliers, entreprises et collectivités.

- La Société Générale et encore plus le Crédit Mutuel dénotent par leur résultat extrêmement faible (0,5 – 1 /10).
- L'enjeu n'a pu être évalué que pour deux critères sur huit pour la Banque Postale, ce qui rendait une notation globale de l'enjeu peu pertinente.
- ◆ En terme de critères, celui ayant la notation la plus faible est de loin le critère *Reporting et réduction des émissions indirectes*, (0,2 / 5) : aucune banque n'a entrepris de démarche concrète en la matière. Les autres critères où la moyenne est extrêmement faible sont le *Reporting des financements dans le secteur énergétique* et la *Politique de réduction des risques pour le secteur des énergies fossiles* (0,9 / 5). Deux de ces trois critères sont relatifs à la transparence des banques. **Ces éléments indiquent clairement où se situent les priorités à suivre pour les banques dans cet enjeu qui analyse le coeur de métier bancaire.**
- ◆ Les deux autres critères sur les politiques sectorielles (*Politiques de réduction des risques pour le secteur des grands barrages* et pour *l'énergie nucléaire*) sont légèrement moins catastrophiques (1,8 et 1,2 / 5) dans la mesure où certaines banques déclarent ne pas financer ces deux secteurs.
- ◆ Enfin, les trois critères Opportunités (marchés des particuliers / des entreprises et collectivités locales / des renouvelables) ont des moyennes légèrement supérieures mais qui restent faibles et en dessous de la moyenne (1,4 à 1,9 / 5).

Enjeu 3. Impacts directs climatiques et énergétiques

Pour cet enjeu, les recommandations ne figurent pas par critère mais sont regroupées en fin de chapitre dans la partie *Evaluation globale de l'enjeu 3. Impacts directs*. En effet, une hiérarchie et des priorités ont été dégagées entre les différents volets de la politique de réduction des émissions et de neutralité carbone, qui, scindés par critère, auraient été peu visibles.

Critère 1 : Evaluation des consommations et reporting des émissions

Meilleures pratiques

	BANQUE	MESURE	SOURCE
Evaluation et reporting des émissions	JPMorganChase (Etats-Unis)	Evaluation de ses émissions de gaz à effet de serre aux Etats Unis par rapport à son niveau de référence de 2005	Public Environmental Policy Statement : www.jpmorganchase.com/cm/cs?pagename=Chase/Href&urlname=jpmc/community/env/policy/clin
	HSBC (Royaume Uni)	Evaluation de 94% du périmètre mondial (200 000 équivalents temps pleins)	HSBC Climate Change website : www.hsbc.com/hsbc/csr/environment/hsbc-and-climate-change
	Triodos Bank (Pays Bas)	Reporting des émissions de CO ₂ pour chaque moyen de transport : voiture, avion, trajets domicile-travail	<i>Investing in climate change: the role of Dutch banks</i> , Milieu Defensie , June 2006, p.36

Evaluation des banques

	Réponses des banques et données publiques	Note
Banque Populaire	Reporting 2002 à 2004 : Périmètre Natexis Banques Populaires société mère France 2005 : périmètre élargi avec l'intégration de l'ensemble des filiales y compris Coface, en France soit 9 438 ETP - Banque Populaire d'Alsace: 1er bilan carbone en France pour une banque en 2002 sur son siège HQE - siège de Sausheim - ainsi que l'empreinte écologique de ce siège : bilan carbone pour vérifier l'efficacité de mesures - Bilan carbone en cours pour Natexis Banques Populaires société mère - Les banques régionales sont en déploiement de bonnes pratiques pour réduire l'impact sur le réchauffement climatique : « un bilan carbone pourra être prévu en 2008 pour mesurer cet impact »	1
BNP Paribas	Octobre 2004 : acquisition d'un outil progiciel spécifique pour systématiser le reporting environnemental – consommations d'énergie, et maîtrise des coûts. 2004 : 1 ^{er} bilan CO ₂ (périmètre France) 2005 : Protocole de reporting pour définir les indicateurs – périmètre élargi aux immeubles hors France - pas de données car taux de collecte insuffisants	3
Caisses d'Epargne	Reporting des consommations globales et par ETP : Périmètre Caisses d'Epargne + organismes centraux (taux de réponse, en moyenne 65%) -Nombre de collaborateurs: 38 234 + 3 filiales : IXIS AM France, Banque Palatine, Crédit Foncier - effectif ETP 5 580 Bilan Carbone : Démarche pilote sur trois périmètres - Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, Caisse d'Epargne des Alpes et Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse. En 2006, la CE Centre Val de Loire réalise son BC ; pour 2007, 5 à 6 CE préparent une démarche. Le comité de pilotage DD « a souhaité que chaque Caisse d'Epargne et filiale du Groupe Caisse d'Epargne réalise un Bilan Carbone® entre 2006 et 2009 »	2
Crédit Agricole	Périmètre retenu : 7 sites franciliens du Groupe, soit 481 000 m ² et 17 700 collaborateurs (14% des effectifs totaux) Bilan carbone réalisé entre mars et juin 2006 sur le périmètre francilien. Ce bilan se décompose en 4 bilans carbonés réalisés : Crédit Agricole Asset Management ; Calyon ; Crédit Agricole S.A. ; LCL Deux Caisses régionales ont fait réaliser un bilan carbone en 2006. « Les caisses Régionales gèrent de manière autonome leur politique environnementale. Néanmoins le Groupe central incite fortement les Caisses régionales à effectuer un bilan carbone pour 2007 »	2

Crédit Coopératif	Recensement des consommations d'électricité des bâtiments du Siège en 2005 Bilan Carbone: « réflexion engagée dans le cadre de l'adhésion au club Planète Gagnante de l'ADEME » Le rapport annuel 2006 (en préparation) comportera pour la 1ère fois des éléments	1
Crédit Mutuel	Audits énergétiques en cours ou effectués dans certaines Fédérations et plus spécifiquement pour certains bâtiments (données non disponibles) 2007 : chiffrage de l'empreinte écologique du groupe Arkea (en commençant par le siège de 2500 personnes)	1
Dexia	Périmètre du reporting: Dexia Banque, Dexia Insurance Belgium, Dexia BIL, Dexia Crédit Local, Dexia Crediop, Dexia SA soit entre 51% et 69,2% des 18 096 ETP pris en compte au titre du reporting environnemental Elargissement du périmètre pour 2006: Dexia AM, Dexia Sofaxis, Dexia Crediop et Dexia Banka Slovensko, soit environ 85 % des effectifs en ETP pour 2007 En France Dexia Crédit Local a réalisé en juin 2005 avec l'aide du cabinet Manicore et de l'Ademe un Bilan Carbone® de ses immeubles parisiens (14% des effectifs totaux)	2
HSBC	Bilan achevé en France (totalité du réseau, siège social et banques régionales) Couvre 94% du périmètre mondial (de 200 000 salariés en 2005)	4
La Banque Postale	« La mesure des consommations d'énergie par métier au sein du Groupe La Poste fait l'objet de travaux auxquels participe activement La Banque Postale. L'exercice est mené prioritairement sur le périmètre de La Banque Postale, les filiales ne présentant pas, à ce jour, d'impacts environnementaux significatifs au regard de ceux de la banque » Bilan carbone : « en cours de discussion »	1
Société Générale	Recensement des consommations d'énergie - 2005 : mise en place d'un outil de reporting centralisé : couverture de plus de 80% des collaborateurs Bilan Carbone® en 2004 des principaux immeubles centraux – période du 1er octobre 2003 au 30 septembre 2004 – 9% des effectifs totaux du Groupe « Etudie la faisabilité de calcul de ses émissions CO ₂ sur un périmètre monde en prenant en compte des postes de consommation d'énergie plus limité que ceux du Bilan Carbone »	2

Commentaires

- ◆ Plusieurs démarches intéressantes sont en cours : on peut s'attendre à des améliorations en 2007. C'est un des critères qui a connu le plus d'avancées en matière d'impacts directs.
- ◆ HSBC est la banque la plus avancée en matière de comptabilisation, réduction et compensation de ses émissions directes de CO₂. Son bilan CO₂ est pratiquement achevé pour son périmètre mondial. Cependant, le bilan fourni est décevant car il ne détaille que deux postes d'émissions, ce qui ne permet pas une analyse très approfondie (note 4).
- ◆ En ce qui concerne BNP Paribas, le périmètre de son bilan CO₂ représente 41% des effectifs, mais le reporting des consommations d'énergie est décevant : la loi NRE implique la publication de données limitées. Il manque des indications sur la méthodologie utilisée pour réaliser le bilan CO₂, qui n'est pas un Bilan Carbone de l'ADEME (note 3).
- ◆ Dexia a un périmètre de reporting des consommations consolidé (85% en 2007). Son bilan CO₂ ne concerne que les immeubles parisiens mais le bilan est très détaillé, et donc utile pour connaître en détail les postes d'émissions de l'entreprise (note 2).
- ◆ La Société Générale et le groupe Crédit Agricole ont effectué des bilans CO₂ sur des périmètres plus limités qui représentent respectivement 9% et 14% de leurs effectifs mondiaux (note 2). Les Caisses d'Epargne prévoient pour 2007 la réalisation d'un bilan CO₂ pour au moins 5 caisses régionales (note 2).
- ◆ Le groupe Banque Populaire qui avait fait réaliser le premier bilan CO₂ d'une banque en France (pour le nouveau siège de la caisse régionale d'Alsace) semble aujourd'hui en retard au niveau global (note 1). Néanmoins le groupe a plusieurs initiatives prévues.
- ◆ Des banques sont largement en retard (Crédit Mutuel, Crédit Coopératif, Banque Postale : note 1), ce qui dénote soit un manque de volonté très problématique, soit un retard à l'allumage. Le bilan CO₂ est en effet assez facile à réaliser, et est en train de devenir en quelques années une pratique courante.

Bilans CO₂ : de fortes disparités entre les banques

Les Amis de la Terre ont analysé les données des bilans CO₂ publiés par les banques, et les comparent dans le tableau ci dessous.

	Energie consommée (m2 en kWh)	Périmètre bilan CO ₂	Déplacements professionnels	Déplacements domicile-travail	Energie / électricité	Amortissement	Matériaux entrants / non amortissable	t équivalent CO ₂ / ETP
Banque Populaire Alsace		Pas de données						
BNP Paribas		France – 56 100 personnes	56%	24%	20% 4,8 MWh / ETP			2,15 t
Caisses d'Epargne		pas de données						
Crédit Agricole		481 000m ² - 17 700 personnes	40,7%		Energie : 27%	18,8% immobilier, mobilier, informatique	papier : 12.2%	
Dexia		DCL : 3 531 personnes	25,3% (dont avion 70,6% et trajets domicile-travail 17,2%)		10%	30,7%	29% (services, fournitures, papier-carton)	1,4 t
HSBC	268		19%		Energie : 81%			2,62 t
Société Générale	260	Principaux immeubles centraux – 8 695 personnes	36%		Fonctionnement bâtiments: 23%	amortissement bâtiments : 22%		901 kilos

Commentaires

- ◆ **Il demeure difficile de comparer les bilans CO₂, car les méthodologies employées et surtout la communication des résultats diffèrent énormément.** Les résultats varient significativement d'une banque à l'autre, à tel point qu'on peut s'interroger sur les méthodologies et périmètres de calcul. Ainsi, les transports représentent 19% des émissions directes de CO₂ de HSBC alors qu'ils représentent 41 % pour le Crédit Agricole ou même 80% pour BNP-Paribas. Inversement, l'énergie représente 81% des émissions directes de CO₂ de HSBC alors qu'elle ne représente que 27% pour le Crédit Agricole.
- ◆ BNP Paribas et Dexia sont les seules banques à séparer les émissions dues aux trajets domicile-travail des émissions dues aux voyages professionnels.
- ◆ Dexia a le bilan CO₂ le plus complet, mais le périmètre étudié est très limité.
- ◆ Lorsqu'on compare le résultat global des émissions en tonne équivalent CO₂ par ETP (équivalent temps plein), on remarque que la Société Générale et Dexia obtiennent un résultat nettement meilleur que BNP-Paribas et HSBC : les résultats varient pratiquement du simple au triple. A ce stade limité de précision et de transparence des banques, il reste pratiquement impossible de savoir si cela est dû à de meilleures performances environnementales, à des situations initiales très variables, ou simplement à des méthodologies différentes.

Critère 2 : Réduction des émissions

Meilleures pratiques

Table 2: Carbon Reduction Commitments for Internal Bank Operations			
BANK	Carbon footprint (internal emissions)	Emission reduction	Targets
ABN AMRO	366,293 tons of CO ₂ in 2004	Reduced worldwide direct CO ₂ emissions by 4 per cent, and indirect emissions by 9 per cent between 2003 and 2004.	Reduce absolute GHG emissions by 50 per cent from 1990 to 2005.
HBOS	29,240 tons of CO ₂ in 2004	13 per cent reduction in CO ₂ emissions per full-time equivalent employee between 2001 and 2004. Providing 89.7 per cent of electricity from renewable sources.	Reduce CO ₂ emissions by 10 per cent per full-time equivalent employee between 2001 and 2004. Set an additional 5 per cent reduction target for 2005-2010.
HSBC	585,000 tons of CO ₂ in 2004	Emissions per employee decreased by 19 per cent between 2002 and 2004.	Carbon neutrality by 2006.
HVB	716,690 tons of CO ₂ in 2004	Reduced CO ₂ emissions from electricity use and heating by 29 per cent and 8 per cent respectively between 1996 and 2002.	19 per cent of energy from regenerative sources.
Royal Bank of	Not documented	Reduced energy-related	Reduce energy-
Scotland		emissions by more than 40 per cent between 1990 and 2000. Sourced 16 per cent of total energy from renewable electricity in 2004.	related emissions by 5 per cent between 2000 and 2005 (in UK and Ireland) per unit of income.
Westpac	136,400 tons of CO ₂ in 2004.	Reduced GHG emissions by 2 per cent between 1996 and 2004.	Maintain an annual target of reducing GHG emissions by 5 per cent.

Source : *Carbon Down, Profits Up*, The Climate Group, 2005

	BANQUE	MESURE	OBJECTIFS & RESULTAT / Commentaires	SOURCE
Réduction des émissions	Citigroup (Etats-Unis)	Engagement en janvier 06 de réduire ses émissions directes de gaz à effet de serre	Objectif de réduction de 10% d'ici 2011 « To accelerate this reduction, Citigroup is joining the U.S. Environmental Protection Agency's Climate Leader Program. »	Voir le communiqué de presse : http://www.citigroup.com/citigroup/press/2006/060123b.htm
	JPMorgan Chase (Etats-Unis)		Objectif de réduction de 5% à 7% d'ici 2012	Public Environmental Policy Statement: http://www.jpmorganchase.com/cm/cs?pagename=Chase/Href&urlname=jpmc/community/env/policy/clim
	ABN Amro (Pays Bas)	A réduit ses émissions mondiales directes de 4% et indirectes de 9% entre 2003 et 2004	Objectif de réduction de 50% entre 1990 et 2005	<i>Carbon Down, Profits Up</i> , The Climate Group, 2005
	Caisse des Dépôts (France)		Objectif de réduction public de 3% par an des émissions de GES directes	Voir le communiqué de presse : www.caissedesdepots.fr/FR/espace_presse/comm2006/cp_neutralite_271106.pdf
	HSBC (Royaume-Uni)	Réduction de 19% des émissions de CO ₂ par employé (équivalent temps plein) entre 2002 et 2004	Objectifs de réduction pour 2005-2007 : total groupe -5 % (France -1%, Royaume Uni -2%, Etats-Unis et Canada - 7%, etc)	http://www.hsbc.com/hsbc/csr/environment/environmental-targets et http://www.hsbc.com/hsbc/csr/environment/environmental-performance
	Barclays (Royaume Uni)		Objectif de réduction de 20% d'ici 2010	<i>Coming clean : Revealing the UK's true carbon footprint</i> , Christian Aid, February 2007, p.15

Evaluation des banques

	Actions entreprises	Objectifs de réduction	Note
Banque Populaire	<p>Caisse Côte d'Azur : maintenance efficace des installations doublées d'une rénovation des installations de climatisation afin de préserver un rendement optimum de celles-ci.</p> <p>En 2005 : forage dans la nappe phréatique afin de bénéficier d'un meilleur rendement des installations et d'éviter de rejeter les calories directement dans l'atmosphère (coût de 800.000 €)</p> <p>En 2006 : toutes les boîtes terminales de soufflage ont été changées, ainsi que tous les thermostats de climatisation dans l'ensemble du bâtiment. (coût de 600.000 €)</p> <p>Groupe : un système de récupération de chaleur VMC double flux va se généraliser</p> <p>Certaines entités du Groupe optimisent déjà leurs consommations d'énergie (Banque Populaire des Alpes). La plupart des Banques Populaires régionales poursuivent ce but à travers leurs programmes de rénovation</p>		1
BNP Paribas	<ul style="list-style-type: none"> - Dans les immeubles centraux de la région parisienne: mise en place de mesures pour réduire les consommations d'électricité (ampoules et tubes basse consommation, interrupteurs avec minuterie et détection de présence) - Pour tout le patrimoine immobilier : GPG Immobilier est intervenu « pour promouvoir des solutions moins consommatrices d'électricité et de fuel » - En 2005 suppression de l'édition papier de la revue de presse du groupe: économie de 800 000 feuilles/mois 		1
Caisses d'Epargne	<p>Plans d'action de réduction suite aux diagnostics effectués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la CNCE: demande de Bilan Carbone aux principaux prestataires et fournisseurs, réduction des émissions liées aux déplacements des salariés (tout type de transport) - Caisse des Alpes: plan déplacement entreprise, renouvellement des équipements électroniques, meilleure maîtrise des consommations d'énergie - Caisse Provence Alpes Corse: privilège utilisation du train sur la ligne Marseille/Paris, écrète les consommations électriques atypiques en agence, contrôle des températures dans les locaux - Nouveau siège aux normes HQE: Sur ventilation de nuit en saison chaude (free-cooling) permettra l'arrêt du système de refroidissement durant cette période. Un système de Gestion Technique Centralisée, indexé à la seule présence des utilisateurs, pilotera le fonctionnement des équipements (chauffage, éclairage des bureaux, etc...) - Quartier d'Austerlitz à Paris (4 000 EPT) : actions mises en œuvre pour réaliser 	<p>Chaque entité décide selon les résultats du BC et ses contraintes du niveau de réduction et de l'échéance</p> <p><i>Nouveau siège de la CE Bourgogne: objectif de réduction de la consommation d'énergie de -50%</i></p>	2

	des économies d'énergie. Un des 3 bâtiments est certifié HQE NF-bâtiments tertiaires, avec gestion de l'énergie en cible « performante » - Nouveau siège de la CE Bourgogne : provenance locale des matériaux, capteurs solaires pour eau chaude sanitaire de 2 étages sur 5, pompe à air, pompe à chaleur, voilage « brise soleil »		
Crédit Agricole	« Axe d'action engagé en 2007 sur l'ensemble des sites franciliens du Groupe : Economie d'énergie : mieux piloter la consommation d'énergie dans les différents bâtiments du périmètre défini » Le Comité Développement Durable a mandaté 3 groupes de travail pour proposer des actions sur les transports, l'énergie et la consommation des matières premières « Site de Saint-Quentin-en-Yvelines : récupération de l'énergie dégagée par les salles informatiques pour chauffer les immeubles »	Objectif de réduction : 10% des consommations d'énergie en un an sur l'ensemble des sites franciliens du Groupe (17700 personnes)	2
Crédit Coopératif	Mise en place : - d'une gestion et d'un suivi de toutes les références de l'économat (optimisation des consommations et achats) - utilisation d'une plateforme logistique pour imprimés bancaires et documentation (dans un 2 nd temps fournitures de bureaux et consommables informatiques) - projet de tri sélectif et recyclage pour le services du siège		1
Crédit Mutuel	Dans l'ensemble des Fédérations régionales, des initiatives de covoiturage ou d'incitation au recyclage		1
Dexia	- Rapport développement durable 2006 sur CD-ROM, réduction du nombre d'imprimantes individuelles et diffusion rationalisée du papier - Réduction des émissions de CO ₂ dues à nos déplacements professionnels : - Gammes de véhicules de fonction incluant systématiquement les véhicules les moins émetteurs de la gamme considérée - Nouvelle circulaire déplacements professionnels renforçant le recours au train - Elargissement de la prise en charge par l'employeur des frais d'abonnement aux réseaux de transports en commun en France et en Belgique, au-delà des exigences de la réglementation - Réduction des consommations d'énergie et émissions dues à notre amortissement : - Achat d'écrans plats et imprimantes multifonctions avec dotation rationalisée dans le cadre du déménagement des effectifs parisiens de DCL à la tour CBX - En Belgique, lors de chaque rénovation d'agence bancaire, une pompe à chaleur de type air/air est systématiquement installée. - Au Luxembourg, Dexia BIL a investi en 2005-2006 dans des travaux importants de remplacement de toutes ses installations de production de froid de son siège social <i>l'Indépendance</i> .	- La consommation de papier par ETP/an devra diminuer de 259kg/ETP/an en 2006 à 100kg/ETP/an en 2010 - permettrait de diminuer les émissions de CO ₂ dues à la consommation de papier de 61,5% en 2010 et de diminuer les émissions globales du groupe de 2 % , à périmètre constant sur la période 2006-2010 - Dexia Sofaxis : plan d'action environnemental 2005- 2006 qui a notamment pour objectif de diminuer la consommation électrique de ses bâtiments de 2% par m ² par an. - Dexia BIL – Luxembourg: objectif de diminuer sa consommation d'énergie de 10%	3
HSBC	Maintenir la neutralité carbone. Plan de gestion du carbone comprenant trois volets : - Gestion et réduction de nos émissions directes - Diminution de l'intensité carbone de l'électricité que nous consommons en achetant de « l'électricité verte » dès que cela est possible. - Compensation des émissions résiduelles afin de parvenir à la neutralité carbone par l'investissement dans des projets créditeurs en carbone.	A fin 2007, notre objectif en terme de réduction des émissions de GES dans le monde est de 5%. En France, nos objectifs de réduction sont de : 1% en terme d'émissions de CO ₂ 2% en terme de consommation d'énergie	3
La Banque Postale	- Plan de Déplacement de l'Entreprise (PDE) - Politique immobilière : maîtrise de l'énergie	Objectif affiché par l'ensemble du groupe : réduire de 5 % les gaz à effet de serre dus au transport entre 2003 et 2007	2
Société Générale	- Economies d'énergie : extension vision conférence, services télé réunions, mise en veille automatique, limitations des voyages professionnels en avion - Gestion de l'énergie : système d'autorégulation pour 56% du parc immobilier - Système de récupération de chaleur : permet de couvrir 86% des besoins énergétiques de chauffage de la Tour SG à la Défense		1

Commentaires

- ◆ HSBC est la seule banque qui a défini des objectifs précis et globaux en ce qui concerne la réduction de ses émissions de CO₂. Cependant, aucun exemple d'action ne permet d'évaluer précisément ses efforts (note 3).
- ◆ Dexia mène des actions dynamiques et a défini des objectifs ambitieux pour certaines de ses entités (note 3).

- ◆ La Banque Postale entreprend des actions intéressantes comme son Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE), et son objectif est ambitieux. Néanmoins, les autres éléments sont trop limités (note 2).
- ◆ Le Crédit Agricole a également fixé un objectif intéressant mais les actions pour y parvenir ne sont pas détaillées et ne semblent pas encore définies (note 2).
- ◆ Les actions entreprises par les Caisses d'Épargne sont encourageantes (concernant le quartier Austerlitz et le fait que la CNCE va demander un Bilan Carbone à ses principaux prestataires et fournisseurs, pratique intéressante). Mais les informations manquent de précision (note 2).
- ◆ En ce qui concerne BNP Paribas, la Société Générale et le groupe Banque Populaire, des actions sont en place mais aucun objectif n'est défini (note 1). Enfin, le Crédit Mutuel et le Crédit Coopératif sont en retard par rapport aux autres banques : très peu d'actions sont entreprises (note 1).

Critère 3 : Consommation et production d'énergies renouvelables

Meilleures pratiques

	BANQUE	MESURE	OBJECTIFS & RESULTAT / Commentaires	SOURCE
Consommation d'énergies renouvelables	Triodos Bank (Pays Bas)	Utilisation de 100% d'électricité verte	Technologies d'économie d'énergie : - Pompes à chaleur - Système de refroidissement centralisé des bâtiments - Détecteurs de lumière - Système de ventilation qui prélève de l'air frais pendant la nuit au lieu d'un système d'air conditionné	<i>Investing in climate change : the role of Dutch banks</i> , Milieu Defensie June 2006, p37
	ABN Amro (Pays Bas)	Aux Pays-Bas, utilisation de 100% d'électricité verte		<i>Investing in climate change : the role of Dutch banks</i> , Milieu Defensie June 2006, Annexe 1 p47
	Fortis (Pays Bas)	Utilisation de 100% d'électricité verte aux Pays-Bas, Belgique et Luxembourg d'ici 2008		Le Journal de l'Environnement, 04/01/2007
Production d'énergies renouvelables	La Nef (France)	Centrale photovoltaïque installée sur le toit de l'immeuble du siège de la Nef à Villeurbanne		www.soleilmarguerite.org/

Evaluation des banques

	Réponses des banques et données publiques	Note
Banque Populaire	- Le siège de la Banque Populaire d'Alsace à Sausheim utilise photovoltaïque et chauffe-eau solaire - « Natexis Banques Populaires avait étudié l'opportunité de souscrire un contrat d'achat d'électricité verte pour son nouvel immeuble d'exploitation "Liberté 2" à Charenton. Après analyse : offre peu pertinente au plan environnemental . Le fournisseur n'allouait pas spécifiquement les produits de son offre au développement de sa production d'énergie verte, et nous ne connaissons pas la fraction d'électricité verte affectée à notre consommation. La question devra être reposée avec le nouveau périmètre Natixis »	1
BNP Paribas	Objectif de consommation d'énergie verte 15% (6 sites parmi les principaux l'atteignent depuis 2003, mais objectif globalement non atteint en 2005) En Allemagne : BNP Paribas et Cortal Consors recourent aux énergies renouvelables à hauteur de 18% de leur consommation d'électricité	2

Caisses d'Epargne	- Caisse d'Epargne des Alpes : « Ecoalp® » - partenariat avec Gaz Electricité de Grenoble (GEG) pour utiliser de l'énergie verte dans l'alimentation des agences, bureaux et siège. Contrat de trois ans qui vise à fournir plus de 6000 MWh par an - La Caisse Poitou-Charente utilise des énergies renouvelables pour 16% et la Caisse Pas de Calais pour 10%. Celle des pays de l'Adour utilise de l'électricité hydraulique pour 20%	2
Crédit Agricole	- L'achat d'éoliennes a déjà été réalisé en 2006 dans le but de produire jusqu'à 10 MWh en 2007 - Site de Saint-Quentin-en-Yvelines : 25% de l'électricité est d'origine renouvelable	1
Crédit Coopératif	Rien pour le moment « mais nous souhaitons y réfléchir, notamment à l'occasion d'un projet immobilier concernant le siège »	0
Crédit Mutuel	Néant	0
Dexia	- France (Dexia Crédit Local) : déménagement du siège à la tour CBX (750 personnes, soit environ 50% des effectifs du groupe en France) : finalisation d'achat d'électricité verte en mars-avril 07. La proportion n'est pas encore connue - Dexia Sofaxis : s'est engagée à utiliser les énergies renouvelables à hauteur de 20% de sa consommation en 2010. Installation de 105 m ² de panneaux solaires photovoltaïques, puissance électrique de 12 000 kW, ce qui représente 1,5 % de la consommation électrique du site (à Vasselay près de Bourges). Plus grande surface de panneaux photovoltaïques en région Centre - En Autriche, les locaux de Kommunalkredit sont alimentés depuis le 1er janvier 2005 en électricité verte certifiée - Dexia Insurance Belgium, Belgique : la plus grande installation de production d'énergie solaire en Belgique. 330 panneaux photovoltaïques soit 42,8 MWh/an suffisant aux besoins en électricité du bâtiment, le surplus de production étant injecté directement sur le réseau	3
HSBC	Le site de la Société Marseillaise de Crédit à Aubagne dispose désormais d'une installation de panneaux solaires pour eau sanitaire. L'initiative devrait être reproduite sur d'autres bâtiments en France	1
La Banque Postale	En 2006, 260 m ² de panneaux photovoltaïques ont été installés sur le toit du Centre Financier de Guadeloupe. La production escomptée est de 47 MWh/an. Cette électricité sera revendue à EDF et évitera ainsi le rejet de 40 tonnes de CO ₂ par an dans l'atmosphère, 85 % de l'énergie produite en Guadeloupe étant d'origine fossile (charbon et fuel). 2007 verra l'installation de 150 m ² supplémentaires afin que toute la surface du toit soit utilisée pour la production d'énergie solaire	2
Société Générale	Augmentation en 2005 de la part d'énergie verte de 21% à 100% pour la Tour Société Générale à la Défense. Les tours consomment 55 000 MWh par an, soit près du 1/4 de la consommation électrique du groupe en France (13% environ de la consommation totale d'énergie en France) Achat de « certificats Verts » via GASELYS (filiale) ; 100% d'électricité verte pour la Tour Société Générale à la Défense 1 ^{er} acheteur de certificats verts en France	2

Commentaires

- ◆ Les banques françaises restent extrêmement loin des 100% de consommation d'énergie ou même seulement d'électricité à base de sources renouvelables, alors que des banques internationales majeures y parviennent déjà (ABN Amro aux Pays Bas). Néanmoins la situation progresse par rapport à 2006 et devrait s'améliorer si les banques mettent en oeuvre leurs engagements.
- ◆ Outre la consommation d'énergies renouvelables, 5 banques en produisent elles mêmes : Banque Populaire, Crédit Agricole, Dexia, HSBC et la Banque Postale. Mais à l'heure actuelle, seules Dexia et la Banque Postale ont dépassé un stade de production symbolique.
- ◆ Dexia a les initiatives les plus dynamiques, surtout en matière de production d'électricité photovoltaïque (note 3).
- ◆ Les Caisses d'Epargne, la Société Générale, la Banque Postale et BNP-Paribas ont également certaines démarches intéressantes mais limitées (note 2). Il est regrettable que BNP-Paribas ne remplisse pas son objectif utile de 15% d'énergie verte.
- ◆ Le groupe Banque Populaire et HSBC ont des initiatives liées à l'énergie solaire mais elles représentent une part marginale des consommations globales. Le Crédit Agricole se lance également mais avec des initiatives très limitées (note 1).
- ◆ Le Crédit Coopératif et le Crédit Mutuel n'ont aucune action en la matière pour l'instant (note 0).

Critère 4 : Transport durable

Meilleures pratiques

	BANQUE	MESURE	OBJECTIFS & RESULTAT / Commentaires	SOURCE
Transport durable	ING Nederland Rabobank Triodos Bank (Pays Bas)	Réduire les émissions de CO ₂ produites par les déplacements en voiture	Accord avec Friends of the Earth Netherlands en 2005 d'utiliser uniquement des voitures de location efficaces énergétiquement	<i>Investing in climate change: the role of Dutch banks</i> , Milieu Defense, June 2006, p.35
	Dexia (France-Belgique)	Prise en charge de 60% de l'abonnement mensuel pour les transports en commun sur toute la France dès janvier 2007		Entretien avec les Amis de la Terre, décembre 2006
	Crédit Agricole (France)	Caisse régionale de Pyrénées-Gascogne : réduire les déplacements professionnels et privés	En concertation avec l'ADEME : objectif de réduction de 10% en optimisant la distance résidence - travail et en réduisant la mobilité de ses salariés	Caisse régionale du Crédit Agricole
	Caisse des Dépôts (France)	Réalisation d'un Plan de Déplacement d'Entreprise à Bordeaux		ADEME : http://www.epommweb.org/ecomm2004/posters/francais/ROULANDEFr.pdf

Evaluation des banques

	Réponses des banques	Note
Banque Populaire	<p>Lorsque Natexis Banques Populaires a pris la décision de renforcer sa présence à Charenton : réalisation d'une étude d'impact ; partenariats avec la Commune de Charenton et la RATP pour financer une ligne de bus pour les salariés, bénéficiant à toute la commune. 4 000 salariés concernés. Une incitation forte a été faite afin que nos collaborateurs utilisent les transports en commun :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Versement d'une indemnité supplémentaire de transport pour ceux qui auparavant étaient installés à Paris - Poursuite de l'amélioration des transports en révisant notre contribution financière à la liaison par bus entre le métro Cour St-Emilion et nos différents sites à Charenton <p>Déplacements en véhicules personnels : rubrique du site Gestes Verts encourage les collaborateurs à adopter une conduite plus souple</p> <p>Etude en 2006 de l'opportunité de la mise en place d'un système de co-voiturage sur l'intranet de la banque, à la disposition de 9000 collaborateurs</p> <p>Véhicules de service et de fonction (580 véhicules sur tout le périmètre Natexis Banques Populaires et ses filiales) : des véhicules hybrides (Toyota Prius) devraient être proposés aux collaborateurs</p>	2
BNP Paribas	<ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux du dispositif de vidéo et audioconférence réalisé par Global Procurement Group (GPG) pour proposer une alternative aux voyages. - Les déplacements en avion suivent des procédures de validation - Usage du train favorisé notamment sur les réseaux Eurostar et Thalys - Plus de 12 000 salariés en France bénéficient d'une prise en charge d'une partie des frais engagés pour se rendre au travail avec les transports en commun <p>« L'efficacité atteinte dans le contrôle du dispositif, et le développement des activités ne permettent pas d'anticiper de nouvelles réductions significatives pour cette composante des sources d'émissions de CO₂ »</p>	1
Caisses d'Epargne	<ul style="list-style-type: none"> - Caisse d'Epargne des Alpes - plan de déplacement entreprise : mesures visant à optimiser les déplacements liés aux activités professionnelles, en favorisant l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle - « Dans le prolongement de la réalisation de son Bilan Carbone, la CE PAC a signé cette année un partenariat avec l'automobile club d'Aix en Provence pour permettre aux collaborateurs de la zone d'Aix (secteur diffus) la pratique du covoiturage. Par ailleurs, la partie du parking du nouveau siège administratif utilisée pour les véhicules de service de la CEPAC est équipée de moyens électriques permettant d'utiliser demain des véhicules électriques ou hybrides. Parmi les équipements de ce niveau de parking, il est également prévu des emplacements réservés aux vélos » 	1
Crédit Agricole	<p>Initiatives des Caisses régionales:</p> <p>Caisse Pyrénées Gascogne : réduire de 10% les déplacements</p>	1

Crédit Coopératif	<p>Etat des lieux des déplacements des collaborateurs réalisé (nombre de km parcourus)</p> <p>Politique d'achat des véhicules adopté en 2006 : intègre « une dimension environnementale et écologique responsable » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Critères de sélection (émissions de CO₂ < 140 g/km, norme euro de dépollution, filtre à particule, faible consommation ...) - Objectif: remplacer tout le parc automobile sur la période 2006/2007 soit 29 véhicules - Nous prévoyons d'équiper le siège et les délégations générales d'appareils de visioconférences. Ce dispositif sera progressivement étendu dans les agences ce qui permettra de réduire les déplacements professionnels 	1
Crédit Mutuel	<p>Fédération Centre Est Europe : ensemble de mesures pour limiter l'usage de la voiture dans les déplacements domicile-travail des salariés. Objectif : modifier durablement les habitudes des salariés en favorisant l'usage des modes alternatifs à la voiture particulière (transports en commun, vélo, marche à pied...)</p>	1
Dexia	<p>Groupe : depuis septembre 2006, politique de transport durable : application d'une nouvelle directive sur les déplacements professionnels: optimisation des voyages au profit du train --> les collaborateurs ne pourront plus bénéficier de la classe affaire en avion sur les destinations de moins de 3 heures. Seuls les déplacements en train pourront être faits en première classe et ils seront systématiquement privilégiés pour les manifestations et contacts internes.</p> <p>France (Dexia Crédit Local) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge de 60 % (50% jusqu'à présent) des frais d'abonnement aux transports en commun des collaborateurs sur toute la France - Depuis 2006, les gammes de véhicules de fonction les moins émetteurs et véhicules hybrides + développement d'une approche « carbone neutral » (introduction dans le loyer d'un montant permettant d'annuler par l'achat de certificats carbone, les rejets de gaz à effet de serre du véhicule loué) <p>Belgique (Dexia Banque) : Plan de mobilité. Ce système incitatif au recours aux transports en commun et au covoiturage permet à 60 % des collaborateurs de Dexia Banque de recourir à un mode de transport en commun ou non polluant pour leurs déplacements domicile-travail</p>	3
HSBC	<p>France :</p> <ul style="list-style-type: none"> — campagnes d'information auprès des salariés — Recommandation officielle pour utiliser le train pour voyage d'environ 3 heures (de train) — Achat de véhicules hybrides : objectif de remplacer chaque année 12 à 15 véhicules de fonction par des véhicules hybrides — Promotion de la vidéoconférence — « Mise à disposition de Vélos à Assistance Electriques (VAE) dans une de nos agences à Paris pour les déplacements professionnels. Cette initiative pourrait être reproduite dans d'autres agences à Paris » <p>L'utilisation de véhicules hybrides est encouragée à Hong- Kong, au Bangladesh, au Royaume-Uni, en France et au Brésil. Au Mexique, trois véhicules de ce type ont déjà été achetés. Siège de Mexico : 180 places de parking à louer disponibles pour le covoiturage. Une réduction de l'utilisation de 360 véhicules a été estimée pour les trajets domicile-travail.</p> <p>France : remplacement progressif d'une partie des véhicules de fonction par des modèles hybrides (Toyota : -44% de CO₂ en moyenne) : 4 commandés, 10 supplémentaires en 2007</p>	1
La Banque Postale	<p>L'organisation des PDE est en voie de généralisation dans les centres financiers. Une étude est menée pour examiner l'extension de la démarche vers d'autres nouveaux sites de la banque.</p> <p>A ce jour, 5 centres financiers ont réalisés la démarche, d'autres y sont engagés / sur un total de 19 centres financiers (+ DOMTOM)</p> <p>Le centre financier de Rennes a été le premier à obtenir le label transport durable par la communauté urbaine de Rennes. Son action a eu un effet d'exemple, et a entraînée dans son sillage un ensemble d'autres entreprises de l'agglomération rennaise qui souhaitent mettre en oeuvre également ces pratiques.</p> <p>La Banque Postale suit de près les travaux menés par le groupe La Poste sur les véhicules électriques. La banque propose dès à présent des véhicules hybrides en choix alternatif aux véhicules classiques</p>	2
Société Générale	<p>Localisation du siège en fonction de la proximité des transports en commun.</p> <p>Déménagement de 1995 : incitation au rapprochement géographique (prise en charge des frais de déménagement et d'installation, prêts à taux avantageux)</p> <p>Nouvelle instruction voyages destinée à l'ensemble du personnel : limiter les voyages professionnels en avion et privilégier les moyens de transport les moins polluants. les moyens de substitution aux voyages : audio et visioconférence doivent être utilisés. l'utilisation des transports en commun doit être privilégiée dans la mesure du possible - l'utilisation du train par rapport à l'avion, notamment pour tous les trajets de courte distance</p> <p>Le département Organisation a mené courant 2006 une mission d'étude visant à recenser et à promouvoir les dispositifs d'audio et visio-conférence</p>	1

Commentaires

- ◆ Ce critère est mieux renseigné que lors de l'analyse des Amis de la Terre début 2006, ce qui traduit une certaine amélioration. Des initiatives intéressantes sont mises en place mais la plupart restent souvent très vagues (« encourage », « informe », « incite ») et/ou surtout sur un périmètre extrêmement limité au regard de la taille des groupes. Leur généralisation est donc indispensable, rapidement.
- ◆ En conséquence, des marges de progrès énormes existent encore. Aucune banque n'a jusqu'à présent remis en cause les « privilèges » des classes affaires en avion ou des voitures de fonction plus polluantes (plus grosses) pour les cadres dirigeants, avantages qui sont contraires à l'urgence climatique et aux politiques environnementales que développent peu à peu les banques.
- ◆ Dexia a de nombreuses initiatives intéressantes, dont une meilleure pratique dans son système de remboursement des transports en commun sur toute la France (note 3).
- ◆ La Banque Postale a mis en place un ensemble assez ambitieux de Plans de Déplacement de l'Entreprise qui est en voie de généralisation, ce qui laisse prévoir une amélioration dans l'année 2007 (note 3).
- ◆ Le groupe Banque Populaire a entrepris quelques actions et a des initiatives en cours : il devrait donc y avoir des améliorations en 2007 (note 2).
- ◆ Enfin, les initiatives de BNP-Paribas, du Crédit Mutuel, du Crédit Coopératif, des Caisses d'Épargne, du Crédit Agricole, de la Société Générale et de HSBC restent très limitées (note 1).

Critère 5 : Immobilier écologique

Meilleures pratiques

	BANQUE	MESURE	OBJECTIFS & RESULTAT / Commentaires	SOURCE
Immobilier écologique	HSBC (Royaume-Uni)	Toute nouvelle acquisition d'un immeuble de taille significative aura pour premier critère de choix le respect des normes HQE		Réponse au questionnaire des Amis de la Terre

Evaluation des banques

	Réponses des banques	Note
Banque Populaire	<ul style="list-style-type: none"> - Sièges des Banques Populaires Aquitaine, Atlantique et Alsace, récemment construits aux normes HQE - Siège de Bordeaux : normes HQE, façade ventilée et climatisations individuelles - Ouest : étude sur la possibilité de réaliser son programme de rénovations d'agences en HQE - Sud-Ouest : bilan énergétique des agences à rénover prévu avec l'ADEME - rénovation et mise en place de systèmes plus économes - Atlantique : nouveau siège aux normes HQE - plan de réduction des consommations d'électricité est prévu (spots façades, écrans ordinateurs...), ainsi qu'un système de récupération des eaux pluviales pour les circuits secondaires dont le gain estimé est de 30% - Natixis Banques Populaires : immeuble Liberté II - 2400 collaborateurs - éléments HQE (éco-gestion) pour minimiser l'impact de son exploitation sur l'environnement. « La mise en œuvre de la démarche HQE sera étudiée pour tout nouveau programme de construction ou rénovation de sites dont Natixis est le propriétaire » - Des Banques Populaires régionales sont en cours d'initiative de verdissement de leur immobilier. Les démarches sont en cours d'élaboration et il n'y a pas de reporting chiffré disponible actuellement - Toutes les entités du Groupe sont attachées à inclure les problématiques environnementales à tout projet de rénovation ou de construction 	2

BNP Paribas	« L'ensemble du parc immobilier du groupe BNP-Paribas fait l'objet d'une politique spécifique visant à maîtriser ses coûts d'exploitation et par là même ses consommations, notamment d'eau et d'électricité »	1
Caisses d'Epargne	<p>Caisse régionale Provence Alpes Corse : construction nouveau siège réalisé selon des normes HQE (6000 m², 350 collaborateurs, 260 places de parking résidentiel proposées au voisinage). Choix des équipements selon des critères de performance énergétique, environnementale et économique pour la partie gestion du bâtiment. Sur ventilation de nuit en saison chaude (free-cooling) permettra l'arrêt du système de refroidissement durant cette période. Un système de Gestion Technique Centralisée, indexé à la seule présence des utilisateurs, pilotera le fonctionnement des équipements (chauffage, éclairage des bureaux, etc...)</p> <p>Pour les 3 nouveaux immeubles du Groupe déjà construits - quartier d'Austerlitz à Paris / 4000 ETP - actions mises en œuvre pour réaliser des économies d'énergie et pour inciter les usagers et les exploitants à adopter de bonnes pratiques écoresponsables</p> <p>Nouveau siège de la CE Bourgogne - Dijon : 5000m² - 1^{er} bâtiment de la région conçu et réalisé selon une démarche de développement durable – provenance locale des matériaux, capteurs solaires pour eau chaude sanitaire de 2 étages sur 5, pompe à air, pompe à chaleur, voilage « brise soleil » - réduction de la consommation d'énergie : objectif - 50%</p>	2
Crédit Agricole	CA Immobilier est en train de finaliser sa politique environnementale et vient de lancer une démarche de certification ISO 14001 sur le périmètre des immeubles franciliens	1
Crédit Coopératif	<p>Siège futur du groupe : réflexion en cours. Dans les critères de choix du bâtiment sont intégrés la dimension HQE, mais aussi les effets induits sur le temps de déplacement des collaborateurs.</p> <p>Le siège n'est pas climatisé par choix des salariés</p> <p>Réflexion test lancée sur la rénovation de l'agence de Toulouse</p> <p>Réseau : nous élaborons actuellement une charte d'aménagement qui intégrera aussi dans le cahier des charges des critères sur les matériaux utilisés</p>	1
Crédit Mutuel	<p>– Intégration des critères (notamment gestion de l'énergie ou pour le choix des solutions techniques) liés à l'environnement pour les nouveaux projets immobiliers</p> <p>– Projet d'extension du Bischenberg (centre de formation du Groupe Centre Est Europe) : L'objectif est de diviser par deux la consommation d'énergie au mètre carré. Utilisation de parois double peau, toiture végétale, chaudière à condensation, traitement d'air double flux, etc</p> <p>– Construction du nouveau siège régional de la Fédération Midi-Atlantique : prise en considération des normes haute qualité environnementale (HQE)</p>	1
Dexia	<p>Politique de prise en compte des impacts environnementaux de ses investissements immobiliers, construction ou acquisition</p> <p>2006 : 1^{ère} phase des constructions des sièges des entités basée sur des normes ou labels : Dexia BIL au Luxembourg : nouveau centre administratif de Belval-Ouest ; Dexia Banque en Belgique : Dexia Tower à Bruxelles</p> <p>France : déménagement des bureaux de Dexia à la tour CBX (env 50 % des effectifs en France : 750 sur 1500). La tour CBX n'est pas de conception HQE mais une gestion HQE est à l'étude</p>	2
HSBC	<p>« Toute nouvelle acquisition d'un immeuble de taille significative aura pour premier critère de choix le respect des normes HQE »</p> <p>Siège de HSBC Mexique : certification « Leadership in Energy and Environmental Design », notamment pour la gestion des déchets. Le siège social a réduit sa production annuelle de CO₂ de 180 tonnes. De plus, il utilise des systèmes d'éclairages économiques qui réduisent les émissions de CO₂ d'environ 205 tonnes par an</p> <p>Poursuite des prédiagnostics énergétiques sur 5 immeubles supplémentaires (10 au total depuis 2005) ; optimisation et modification des équipements (air conditionné, chauffage, équipements)</p>	2
La Banque Postale	<p>Objectif du groupe La Poste : Intégrer des critères de développement durable dans les nouvelles constructions.</p> <p>La Banque Postale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - intègre des critères HQE dans le cadre de la rénovation de bâtiment, lorsque les conditions de réalisation le permettent - va intégrer des critères de performance énergétique dans les actions qu'elle mène sur son patrimoine immobilier. Ce patrimoine a été transmis à la banque lors de sa création le 1^{er} janvier 2006. Les dispositifs de gestion de ces immeubles sont donc récents et achèvent de se mettre en place 	2
Société Générale	Projet de construction d'une nouvelle tour (68 000m ² de bureaux) : certification HQE. La construction de la tour Société Générale en 1995 a fait l'objet d'études pour mieux maîtriser la consommation d'énergie	2

Commentaires

- ◆ L'évaluation prend en compte le fait que c'est, selon l'ADEME, la rénovation du bâti ancien qui constitue le principal défi et le plus gros potentiel de réduction des émissions de CO₂ dans le bâtiment (davantage que la construction du neuf). En conséquence, les programmes de

rénovation des anciens bâtiments des banques sont prioritaires par rapport à la construction de bâtiments neufs.

- ◆ Élément positif, toutes les banques ont lancé des initiatives en la matière et la démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) s'impose rapidement comme une norme de référence pour la construction de bâtiments neufs.
- ◆ Élément négatif, la rénovation des bâtiments anciens ne fait que rarement l'objet d'efforts spécifiques : seul le groupe Banque Populaire la mentionne explicitement. Pourtant, la totalité des banques utilise au moins en partie des bâtiments anciens.
- ◆ Le groupe Banque Populaire a la politique la plus claire. Plusieurs projets de construction mais aussi de rénovation sont menés (note 3).
- ◆ Les Caisses d'Épargne, le Crédit Mutuel, Dexia et HSBC, La Banque Postale et la Société générale ont des démarches et/ou des politiques assez intéressantes quoique trop limitées (note 2).
- ◆ BNP-Paribas, le Crédit Agricole, le Crédit Coopératif et le Crédit Mutuel ont à l'heure actuelle une politique beaucoup plus limitée (note 1). Le Crédit Agricole et le Crédit Coopératif sont en train d'élaborer des politiques, ce qui devrait entraîner des améliorations.

Critère 6 : Achèvement de la neutralité carbone : compensation

Meilleures pratiques

	BANQUE	MESURE	OBJECTIFS & RESULTAT / Commentaires	SOURCE
Neutralité carbone et compensations	Caisse des Dépôts (France)	Novembre 2006 : neutralité carbone atteinte	2 ou 3 projets de fourniture d'énergie (petite hydroélectricité, éolien, capture de méthane) en Asie et Amérique du Sud. Projets rentrant dans le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP), certifiés par les Nations-Unies	Communiqué : www.caissedesdepots.fr/FR/espace_presse/comm2006/cp_neutralite_271106.pdf
	Crédit Suisse (Suisse)	Neutralité carbone atteinte en 2006 pour la Suisse et les transports aériens. Achat de droits de réduction d'émissions pour compenser 243000 t éq CO ₂ pour la période 2006-2008 « Parce que les organisations environnementales sont très sceptiques en ce qui concerne les puits carbone - dû à l'incertitude concernant la capture sur de très longues périodes - Crédit Suisse a décidé pour le moment de ne pas accepter de certificats pour les puits carbone »	Co-opération avec un spécialiste externe <i>3C Climate Change Consulting - Frankfurt</i> qui offre des services de neutralité de gaz à effet de serre	https://www.credit-suisse.com/responsibility/en/neutrality.html
	Goldman Sachs (Etats-Unis)	Engagement à la neutralité carbone		www.ecosystemmarketplace.com
	HSBC (Royaume Uni)	Octobre 2005 : neutralité carbone atteinte pour le groupe (périmètre monde), avec réduction et compensation de ses émissions de CO ₂	Compensations réalisées par le financement de projets entrant dans le cadre du Mécanisme de Développement Propre (MDP) du Protocole de Kyoto, pour 17 millions \$	Voir HSBC, rapport sur la responsabilité sociétale
	Barclays (Royaume-Uni)	La neutralité carbone sera atteinte en 2007	Compensations réalisées par l'achat de certificats, « avec une forte proportion venant de projets communautaires d'efficacité environnementale en Afrique et en Inde, qui apportent également des bénéfices sociaux »	<i>Coming clean : Revealing the UK's true carbon footprint</i> , Christian Aid, February 2007, p.16
	Triodos (Pays-Bas)	A atteint la neutralité carbone	La banque hollandaise vise à réduire ses émissions de CO ₂ en utilisant de l'électricité provenant de sources d'énergie renouvelable et en réduisant sa consommation d'énergie autant que possible. Les émissions restantes sont compensées par l'achat de crédit carbone à l'organisation <i>KlimaatNeutraal Groep</i> ,	

Evaluation des banques

	Réponses des banques	Note
Banque Populaire	Natexis Banques Populaires souhaite en priorité concentrer ses efforts sur une diminution de ses émissions, et soutenir par ses financements des projets de type « Kyoto », avant d'étudier des systèmes de compensation.	0
BNP Paribas	Implication de Cortal Consors dans le projet <i>Action Carbone</i> – campagne <i>Investir Util</i> : reverse le montant des droits d'entrée collecté sur une gamme de fonds à l'association Good Planet – la somme obtenue a financé l'achat de 120 000 arbres qui seront plantés au Chili dans les 5 prochaines années. Renouvellement de la campagne en 2006 pour financer un projet d'efficacité énergétique au Cambodge	1
Caisses d'Epargne	Le groupe veut avancer « vers un engagement carbone neutre ». « Notre objectif sera défini plus précisément en fin de l'année 2007 (échéance et actions favorisant la neutralité) lors de la démarche pilote SME et en tenant compte des résultats des Bilans Carbone effectivement réalisés (en espérant que nous disposions d'environ 10 Bilans Carbone représentatifs en 2007) »	1
Crédit Agricole	Le Crédit Agricole souhaite devenir une banque « zéro carbone » pour ses émissions directes Il est prévu de planter environ 50 ha de forêts sur des terrains en jachère, en tant que puits de carbone, sur le foncier disponible du Crédit Agricole en 2007	1
Crédit Coopératif	Néant	0
Crédit Mutuel	Néant	0
Dexia	Plan d'action qui vise la neutralité carbone de notre groupe s'articule autour de trois objectifs : – prévenir l'existence d'impacts environnementaux majeurs dans nos nouveaux bâtiments – réduire nos émissions de CO ₂ et nos consommations d'énergie dans nos bâtiments existants et dans le cadre de nos déplacements professionnels. Compenser la marge non réductible des émissions : Compensation en 2007 des émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie (électricité, gaz et fioul) ainsi qu'aux déplacements professionnels de l'année 2006 des entités incluses au reporting environnemental 2005 (Dexia Banque, Dexia Insurance Belgium, Dexia BIL, Dexia Crédit Local, Dexia Crediop, Dexia SA) Les émissions de CO ₂ du groupe Dexia sont de 35 000 teq CO ₂ pour 2005. La compensation se fera en 2007 selon une démarche méthodologique et s'accompagnera d'une certification externe des projets de compensation - En France, Dexia Sofaxis, filiale de Dexia Crédit Local, termine actuellement la création d'un puits de carbone par l'achat de 5 ha vierges dans le Cher, qui constitueront, après reboisement, le premier puits de carbone français initié par une entreprise privée. Ce puits permettra de compenser ses émissions de CO ₂ et sera un « appartement témoin » pour les collectivités locales françaises	3
HSBC	La neutralité carbone est atteinte pour le groupe depuis fin 2005 Montant payé dans les achats de crédits d'émissions = 170 000 tonnes à 4,43 \$ par tonne En 2004, aux Etats-Unis, HSBC a acheté 68 000 MWh afin de compenser 30% de ses émissions soit 24 000 tonnes de CO ₂ . En juin 2005, HSBC a acheté 11 000 MWh de certificats d'énergie renouvelable permettant ainsi de compenser 100% des émissions de GES par les agences et les centres technologiques en Colombie Britannique. A titre d'essai, HSBC a compensé ses émissions totales du dernier trimestre 2005 à travers 4 projets : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Te Apati wind farm - North Island, Nouvelle-Zélande – Réduction de CO₂ de 125 000 tonnes sa quantité de carbone – Une ferme éolienne, d'une surface de 1,150 hectares et constituée de 55 turbines d'une capacité de 1.65 mégawatts chacune, est capable de générer assez d'électricité pour 45 000 maisons de taille moyenne ; ◆ Organic waste composting - Victoria, Australie – Réduction de CO₂ de 15 000 tonnes ; ◆ Sandbeierdorf agricultural méthane capture - Sandbeierdorf, Allemagne- Réduction de CO₂ de 14 000 tonnes - Les émissions de méthane sont réduites d'environ 90% ; ◆ Vensa Biotek biomass co-generation - Andhra Pradesh, Inde - Réduction de CO₂ de 16 000 tonnes – L'objectif est de produire 4 mégawatts d'électricité à partir d'agriculture biodynamique 	5
La Banque Postale	Néant	0
Société Générale	Objectif neutralité carbone. Echéance et périmètre : le projet est en cours d'étude et dépendra du résultat et de la qualité des données obtenues	1

Commentaires

- ◆ Ce critère évolue positivement en une année. La direction donnée par HSBC est suivie par d'autres : en France, la Caisse des Dépôts a lancé en 2006 une remarquable politique de reporting, réduction et compensation de ses émissions directes totales ; de nombreuses

banques au niveau international travaillent dans cette direction. Il semble que la compensation carbone devient assez rapidement une démarche « normale » voire une obligation morale pour les banques.

- ◆ HSBC est leader mondial en la matière. Le groupe a une politique aboutie et finance des projets de compensation pour ses émissions résiduelles. Il a fait d'emblée le choix de ne pas financer de projets controversés de plantations. Il reste encore une marge d'amélioration dans la consolidation de ses compensations (note 5).
- ◆ Dexia a défini un plan d'action intéressant et précis, prévoyant la compensation de ses émissions en 2007 ce qui laisse présager une amélioration (note 3).
- ◆ Le Crédit Agricole et la Société Générale sont nettement moins avancés mais ont un projet en cours, une amélioration est donc également probable en l'année 2007 ; en ce qui concerne BNP Paribas, Cortal Consor est engagé dans le projet Action Carbone, mais le périmètre et l'engagement restent très limités (note 1 pour les trois banques).
- ◆ Les Caisses d'Epargne souhaitent se diriger vers un engagement carbone neutre mais leur politique n'est pas encore définie (note 0). Le groupe Banque Populaire, la Banque Postale, le Crédit Coopératif et le Crédit Mutuel n'ont pas encore de politique visant la neutralité carbone, même si certains y réfléchissent (note 0).

Evaluation globale de l'enjeu 3 – Impacts directs climatiques et énergétiques

	Critère 1 Evaluation des consommations et reporting des émissions (note sur 5)	Critère 2 Réductions des émissions (note sur 5)	Critère 3 Consommation et production d'énergies renouvelables (note sur 5)	Critère 4 Transport durable (note sur 5)	Critère 5 Immobilier écologique (note sur 5)	Critère 6 Neutralité carbone et compensation des émissions (note sur 5)	Enjeu 3 Impacts directs climatiques et énergétiques (note sur 10)
Banque Populaire	1	1	1	2	2	0	2,3
BNP Paribas	3	1	2	1	1	1	3
Caisses d'Epargne	2	2	2	1	2	1	3,3
Crédit Agricole	2	2	1	1	1	1	2,7
Crédit Coopératif	1	1	0	1	1	0	1,3
Crédit Mutuel	1	1	0	1	1	0	1,3
Dexia	2	3	3	3	2	3	5,3
HSBC	4	3	1	1	2	5	5,3
La Banque Postale	1	2	2	2	2	0	3
Société Générale	2	1	2	1	2	1	3
Moyenne	1,9	1,7	1,4	1,4	1,6	1,2	3,1

Commentaires

- ◆ Les impacts directs sont l'enjeu dans lequel les banques ont lancé le plus d'initiatives dans l'année écoulée et évoluent le plus rapidement (avec le secteur des produits bancaires aux particuliers). D'autre part, si les engagements des banques sont effectivement mis en oeuvre, de nombreuses améliorations sont à prévoir.
- ◆ Cependant, seules deux banques sur dix aujourd'hui atteignent la moyenne (Dexia et HSBC), ce qui montre la marge énorme d'amélioration demeurant pour la totalité des banques.
- ◆ D'autre part, cet enjeu est le moins impactant sur les métiers bancaires eux mêmes (risques, stratégies de financements, etc). C'est donc l'enjeu le plus facile à améliorer. Malgré des notes plus que modestes, certaines banques ont déjà tendance à utiliser cet enjeu pour pallier l'absence d'efforts réels dans le coeur de leur métier, les politiques de financements. Les Amis de la Terre ne sauraient en aucun cas tolérer ce type de prétexte.
- ◆ **Analyse par banques** : sur l'analyse globale de l'enjeu 3, il est possible de répartir les banques en trois groupes :
 - ◆ Deux leaders se détachent réellement, HSBC et Dexia (5 et 5,3 sur 10). Mais ils ne sont qu'à la moyenne.
 - ◆ Six autres banques, quoiqu'en progression, forment un groupe médian dont les notes demeurent faible (2 à 3 sur 10) : Banque Populaire, BNP-Paribas, Caisses d'Epargne, Crédit Agricole, La Banque Postale, Société Générale.
 - ◆ Deux banques sont nettement en retard, le Crédit Coopératif et le Crédit Mutuel (1,3 et 1,6 sur 10). C'est pour le moins surprenant pour le Crédit Coopératif, banque sociale d'une part et à taille réduite d'autre part, avec de ce fait des émissions très limitées à réduire et compenser.

Recommandations

Pourquoi une politique sur les impacts directs ?

Compte tenu de leur activité spécifique de service, les banques ont des impacts environnementaux directs limités. Cependant, les Amis de la Terre estiment qu'ils doivent être pris en compte et réduits pour les raisons suivantes :

- ◆ Les banques peuvent montrer le bon exemple à leurs clients : si elles réduisent chaque année leurs émissions de CO₂, pourquoi leurs clients ne le pourraient-ils pas ?
- ◆ La réduction des impacts directs de la banque renforce la cohérence de sa politique environnementale globale ;
- ◆ Les démarches de réduction des impacts directs, si elles sont bien conçues et expliquées, sont généralement perçues en interne de manière positive et motivante pour les collaborateurs, qui sont parfois même dans l'attente de ce type d'initiatives difficiles à lancer à l'échelle individuelle ;
- ◆ La réduction des impacts directs est positive pour l'image de l'entreprise ;
- ◆ **Surtout, cette approche permet la sensibilisation d'une large partie des collaborateurs aux enjeux climatiques et énergétiques, et au besoin d'intégrer ces enjeux de manière transversale dans l'ensemble des activités. La réduction des impacts directs doit aider à créer dans la banque un état d'esprit facilitant par cohérence et analogie la prise en compte des enjeux climatiques et énergétiques dans les métiers bancaires eux mêmes.**

Un enjeu volontairement surpondéré

Les enjeux directs représentent 10% de la notation finale des banques dans l'analyse des Amis de la Terre. Au regard des sommes investies, de la consommation d'énergie ou des émissions de CO₂ générées directement par les banques, il est clair que cet enjeu est surpondéré par rapport aux émissions indirectes de CO₂ et volumes financiers liés aux activités de financement et d'investissement des banques (impacts indirects de l'enjeu 2). Par exemple, les dépenses énergétiques ne représentent en moyenne qu'1% des dépenses des banques ¹¹⁵. En termes climatiques réels, l'enjeu 3 ne devrait probablement pas dépasser 1% ¹¹⁶.

Les Amis de la Terre font le choix de la surpondération en estimant que la sensibilisation des collaborateurs, encore extrêmement insuffisante, peut être efficace via cet enjeu interne potentiellement mobilisateur, et que cette sensibilisation permet ensuite une démarche proactive plus rapide et efficace dans les activités de financement et d'investissement, coeur du métier bancaire.

Il est cependant clair d'une part que la réduction par les banques de leurs impacts directs, nécessaire en soi, ne peut en aucun cas être un prétexte à reporter les immenses chantiers nécessaires à la réduction de leurs impacts indirects, d'autre part que cette surpondération ne durera pas très longtemps dans l'analyse des Amis de la Terre.

Une politique de réduction des émissions et de neutralité carbone en 8 étapes d'ici fin 2008

Les Amis de la Terre recommandent aux banques une politique de réduction des émissions et de neutralité carbone d'ici fin 2008. C'est le temps maximum qu'une banque devrait prendre pour y parvenir, dans la mesure où elles ont toutes déjà lancé des chantiers sur leurs impacts directs, et que ces impacts directs sont très modestes au regard de la taille et des moyens dont elles disposent.

La politique de réduction des émissions et de neutralité carbone s'articule en 8 étapes. **Il est essentiel de prendre en compte le fait que ces étapes sont chronologiques et que LA priorité est la réduction des émissions (et non leur compensation).** L'inverse pourrait être contre-productif.

1. Reporting des émissions directes totales de gaz à effet de serre (Bilan CO₂)

L'étape initiale est la réalisation de bilans carbone avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie). Le bilan carbone inclut le reporting et le suivi des consommations d'énergies mais est nettement plus large. Techniquement, les bilans peuvent être effectués par un cabinet d'étude indépendant ¹¹⁷.

La majorité des banques ont déjà initié des Bilan Carbone avec l'ADEME (à l'exception de BNP-Paribas qui utilise sa propre méthodologie). Cependant, les bilans actuels concernent seulement quelques bâtiments, soit un périmètre souvent très limité. La démarche doit donc être poursuivie et amplifiée :

- ◆ en la généralisant rapidement à l'ensemble des filiales des groupes (et des Caisses régionales le cas échéant) ;
- ◆ en incluant progressivement l'ensemble des activités à l'étranger.

¹¹⁵ *Investing in climate change : the role of Dutch banks*, Milieu Defensie, June 06, annexes

¹¹⁶ *Financing climate change : RBS, the Oil and Gas Bank*, Platform, February 2007. L'ONG britannique calcule que les émissions directes de RBS entre 2001 et 2005 représentent 1 à 3% des émissions indirectes de la banque au travers des financements dans le seul secteur du pétrole et du gaz. On peut donc estimer que la proportion est inférieure à 1% en prenant en compte l'ensemble des financements octroyés par la banque

¹¹⁷ Voir le site de l'ADEME : www.ademe.fr/Outils/BilanCarbone/Default.htm

La publication des résultats du Bilan Carbone est essentielle. Sur la base des résultats, le Bilan Carbone permet d'identifier les sources d'émissions principales, et de mettre en place une stratégie et des actions concrètes de maîtrise des consommations et de réduction des émissions.

Progressivement, les mesures doivent être fiabilisées afin d'affiner les diagnostics.

Le Carbon Disclosure Project ¹¹⁸

Le Carbon Disclosure Project (CDP) est une demande d'information signée à ce jour par 225 investisseurs représentant 31 000 milliards de dollars et envoyée aux entreprises. Sous la forme d'un questionnaire annuel (depuis 4 ans), le CDP demandait en 2006 à 2180 entreprises multinationales de communiquer leurs émissions de CO₂.

Cinq banques de cette étude ont répondu au CDP en 2006 : Crédit Agricole ¹¹⁹, Dexia ¹²⁰, HSBC ¹²¹, Société Générale ¹²² et BNP-Paribas. Quoiqu'elle ait répondu, BNP-Paribas a refusé de rendre sa réponse publique, ce qui va dans le sens inverse de la transparence recherchée par le CDP.

Le questionnaire du CDP est composé de plusieurs questions, auxquelles les banques sont encore aujourd'hui dans l'incapacité de répondre, et notamment :

- ◆ Question n°5. Opérations : Quelle est la quantité en tonnes eq. CO₂ des émissions annuelles des six principaux gaz à effet de serre produits par vos équipements dans les zones suivantes : globalement / pays de l'annexe B du protocole de Kyoto / pays concernés par la Directive européenne sur les émissions ?
- ◆ Question n°6. Produits et services : Estimez-vous les émissions liées à : l'utilisation de et la disposition de vos produits et services ? / votre chaîne d'approvisionnements / d'autres émissions indirectes (par exemple voyages d'affaires). Si oui, pour chaque élément qui précède, fournissez SVP d'autres informations. Si non, envisagez-vous de le faire et si oui à quand ?
- ◆ Question n°7. Réduction d'émissions : Avez-vous des programmes de réduction d'émissions en cours ? Si oui, quand ont-ils été établis et quelles sont les cibles ? Quelles ont été les réductions réalisées, l'investissement impliqué et les coûts ou les économies associés ? Veuillez détailler également toutes les cibles et les coûts ou les économies prévus. Si non, envisagez-vous de le faire, et si oui quand ?

Le CDP est une démarche intéressante et utile, car elle émane d'investisseurs privés désireux de connaître davantage l'impact climatique des entreprises dans lesquelles ils investissent, afin de pouvoir en tenir compte le cas échéant dans leurs stratégies d'investissement.

Cependant, malgré le poids financier colossal que représentent les investisseurs promouvant le CDP, il faut noter que les réponses au CDP demeurent généralement très incomplètes, et que le taux de réponse plafonne depuis un an. D'autre part, le CDP étant un simple outil de reporting, il ne dispense en aucun cas de réaliser des bilans CO₂. Enfin, le fait qu'une banque dise répondre au CDP ne signifie pas qu'elle fournit toutes les réponses demandées dans le questionnaire. En conséquence, **le CDP n'est en aucun cas un élément suffisant** pour que la banque qui y répond puisse affirmer qu'elle a une politique de mesure et de reporting complète de ses émissions.

2. La priorité : la réduction des émissions directes

La réduction des émissions directes des banques est la priorité. Il est impératif que les banques réduisent autant que possible leurs émissions AVANT de chercher à les compenser en finançant des projets externes.

¹¹⁸ Voir <http://www.cdproject.net/>

¹¹⁹ Lire sa réponse au CDP sur http://www.cdproject.net/responses_cdp3.asp#C-

¹²⁰ Lire sa réponse au CDP sur http://www.cdproject.net/responses_cdp3.asp#C-D

¹²¹ Lire sa réponse au CDP sur http://www.cdproject.net/responses_cdp3.asp

¹²² Lire sa réponse au CDP sur http://www.cdproject.net/responses_cdp3.asp#S-T

- ◆ Afin que cette priorité soit clairement intégrée dans les politiques des banques, **des objectifs pluri-annuels de réduction doivent être fixés et rendus publics**. C'est la démarche mise en oeuvre par la Caisse des Dépôts qui s'engage à baisser ses émissions de 3% par an en moyenne pour parvenir au facteur 4 d'ici 2050 (division par quatre de ses émissions directes). Cet objectif remarquable devrait être repris par toutes les banques, car c'est le seul cohérent avec l'objectif pris par l'Etat français. Un objectif annuel est trop court pour avoir une influence significative à la fois en terme de sensibilisation et de résultat.
- ◆ D'autre part, une **politique transversale de sensibilisation, information et explication** à destination de l'ensemble des collaborateurs est impérative pour les impliquer. Elle permet d'améliorer la maîtrise des consommations et de les réduire. Cette démarche de pédagogie interne doit intégrer des « piqûres de rappel » à intervalles réguliers, et non un seul effort initial. Bien conçue, cette démarche est généralement très bien acceptée voire appréciée et motivante pour les collaborateurs, qui sont même parfois dans l'attente de ces initiatives mais ont des difficultés à les lancer isolément.
- ◆ Afin de réduire concrètement leurs émissions directes, les banques ont besoin de **mettre en place des politiques sectorielles concernant au moins les quatre secteurs clés en terme d'émissions de CO₂ du secteur bancaire**¹²³ :
 - transport ;
 - immobilier ;
 - énergies ;
 - matériaux entrants (achats).
- ◆ Les mesures recommandées dépendent largement des données de chaque site. En conséquence, il est nécessaire de travailler site par site, en commençant par les plus importants. Même si tout compte à terme, il peut être intéressant de choisir dans un premier temps des actions à fort impact, car elles sont plus motivantes pour les collaborateurs qui les mettent en oeuvre.

3. Transport durable

Compte tenu de l'impact colossal des transports (premier secteur émetteur de CO₂ en France, en hausse constante), les pouvoirs publics devront légiférer afin d'en réduire la croissance soutenue et les émissions. Des mesures ont été prises récemment :

- ◆ 10 mai 2006 : l'affichage d'une étiquette énergie est obligatoire sur toutes les voitures neuves à la vente ;
- ◆ 30 décembre 2005 : la loi de finances 2006 fait dépendre le montant de la TVS (taxe sur les véhicules de société) du niveau d'émissions de CO₂ des véhicules.

Les Amis de la Terre recommandent la création d'une politique transport durable au sein des banques. Elle doit inclure les trajets professionnels et les trajets domicile-travail des collaborateurs. L'entreprise doit établir un Plan de Déplacement de l'Entreprise (PDE) avec l'ADEME, qui fixe des objectifs de réduction globale du transport année par année et respecte la hiérarchie suivante :

- ◆ **Réduire** les transports partout où c'est possible grâce aux technologies de l'information (télétravail, vidéoconférence, webcam, skype, etc) ;
- ◆ Privilégier les **transports doux** (à pied, en vélo) et les transports en commun (train, bus), notamment avec des incitations matérielles et financières pour les collaborateurs (existence d'un local vélo et de douches et vestiaires dans les locaux ; remboursement de l'abonnement pour les transports en commun y compris dans les régions, et au delà de 50%)
- ◆ Encourager les collaborateurs à la **proximité domicile-travail** par des incitations financières ;
- ◆ Lorsque la voiture s'avère indispensable, encourager le **covoiturage** par des incitations financières ; pour les voitures de fonction, privilégier les moins polluantes (voitures

¹²³ Dans le Bilan Carbone de la Caisse des Dépôts, ces 4 secteurs représentent 97% des émissions du groupe

hybrides) de classe A (émissions < 100 g CO₂ / km) ; remettre en cause la logique hiérarchique injustifiable écologiquement selon laquelle un cadre supérieur doit obligatoirement bénéficier d'une voiture plus polluante (car plus grosse) qu'un cadre standard ;

- ◆ Réserver l'**avion** pour les trajets inévitables, surtout intercontinentaux ; interdire l'avion pour des trajets de moins de 1000 km lorsqu'existe une liaison ferroviaire rapide.

4. Immobilier écologique

L'immobilier est la seconde source d'émissions en France, en hausse constante. Trois éléments sont importants :

- ◆ Point prioritaire : pour le patrimoine bâti existant, mise en place d'un plan ambitieux de rénovation progressive du parc avec objectifs publics et échéancier, avec un objectif technique le plus proche possible de 50 kWh/m²/an de chauffage et eau chaude sanitaire, en fonction des conditions spécifiques de chaque bâtiment ;
- ◆ Pour les nouveaux bâtiments que nécessiteront les banques (que ce soit à la location ou à l'achat), exiger le respect du label THPE (Très Haute Performance environnementale : 68 kWh/m²/an de chauffage et eau chaude sanitaire) puis, lorsqu'il sera finalisé, du label Effinergie (50 kWh/m²/an)¹²⁴ ; choisir la localisation des nouveaux bâtiments avec comme objectif la minimisation des trajets (trajets domicile-travail des collaborateurs, trajets professionnels, trajets de la clientèle).
- ◆ Autant que possible, les banques devraient installer dans leurs bâtiments des systèmes permettant des économies d'énergie : installation de pompes spéciales qui utilisent l'eau souterraine pour chauffer les bâtiments en hiver et les refroidir en été ou connexion du système de refroidissement du parc informatique au système de chauffage des bâtiments.

5. Production et consommation d'énergie renouvelables à 100% d'ici fin 2008

La consommation d'énergie est également un poste lourd en matière d'émissions. Une politique en trois points est recommandée :

- ◆ Réduction de la consommation globale avec objectifs rendus publics ;
- ◆ Production d'énergies renouvelables sur les propriétés immobilières et foncières du groupe, dans la mesure du possible : panneaux solaires photovoltaïques et/ou thermiques sur les toitures et bâtiments, système de chauffage solaire pour les constructions neuves ou lorsque des grosses rénovations le permettent, éoliennes lorsque la situation le permet, etc.
- ◆ Pour la consommation résiduelle, approvisionnement en énergies renouvelables à 100% d'ici fin 2008 (par exemple l'électricité verte du fournisseur Enercoop¹²⁵).

L'électricité verte est un marché ouvert. Plusieurs offres existent dont l'intérêt écologique varie grandement. Le **standard européen EUGENE**¹²⁶ regroupe les labels électricité verte des différents pays européens. En France, le Comité de Liaison Energies Renouvelables (CLER) est en train de mettre en place le label EVE (Electricité Verte), respectant les deux critères du standard EUGENE :

- critère d'éligibilité : source propre. Par exemple, les sources les plus propres excluent l'huile de palme (utilisée pour la biomasse mais dont les impacts dans les pays du Sud sont extrêmement controversés, du fait de monocultures à très grande échelle) ; les grands barrages sont également controversés du fait de leurs impacts souvent irréversibles notamment pour les écosystèmes fluviaux, qui nécessitent pour le moins des critères environnementaux et sociaux très robustes ;

¹²⁴ Voir aussi la note *Diviser par 4 la consommation des bâtiments : mythe ou réalité ?* Olivier Sidler, Société Enertech

¹²⁵ Voir <http://www.enercoop.fr/>

¹²⁶ European Green Energy Network

- critère d'additionalité : le prix de l'électricité verte peut être plus élevé en contrepartie de la garantie que la source est propre. Lorsque l'électricité provient de grands barrages (source dite « propre » la moins coûteuse aujourd'hui), à qui va ce surplus ? La consommation d'électricité verte doit avoir une réelle plus-value environnementale, en accélérant le développement des énergies renouvelables.

La consommation d'électricité verte peut également se faire en restant dans le marché régulé, en « verdissant » sa consommation d'électricité par l'achat de **Certificats Verts**. Le certificat est vendu par un producteur d'énergies renouvelables, solution moins coûteuse pour le consommateur (car le prix du marché régulé est inférieur au prix du marché libre).

6. Achats responsables (matériaux entrants)

Les matériaux entrants ont également un poids significatif en matière d'émissions directes de gaz à effet de serre. Les Amis de la Terre incluent dans cette partie les matériels informatiques (et photocopieurs, téléphonie, etc), le parc automobile, le mobilier, le papier et carton, les fournitures de bureau, etc. A noter que les parcs automobiles et informatiques et le mobilier peuvent être comptabilisés en amortissements, ce qui ne modifie pas les recommandations ci dessous.

Associer les fonctions support est impératif : logistique, achats, services informatiques, service restauration éventuel, etc.

Afin de réduire ce poste, deux axes simultanés sont possibles :

- ◆ Choix des matériels les plus écologiques :
 - les plus durables (afin d'allonger la durée de vie des matériels et d'en diminuer le renouvellement). C'est une mesure également économique, qui aura un impact positif sur les coûts
 - les plus performants énergétiquement (les parcs informatiques sont gros consommateurs d'électricité, et dégagent de la chaleur, qui est une nuisance en été, pénibilise le travail des collaborateurs et nécessite une climatisation accrue, elle même énergivore) ;
 - les plus faciles à recycler en fin de vie (matériaux non polluants et non toxiques, simplification des produits : choix de constructeurs intégrant ces critères dans leur modes de conception et de production des matériels) ;
 - limitation de l'acheminement des matériels : dans la mesure du possible, privilégier les filières locales ou les plus courtes possibles.
- ◆ Dématérialiser autant que possible certains certaines filières (informatique / papier).

7. Achèvement de la neutralité carbone d'ici fin 2008 : compensation des émissions irréductibles

a. Définition de la neutralité carbone

Afin de compléter leur politique de réduction des émissions, les banques devraient atteindre la neutralité carbone d'ici fin 2008. Une banque atteint la neutralité carbone quand elle ne produit plus d'émissions directes de CO₂ sur une base nette. Les banques peuvent réduire les émissions qui proviennent de leur activités, mais elles produiront malgré tout encore du CO₂. Pour compenser ces émissions « irréductibles », les banques peuvent investir dans des projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables.

Rappel : cette marche est complémentaire et d'importance moindre que celle visant à réduire les émissions directes de la banque. Compenser ses émissions sans les réduire peut être contre-productif, car la compensation elle même est controversée.

b. Deux types de controverses sur la compensation

La compensation d'émissions de gaz à effet de serre est un mécanisme volontaire qui génère une double controverse à la fois sur son principe et sur ses modalités (sélection des projets permettant la compensation). Les banques, si elles s'informent correctement, peuvent éviter ces risques en mettant en place des politiques globales, transparentes et exigeantes liées à leurs émissions.

1) Sur le principe : le risque de compenser plutôt que réduire

Le principe de la compensation demeure contesté. Dans une analyse critique, l'expert climatique Jean-Marc Jancovici compare ce système aux indulgences des temps modernes : « La compensation ne tient que si elle s'applique à une partie infime des émissions, expose-t-il. Imaginez que tout le monde s'y mette et compense toutes ses émissions : à la fin, on arrive à une situation absurde. Sur le papier, les émissions ont disparu, mais dans la réalité, il y a toujours nos émissions de CO₂ ». Pour l'ingénieur français, compenser peut être pire que de ne rien faire, « parce que cela nous éloigne un peu plus des baisses réelles auxquelles nous ne pourrions pas couper ». Pour d'autres, c'est un symbole qui n'enlève rien à la nécessité d'agir aux autres niveaux : « Il faut montrer l'exemple. Et quand il n'y a pas d'autre solution que l'avion, faute d'un autre système, il est utile de compenser ses émissions »¹²⁷.

La réduction des émissions demeurent la priorité, la compensation est complémentaire. L'inverse est inacceptable.

2) Sur les modalités : le risque de sélectionner des projets plus négatifs que positifs

Un type de projet de compensation est particulièrement controversé : les plantations.

Les problèmes énergétiques majeurs sont avant tout le gaspillage énergétique et l'utilisation massive d'énergies fossiles. Par conséquent, la solution prioritaire est d'améliorer l'efficacité et la sobriété énergétiques, puis de développer les énergies renouvelables. Ces deux types de projets devraient donc être les seuls acceptés pour compenser les émissions.

Les plantations n'améliorent pas l'efficacité énergétique, et ne diminuent pas la consommation d'énergies fossiles. Elles ne s'attaquent donc en rien aux racines des défis énergétiques présents et à venir. Si leur seul intérêt est de stocker du carbone, cet intérêt même est fragile et controversé : dans les zones à risques, les incendies, sécheresses, tempêtes, maladies, parasites, etc peuvent réduire à néant le stockage du carbone fait pendant des années voire des décennies lors de la croissance des arbres. Si une banque compense ses émissions en finançant pendant 10 ans des forêts qui disparaissent dans les flammes 20 ans plus tard, au bout du compte l'effort de la banque est réduit à zéro, les sommes ont été investies en pure perte, et la banque n'a finalement rien compensé pendant 10 ans. Le gaspillage est total, l'intérêt pour le climat est nul.

En outre, l'expérience montre déjà que les plantations ont de nombreux impacts écologiques et sociaux parfois dévastateurs : emprise sur des terres agricoles, remplacement d'écosystèmes originaux par des espèces non endémiques, consommation d'eau accrue et conflit entre les usagers de l'eau, aggravation de la répartition et la propriété des terres, déplacement des communautés locales (qui peut entraîner des déforestations), aggravation de la pauvreté des populations vulnérables, appauvrissement de la biodiversité (une monoplantation d'eucalyptus a une biodiversité extrêmement faible comparée à une forêt tropicale brésilienne), etc. Le carbone stocké par une plantation est inférieur à l'hectare à celui stocké par la plupart des forêts. Enfin, le calcul du stock de carbone contenu dans les plantations fait également l'objet d'un débat scientifique et ne bénéficie d'aucune méthodologie reconnue par tous.

Les plantations sont encore plus risquées dans les pays du Sud, où les communautés locales et l'environnement bénéficient fréquemment de réglementations beaucoup moins strictes que dans les pays riches, de moyens de défense plus faibles et de droits moins bien respectés.

Compte tenu des risques inhérents à ces projets, les Amis de la Terre considèrent que les plantations sont davantage un problème supplémentaire qu'une solution¹²⁸, et s'opposent fermement aux plantations visant à compenser des émissions.

¹²⁷ Voir <http://blogs.lesoir.be/empreinte-eco/2006/11/09/carbone-zero-dans-le-ciel-bruxellois/>

¹²⁸ Pour en savoir plus sur les problèmes générés par les plantations, voir <http://www.wrm.org.uy/bulletin/37.html#carbon>

Première banque au monde ayant atteint la compensation de ses émissions, HSBC a refusé d'emblée les projets de plantations en 2005. La Caisse des Dépôts, en France, a fait de même en 2006.

c. Pour minimiser les risques : le Gold Standard

Un standard a été développé spécifiquement pour les projets de compensations des émissions : il s'agit du Gold Standard, initié par les trois ONG WWF, SSI (Sud-Sud-Nord) et Hélios International dès 2003¹²⁹. Les Amis de la Terre recommandent vivement la sélection de projets respectant ce standard. Notamment, compte tenu des incertitudes scientifiques liées aux technologies de stockage du carbone (dont les plantations), elles ne figurent pas dans les projets retenus par le Gold Standard, qui se concentre sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables modernes.

d. Les trois organismes proposant des compensations carbone en France

Il existe trois structures en France proposant à la fois un calculateur d'émissions de CO₂ et un service de compensation par achat de crédits pour des projets permettant de réduire des émissions :

- ◆ Action Carbone (programme, 2006)¹³⁰ : programme développé par l'association GoodPlanet¹³¹ fondée par le photographe Yann Arthus-Bertrand. Propose des projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, et des projets de reboisement (plantations) dans des pays du Sud (Madagascar, Chine, Cambodge, Brésil, Chili, Pérou, Colombie). Sélectionne et finance les projets selon un processus informel inspiré du MDP¹³², délivrant des réductions d'émissions vérifiées (REV) mais non certifiées.
- ◆ CO₂ solidaire (ONG GERES, 2004)¹³³ : propose exclusivement des projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables dans des pays du Sud (Cambodge, Maroc, Afghanistan, Inde)
- ◆ Climat Mundi¹³⁴ (entreprise, 2006) : propose des projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables dans des pays du Sud ou des pays riches (Inde, Jamaïque, Australie). 4 critères de sélection des projets (additionnalité, permanence, réductions quantifiables, absence de fuites). Le service proposé par Climat Mundi aux entreprises comporte quatre étapes : mesure des émissions (en réalisant un Bilan Carbone® homologué et subventionné par l'Ademe), réductions à la source par la remise d'un plan d'action identifiant des mesures immédiates, prioritaires et stratégiques ; compensation des émissions restantes, en achetant en gros des crédits carbone et en les annulant ; communication sur la démarche, en proposant une stratégie et des actions de communication spécifiques au programme de compensation du CO₂.

Action Carbone inclut des reboisements dans ses projets (reforestation en Colombie et boisements au Chili) : le peu d'information disponible ne permet pas d'évaluer les impacts de ces projets¹³⁵. En conséquence, les Amis de la Terre déconseillent Action Carbone comme structure de compensation. CO₂ solidaire et Climat Mundi excluent les plantations et se concentrent sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables : les Amis de la Terre recommandent ces deux structures.

8. Evaluation des résultats et mesures correctives

Dès sa conception, la politique de réduction des émissions et de neutralité carbone doit intégrer des indicateurs permettant d'effectuer un reporting et de mesurer l'efficacité de la politique. Il s'agit en effet d'une démarche à moyen long terme. Sans suivi régulier à l'aide d'indicateurs, la politique n'a guère de sens.

¹²⁹ Voir http://www.cdmgoldstandard.org/how_does_it_work.php?id=44. Gold Standard est une fondation indépendante à but non lucratif

¹³⁰ Voir www.actioncarbone.org

¹³¹ <http://www.ledeveloppementdurable.fr/main.php>

¹³² Mécanisme de Développement Propre du Protocole de Kyoto

¹³³ Voir www.CO2solidaire.org

¹³⁴ <http://www.climatmundi.fr/>

¹³⁵ Voir http://www.actioncarbone.org/main_fr.php

- ◆ L'évaluation est nécessaire sur une base au moins annuelle pour les consommations d'énergies (production le cas échéant, avec des énergies renouvelables) et réduction des émissions, pour mesurer les progrès accomplis.
- ◆ La publication des résultats est essentielle afin que l'ensemble des collaborateurs et des parties prenantes puissent se tenir informés . Les données nécessaires ne présentent aucun caractère confidentiel.
- ◆ Mesures correctives : si les objectifs ne sont pas atteints, des explications sont nécessaires, et des mesures correctives doivent être mises en place. Elles sont indispensables car elles assurent que les objectifs seront respectés et que la politique est viable.

Analyse globale des enjeux

Notes sur 10	Crédit Coopératif	Dexia	Banque Populaire	HSBC	Crédit Agricole	Caisses d'Epargne	BNP Paribas	Société Générale	Crédit Mutuel	La Banque Postale	MOYENNE
Existence d'une politique globale sur le climat	4	6	4	6	0	4	2	2	0	2	3
Existence d'objectifs chiffrés et datés	0	2	2	2	2	2	2	2	0	2	1,6
Evaluation et suivi de la politique	0	4	0	6	4	0	2	2	0	4	2,2
Formation et sensibilisation internes	4	4	4	4	2	4	4	2	0	4	3,2
Enjeu 1- Politique globale de lutte contre le changement climatique	2	4	2,5	4,5	2	2,5	2,5	2	0	3	2,5
Reporting financements secteur énergétique	0	4	4	0	0	0	8	0	0	NA	1,8
Reporting et réduction des émissions indirectes	0	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0,4
Politique/ énergies fossiles	10	0	0	6	0	0	0	0	0	NA	1,8
Politique / grands barrages	10	4	6	8	4	0	0	0	0	NA	3,6
Politique / énergie nucléaire	10	6	6	0	0	0	0	0	0	NA	2,4
Produits bancaires et sensibilisation particuliers	6	4	8	0	4	4	0	2	4	0	3,2
Produits bancaires entreprises collectivités	2	8	4	2	4	6	4	4	0	NA	3,8
Financement énergies renouvelables et fonds	4	6	6	0	4	4	2	2	0	NA	2,8
Enjeu 2 Financements et Investissements	5,3	4,3	4	2,3	2	1,8	1,8	1	0,5	NA	2,5
Evaluation des consommations et reporting des émissions	2	4	2	8	4	4	6	4	2	2	3,8
Réductions des émissions	2	6	2	6	4	4	2	2	2	4	3,4
Consommation et production d'énergies renouvelables	0	6	2	2	2	4	4	4	0	4	2,8
Transport durable	2	6	4	2	2	2	2	2	2	4	2,8
Immobilier écologique	2	4	4	4	2	4	2	4	2	4	3,2
Achèvement de la neutralité carbone : compensation	0	6	0	10	2	2	2	2	0	0	2,4
Enjeu 3 - Impacts directs climatiques et énergétiques	1,3	5,3	2,3	5,3	2,7	3,3	3	3	1,3	3	3,1
Note globale	4,5	4,3	3,7	2,8	2,1	2	2	1,3	0,5	NA	2,8

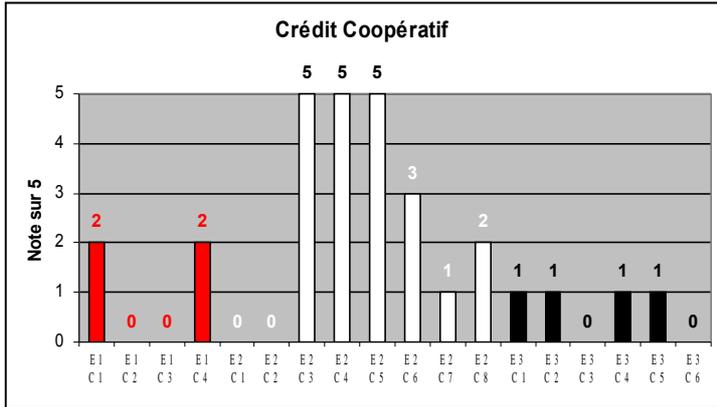
Commentaires

- ◆ **Analyse par banques** : sur l'analyse globale des trois enjeux, il est possible de répartir les banques en quatre groupes :
 - Le Crédit Coopératif et Dexia sont en tête, mais légèrement en dessous de la moyenne (4,3 et 4,3 sur 10). Le Crédit Coopératif a cette note principalement du fait qu'il n'intervient pas dans les secteurs controversés des énergies fossiles, nucléaire et des grands barrages (en ayant pourtant la capacité légale et technique), de par son positionnement social spécifique. Dexia est dynamique dans plusieurs secteurs : c'est la banque qui a les résultats les plus équilibrés entre les trois enjeux.
 - Suit le groupe Banque Populaire, en progrès sur certains aspects (transparence notamment) et dynamique pour les produits bancaires aux particuliers, mais avec de nombreuses lacunes (3,7 sur 10).
 - Un groupe médian est composé de 4 banques : HSBC, Caisses d'Epargne, Crédit Agricole et BNP-Paribas (2,8 à 2 sur 10). Si la note globale de ces banques est proche et demeure très faible, les résultats des banques diffèrent beaucoup d'un enjeu à l'autre (voir la partie ci-après *Enseignements généraux - 1. Points forts, points faibles : analyse banque par banque*).
 - Enfin, la Société Générale et le Crédit Mutuel ont des notes extrêmement faibles (1,3 et 0,5 sur 10). Malgré leurs multiples sollicitations et relances, les Amis de la Terre notent avec consternation le désintérêt quasi-total manifesté par le Crédit Mutuel pour les enjeux environnementaux, climatiques et énergétiques.
- ◆ En terme d'enjeux, les deux premiers ont les notes les plus faibles (*Politique globale de lutte contre le changement climatique et Financements et investissements*).

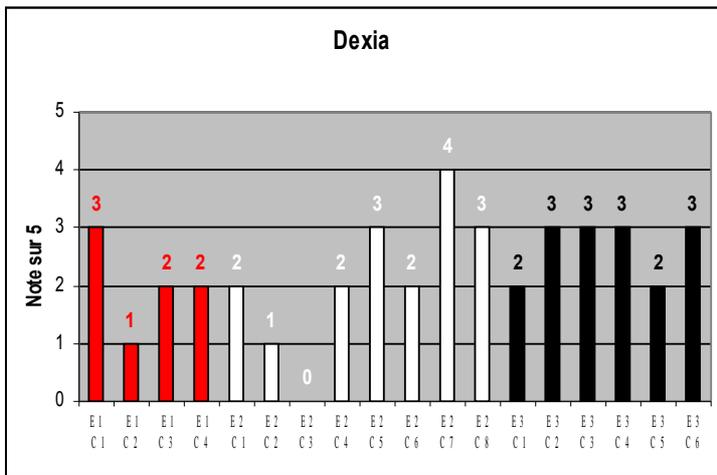
Enseignements généraux

1. Points forts, points faibles : analyse banque par banque

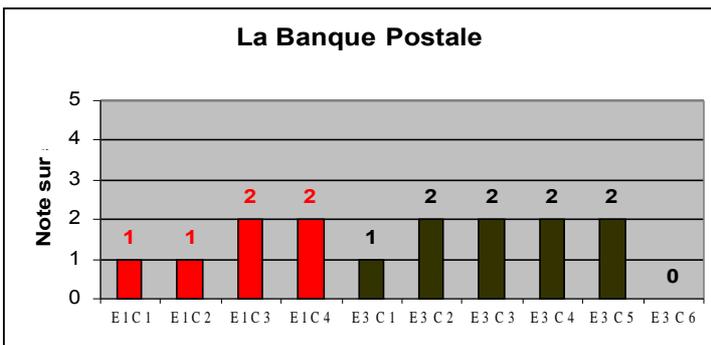
Voir graphiques pages suivantes



- ☐ Opacité. Aucune donnée sur les projets financés ni sur les secteurs dans lesquels la banque est active
- ☐ En retard en ce qui concerne la gestion des impacts directs
- ☺ Ne finance pas de projets d'énergies fossiles, d'énergie nucléaire ou de grands barrages
- ☺ Politique de formation et sensibilisation des collaborateurs intéressante

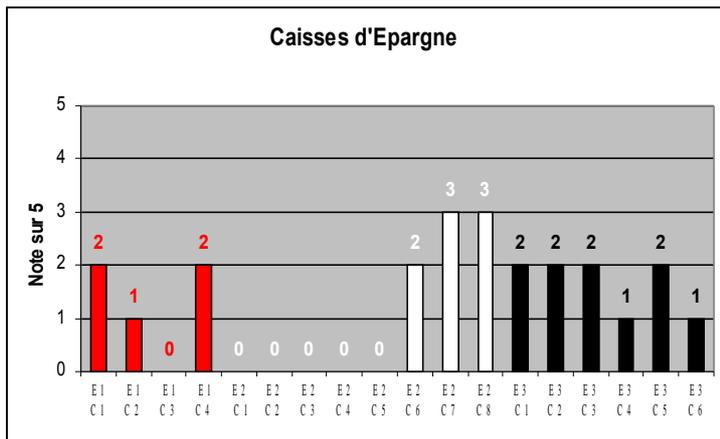


- ☐ Pas de politiques sectorielles de réduction des risques (en préparation pour les énergies fossiles)
- ☺ Transparence : en progrès
- ☺ Une offre pour les collectivités locales large et dynamique
- ☺ Part des financements aux renouvelables : presque un tiers des financements énergétiques
- ☺ Réactivité face à la société civile
- ☺ Gestion des impacts directs

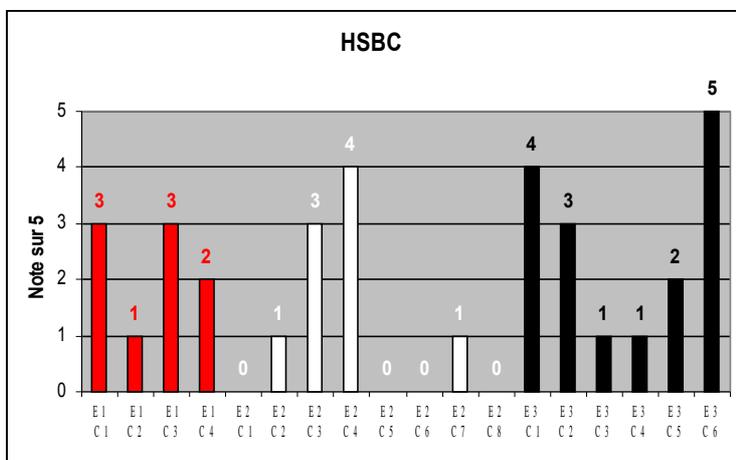


Enjeu 2 : inapplicable

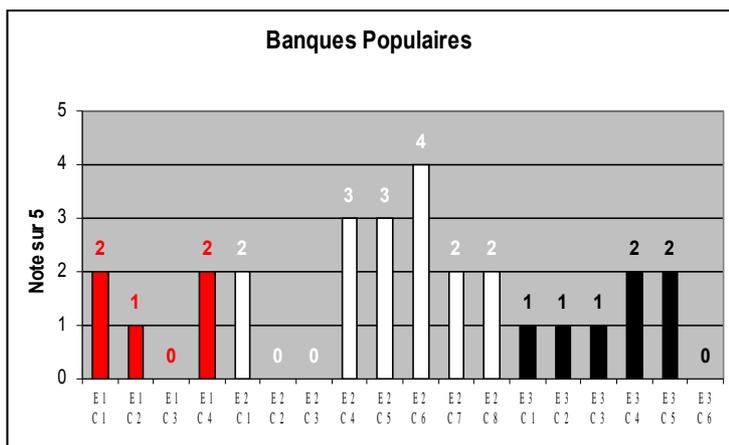
- ☐ Manque de données
- ☐ Aucun prêt écologique aux particuliers (mais en projet)
- ☺ Bénéficie de la politique développement durable du groupe la Poste



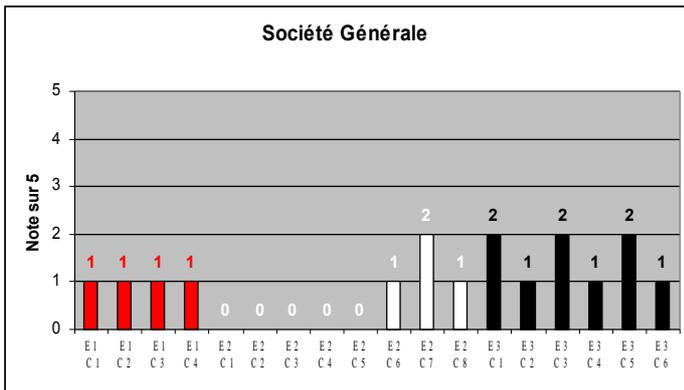
- ☐ **Transparence faible (mais en progrès)**
- ☐ **Crédit Foncier : Prêt VIVRELEC avec EDF contraire à l'utilisation efficace de l'énergie**
- ☐ **Pas de politiques sectorielles de réduction des risques**
- ☺ **Crédit Foncier : nouveau prêt aux particuliers intégrant dans le calcul de l'endettement l'efficacité énergétique de l'habitation**
- ☺ **Offre pour les collectivités locales intéressante**



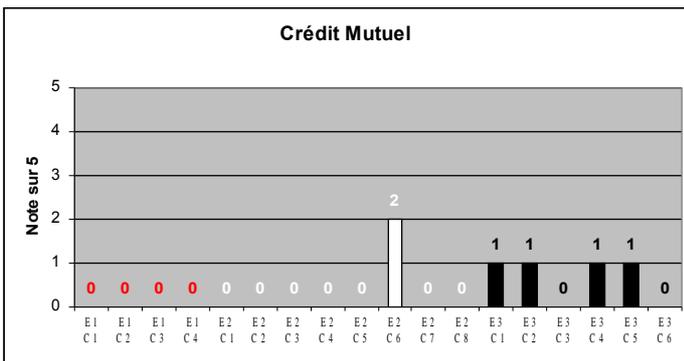
- ☐ **Opacité très forte : aucune données sur les projets financés**
- ☐ **Aucun produit bancaire proposé en faveur de la lutte contre le changement climatique**
- ☺ **Gestion des impacts directs : réduction et compensation des émissions**
- ☺ **Incite ses clients à publier et réduire leurs émissions**
- ☺ **Des politiques sectorielles pour les énergies fossiles et les grands barrages**



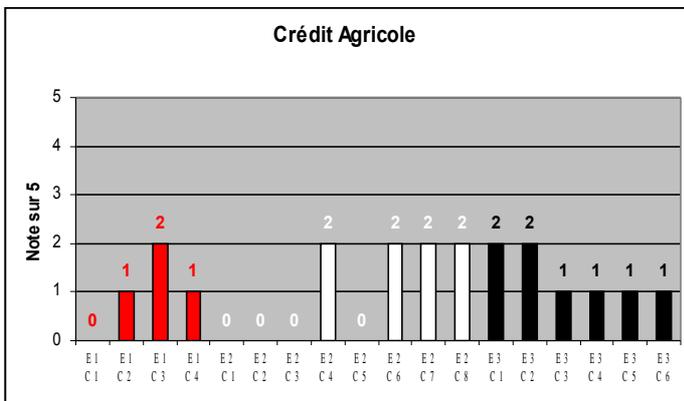
- ☐ **Pas de politiques sectorielles de réduction des risques**
- ☐ **En retard en ce qui concerne la gestion des impacts directs**
- ☺ **Transparence : en progrès**
- ☺ **Une offre pour les particuliers très intéressante et transparente**
- ☺ **Réactivité face à la société civile**



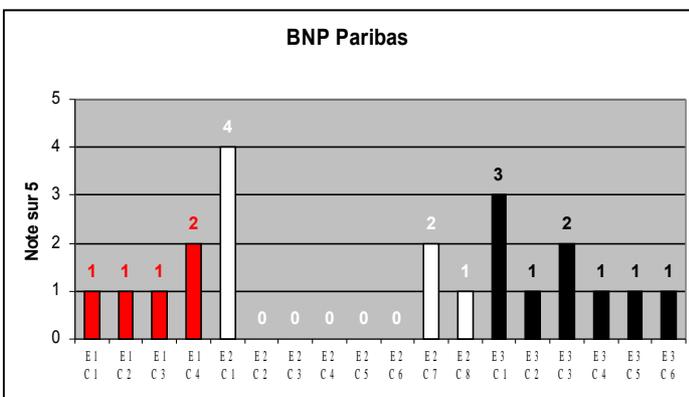
- ☑ Opacité très forte
- ☑ Financement de projets internationaux controversés
- ☑ Pas de politiques sectorielles de réduction des risques
- ☑ En retard pour les produits aux particuliers : prêts proposés sur le seul réseau Est



- ☑ Opacité très forte
- ☑ Pas de politiques sectorielles de réduction des risques
- ☑ Indifférence aux enjeux environnementaux : aucune réponse aux Amis de la Terre pour la deuxième année consécutive
- ☑ En retard en ce qui concerne la gestion des impacts directs



- ☑ Opacité très forte
- ☑ Financement de projets internationaux controversés
- ☑ Offre promotionnelle de LCL incitant au gaspillage d'énergie : incohérence de la politique globale
- ☑ Pas de politiques sectorielles de réduction des risques
- ☺ Impacts directs : en progrès (objectif de réduction de 10% des émissions directes)
- ☺ Une offre pour les particuliers intéressante



- ☑ Pas de politiques sectorielles de réduction des risques
- ☑ Financement de projets internationaux controversés
- ☑ UCB : prêt aux particuliers (avec GDF) peu intéressant. Aucun prêt écologique
- ☺ Transparence sur le financement des projets dans les secteurs sensibles
- ☺ Filiale Meunier Promotion : certification intéressante dans la construction et la rénovation

2. Transparence : les uns progressent là où les autres se décrédibilisent

Déjà soulignée à maintes reprises dans cette étude et dans les précédents rapports des Amis de la Terre, la transparence est un élément crucial car c'est par elle que doit nécessairement débiter toute politique : sans accès à l'information, aucune politique n'a de crédibilité. La transparence est un élément transversal pour lequel il est possible d'analyser les banques en trois groupes :

- ◆ **Le groupe Banque Populaire, les Caisses d'Epargne et Dexia sont en progrès**, quoique des efforts significatifs de formalisation et d'élargissement du périmètre des données publiées sont impératifs.
- ◆ **BNP-Paribas est dans une situation atypique** : la publication des projets financés dans les secteurs sensibles est une meilleure pratique internationale extrêmement intéressante, dont toutes les autres banques feraient bien de s'inspirer. Mais pour le reste, BNP-Paribas n'est pas plus transparente que les autres banques.
- ◆ **Cinq banques demeurent extrêmement opaques (Crédit Agricole, Crédit Coopératif, Crédit Mutuel, HSBC et la Société Générale), malgré les demandes explicites des Amis de la Terre depuis plus d'un an.**
- ◆ Il est difficile d'évaluer la Banque Postale sur cet enjeu transversal dans la mesure où de nombreuses demandes d'accès à l'information sont relatives à des secteurs inapplicables à cette banque.

L'opacité est profondément décrédibilisante pour les banques dans la mesure où elle remet totalement en cause leur politique de développement durable, qui n'a aucun sens sans l'accès à une information publique précise et fiable. L'obligation de devoir batailler pour obtenir le moindre chiffre même basique et à l'évidence non confidentiel (montant total des financements dans les énergies renouvelables par exemple, impossible à obtenir pour presque la moitié des banques étudiées) est particulièrement contre-productive et balaie les engagements écrits ou verbaux faits par plusieurs banques en faveur du développement durable.

Les Amis de la Terre rappellent aux banques que les exigences des parties prenantes ont profondément changé et que l'ère du « je vous prouve » a définitivement succédé à l'ère du « faites moi confiance ». La société civile et de manière croissante les clients bancaires veulent désormais des éléments concrets pour évaluer les engagements des banques.

Les Amis de la Terre dénoncent tout particulièrement :

- **les non-réponses de la Société Générale et du Crédit Mutuel à leurs demandes répétées et précises ;**
- **l'opacité conservatrice du Crédit Agricole et de HSBC.** Le Crédit Agricole a le triste record de la « confidentialité » des données publiées en réponse au questionnaire des Amis de la Terre, là où pratiquement aucune autre banque n'estime les données confidentielles. HSBC prétexte des interdictions « légales »¹³⁶ là où d'autres banques publient les informations sans aucune réserve.

Le concept de « confidentialité » est à géométrie extrêmement variable. Pour les Amis de la Terre, son utilisation peut être révélatrice de la volonté des banques de ne faire que les améliorations de façade rendus inévitables par la pression créée par la société civile sans engager la banque dans les indispensables évolutions de fond des métiers bancaires. En 2007, les Amis de la Terre analyseront la réponse des cinq banques les plus opaques (Crédit Agricole, Crédit Coopératif, Crédit Mutuel, HSBC et la Société Générale) au présent rapport, afin de connaître de quelle manière elles souhaitent se positionner sur ce sujet fondamental.

¹³⁶ Réponse de HSBC à la question 8 du questionnaire des Amis de la Terre : « Nous ne sommes pas en mesure de vous fournir ces informations en raison de la législation qui nous contraint à un devoir de confidentialité envers nos clients ». A cette même question, Banque Populaire, BNP-Paribas et Dexia ont fourni les noms des projets avec les montants investis et dans certains cas les entreprises impliquées

3. Meilleures pratiques : davantage qu'un voeu pieu

En partenariat avec le réseau Banktrack et les Amis de la Terre International, les Amis de la Terre ont fourni un important travail d'analyse pour mettre en évidence les meilleures pratiques internationales du secteur bancaire en matière climatique et énergétique. Ces pratiques sont opérationnelles aujourd'hui, et leur faisabilité est démontrée. Elles sont indispensables pour faire avancer le secteur bancaire vers des pratiques plus durables. **Il semble logique de considérer que les meilleures pratiques déjà mises en place par un ou plusieurs groupes bancaires sont reproductibles à d'autres groupes comparables et doivent effectivement l'être dans les meilleurs délais.**

En conséquence, les Amis de la Terre demandent à l'ensemble des banques françaises d'intégrer l'ensemble des meilleures pratiques internationales.

Malgré la mise en évidence de ces meilleures pratiques et la communication explicite de la société civile à leur sujet en direction des banques qui ne les appliquent pas, plusieurs banques françaises semblent n'en tenir nullement compte ni même reconnaître qu'elles existent. C'est notamment le cas pour la meilleure pratique représentée par le site de BNP-Paribas qui publie la liste des financements octroyés projet par projet dans plusieurs secteurs internationaux sensibles. Malgré l'existence de ce site datant de plusieurs années, la plupart des autres banques françaises semblent peu enclines à améliorer leur transparence de la sorte, s'en tenant à une confidentialité supposément incontournable.

Les Amis de la Terre rappellent :

- ◆ que les banques refusant de s'aligner sur les meilleures pratiques internationales se décrédibilisent elles mêmes et ne peuvent être jugées responsables par les autres parties prenantes ;
- ◆ que les banques s'affichant comme pro-actives sans respecter les meilleures pratiques se décrédibilisent de même,

Dans les deux cas, les banques justifient d'elles mêmes l'accusation de greenwashing et génèrent de leur propre initiative la création de campagnes d'autant plus radicales de la société civile.

La crédibilité des banques est entre leurs mains. Les Amis de la Terre les encouragent vivement à en faire bon usage.

4. De multiples raisons d'aller de l'avant

Outre les recommandations spécifiques effectuées dans les parties précédentes, les Amis de la Terre insistent sur la nécessité et l'utilité de politiques climatiques et énergétiques exigeantes au sein des banques pour deux types de raisons globales : la réduction des risques et la création d'opportunités de marchés pour les banques.

1. Opportunités de marchés

- ◆ **Amélioration de l'image et la réputation, et donc de la marque**, qui constituent de plus en plus des éléments clés de l'attractivité d'un groupe ;
- ◆ **Différentiation positive vis à vis de la concurrence**, très rude dans le milieu bancaire ;
- ◆ **Accompagnement de marchés en développement et création de nouveaux marchés** : l'efficacité et la sobriété énergétiques notamment, approches transversales encore limitées aujourd'hui mais touchant tous les secteurs d'activités, sont de l'avis de tous les experts promises à un développement exponentiel compte tenu notamment des contraintes croissantes de coût de l'énergie et des matières premières, de lutte contre les pollutions, les déchets et les émissions de gaz à effet de serre, et des exigences croissantes des

consommateurs. Une banque proactive sur ces secteurs d'avenir se positionne pour les prochaines décennies ; une banque ratant ce développement peut se retrouver marginalisée.

- ◆ **Motivation des collaborateurs et sens supplémentaire donné à leur travail.** Au cours des douze derniers mois, les Amis de la Terre ont rencontré de nombreux collaborateurs au sein des banques : bon nombre sont intéressés par la prise en compte accrue de l'environnement, mais loin d'être convaincus par les engagements que leur groupe affiche en matière de développement durable. Ils sont donc en attente de politiques internes beaucoup plus explicites et volontaristes en faveur de l'environnement.
- ◆ **Les évolutions pro-actives des entreprises précèdent souvent la législation.** Les entreprises qui ne s'impliquent pas d'elles mêmes peuvent y être rapidement obligées par la loi. En matière de lutte contre le changement climatique, la Commission européenne et l'Etat français, pour respecter leurs obligations et engagements, s'intéresseront tôt ou tard au secteur bancaire pour l'encourager ou le contraindre à financer les nécessaires efforts locaux et nationaux de protection du climat. Une évolution choisie peut être plus efficace et moins coûteuse pour une banque proactive qu'une évolution imposée par la législation à une banque immobiliste.

2. Réduction des risques

La notion de risque est un élément au cœur des métiers bancaires, directement liée à la notion de coût : le risque augmente le coût. La prise en compte de l'environnement dans les décisions de crédit devient un élément impératif pour réduire le risque environnemental, qui augmente.

- ◆ **Le passage du ratio de solvabilité Cook au ratio Mc Donnough, suite aux accords de Bâle II, implique une prise en compte du risque climatique dans les secteurs sensibles.** Les premiers accords de Bâle avaient posé le ratio de solvabilité Cook comme critère simple de contrôle des crédits. Les banques centrales vérifiaient que le montant total des prêts émis par une banque privée ne dépassait pas 8% des fonds propres de la banque. Une révision majeure de cet accord a été entreprise, car le ratio Cook place tous les prêts à un même niveau de risque, ce qui est loin d'être le cas dans la réalité. Les Banques Centrales se sont donc accordées sur un nouveau ratio : le ratio Mc Donnough, qui devrait être mis en application en 2006-2007. Ce ratio prend notamment en compte 'le risque opérationnel' d'un crédit. Cela signifie que les banques doivent mettre en place des dispositifs d'évaluation affinés sur les projets qu'elles financent. Les seuls critères financiers ne suffisent plus, les banques doivent évaluer si un crédit porte sur un projet ou une activité à risque. La prise en compte de l'environnement dans l'évaluation du risque bancaire devient donc impérative dans les secteurs sensibles en matière environnementale. Intégrer et analyser le risque climatique permet de le maîtriser et le réduire, ce qui conduit à réduire le risque global pris par la banque dans un projet.
- ◆ **Tous les experts s'accordent sur l'augmentation du risque climatique dans les dernières décennies et surtout dans les dernières années.** L'augmentation de ce type de risque environnemental a des conséquences directes et indirectes sur l'augmentation du risque économique et du risque financier. Cette évolution doit nécessairement être répercutée au cœur des métiers, après la publication du rapport Stern (Royaume-Uni, novembre 2006) sur les impacts économiques du changement climatique et à l'heure de nouvelles publications des Nations Unies (trois rapports majeurs du GIEC en 2007) sur les impacts du changement climatique.
- ◆ **La prise en compte de l'environnement diminue les risques directs des secteurs sensibles en matière environnementale,** notamment les hydrocarbures, les grands barrages, etc. Ainsi, des études d'impact environnemental et social en amont des projets et un suivi en aval permettent de réduire les aléas et risques imprévus, les accidents, les retards ou arrêts de travaux, etc. Mieux maîtriser l'incertitude environnementale diminue les coûts financiers. A contrario, la Société Générale note l'« augmentation du risque crédit si la solvabilité de la contrepartie est compromise par un accident affectant l'environnement ou si

les actifs en garantie sont eux-mêmes dépréciés par suite d'une pollution préexistante, latente ou accidentelle, l'obsolescence des procédés, l'évolution de la réglementation »¹³⁷.

- ◆ **Le risque d'opinion et d'image se développe** : les entreprises sont de plus en plus confrontées à diverses situations de crise, où le risque de perte de confiance et d'opinion négative peut avoir des impacts majeurs. Ces évolutions découlent notamment du développement et du renforcement de la société civile au niveau international et national, pratiquement dans tous les pays du monde, et de l'augmentation des exigences des consommateurs, dont une partie croissante aspire à une consommation plus qualitative et durable. Or le risque d'opinion peut être directement lié au risque environnemental dans les projets ou les zones sensibles. La réduction du risque environnemental permet une réduction du risque d'image.
- ◆ **Le risque juridique se développe, notamment pour les impacts environnementaux des projets** dans lesquels sont impliquées les entreprises. La législation environnementale se renforce dans l'Union européenne, mais également dans de nombreux pays de l'Est et du Sud. La réduction du risque environnemental permet une réduction du risque juridique lié aux infractions environnementales, potentiellement très coûteux en matière économique et réputationnelle.

¹³⁷ Société Générale, Rapport environnemental, 2004

III. A l'international, des financements massifs parfois controversés dans le secteur énergétique

Cette partie met en évidence la très forte exposition internationale de plusieurs banques françaises dans le secteur énergétique. La première partie détaille plusieurs projets controversés dans lesquelles les banques françaises sont impliquées ou potentiellement impliquées. La seconde partie illustre l'exposition de chaque banque étudiée dans le secteur énergétique international.

Notes :

- ◆ Cette partie est loin d'être exhaustive, du fait de l'opacité extrêmement forte de la plupart des banques sur les financements qu'elles octroient au secteur énergétique international, et pour la plupart de leur refus pur et simple de renseigner la moindre question des Amis de la Terre sur le sujet en prétextant la confidentialité commerciale ;
- ◆ Du fait de cette opacité, les Amis de la Terre ont confié en décembre 2006 à M. Jan Willem van Gelder, consultant indépendant de l'organisme Profundo (Pays Bas) ¹³⁸, une recherche sur les financements internationaux octroyés par les trois banques françaises les plus exposées à l'international (BNP-Paribas, Crédit Agricole et la Société Générale) dans trois secteurs : gaz, pétrole et charbon. Les résultats de cette recherche sont intégrés à la présente partie et les détails de la recherche figurent dans l'annexe 7 ;
- ◆ Les financements internationaux sont un aspect crucial pour les Amis de la Terre car la majorité des projets actuels et futurs d'énergies fossiles, de grands barrages et de centrales nucléaires sont situés hors de France et hors d'Europe, dans des pays du Sud dans lesquels les normes environnementales et sociales, l'accès à l'information, la participation des populations et le respect de leurs droits sont souvent très en deça des minima internationaux.

1. Le financement de projets énergétiques controversés

1. Energies fossiles

¹³⁸ Voir www.profundo.nl

1. Oléoduc Baku-Tbilissi-Ceyhan (Turquie-Géorgie-Azerbaïdjan) : BNP-Paribas, Crédit Agricole, Dexia, Natexis-Banques Populaires, Société Générale

Lieu : Azerbaïdjan (extraction, transport), Géorgie (transport), Turquie (transport et port d'exportation)

Type de projet : oléoduc et gazoduc

Stade du projet : en exploitation

Coût du projet : 4,5 milliards \$ (dont 3,9 coût de construction)

Financement

42% du financement est apporté sous forme d'équité (parts détenues par des compagnies pétrolières) ; l'endettement représente 58% (2,6 milliards). Dans l'endettement, 1 milliard provient de 4 compagnies pétrolières impliquées dans le projet (Statoil, Total, ConocoPhillips et surtout BP : 560 M \$), et 1,6 milliard provient d'une syndication de 15 banques commerciales, couvertes par des garanties d'institutions financières publiques. Les prêts ont une durée de 10 à 12 ans.

– Banques de développement multilatérales (publiques) :

Société Financière Internationale (SFI, groupe Banque mondiale) : 300 M \$

Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (AMGI, groupe Banque mondiale) : garantie

Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) : 300 M \$

– Agences de crédit à l'exportation (publiques) :

COFACE (France) : 100 million \$ (84 M euros) ; ECGD (Royaume-Uni) : 106 M \$; EXIM (Etats-Unis) : 160 M \$; JBIC (Japon) : 580 M \$; NEXI (Japon) : 120 M \$; SACE (Italie) : 50 M \$; Hermes (Allemagne) : 85 M \$; + OPIC (agence bilatérale d'aide au développement, Etats-Unis) : 100 M \$.

Total agences de crédit à l'exportation (+ OPIC) : 1301 M \$

– Banques commerciales :

4 banques "lead arrangers" : Citigroup (Etas-Unis), ABN Amro (Pays-Bas), Mizuho (Japon), Société Générale (France) : 120 M\$ chacune

Autres banques commerciales : BNP Paribas (France), Natexis Banques Populaires (France), Calyon (France), Royal Bank of Scotland, KBC (Belgique), Dexia (Belgique), West LB (Allemagne), Hypovereinsbank (Allemagne), ING (Pays-Bas), San Paulo IMI (Italie), Banca Intesa (Italie) : 100 M\$ chacune. Le montage financier a été en grande partie conçu et conseillé par Lazards.

Description du projet

L'oléoduc Baku-Tbilissi-Ceyhan va de Baku en Azerbaïdjan à Tbilissi (Géorgie) vers Ceyhan, port méditerranéen (Turquie), sur une distance de 1768 km. L'exploitation a débuté en octobre 2005. Il est géré par la Baku-Tbilissi-Ceyhan Pipeline Company (BTC Co) domiciliée aux îles Caimans. Cette compagnie est la propriété de 11 compagnies pétrolières dirigées par BP (Royaume-Uni) ; Total en possède 5%.

L'oléoduc BTC a une capacité de transport de 1 million de barils par jour (50 Mt/an). Le pétrole transporté provient du champ pétrolier offshore de Azeri-Chirag-Guneshli dans la mer Caspienne, ainsi que d'autres champs d'Azerbaïdjan.

La durée de vie du projet est estimée à 40 ans, avec une possibilité d'extension de 20 ans, selon les termes de l'Accord d'Investissement entre BTC Co et la Turquie.

Le client est principalement les Etats-Unis.

Evolution des bailleurs et des entreprises

- HSBC et Barclays auraient refusé de s'impliquer dans le projet compte tenu de ses risques ;

- Banca Intesa (Italie) a vendu sa participation en 2004-05, suite à des craintes sur la sécurité du projet (notamment environnementale).

Emissions de CO₂ du projet ¹³⁹

Voir page suivante

¹³⁹ Source : CO₂ emissions contributed to Dutch bank financing of oil and gas projects, Friends of the Earth Netherlands, October 2006

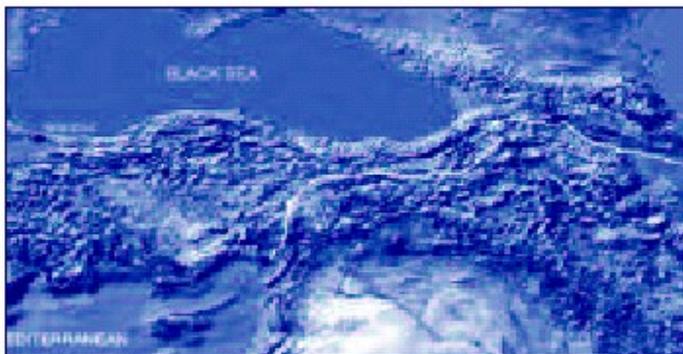


Figure 1. Route of the Baku-Tbilisi-Ceyhan pipeline

BTC pipeline	Total project
Investment (US\$ million)	4,500
% of total investment	100%
Oil transport / year (mln tons)	50
Project lifetime (years)	40
Lifetime oil transport (mln tons)	2000
CO ₂ conversion factor	3,114
Lifetime CO ₂ emission (mln tons)	6,228

Critiques du projet

L'oléoduc BTC a été analysé par le Financial Times comme « un des oléoducs les plus controversés du monde »¹⁴⁰ ; Géo l'a décrit comme un « ouvrage pharaonique bâti en terrain miné »¹⁴¹ ; le Guardian l'a qualifié de « bombe écologique à retardement »¹⁴². L'oléoduc est un des projets les plus controversés de la planète, qui a généré une immense campagne internationale de la société civile dans environ 30 pays. Les principaux risques sont les suivants :

- Géorgie (Borjomi) : traversée d'un parc naturel assimilé à la Catégorie 4 (la plus protégée par le droit local). Risque fort de contamination des eaux minérales de Borjomi, principale exportation du pays en devises ;
- Violations de la loi environnementale en Géorgie ;
- Accord du consortium avec les gouvernements hôtes : exigence de compensations financières sur toute la durée de vie du projet en cas d'instauration de lois sociales, environnementales ou salariales qui réduisent les bénéfices de l'entreprise ;
- Infractions aux principes directeurs de l'OCDE et à ceux de la Société Financière Internationale (du groupe Banque Mondiale). Une plainte pour violation des Principes Directeurs de l'OCDE a été déposée simultanément dans 6 pays par des ONG fin 2003¹⁴³ ; elle n'est toujours pas réglée ;
- Non indemnisation ou indemnisation inadéquate des préjudices subis par les populations locales : pertes de revenus agricoles (récoltes, apiculture, ..), pollution de l'eau et coupures d'eau (Géorgie), destruction d'infrastructures publiques (routes, ponts, canalisations d'eau, égoûts, ..), pertes de revenus touristiques (Géorgie), etc. Des centaines de plaintes n'ont toujours pas été réglées ;
- Conditions de travail qui ne respectent pas les normes minimales de l'OIT chez certains sous-traitants ;
- Scandale sur le manque d'étanchéité du revêtement utilisé par l'entreprise leader du consortium (BP) dans deux pays. Procès en cours entre BP et des sous-traitants ;
- Violation des droits humains des opposants au projet en Turquie, arrestations, intimidations de la population kurde par l'Etat turc. Procès devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme ;
- Destruction du milieu de vie des communautés locales (pêcheurs) dans la zone du port turc ;
- Intimidations et pression sur la société civile et les opposants au projet en Azerbaïdjan par le gouvernement.

Pour en savoir plus

Les Amis de la Terre : http://www.amisdelaterre.org/rubrique.php3?id_rubrique=145

Amnesty International : www.amnesty.org.uk/business/tbtc/

Baku-Ceyhan Campaign : <http://www.baku.org.uk/>

CEE Bankwatch Network :

<http://www.bankwatch.org/project.shtml?apc=147580-----1&x=1968829&d=r>

¹⁴⁰ Joanna Chung, *Funding for oil pipeline project approved*, Financial Times, November 12, 2003

¹⁴¹ Hélène Constanty, *Geo*, n°326, avril 2006. *Geo*. La journaliste a suivi l'intégralité du tracé. Elle décrit des « des risques majeurs » environnementaux et « une zone explosive » du fait de sa population. « Chez les populations qu'ils ont rencontrées, cette nouvelle route de l'or noir charrie plus de colère que d'espoir » [...] « BP devait aider des associations de villageois, faire un peu d'humanitaire. Malheureusement, les moyens déployés ont été dérisoires. »

¹⁴² Michael Meacher, *The Guardian*, June 15, 2005

¹⁴³ Dont les Amis de la Terre en France, voir <http://www.amisdelaterre.org/Plainte-des-Amis-de-la-Terre-et.html>

2. *Projet Tchad-Cameroun (Tchad-Cameroun) : Crédit Agricole, Dexia*

Lieu : Tchad (extraction et transport), Cameroun (transport et port d'exportation)

Type de projet : extraction et oléoduc

Stade du projet : en exploitation

Coût du projet : 3,5 milliards \$

Financement

2 milliards pour l'oléoduc et 1,5 milliard pour l'exploitation du champ pétrolifère tchadien. 60% est apporté sous forme d'equity par les 3 compagnies pétrolières ; 3% est apporté par de l'investissement en equity des gouvernements tchadien et camerounais dans les compagnies pétrolières, et financé par des prêts de la Banque mondiale et de la Banque Européenne d'Investissement.

Les 37% restants sont financés par de la dette à taux de marché provenant de la Société Financière Internationale (SFI, groupe Banque mondiale), des agences de crédits à l'exportation (publiques) et des prêts commerciaux.

600 M\$ seulement (17%) provient de prêts bancaires dont 100 M\$ par la SFI et 500 M\$ par une syndication de 18 banques commerciales. Les prêts ont une durée de 12,5 ans et sont divisés en plusieurs tranches et garantis par la SFI et les agences de crédit à l'exportation américaine (US Exim) et française (Coface).

Les deux banques « lead arrangers » sont Crédit Agricole Indosuez et ABN Amro (Pays Bas).

Descriptif du projet

Le projet Tchad-Cameroun comprend le développement de champs pétroliers dans la région de Doba au Sud du Tchad, et la construction d'un oléoduc de 1070 km pour transporter le pétrole du Tchad à travers le Cameroun, vers un terminal offshore sur la côte Atlantique. Le terminal est connecté au port d'exportation de Kribi par un oléoduc sous-marin de 11 km.

L'exploitation du pétrole a commencé en octobre 2003 avec un pic de 225 000 barils par jour attendu dès début 2004 (soit 11,2 Mt / an). L'oléoduc appartient à la Chad Oil Transportation Company (TOTCO) et la Cameroun Oil Transportation Company (COTCO). Tout le projet est dirigé par Esso Exploration & Production Chad, possédé à 40% par ExxonMobil (Etats-Unis), à 35% par Petronas (Malaysia) et à 25% par ChevronTexaco (Etats-Unis).

L'opérateur estime qu'un milliard de barils de pétrole brut (137 Mt) seront produits sur la durée de vie du projet, de 25 à 30 ans.

Le client est principalement les Etats-Unis.

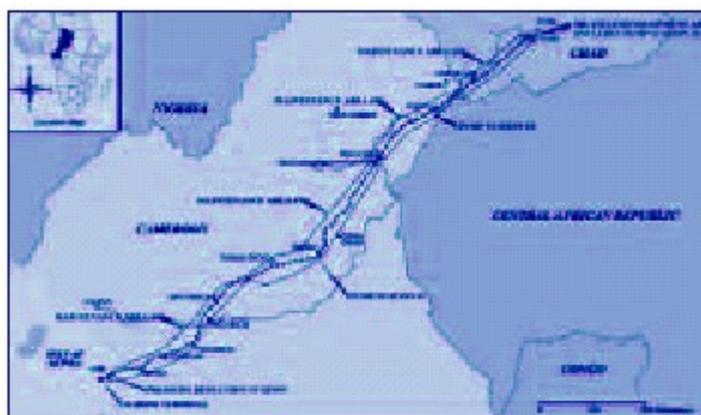


Figure 2. Route of the Chad-Cameroon pipeline

Emissions de CO₂ du projet ¹⁴⁴

Chad-Cameroon	Total project
Investment (US\$ million)	3,500
% of total investment	100%
Lifetime oil production (mln tons)	137
CO ₂ conversion factor	3.114
Lifetime CO ₂ emission (mln tons)	427

Critiques du projet

Un des projets les plus controversés au monde, ayant entraîné des campagnes de la société civile depuis 1997. Affiché comme un « projet modèle de développement » par la Banque mondiale lors de son lancement (juin 2000), le projet est devenu emblématique, six ans après, de l'incapacité de la Banque mondiale, des entreprises multinationales et des Etats à respecter leurs obligations et leurs engagements, au mépris des populations et de l'environnement.

Les problèmes majeurs sont les suivants :

- Violation des droits humains des opposants au projet : arrestations, etc (Tchad) ;
- Corruption (Tchad) : le premier argent versé par Exxon a été utilisé pour acheter des armes ;
- Révision par le Tchad en janvier 2006 de la loi n°001 qui garantissait que l'argent du pétrole servirait à des objectifs de développement durable ; le fonds pour les générations futures est supprimé ; l'argent peut désormais servir à la « sécurité » (c'est-à-dire acheter des armes) ;
- Suite à cette violation unilatérale par le Tchad de ses obligations, la Banque mondiale a gelé ses financements pour le gouvernement en janvier 2006. Mais suite à la pression des Etats-Unis et de Exxon, elle a dû revenir sur sa décision, mettant en doute la crédibilité de son intervention ;
- Diminution des réserves d'eau potable, réservées en priorité au projet (Tchad) ;
- Menace majeure pour les Pygmées Bakolo (Cameroun) ;
- Deux plaintes déposées après du Panel d'Inspection de la Banque mondiale ont été acceptées et ont donné lieu à des inspections sur le terrain et des recommandations, qui n'ont pas été mises en oeuvre adéquatement ;
- Destruction d'écosystèmes fragiles et de forêts au Cameroun ;
- Non compensation ou indemnisation inadéquate des préjudices subis par les populations (récoltes agricoles détruites, pollution des cours d'eau, destruction de propriétés publiques ou privées, ..). Au Cameroun, au moins 600 dossiers de plaintes ne sont toujours pas réglés ;
- Développement de la prostitution et risque d'aggravation de l'épidémie de SIDA dans le chantier de construction (travailleurs masculins migrants, absence de politique de prévention réelle) ;
- Violation des droits du travail dans le chantier de construction (accidents du travail, conflits sur les salaires) ;
- Destruction du milieu de vie des communautés locales (pêcheurs) dans la zone de Kribi (Cameroun), où 75% de la population dépend de la pêche ;
- Le 15 janvier 2007, marée noire sur le terminal maritime de l'oléoduc Tchad-Cameroun au large de la station balnéaire camerounaise de Kribi.

Pour en savoir plus

Les Amis de la Terre : http://www.amisdelaterre.org/rubrique.php?id_rubrique=53

Amnesty International : www.amnesty.org.uk/news/press/16421.shtml

Environmental Defense : www.environmentaldefense.org/article.cfm?contentid=2149

Friends of the Earth International : www.foei.org/ifi/brokenpromises.html

¹⁴⁴ Source : CO₂ emissions contributed to Dutch bank financing of oil and gas projects, Friends of the Earth Netherlands, October 2006

3. Projet pétrolier et gazier de Sakhalin II (Russie) : BNP-Paribas ?

Lieu : Russie (île de Sakhalin)

Type de projet : projet pétrolier et gazier intégré

Stade du projet : en construction (phase 2) et exploitation (phase 1)

Coût du projet : 22 milliards \$ pour la phase 2 (estimation actuelle de Shell. Estimation d'origine : 10 milliards \$)

Financement

Phase 1 : les actionnaires de Sakhalin Energy ont apporté la majorité des investissements. Trois institutions financières publiques ont également apporté chacune 116 M\$: la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), l'agence bilatérale d'aide au développement américaine (OPIC) et l'agence de crédit à l'exportation japonaise (JBIC).

Phase 2 : les actionnaires de Sakhalin Energy ont apporté 14 milliards \$ (60%) ; 6 milliards (40%) seront financés par de la dette. Crédit Suisse First Boston (Suisse) est conseiller financier sur le financement des 6 milliards \$ de dette sur 16 ans.

Sakhalin Energy est en discussion avec trois institutions financières publiques : les agences de crédit à l'exportation anglaise (ECGD), américaine (EXIM) et japonaise (JBIC, qui apporte un prêt direct de 3,7 milliards \$ et un co-financement de 30 M\$).

Une quatrième institution financière publique, la BERD, a annoncé le 11 janvier 2007 qu'elle se retirait du projet, après une campagne internationale de 5 ans de la société civile.

1 à 1,3 milliards \$ devront être couverts par des banques commerciales. En février 2007, les banques évoquées étaient BNP Paribas, Morgan Stanley (Etats-Unis), Credit Suisse (Suisse), ABN Amro (Pays Bas), Deutsche Bank (Allemagne), Royal Bank of Scotland (Royaume-Uni), Mizuho (Japon), Bank of Tokyo (Japon). En décembre 2006, BNP-Paribas a confirmé aux Amis de la Terre qu'elle examinait le projet.

Descriptif du projet :

Le projet pétrolier et gazier intégré de Sakhalin II, à l'extrême Est de la Russie sur l'île de Sakhalin, est le plus gros projet d'énergies fossiles du monde. Le projet est développé par Sakhalin Energy, consortium possédé à l'origine à 55% par Royal Dutch Shell (Royaume-Uni / Pays Bas), à 25% par Mitsui & Co (Japon) et à 20% par Mitsubishi Corporation (Japon).

Le 21 décembre 2006, Gazprom (Russie) est entré dans le projet en prenant 50% plus une actions dans le projet (la part de chacun des trois actionnaires d'origine est réduite de moitié).

Le projet de Sakhalin II développe le champ pétrolier et gazier de Piltun-Astokhskoye et le champ gazier de Lunskoye dans l'Océan Pacifique. La ressource estimée de Sakhalin II est de 490 milliards de m³ de gaz et 137 millions t de pétrole.

Le projet se décompose en 2 phases : la phase 1 était relative au développement du champ de Piltun-Astokhskoye (construction de la plateforme pétrolière de Molipaq et de la capacité flottante de stockage de Okha). La production a commencé en juillet 1999 ; elle est limitée à la période hors glace (180 jours par an).

La phase 2 est le développement intégré des productions pétrolières et gazières qui permettront une exploitation annuelle (nouvelle plateforme offshore dans le secteur de Piltun-Astokhskoye et nouvelle également dans le champ de Lunskoye). Les nouvelles plateformes seront reliées à la côte par un réseau d'oléoducs sous-marins. Un oléoduc et un gazoduc terrestres de 800 km iront jusqu'à Prigorodnoye, au Sud de Sakhalin, où une usine de liquéfaction de gaz naturel (LNG) sera construite, ainsi que les terminaux d'exportation du gaz et du pétrole.

La phase 2 est achevée à 80%.

La production de gaz est estimée à 9,6 Mt / an (soit 13,2 milliards m³ de gaz) sur plus de 25 ans, avec les premières exportations attendues à l'été 2008. Les clients sont principalement le Japon et la Corée du Sud.

La production de pétrole brut des 3 plateformes offshore est estimée à 180 000 barils par jour (8,2 Mt / an). Le pétrole sera envoyé sur les marchés d'Asie-Pacifique et au delà. L'exploitation est attendue dès fin 2007.

Emissions de CO₂ du projet ¹⁴⁵

Sakhalin II	Total project	
Investment (us\$ million)	20,000	
% of total investment	100%	
Lifetime oil transport (mln tons)	137	
Lifetime gas production (bln m ³)		490
CO ₂ conversion factor	3.114	1.924
Lifetime CO ₂ emission (mln tons)		1,369

Critiques du projet

Sakhalin II est un projet extrêmement controversé :

- Menace de disparition des 100 dernières baleines grises, espèce internationalement protégée en voie d'extinction, du fait de la construction d'une plateforme pétrolière offshore à proximité de l'aire d'alimentation de la baleine ;
- Violation de la loi environnementale russe : condamnation en justice du consortium mené par Shell en janvier 2005 puis confirmation en appel en juillet 2005, pour violation de la loi russe lors de la construction d'une jetée et le rejet massif de déchets dans la baie d'Aniva ;
- Falsification par Shell de données environnementales relatives au projet (avec preuves à l'appui) ;
- Menace grave sur la pérennité de 4 espèces de saumon sauvage sur l'île de Sakhalin : 109 frayères subissent des dommages irréversibles à cause de leur traversée par l'oléoduc terrestre, en violation de la loi russe l'interdisant explicitement. Le saumon est la source principale de revenus d'un tiers des 200 000 habitants de l'île (à titre de comparaison, le projet créera environ 500 emplois locaux une fois la construction achevée) ;
- Destruction du milieu de vie des pêcheurs locaux, disparition des coquillages et dégradation des ressources en poisson suite à la pollution dans la baie d'Aniva, source majeure de revenus et de protéines pour les populations ;
- Consultations inadéquates des populations locales et des populations indigènes.

Pour en savoir plus

BankTrack : <http://www.banktrack.org/?show=dodgy&id=44>

CEE Bankwatch : www.bankwatch.org/project.shtml?w=147580&s=166066

Friends of the Earth International : www.foei.org/ifi/sakhalin3.html

Pacific Environment : www.pacificenvironment.org/article.php?id=246

Sakhalin Environment Watch : www.sakhalin.environment.ru/en/index.php

WWF International : www.panda.org/about_wwf/where_we_work/europe/where/russia/sakhalin/index.cfm

¹⁴⁵ Source : CO₂ emissions contributed to Dutch bank financing of oil and gas projects, Friends of the Earth Netherlands, October 2006

4. Centrales à charbon TXU (Etats-Unis) : BNP-Paribas, Crédit Agricole, HSBC, Société Générale ?

Lieu : Texas, Etats Unis

Type de projet : 11 centrales électriques à charbon pulvérisé (8 récemment annulées)

Stade du projet : à l'étude

Coût du projet : 11 milliards \$

Financement du projet

Co-arrangeurs principaux : Morgan Stanley, Citigroup, Merrill Lynch (Etats-Unis) ; Barclays Capital (Royaume-Uni) et Calyon mentionnés comme conseillers sur la part endettement.

Recherche de 49% d'equity et 51% de dette.

18 à 20 autres banques ont été invitées à rejoindre la syndication pour financer ce projet, dont BNP-Paribas, Calyon, Société Générale, ABN Amro (Pays Bas), HSBC (Royaume-Uni), Mizuho (Japon), Bank of Toyko-Mitsubishi (Japon), HypoVereinsbank et Scotiabank.

Evolution des bailleurs

En février 2007, l'entreprise TXU a été rachetée par KKR (Kohlberg, Kravis, Roberts and Co.), Texas Pacific Group et Goldman Sachs Group dans le LBO le plus important de l'histoire (32 milliards \$ + 12 milliards \$ de dette de TXU). Les entreprises ayant racheté TXU ont annulé 8 centrales Powder River Basin sur les 11. Le sort des 3 centrales restantes est incertain.

Description du projet

TXU Corporation, entreprise basée à Dallas, prévoit la construction de 11 centrales à charbon d'ici 2011, pour produire au total 11 GW d'électricité. Les centrales ne comportent aucune technologie de capture des émissions.

Critiques du projet

Le projet est extrêmement controversé aux Etats-Unis :

- Technologie obsolète ;
- TXU fait pression pour accélérer la construction des centrales avant que les Etats-Unis mettent en place une réglementation contraignante sur les émissions de gaz à effet de serre ;
- La pollution des centrales à charbon texanes tue 1160 personnes par an. Elle entraîne la perte de 196149 jours de travail par an, cause 1105 hospitalisations et 33987 crises d'asthme par an ; elle cause chaque année 144 cancers du poumon et 1791 crises cardiaques au Texas ;
- Une coalition de 21 municipalités, incluant Dallas (5,8 millions d'habitants), Fort Worth et Houston (4 millions d'habitants) est opposés au projet et a créé la « Texas Cities for Clean Air Coalition » et a levé 500 000 \$ pour attaquer le projet en justice ;
- En utilisant la méthodologie du rapport Stern, les 78 Mt CO₂ émises par les centrales coûteront 6,6 milliards \$ d'externalités négatives par an au Texas, soit 330 milliards \$ sur la durée de vie des centrales estimée à 50 ans ;
- Le Texas a déjà les émissions de CO₂ par habitant les plus élevées des Etats-Unis, eux mêmes plus gros pollueur mondial par habitant ;
- Le projet va plus que doubler les émissions de TXU (50 Mt en 2004) en y ajoutant 78 Mt supplémentaires, soit les émissions de gaz à effet de serre de 21 Etats américains.

Emissions de CO₂ du projet

78 Mt CO₂ par an

Pour en savoir plus :

Environmental Defense ¹⁴⁶ : www.stoptxu.org

Rainforest Action Network : www.ran.org

Sustainable Energy and Economic Development (SEED) Coalition : www.stopthecoalplant.org

¹⁴⁶ Environmental Defense est une des plus grandes associations de protection de l'environnement aux Etats Unis. Créée en 1967, elle compte plus de 500 000 membres. Elle travaille dans tous les Etats Unis et suit de nombreux projets internationaux

5. Projet LNG Tangguh (Indonésie) : BNP-Paribas

Lieu : Province de Papouasie, Indonésie

Type de projet : projet gazier (usine de liquéfaction de gaz naturel)

Stade du projet : en construction

Coût du projet : 5 à 5,5 milliards \$

Financement

Les actionnaires apportent 1,1 milliards \$ en equity (22%) ; le reste est financé par de la dette (3,9 milliards 71%). Le montage financier est le suivant :

- 1,25 milliards \$ d'une syndication de banques chinoises ;
- 1 milliard de \$ de JBIC (agence de crédit à l'exportation japonaise) ;
- 350 M\$ de la Banque Asiatique de Développement ;
- 1,3 milliards \$ d'une syndication de banques internationales. Banques commerciales impliquées (prêt de 7,5 ans) : BNP-Paribas, BTM-UFJ, Fortis Bank, ING Barings, Mizuho Corporate Bank, SMBC, StanChart.

Description du projet

Construction d'un complexe LNG (liquéfaction de gaz naturel), qui implique le déplacement du village de Tanah Merah (127 familles).

Les actionnaires du projet sont des compagnies pétrolières japonaises et chinoises, dirigées par l'anglais BP qui détient 37,16% du projet (MI Berau BV 16,3 %, qui appartenant à Mitsubishi Corporation et INPEX Corporation ; CNOOC Ltd 16,96 % ; Nippon Oil Exploration Berau 12,23 % ; KG Companies 10% ; LNG Japan Corporation 7,35%.

Le gaz approvisionnant l'usine provient de plusieurs champs offshore, qui ont des réserves prouvées de 408 milliards de m³ (réserves probables de 671 milliards m³).

Deux plateformes offshore collecteront le gaz des réservoirs, et l'envoieront via des gazoducs sous-marins dans l'usine de production de gaz liquéfié (LNG) située sur la côte.

Le projet est basé sur 3 accords portant sur Bintuni Bay – Muturi, Weriar et Berau.

Démarrage du projet en mars 2005 ; l'exploitation débutera en 2008, avec deux unités de production de gaz.

La prévision de production est de 7 à 8 Mt de gaz naturel liquéfié par an, soit 10,5 milliards de m³ de gaz.

3500 à 5000 travailleurs sont nécessaires pendant la phase de construction de 3 ans, quelques centaines ensuite.

Les acheteurs sont principalement les Etats-Unis et le Mexique, également la Corée du Sud et la Chine, pour des contrats d'approvisionnement de 20 ans (les contrats de vente signés expirent entre 2026 et 2028).



Emissions de CO₂ du projet ¹⁴⁷

Tanggung LNG	Total project
Investment (US\$ million)	5,000
% of total investment	100%
Lifetime gas production (bln m ³)	671
CO ₂ conversion factor	1.924
Lifetime CO ₂ emission (mln tons)	1,291

Critiques du projet

Le projet est très critiqué par de multiples ONG indonésiennes :

- Violation du Principe de consentement préalable, libre et informé des peuples indigènes, notamment les habitants de Tanah Merah qui contestent l'indemnisation de 0,0015 \$ / m² reçue en 1999 pour l'achat obligatoire de leurs terres pour le projet Tangguh ;
- Violation des engagements de BP au sujet de l'électrification des villages, des emplois et des habitations promises aux populations locales ;
- Consultation inadéquate des communautés locales dans le cadre de l'Etude d'Impact Environnemental ;
- Impacts graves sur les mangroves et l'eau de la Bintuni Bay, habitat pour des populations de poissons et de crustacés. Les femmes qui pratiquent la pêche au crabe dans ces mangroves voient leur activité économique et leurs conditions de vie gravement menacées ;
- Le projet est développé en Papouasie qui est historiquement très tendue politiquement, et où les violations des droits humains contre les populations locales par les polices paramilitaires Brimob et militaires sont largement documentés. Les forces militaires stationnées dans la province sont déjà les plus importantes de toute l'Indonésie et augmentent encore, avec l'arrivée de forces spéciales Kostrad réputées dans des violations des droits humains au Timor Oriental ;
- Projet d'exportation à 100% alors qu'une crise énergétique frappe l'Indonésie. Le gouvernement indonésien a été obligé de verser 150 milliards de roupies indonésiennes pour subventionner 10 millions de fours à charbon polluants et dangereux pour la santé dans les habitations ;
- Le terrain pour l'usine de liquéfaction du gaz naturel est classée par le gouvernement indonésien comme « forêt de production ».

Pour en savoir plus

Down to Earth ¹⁴⁸ : <http://dte.gn.apc.org/65TUP.HTM>

ADB Forum : <http://www.forum-adb.org/Project-Tanggung%20LNG%20Facility-%20Papua.%20Indonesia.html>

WALHI (Friends of the Earth Indonesia) ¹⁴⁹ :

http://www.eng.walhi.or.id/kampanye/tambang/051213_adb_tanggung_spr/

¹⁴⁷ Source : *CO₂ emissions contributed to Dutch bank financing of oil and gas projects*, Friends of the Earth Netherlands, October 2006

¹⁴⁸ International Campaign for Ecological Justice in Indonesia

¹⁴⁹ WALHI (The Indonesian Forum for Environment) est la plus grande et la plus ancienne association indonésienne de protection de l'environnement, coposée de 420 groupes locaux basées dans toutes les provinces du pays

6. *Projet pétrolier de Kashagan (Kazakhstan) : BNP-Paribas, Société Générale*

Lieu : Nord de la mer Caspienne (Kazakhstan)

Type de projet : extraction pétrolière et oléoduc (avec infrastructures associées)

Stade du projet : en construction

Coût du projet : 60 milliards \$ (27 à l'origine)

Financement

– Institutions financières publiques :

La BERD (Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement) et JBIC (agence de crédit à l'exportation japonaise) ont fourni un financement pour la phase I. En novembre 2006, la BERD s'est engagée à financer la base d'approvisionnement de Bautino, facilitant le soutien potentiel par des agences de crédit à l'exportation et des banques commerciales.

– Banques commerciales : BNP Paribas, Société générale, Citigroup (Etats-Unis), Mitsui, Mitsubishi, Mizuho (Japon).

Au 19 janvier 2007, KMG cherchait un conseiller financier pour financer un projet de 1,6 milliards \$ pour Kashagan. BNP-Paribas, Société Générale et Citigroup ont fourni un crédit relai.

Description du projet

Au Nord de la mer Caspienne, Kashagan fait partie du Production Sharing Agreement signé en 1997 pour 40 ans, qui prévoit le développement de 11 plateformes offshore. Les réserves de Kashagan sont estimées à 13 milliards de barils de pétrole brut.

La phase I du développement de Kashagan a déjà été prolongée deux fois. La fin de cette phase et le début de la commercialisation est prévue entre 2008 et 2011.

En plus de la plateforme pétrolière, des infrastructures associées sont prévues à travers l'Ouest du Kazakhstan et la mer Caspienne :

- Le port d'approvisionnement de Atash à Bautino, au nord de Aktau ;
- La construction de l'usine de Bolashak (appelée la raffinerie Karabatan) à 30 km de Atyrau
- La construction d'un oléoduc et un futur système de transport à travers la Caspienne, reliant Kashagan à l'oléoduc Baku-Tbilissi-Ceyhan.

Agip KCO, appartenant à Eni S.p.A., opère pour le compte des entreprises pétrolières suivantes : ENI/Agip (Italy) 18.52% ; ExxonMobil (USA) 18.52% ; Conoco Phillips (USA) 18.52% ; Royal Dutch Shell 18.52% ; Total (France) 9.26% ; Inpex (Japan) 8.33% ; Kazmunaigaz (KMG), Kazakhstan's State Oil Company 8.33%.

Critiques du projet

- Le champ pétrolier de Kashagan est situé à l'intérieur d'une zone protégée, la Shallow naturel reserve zone du nord de la mer Caspienne. L'esturgeon, classé comme menacé par l'Union Internationale Pour la Conservation de la Nature, migre vers cette zone pour revenir vers ses lieux de frayère, et le phoque de la Caspienne se trouve également dans cette aire ;
- Les conditions climatiques extrêmes (+45°C l'été, -40 l'hiver) rendent l'extraction et le transport pétrolier extrêmement complexes et risqués. En hiver, le mouvement des glaces est particulièrement dangereux ;
- Le pétrole brut de Kashagan est de mauvaise qualité : il contient un taux élevé de sulfides, qui doivent être extraits avant son exportation. L'opération, qui consiste à séparer le sulfure d'hydrogène et les autres sulfates, est extrêmement polluante et dangereuse. Le sulfure d'hydrogène est un neurotoxique occasionnant des troubles graves irréversibles jusqu'à la mort ;
- Il n'existe pas de plan d'urgence pour les populations locales près de la raffinerie Karabatan ;
- L'accès à l'information est en violation de la Convention d'Aarhus sur le droit d'accès à l'information environnementale, ratifiée par le Kazakhstan, et de la loi kazakh ; le public n'a pas été consulté de manière adéquate ni pendant l'Etude d'Impact Environnemental ni après ;
- Les ouvriers embauchés pour la construction de l'usine de Bolashak doivent parler anglais, ce qui discrimine les populations locales qui parlent kazakh et russe.

Pour en savoir plus

BankTrack : <http://www.banktrack.org/?id=63>

Elena Gerebizza, CRBM (Italie) : egerebizza@crbm.org

7. Prêt à la compagnie pétrolière nationale Sonangol (Angola) : Banque Populaire, Crédit Agricole

Lieu : Angola

Type de projet : prêt à l'entreprise pétrolière nationale de l'Angola, Sonangol

Stade du projet : prêt effectué en 2005

Coût du projet : 2 milliards \$

Financement

Syndication de 16 banques commerciales ; Calyon est mandaté par Sonangol pour diriger la syndication. Natexis-Banques Populaires fait également partie de la syndication.

Prêt de 7 ans.

Description du projet

La somme n'est pas pour un projet mais pour l'entreprise Sonangol directement : besoin de capital pour sa production de pétrole brut, ses projets de gaz naturel et ses activités de raffinage.

Selon le Financial Times ¹⁵⁰, le prêt servira également à refinancer un emprunt fait antérieurement pour l'exploitation pétrolière.

Critiques du projet

La controverse tourne autour de la corruption :

- Malgré l'exploitation de ses importantes réserves de diamant et de pétrole qui en font le second producteur de pétrole d'Afrique après le Nigéria, l'Angola est un des pays des plus pauvres du monde, avec la plupart de ses habitants vivant avec moins de 2\$ par jour ;
- Le Fonds Monétaire International a mis en évidence que 8,45 milliards de recettes publiques ont « disparu » entre 1997 et 2001, soit 23% du PIB ;
- L'Angola est un des dix pays les plus corrompus du monde selon Transparency International ;
- Global Witness accuse les banques de se rendre complices par ce type de prêts de la corruption et la pauvreté endémiques dans le pays ;
- Le Président José Eduardo dos Santos est considéré comme un des hommes les plus riches d'Angola ;
- En début d'année 2005, Sonangol avait arrêté des négociations avec JPMorganChase pour des obligations. Les obligations auraient nécessité que Sonangol s'ouvre davantage à un examen de parties externes qu'une syndication le nécessite.

Pour en savoir plus :

Business & Human Rights :

<http://www.business-humanrights.org/Categories/Individualcompanies/C/CalyonpartofCrditAgricole>

Global Witness : http://www.globalwitness.org/media_library.php?filter=press_release

¹⁵⁰ Financial Times, *Angolan oil loan likely to raise transparency issue*, John Reed, October 10, 2005

8. Prêt à la compagnie pétrolière Lukoil (Russie) : Banque Populaire, BNP-Paribas, Crédit Agricole, Dexia

Lieu : Russie

Type de projet : prêt à l'entreprise pétrolière Lukoil

Stade du projet : prêt effectué en novembre 2003

Coût du projet : 765 millions \$

Financement :

Un grand nombre de banques fincent ILukoil : Calyon, Dexia, Barclays, HVB Group, Dresdner Bank, Citigroup, ABN Amro, WestLB, ING Group.

En novembre 2003, syndication de plusieurs banques commerciales pour accorder une ligne de crédit à long terme de 765 M\$, avec une première tranche de 5 ans et une seconde de 7 ans provenant d'une syndication internationale. Le prêt a été arrangé par ABN Amro (Pays Bas) et Citigroup (Etats-Unis). BNP-Paribas et Banque Populaire y étaient impliquées.

Description du projet

La somme n'est pas pour un projet mais pour l'entreprise Lukoil directement. Cependant, ce corporate loan de novembre 2003 était utilisé explicitement pour des opérations d'exportation, des programmes d'investissement et des activités générales de l'entreprise. En conséquence, il est extrêmement probable qu'une partie au moins de ce prêt a servi pour financer le projet D6, projet prioritaire dans les investissements de Lukoil à cette époque là.

Le projet de plateforme pétrolière D6 a commencé son exploitation dans la Mer du Nord en juillet 2004, à 22 km d'un site Patrimoine mondial de l'UNESCO (depuis 2000) : le Curonian Spit. Ce site est situé à la frontière entre la Lituanie et la Russie ; bande de sable large de 350 m à 4 km et longue de 68 km, elle sépare le Curonian Lagoon de la Mer du Nord. La péninsule est célèbre pour ses dunes de sable de 70 m de hauteur.

Critiques du projet

Les critiques portent surtout sur le risque majeur que fait peser la plateforme pétrolière D6 sur le site Patrimoine Mondial de l'UNESCO :

- Le projet manque de transparence et de participation publique. Des documents environnementaux n'ont pas été rendus publics sous prétexte de confidentialité ;
- Une étude environnementale transfrontalière n'a pas été réalisée alors même que le Curonian Spit est à moitié lithuanien ;
- Plusieurs millions \$ ont été investis dans cette région dans l'éco-tourisme, devenu une source significative de revenus locaux et menacés par le risque de pollution. Le tourisme rapporte 30 M\$ par an à la région, alors que la plateforme D6 n'en apportera que 3,5 M\$;
- Une mini-marée noire de 70 t s'était déjà produite à cet endroit et avait pollué un cinquième du Curonian Spit ;
- Le projet ne créera pratiquement aucun emploi local, mais menace des emplois dans la pêche ;
- Le plan d'urgence du projet, pour réagir en cas d'anomalie, n'est prévu que lors de bonnes conditions météorologiques, par un temps clair et calme. Il n'est pas conforme aux conditions climatiques de la zone, parfois extrêmement violentes (vents très forts, orages, brouillard, pluie intense, etc) ;
- La Mer du Nord est déjà une des plus polluées du monde et a une capacité de régénération très lente du fait de son enfermement important (peu d'échange avec d'autres mers). Plusieurs groupes et coalitions écologistes ont demandé un moratoire sur l'exploitation et le transport pétrolier dans cette zone jusqu'à la mise en place d'un accord exigeant pour ces types d'opérations.

Pour en savoir plus

Coalition Clean Baltic : <http://www.ccb.se/>

Ecodefense : <http://www.ecodefense.ru/>

Urgewald : <http://www.urgewald.de/>

2. Grands barrages

1. Barrage des Trois Gorges (Chine) : BNP-Paribas, Crédit Agricole, Société Générale

Lieu : Chine (centre du pays sur le fleuve Yangtse)

Type de projet : barrage hydroélectrique

Stade du projet : en construction

Coût du projet : 25 milliards \$ (+ 50% par rapport au coût initial)

Financement

Le financement inclut de nombreux acteurs chinois, plusieurs agences de crédit à l'exportation (dont la Coface en France) et un très grand nombre de banques commerciales.

Banque Nationale de Paris a fourni un prêt de 94.815 millions à GEC-Alsthom en 1997. La Société Générale et Crédit Agricole Indosuez sont également impliqués ¹⁵¹.

Evolution des bailleurs et des entreprises

Après une campagne de la société civile internationale, la Banque mondiale et l'agence américaine de crédits aux exportations (US Exim) ont refusé de financer le projet du fait de ses impacts environnementaux et sociaux gigantesques.

Descriptif du projet

Le barrage hydroélectrique des Trois Gorges est le plus grand barrage du monde. Sa puissance sera de 18200 MW, avec un mur de 181 m de haut et 2,3 km de long.

Le barrage est située à Sandouping, près de Yichang, dans la province de Hubei juste en aval des gorges de Xiling dans la Vallée des Trois Gorges. Le barrage est situé sur la partie médiane du fleuve Yangtze (Changjiang). L'entreprise Three Gorges Project Development Corporation gère le projet.

La construction du barrage lui même est achevée depuis mai 2006, mais l'exploitation ne débutera qu'en 2009. Le réservoir, une fois rempli, mesurera 66m km de long et 1084 km2.

Critiques du projet

Projet titanesque, il est immensément critiqué à la fois au niveau international et en Chine même :

- Il noiera 13 villes et 4500 villages et déplacera de force 2 millions de personnes ;
- Il engloutira 162 sites archéologiques dont certains parmi les plus importants de Chine ;
- Les violations des droits humains sont brutales et massives. Les réinstallations se font parfois à la matraque et au bulldozer, la police a fréquemment utilisé la force face aux protestations des villageois, et un climat d'intimidation règne. Aucun mécanisme de recours indépendant n'existe ;
- Les promesses du gouvernement chinois de fournir emplois et terrains ne sont pas tenues. Les personnes déplacées doivent parfois acheter des habitations à un coût très supérieur à la compensation qui leur a été offerte ;
- Le barrage est supposé lutter contre les crues mais le président du projet Lu Youmei a admis que le barrage n'était pas la réponse aux inondations, dues principalement à la déforestation intense
- Le barrage met en danger la plus grande ville de Chine : Shanghai, peuplée de 15 millions d'habitants, pourtant à 900 km de là dans le delta du Yangtze. En avril 2006, une étude scientifique a mis en évidence que les zones bordant le fleuve se sont érodés de 4 km2 par an à certains endroits depuis la construction du barrage, par rapport à la moyenne 1951-2004. La cause : les sédiments charriés par le fleuve sont désormais bloqués par le projet. Cheng Zong, expert de l'évolution fluviale à l'université Durham (Royaume Uni), estime que cette érosion massive menace la mégalopole qui attire chaque jour davantage de monde ;
- La corruption mine le barrage. En décembre 2005, Du Jiang, un fonctionnaire de la région de Wushan, a été condamné à mort pour le détournement de 512 300 \$ d'argent public destinés à la réinstallation des populations déplacées. D'autres affaires sont en cours.

Pour en savoir plus

Les Amis de la Terre : http://www.amidelaterre.org/rubrique.php3?id_rubrique=104

International Rivers Network : <http://www.irn.org/programs/threeg/>

Probe International : <http://www.threegorgesprobe.org/tgp/index.cfm>

¹⁵¹ Voir http://www.probeinternational.org/pi/documents/three_gorges/who.html#wb

2. Barrage de Nam Theun 2 (Laos) : BNP-Paribas, Crédit Agricole, Société Générale

Lieu : Laos

Type de projet : barrage hydroélectrique

Stade du projet : en construction (exploitation prévue en 2010)

Coût du projet : 1,6 milliards \$

Financement

En financement par de la dette, ont octroyé des prêts directs la Banque Asiatique de Développement, Nordic Investment Bank, l'Agence Française de Développement (AFD, agence française bilatérale d'aide au développement), PROPARCO (agence de l'AFD pour le secteur privé) et Export-Import Bank of Thailand.

Participent également la Banque Européenne d'Investissement (40 M€), ainsi que trois agences de crédit aux exportations : Coface (France), EKN (Suède), GIEK (Norvège), et l'Agence Française de Développement.

Des garanties ont été accordées par deux Banques Multilatérales de Développement : Banque mondiale (et Agence Multilatérale de Garantie des Investissements, AMGI), et Banque Asiatique de Développement (garantie pour risque politique).

9 banques commerciales ont pris part au financement : BNP-Paribas, Crédit Agricole (Calyon), Société Générale, ANZ, BOTM, Fortis Bank, ING, KBC et Standard Chartered.

7 banques thaïlandaises fournissent des prêts à long terme au consortium NTPC (Bangkok Bank, Bank of Ayudhya, KASIKORNBANK, Krung Thai Bank, Siam City Bank, Siam Commercial Bank et Thai Military Bank).

En financement par de l'équité, les 4 actionnaires apportent des financements au prorata de leurs parts.

Descriptif du projet

Le barrage de Nam Theun 2 est situé sur la rivière Theun, affluent du Mékong, à 250 kilomètres au sud-est de Vientiane. Projet de 1070 MW, il a pour but d'exporter 95% de a production hydroélectrique vers la Thaïlande. L'eau sera stockée dans un réservoir situé sur le Plateau du Nakai, acheminée vers la centrale par une canalisation souterraine et rejetée dans une autre rivière, la Xe bang Fai.

7000 personnes seront déplacées sur la plateau du Nakai ; en aval sur les rivières Nam Theun et Xe Bang Fai, 80 000 à 150 000 personnes subiront les impacts du projet.

Le consortium NTPC (Nam Theun 2 Power Company) a été créé pour gérer le projet. Il est dirigé par Electricité de France International, chef de file du projet et actionnaire de NTPC à hauteur de 35%. Les autres actionnaires sont Electricité du Laos (EDL, 25%), Electricity Generating Authority of Thailand (EGAT, 25%) et Italian-Thai Development Public Co. Ltd (15%).

La construction a débuté en juin 2005. 4000 personnes sont nécessaires pour la phase de construction ; la phase d'exploitation nécessitera 100 personnes.

Critiques du projet

- Analyse inadéquate des impacts environnementaux et sociaux. Les expertises techniques ayant servi à réaliser les documents de sauvegarde (EAMP, SDP, SEMFOP) ne sont ni intégralement achevées, ni intégralement publiées. Plusieurs études de base sur des questions comme l'hydrologie, la qualité de l'eau, l'analyse de la biodiversité sauvage sont lacunaires et irréalistes pour certaines, inachevées ou non prévues pour d'autres, ou non publiées¹⁵² ;
- Manque de transparence des données techniques et économiques. Seuls des extraits des deux documents économiques clés, le Power Purchase Agreement (PPA) et le Concession Agreement (CA), ont été publiés. Ils ne permettent pas d'attester la viabilité économique du projet ;
- Risque élevé d'échec de la réinstallation en amont (Plateau du Nakai)¹⁵³ ;

¹⁵² Voir l'échange de mails entre International Rivers Network et le porte parole de NTPC, qui refuse d'envoyer les études hydrologiques à l'ONG, décembre 2004

¹⁵³ Voir *The Nam Theun 2 Resettlement Plan and Viability of Proposed Livelihood Options for Displaced Villagers*, compiled by International Rivers Network, Janvier 2005, et *Agriculture and Livestock Development Plan for the Nam Theun 2 Hydropower Project – An Independent Analysis*, Janvier 2005. Voir www.irn.org/index.html

- Inadéquation grave des compensations en aval (populations riveraines de la Xe Bang Fai). L'évaluation technique indépendante réalisée par David J.H. Blake, spécialiste de l'agriculture et aquaculture tropicale à petite échelle rend compte de l'inadéquation du Programme d'atténuation et de compensation des impacts pour les villages de la Xe Bang Fai et ses affluents¹⁵⁴ ;
- Consultations locales biaisées (violation des exigences de la directive opérationnelle 4.01 de la Banque mondiale) ;
- Absence de mécanisme de recours pour les populations locales. Selon l'Accord de Concession, EDF est tenu de satisfaire le Gouvernement lao et non les populations elles mêmes¹⁵⁵, qui n'ont pas de droit de recours garanti pour la compensation des impacts subis ;
- Existence d'alternatives énergétiques moins coûteuses. Le plan alternatif de développement énergétique proposé par le Conseil National Economique et Social de Thaïlande met en évidence que la co-génération, les énergies renouvelables, la gestion de la demande et la lutte contre le gaspillage permettraient de faire face aux besoins énergétiques du pays sur les 15 années suivantes sans le barrage de Nam Theun 2¹⁵⁶. Une étude demandée par la Banque Mondiale¹⁵⁷ montre que ces solutions alternatives « dépasseraient la production de Nam Theun 2 et fourniraient une électricité environ 25% moins chère que celle de Nam Theun 2 » ;
- Incapacité du gouvernement lao à améliorer sa gouvernance de manière à gérer adéquatement le projet. Une évaluation menée en juin 2004 par le Département d'Evaluation des Opérations (OED)¹⁵⁸ de la Banque Mondiale a conclu que « la discipline budgétaire ne s'est pas améliorée de manière significative » sur les dix dernières années, que la capacité de mise en oeuvre des réformes est insuffisante, et qu'il y a seulement un « faible engagement de réforme des véritables décideurs »¹⁵⁹ ;
- Violation de sept politiques de sauvegarde et lignes directrices de la Banque mondiale¹⁶⁰ : OP 4.01 Evaluation environnementale, OP 4.04 Habitats naturels et OP 4.36 Forêts, OP 4.12 Déplacements involontaires, OP 4.20 Populations indigènes, Lignes directrices pour les prêts de la BIRD et les crédits de l'AID, Lignes directrices opérationnelles de l'évaluation économique des projets d'investissement.
- Violation de 6 des 7 priorités stratégiques de la Commission Mondiale des Barrages, institution internationale indépendante de référence¹⁶¹ ;
- Violation de la « Grille de Décision » de la Banque Mondiale dont le 3ème point concerne « l'obtention d'un large soutien de la part des donateurs internationaux et de la société civile pour la stratégie de développement du pays et le projet Nam Theun 2 lui-même ».

Pour en savoir plus :

Les Amis de la Terre : http://www.amidelaterre.org/rubrique.php3?id_rubrique=152

CRBM (Campagna per la Riforma della Banca Mondiale) :

<http://www.crbm.org/modules.php?name=browse&mode=page&cntid=177&grpId=11>

Environmental Defense : <http://www.environmentaldefense.org/article.cfm?ContentID=4137>

International Rivers Network : <http://www.irn.org/programs/mekong/namtheun.html>

¹⁵⁴ Voir *A Review of the Adequacy of Compensation Measures for Communities living along the Xe Bang Fai River - Nam Theun 2 Hydropower Project, Lao PDR*, par David J.H. Blake, Janvier 2005. Voir www.irn.org/index.html

¹⁵⁵ Concession Agreement, clause 30 : « to the reasonable satisfaction of the GoL »

¹⁵⁶ Voir notamment l'étude énergétique thaïlandaise par le National Economic and Social Advisory Council, publié dans la revue *Watershed*, p30-33, <http://www.terraper.org/watershed/index.html>

¹⁵⁷ *Nam Theun 2 Hydropower Project: Impact of Energy Conservation, DSM and Renewable Energy Generation on EGAT's Power Development Plan* 28 août 2004

¹⁵⁸ World Bank Operation Evaluations Department, *Project Performance Re-Assessment Report, Lao PDR, Second Structural Adjustment Credit*, 24 juin 24 2004

¹⁵⁹ Voir le résumé de l'évaluation de l'OED réalisé par Environmental Defense, *Past as Prologue : OED assessment of World Bank Reform Progress in Laos*

¹⁶⁰ Pour le détail des violations des politiques de sauvegarde et lignes directrices de la Banque mondiale, voir *Nam Theun 2 and World Bank Policy violations*, International Rivers Network et Environmental Defense, Février 2005

¹⁶¹ Aviva Imhof, *An Analysis of Nam Theun 2 Compliance with World Commission on Dams Guidelines*, International Rivers Network, mai 2001. Actualisation en cours

3. Barrage de Yusufeli (Turquie) : BNP-Paribas, Crédit Agricole, Société Générale ?

Lieu : Turquie

Type de projet : barrage hydroélectrique

Stade du projet : à l'étude

Coût du projet : 855 millions \$ ¹⁶²

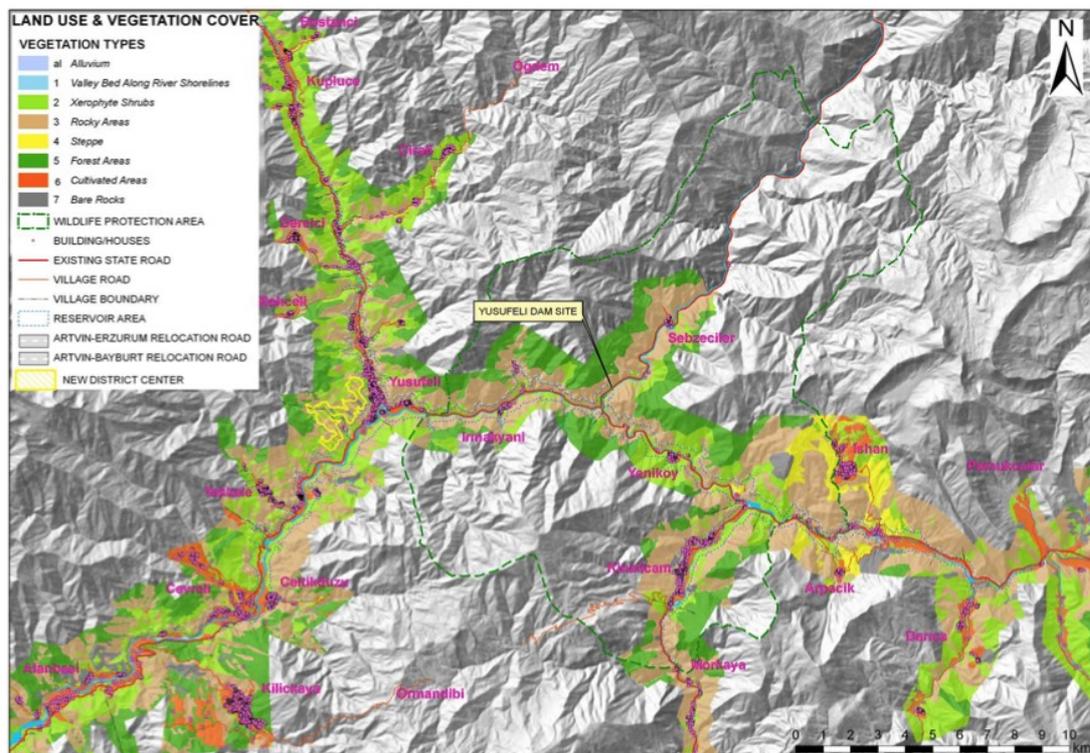
Financement

A l'étude. Alstom étant potentiellement impliqué dans le projet, trois banques françaises ont confirmé aux Amis de la Terre qu'elles examinaient le projet : BNP-Paribas, Crédit Agricole, Société Générale. Alstom a également sollicité l'agence française d'assurance-crédit aux exportations, la Coface (qui avait déjà rejeté le projet en 2002 pour des motifs sociaux et environnementaux). En février 2007, la Coface a conditionné sa garantie financière au respect de plusieurs conditions environnementales et sociales.

Descriptif du projet

Le barrage hydroélectrique de Yusufeli se situe sur la rivière Coruh, au Nord-Est de la Turquie. La production hydroélectrique prévue estimée est de 540 MW. Le projet inondera et déplacera de force 15 000 personnes dans 20 villes et villages. 15 000 autres personnes issues de 42 villages alentour seront affectées par le projet.

En 2002, ce projet vieux de dix ans avait déjà fait l'objet d'une sollicitation par Alstom de la Coface pour le compte de l'Etat français ¹⁶³. Le projet avait déjà été abandonné en 2002, suite notamment à un avis environnemental négatif délivré par la Coface ¹⁶⁴.



The Yusufeli Dam area including vegetation type and location of the wildlife protection area (Source: ENCON 2006, p. V 2).

¹⁶² Yusufeli dam and HEPP Project – Environmental Impact Assessment Report, IV.8. Project Costs, p.60

¹⁶³ Voir http://www.amisdelaterre.org/rubrique.php3?id_rubrique=100

¹⁶⁴ Sources : Ministère de l'Economie et des Finances et Coface

Critiques du projet

- Absence d'accord entre la Turquie et la Géorgie (en aval sur le fleuve transfrontalier Coruh), en violation de deux conventions des Nations Unies ¹⁶⁵ et de la Directive cadre sur l'eau ¹⁶⁶ ;
- Sous estimation des pertes de revenus et d'accès aux services (perte d'accès aux services publics, pertes de revenus agricoles et touristiques) ;
- Absence d'approche de développement et manque d'activités génératrices de revenus, en violation des normes internationales (failles sur les activités génératrices de revenus, défaillances concernant les sites de réinstallations des populations, faiblesses du site choisi pour le nouveau centre de la région, lacunes concernant la sélection des sites ruraux) ;
- Insuffisances budgétaires (risque de surcoût du projet, insuffisance du budget alloué aux expropriations de Yusufeli et à la reconstruction des sites urbain et ruraux) ;
- Mécanismes de mise en oeuvre défaillants (définition insuffisante des populations affectées, absence de participation adéquate des populations affectées, absence de mécanisme adéquat de recours, absence de mécanisme adéquat de suivi et d'évaluation du projet, confusion des rôles en matière de réinstallation) ;
- En conséquence, violation des politiques de sauvegarde de la Banque mondiale sur les déplacements involontaires de population (OP 4.12) et sur l'évaluation environnementale (OP et BP 4.01), de la Recommandation de l'OCDE sur des Approches communes concernant l'environnement et les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public, des Directives communautaires EIA, SEA et sur la participation du public dans l'élaboration de certains plans et programmes relatifs à l'environnement, de la Convention Européenne sur les droits humains et les libertés fondamentales (signée par la Turquie en 1954), de la Convention d'Espoo sur l'Evaluation des Impacts Environnementaux dans un contexte transfrontalier ;
- 35 espèces menacées sont identifiées dans le cadre du projet, mais une seule fait l'objet de mesures de conservation. L'étude d'impact environnemental n'analyse pas les impacts du projet sur les 34 autres espèces, et ne met pas en place de mesures de conservation de la biodiversité ;
- Les impacts cumulatifs ne sont pas étudiés sur le bassin versant de la rivière Coruh, alors que 27 autres barrages sont prévus dans cette zone ;
- Violation massive des directives européennes dans le projet, malgré la demande explicite par la Commission Européenne, dans le cadre du processus de pré-accession de la Turquie, que la Turquie respecte « l'acquis environnemental de l'Union Européenne » ¹⁶⁷. De même, le Parlement Européen a « demandé au gouvernement turc d'appliquer les normes de l'Union européennes relatives à l'environnement aux projets qui pourraient entraîner d'éventuelles atteintes à l'environnement comme [...] le projet de barrage prévu à Yusufeli dans la province d'Artvin » ¹⁶⁸.

Pour en savoir plus

Les Amis de la Terre : <http://www.amisdelaterre.org/-Barrage-de-Yusufeli-Turquie-.html>

La Déclaration de Berne : <http://www.evb.ch/en/p5005.html>

¹⁶⁵ Convention de la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies sur l'Evaluation des Impacts Environnementaux dans un contexte transfrontalier (Convention d'Espoo, 1991) et Convention des Nations-Unies sur les usages des fleuves transfrontaliers en dehors de la navigation

¹⁶⁶ Directive 2000/60/EC établissant un Cadre pour l'action de la Communauté dans le secteur des politiques de l'eau

¹⁶⁷ Commission Européenne, *2004 Report on Turkey's Progress Towards Accession*

¹⁶⁸ *Résolution du Parlement Européen sur les progrès accomplis par la Turquie sur la voie de l'adhésion (2006/2118(INI))*, 27 septembre 2006

3. Energie nucléaire

Centrale nucléaire de Belene (Bulgarie) : BNP-Paribas ?

Lieu : Bulgarie

Type de projet : centrale nucléaire

Stade du projet : à l'étude (construction arrêtée dans les années 90)

Coût du projet : 4 milliards €

Financement

La compagnie publique nationale d'électricité, NEC, souhaite garder 51% de la centrale. Elle affirme être en discussion avec plusieurs compagnies électriques européennes (EDF, Enel, E.ON, Tractabel, ...).

NEK affirme également chercher des financements auprès des agences de crédit à l'exportation européennes (France, Allemagne, Russie) et auprès des institutions multilatérales (Euratom, Banque Européenne d'Investissement).

NEK mentionne également les banques commerciales BNP-Paribas, Goldman Sachs, Crédit Suisse et Gazprombank.

Description du projet

La centrale nucléaire de Belene est située sur le Danube, au Nord de la Bulgarie. Sa construction a débuté dans les années 80, mais a été arrêtée dans les années 90 suite à des protestations et à des doutes sur sa viabilité économique. Il est resté inachevé depuis.

Après que la Bulgarie a fermé les 4 réacteurs de la centrale de Koslodui (condition d'entrée dans l'Union européenne), le gouvernement bulgare a remis Belene à l'ordre du jour en 2003.

Le consortium créé pour l'achèvement du réacteur est constitué de AtomStroyExport (Russie) et ArevaNP (Franco-allemand).

NEK prévoit le premier réacteur en 2011 et le second en 2013.

Evolution des bailleurs et des entreprises

Deutsche Bank et UniCredit étaient réputés intéressés par le projet jusqu'à ce qu'une campagne européenne importante de la société civile les pousse à se retirer du projet.

Critiques du projet

Les critiques portent sur l'observation

- La centrale est bâtie dans une zone sismique. En 1977, un tremblement de terre à 14 km de la centrale a fait 200 morts ;
- L'Etude d'Impact Environnemental a été faite avant même d'avoir choisi le type de technologie pour le réacteur, mettant en évidence son caractère totalement artificiel et inutile ;
- Les inquiétudes des populations ont été écartées, la procédure de consultation n'a pas été effectuée conformément à la Convention d'Espoo dans les pays avoisinants, et l'Etude d'Impact a été fortement manipulée ;
- L'Etude d'Impact Environnemental est désormais devant la Haute Cour Administrative de Sofia suite à une plainte portant (notamment) sur ses insuffisances, sa qualité déplorable et le fait que les accidents lourds, les attentats terroristes et les déchets nucléaires ont été exclus du champ étudié. Pendant les audiences, les auteurs de l'Etude d'Impact eux même ont reconnu que le rapport était insuffisant, et ont conseillé une nouvelle procédure dès que le type de réacteur sera choisi ;
- La Bulgarie n'a aucune expérience industrielle sur le réacteur de technologie (russe) VVER 1000/466B ;
- La Bulgarie n'a aucun plan sur la gestion de ses déchets radioactifs.

Pour en savoir plus

Banktrack : <http://www.banktrack.org/?id=42>

Urgewald : <http://www.urgewald.de/index.php?page=8>

4. Les banques les plus impliquées dans les projets controversés

Les Amis de la Terre ont fait figurer dans le tableau ci-dessous les 12 projets controversés présentés dans les parties précédentes : 8 dans les énergies fossiles, 3 grands barrages et une centrale nucléaire.

Les projets en cours d'examen (non finalisés) sont en italique avec points d'interrogation.

Projet (pays)	BNP-Paribas	Crédit Agricole/ Calyon	Société Générale	Autre banque
Oléoduc BTC (Géorgie-Turquie-Azerbaïdjan)	Oui	Oui	Oui	Dexia Banque Populaire
Oléoduc Tchad-Cameroun		Oui		Dexia
<i>Projet pétrolier et gazier de Sakhalin II (Russie)</i>	<i>Oui ?</i>			
<i>Centrales à charbon TXU (Etats-Unis)</i>	<i>Oui ?</i>	<i>Oui ?</i>	<i>Oui ?</i>	<i>HSBC ?</i>
Projet LNG Tangguh (Indonésie)	Oui			
Projet pétrolier de Kashagan (Kazakhstan)	Oui		Oui	
Prêt à Sonangol (Angola)		Oui		Banque Populaire
Prêt à Lukoil (Russie)	Oui	Oui		Dexia Banque populaire
Barrage de Nam Theun 2 (Laos)	Oui	Oui	Oui	
<i>Barrage de Yusufeli (Turquie)</i>	<i>Oui ?</i>	<i>Oui ?</i>	<i>Oui ?</i>	
Barrage des Trois Gorges (Chine)	Oui	Oui	Oui	
<i>Centrale nucléaire de Belene (Bulgarie)</i>	<i>Oui ?</i>			
Total sur 12 projets controversés	10	8	6	Dexia : 3 Banque Populaire : 3 HSBC : 1

Les résultats sont particulièrement clairs : BNP-Paribas, Crédit Agricole et Société Générale se suivent et sont fortement impliquées, surtout les deux premières ; les autres banques françaises sont impliquées dans les projets énergétiques controversés de manière beaucoup plus limitée.

Ces éléments mettent en évidence le besoin pour les trois groupes les plus impliqués de mettre urgemment en place des politiques sectorielles de réduction des risques en la matière.

2. Des financements énergétiques massifs

Notes :

- ◆ Rappel : l'analyse ayant été faite sur les activités et données des banques pour l'année 2006, la création de **Natixis** le 17 novembre 2006, résultant de la fusion des banques de financement et d'investissement Natexis-Banques Populaires et Ixis (Caisses d'Epargne), n'a pu être prise en compte ;
- ◆ L'analyse des financements en faveur des énergies renouvelables ayant déjà été faite dans *l'Enjeu 2 Critère 8 – Financement des énergies renouvelables et fonds d'investissement*, les énergies renouvelables ne sont pas reprises ici.

Il est possible de regrouper les banques étudiées en trois groupes, en fonction de leur exposition plus ou moins forte dans le financement international de projets énergétiques :

- ◆ Exposition très forte : BNP-Paribas, Crédit Agricole (Calyon), Société Générale ;
- ◆ Exposition moyenne à faible : Banque Populaire, Caisses d'Epargne, Crédit Mutuel-CIC, Dexia, HSBC ;
- ◆ Exposition nulle : Crédit Coopératif, La Banque Postale.

1. Exposition très forte : BNP-Paribas, Crédit Agricole/Calyon, Société Générale

1. Analyse globale de l'exposition des trois banques

Du fait de l'opacité totale du Crédit Agricole et de la Société Générale en matière de financements de projets énergétiques, sous prétexte de confidentialité (BNP-Paribas publiant quant à elle sur son site la liste des financements octroyés dans plusieurs secteurs, dont celui de l'énergie), les Amis de la Terre ont fait réaliser par le consultat indépendant Jan Willem van Gelder, de l'organisme Profundo, une étude sur le financement par ces trois banques des secteurs pétrolier, gazier et charbonnier pendant les trois dernières années (2004-2006).

L'analyse a été réalisée par les personnes suivantes : Jan Willem van Gelder & Christophe Scheire
Profundo - Van Duurenlaan 9
1901 KX Castricum - The Netherlands
Tel: +31-251-658385
Fax: +31-251-658386
E-mail: vangelder@profundo.nl

Le tableau page suivante donne un aperçu (non exhaustif) par client de l'implication des trois banques en question dans le financement de 33 entreprises internationales pétrolières, gazières et charbonnières durant les trois années 2004-2006.

Financement des entreprises pétrolières, gazières et charbonnières 2004-2006 (en millions US\$) par BNP-Paribas, Calyon et Société Générale

Entreprise	Pays	BNP Paribas		Calyon		Société Générale	
		Prêt	Garantie	Prêt	Garantie	Prêt	Garantie
Anadarko Petroleum	Etats Unis	800	167.75	800	85.25	800	85.25
Apache	Etats Unis	40		20		20	
BHP Billiton	Australie / Royaume Uni	400		200		200	
Canadian Natural Resources	Canada		80.5				
Chesapeake Energy	Etats Unis		57.5		27		
China National Petroleum	Chine			90			
Cimarex Energy	Etats Unis	50		50		50	
ConocoPhillips	Etats Unis	60	103.5		100.5	45	93.5
Devon Energy	Etats Unis	75				75	
Dolphin Energy	Etats Unis	190		80		190	
El Paso	Etats Unis	60				62	
EnCana	Canada		70				
EOG Resources	Etats Unis					80	
Gazprom	Russie			400		400	
Husky Energy	Canada		22.5				
Marathon Oil	Etats Unis	85	37.8			85	37.8
Nabors Industries	Etats Unis		17		7		
Newfield Exploration	Etats Unis			80	36.5	50	20
Nexen	Canada	120	52			120	
Noble Energy	Etats Unis	90	20	90	20	90	20
Occidental Petroleum	Etats Unis	95				55	
Peabody Energy	Etats Unis	80	7.1	80	7.1		
Petrobras	Brésil	100					
Qatar Petroleum	Qatar	420		80		80	
Repsol YPF	Espagne		200	715			
Rosneft	Russie	800		800		250	
Sinopec	Chine			112			
Sonangol	Angola	315		276		275	
SUEK	Russie	15		15		50	
Talisman Energy	Canada		149.25				

Financement des entreprises pétrolières, gazières et charbonnières 2004-2006 (en millions US\$) par BNP-Paribas, Calyon et Société Générale

Entreprise	Pays	BNP Paribas		Calyon		Société Générale	
		Prêt	Garantie	Prêt	Garantie	Prêt	Garantie
Anadarko Petroleum	Etats Unis	800	167.75	800	85.25	800	85.25
Total	France		80				
Xstrata	Suisse	83		465		290.8	
Yanzhou Mining	Coal Chine		212				
Total		3 878	1 277	4 353	283	3 268	257

Les totaux par banque figurent dans le tableau suivant :

Financement par les trois banques étudiées de 33 entreprises internationales pétrolières, gazières et charbonnières 2004-2006 (en millions US\$)					
Banque	Nombre total de clients	Prêts		Garanties	
		Nombre de clients	Montant (million US\$)	Nombre de clients	Montant (million US\$)
BNP Paribas	28	19	3 878	15	1 277
Calyon	20	17	4 353	7	283
Société Générale	20	20	3 268	5	257
Total	33	25	11 499	16	1 817

Sur la base de cette recherche, le constat est le suivant :

- ◆ Dans l'ensemble, BNP Paribas a le plus grand nombre de clients dans les secteurs de la production internationale pétrolière, gazière et charbonnière sur les trois dernières années (28 sur 33) ; Calyon et Société Générale sont juste derrière avec 20 clients ;
- ◆ En ce qui concerne les prêts pour ces entreprises, les différences entre les trois banques sont très légères. Société Générale a le plus grand nombre de clients auxquels les prêts sont accordés (20 sur 33), mais BNP Paribas (19) et Calyon (17) suivent de très près. Calyon a prêté le plus gros montant total (4,4 milliards \$ US), suivie de près par BNP-Paribas (3,9 milliards \$ US) et Société Générale (3,3 milliards \$ US) ;
- ◆ En ce qui concerne les garanties de financement des actions et obligations des entreprises sur les trois dernières années, les différences entre les trois banques sont plus importantes. BNP Paribas est la plus importante à cet égard, aussi bien pour le montant total de capital levé (1,3 milliard US\$) que pour le nombre de clients (15). Calyon (283 millions US\$ levé pour 7 clients) et Société Générale (257 millions US\$ pour 5 clients) sont nettement moins visibles sur ce secteur ;
- ◆ En comparant les services financiers fournis par les trois banques aux 33 clients sur les trois dernières années, on constate que les prêts sont beaucoup plus importants que les garanties de financement. Les trois banques françaises ont accordé un montant total de 11,5 milliard US\$ de prêts à 25 clients, alors que leurs activités de garantie s'élèvent à 1,8 milliard US\$ pour 16 clients. Pour chaque banque étudiée individuellement, les prêts sont également plus importants que les garanties de financement ;
- ◆ **Les trois banques françaises ont beaucoup plus de clients dans les secteurs étudiés que les 33 entreprises répertoriées ici. En faisant une estimation a minima, ces 33**

entreprises pourraient représenter 50% des financements totaux des trois banques dans les secteurs étudiés. Le montant total des prêts accordés par les trois banques françaises dans ces secteurs pourraient donc dépasser les 23 milliards US\$, et leurs activités de garanties de financement pourraient s'élever à plus de 3,6 milliards US\$ dans ces secteurs sur les années 2004-2006, soit un total de 26,6 milliards US\$ sur trois ans ou 9 milliards US\$ environ par an pour les trois banques.

2. BNP-Paribas

BNP-Paribas publie sur son site internet (voir annexe 3) ¹⁶⁹ les financements octroyés par sa filiale EnerComXP (Energy Commodities Export project, ECP), spécialisée dans « l'expertise long terme dans les secteurs de l'énergie et des matières premières ainsi que dans l'export et le financement de projet ».

Le site rend notamment compte des projets financés dans les secteurs suivants :

- All Industries
- Oil & Gas
- Power & Utilities
- Industry
- Metals
- Chemicals
- Infrastructure
- Goods & Services
- Softs.

Le site propose également les choix géographiques suivants pour sélectionner les projets :

- All geographic areas
- Americas
- Europe - Middle East - Africa
- Eastern Europe
- Asia – Pacific.

Le site fournit un certain nombre d'informations par projet.

La transparence de BNP-Paribas en la matière est une meilleure pratique internationale.

3. Crédit Agricole / Calyon

Le Crédit Agricole a refusé de publier la moindre donnée en réponse au questionnaire des Amis de la Terre, indiquant : « La politique du groupe ne permet pas de communiquer à ce stade des informations sur le nom des projets sur lesquels nous sommes engagés. Ces informations sont confidentielles ».

La « confidentialité » du Crédit Agricole est pour le moins surprenante au regard des informations communiqués par BNP-Paribas.

¹⁶⁹ Voir <http://enercomxp.bnpparibas.com/applis/eci/wwwECEP.nsf/vwWebDeals?SearchView&searchorder=4&query=FIELD%20FORM%20CONTAINS%20Deal>

4. Société Générale

La Société Générale a refusé de publier la moindre donnée en réponse au questionnaire des Amis de la Terre.

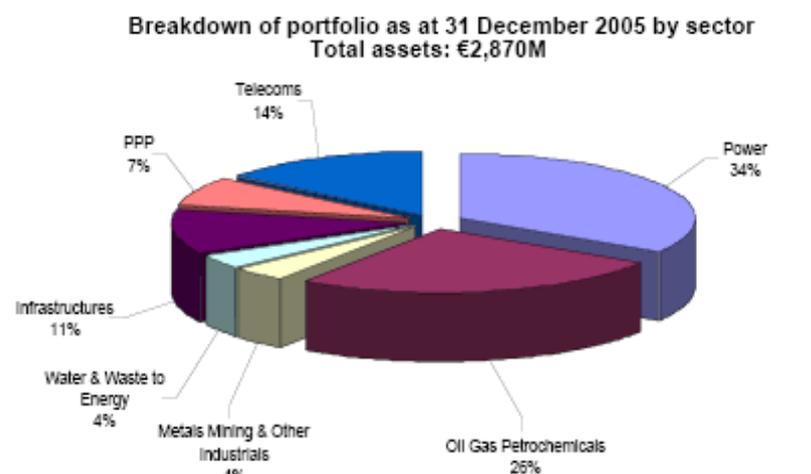
La « confidentialité » de la Société Générale est pour le moins surprenante au regard des informations communiqués par BNP-Paribas.

2. Exposition moyenne à faible : Banque Populaire, Caisses d'Épargne, Crédit Mutuel-CIC, Dexia, HSBC

1. Banques Populaires (Natexis Banques Populaires)

Données publiées par le groupe Banque Populaire en réponse au questionnaire des Amis de la Terre.

Natexis Banques Populaires : répartition des financements de projets en portefeuille au 31/12/05 :



Fin 2005, les financements de projets dans le secteur de la production d'électricité représentaient 34% des projets financés, soit plus d'1 milliard d'euros. La part de l'éolien dans les projets de production d'électricité est en constante progression : sur le total du portefeuille de projets électricité arrêté au 30/09/2006, l'éolien représente 34 %. Les financements de grands projets énergétiques (> 500 millions \$) sont pour l'essentiel des projets en Pétrole Gaz Pétrochimie.

Les financements de projets dans le secteur des énergies fossiles (extraction de pétrole et gaz, production, raffinage, liquéfaction, transports) représentaient 26 % des financements de projets à fin 2005, soit près d'1 milliard d'euros. A cela s'ajoutent les financements structurés d'entreprises dans le secteur de l'énergie. En 2006, ces opérations ont porté sur plus d'1,5 milliard USD. Parmi les opérations significatives figurent les suivantes :

◆ Tullow Oil PLC (Royaume-Uni)

Secteur pétrole et gaz. Localisation Europe-Afrique-Moyen Orient. Arrangeur d'un crédit Reserve Based Lending de 1050 millions \$ (participation finale de 60 millions \$)

◆ **CH4 (Royaume-Uni)**

Secteur pétrole et gaz. Localisation Mer du Nord. Lead arrangeur co-mandaté d'un crédit Reserve Based Lending de 200 millions d'euros.

◆ **SOCAR (Azerbaïdjan)**

Secteur pétrole et gaz. Localisation Azerbaïdjan. Participation de 60 millions \$ dans un crédit de préfinancement d'exportations de 750 millions \$ arrangé par BNP-Paribas.

◆ **Venture (Royaume Uni)**

Secteur pétrole et gaz. Localisation Mer du Nord. Co-arrangeur d'un crédit Reserve Based Lending de 325 millions de livres (participation finale de 30 millions de livres).

◆ **Oilexco (Royaume Uni)**

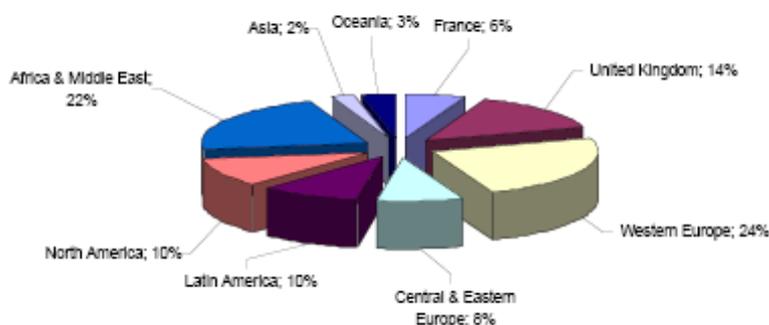
Secteur pétrole et gaz. Localisation Mer du Nord. Arrangeur d'un crédit Reserve Based Lending de 275 millions \$ (participation finale de 25 millions \$).

◆ **Pearl Energy Ltd (Singapour)**

Secteur pétrole et gaz. Localisation Indonésie et Thaïlande. Arrangeur mandaté et agent d'un crédit Reserve Based Lending de 75 millions \$ (participation finale de 30 millions \$).

Natexis Banques Populaires a également financé l'entreprise pétrolière russe Lukoil en 2003 (voir partie 1. *Le financement de projets énergétiques controversés*).

La répartition géographique des financements de projets en portefeuille à la date du 31/12/05 est la suivante :



Au 17 novembre 2006, la filiale d'investissement Natexis du groupe Banque Populaire et la filiale d'investissement Ixis des Caisses d'Epargne ont fusionné, donné naissance au groupe Natixis. Il est possible que ce dernier voit son exposition augmenter à l'international, ce qui peut poser un risque environnemental accru.

2. Caisses d'Epargne

La Caisse d'Epargne a refusé de publier la moindre donnée en réponse au questionnaire des Amis de la Terre, indiquant que les informations étaient « non disponibles ».

En 2005, le total des financements des Caisses d'Epargne dans le secteur énergétique était de 2,5 Mds €, dont 1,152 Mds € pour le secteur Pétrole et gaz, et 1,356 Mds € pour le secteur Production d'électricité. Quoique nettement inférieurs à ceux octroyés par BNP-Paribas, Crédit Agricole ou Société Générale, ces montants sont loin d'être négligeables.

Au 17 novembre 2006, la filiale d'investissement Ixis des Caisses d'Epargne et la filiale d'investissement Natexis du groupe Banque Populaire ont fusionné, donné naissance au groupe Natexis. Il est possible que ce dernier voit son exposition augmenter à l'international, ce qui peut poser un risque environnemental accru.

3. Crédit Mutuel-CIC

Le Crédit Mutuel-CIC n'a pas daigné répondre au questionnaire des Amis de la Terre pour la seconde année consécutive. Aucune information n'est rendue publique par ailleurs.

Il reste par conséquent pour le moins difficile d'évaluer l'exposition du Crédit Mutuel-CIC dans le secteur énergétique international.

4. Dexia

Données publiées par Dexia en réponse au questionnaire des Amis de la Terre.

La décomposition des financements Energie sur 2004-2006 est la suivante :

2004 : 446,6 M€

2005 : 1329,6 M€

2006 : 1134,9 M€.

La décomposition des financements Energie fossile sur 2004-2006 est la suivante :

2004 : 180 M€

2005 : 726 M€

2006 : 217,5 M€.

On remarque que les financements pour les énergies fossiles sont extrêmement variables d'une année sur l'autre.

Dexia a participé au financement d'un certain nombre de très grands projets énergétiques (>500 M€) depuis septembre 2003 dont :

- ◆ **Qatargas II et III** : 2 projets de liquéfaction de gaz naturel au Qatar (de 5Md\$ et 5.8Md\$)
- ◆ **Egypt LNG I et II** : 2 projets de liquéfaction de gaz naturel en Egypte (de 1.3Md\$ et 1.1Md\$) ;
- ◆ **Oman LNG**, projet de liquéfaction de gaz naturel à Oman de 1.4Md\$;
- ◆ **Oléoduc BTC** (voir partie 1. *Le financement de projets énergétiques controversés*) ;
- ◆ **Oléoduc Tchad-Cameroun** (voir partie 1. *Le financement de projets énergétiques controversés*).

Dexia a également financé l'entreprise pétrolière russe Lukoil en 2003 (voir partie 1. *Le financement de projets énergétiques controversés*).

En 2006, les financements énergétiques de Dexia en Europe (315 M€) représentaient 39% des financements énergétiques totaux (805 M€).

5. HSBC

HSBC a refusé de publier la moindre donnée en réponse au questionnaire des Amis de la Terre, indiquant : « Nous ne sommes pas en mesure de vous fournir ces informations en raison de la législation qui nous contraint à un devoir de confidentialité envers nos clients ».

En 2005, les financements de HSBC dans le secteur de l'énergie représentaient 7,1 milliards d'euros, soit 1,2% des financements totaux de HSBC.

85% des financements énergétiques en 2005 étaient situés en Europe.

3. Exposition nulle : Crédit Coopératif, La Banque Postale

Le Crédit Coopératif, de par son positionnement social spécifique et sa petite taille, n'intervient pas dans le financement international de projets énergétiques.

La Banque Postale ne dispose pas de l'agrément bancaire pour faire des prêts aux entreprises.

IV. Recommandations

1. Recommandation synthétique aux banques

Les Amis de la Terre recommandent aux banques la mise en place en de la politique globale suivante de lutte contre le changement climatique, basée sur les meilleures pratiques internationales et recommandations effectuées dans les parties précédentes et structurée en 7 axes :

1. Mise en place d'une politique transversale sur le climat. Elle doit comprendre les quatre éléments suivants : reconnaissance par la banque de ses responsabilités directes et surtout indirectes en matière de changement climatique, mise en place d'objectifs chiffrés et datés, suivi et évaluation de la politique, et programmes importants de formation et sensibilisation internes des salariés.

2. Reporting des financements dans le secteur énergétique. Les banques doivent rendre publics les projets et entreprises financés et leurs impacts environnementaux et sociaux. La confidentialité commerciale doit être définie de la manière la plus restrictive possible.

3. Reporting et réduction des émissions indirectes : c'est LA priorité majeure. Un bilan CO₂ du portefeuille des banques doit être établi d'ici fin 2008 ; les banques doivent développer des méthodologies pour affiner le calcul de leurs émissions indirectes, en commençant par les grands projets et clients. Elles doivent fixer des objectifs de réduction des émissions indirectes en demandant à leurs clients (grandes entreprises d'abord, moyennes entreprises et collectivités ensuite) de publier et réduire leurs émissions.

4. Mise en place de politiques sectorielles de réduction des risques dans les secteurs énergétiques controversés : énergies fossiles, grands barrages, énergie nucléaire. Les banques doivent respecter les recommandations de la Commission Mondiale des Barrages ; elles doivent refuser de soutenir l'énergie nucléaire, incompatible avec le développement durable. Pour les énergies fossiles, la politique doit être basée sur les meilleures pratiques internationales, avec la non intervention dans les zones écologiquement ou socialement les plus menacées ou sensibles, le respect des recommandations de la Revue des Industries Extractives et, à terme, la réduction puis l'arrêt du soutien aux énergies fossiles.

5. Développement des opportunités : produits bancaires et sensibilisation des clients (particuliers, entreprises, collectivités locales). Les banques doivent massifier et élargir leurs produits et services spécifiques à la lutte contre le changement climatique. Elles doivent les assortir de programmes importants de formation interne des personnels commerciaux, et de sensibilisation externe des clients aux enjeux climatiques de ces produits.

6. Financement des énergies renouvelables. En financement direct ou via des fonds d'investissement et du capital risque, les banques doivent s'impliquer massivement sur ce secteur en pleine explosion. Elles doivent prendre des objectifs agressifs de financement du secteur et créer des produits adaptés aux spécificités des différentes énergies renouvelables.

7. Réduction des émissions directes et compensation des émissions irréductibles d'ici fin 2008. Une telle démarche envoie un signal fort aux collaborateurs en interne et aux clients. La démarche se fait en huit étapes : mesure des émissions, fixation d'objectifs de réduction, mise en place de quatre politiques sectorielles de transport durable, d'immobilier écologique, de consommation et production d'énergies renouvelables et d'achats responsables (matériaux entrants), achèvement de la neutralité carbone par la compensation (plantations exclues), et évaluation des résultats.

2. Recommandations aux autres parties prenantes

Ces recommandations ne sont pas exhaustives, n'étant pas l'objet du présent rapport. Elles visent à rappeler que les banques, sans rien ôter de leur responsabilité, s'inscrivent dans un cadre parfois complexe dans lequel d'autres parties prenantes ont également des responsabilités. En parallèle de leur campagne ciblant directement les banques, les Amis de la Terre développent des campagnes afin de mettre en place les éléments formulés ci dessous.

1. Recommandations aux pouvoirs publics ¹⁷⁰

Les pouvoirs dont il est question ici sont l'Etat français et les institutions de l'Union Européenne.

- ◆ Mettre en oeuvre un cadre réglementaire demandant aux banques de publier les financements accordés aux grands projets et clients dans les secteurs sensibles, et leurs impacts environnementaux et sociaux ;
- ◆ Mettre en oeuvre un cadre réglementaire instaurant une obligation de reporting des banques sur leurs émissions indirectes. Dans un premier temps, la demande peut se concentrer sur les grandes entreprises et les secteurs les plus émetteurs (énergie notamment) ;
- ◆ Mettre en oeuvre un cadre réglementaire demandant aux banques de réduire progressivement leurs émissions indirectes de CO₂, en partenariat avec leurs clients les plus émetteurs ;
- ◆ Encadrer de manière très exigeante les mécanismes de flexibilité liés au marché carbone, avec de fortes obligations globales de réduction des émissions : c'est la seule manière qu'ils aient un sens en matière de lutte contre le changement climatique ;
- ◆ Plus globalement, mettre progressivement en place un cadre public qui intègre la valeur carbone dans l'élaboration des choix d'investissement, qu'ils soient publics ou privés. Ce cadre doit permettre aux banques d'intégrer systématiquement les conditions d'émissions de CO₂ à leurs produits et d'afficher clairement un prix sur les émissions de leurs clients. Cela peut se faire à travers des taxes carbone, des politiques fiscales spéciales ou des subventions pour les produits financiers visant à réduire les émissions ;
- ◆ (Pour l'Etat français) A court terme, s'assurer que toutes les banques respectent leur engagement de mise en oeuvre rapide du Livret de Développement Durable (épargne et prêts), avec les moyens humains, financiers et communicationnels adaptés à l'ampleur de l'effort nécessaire (formations internes et sensibilisation des clients).

2. Recommandations aux salariés des banques

- ◆ Demander des formations spécifiques au changement climatique et aux défis énergétiques, pour les personnels concernés ;
- ◆ Demander la mise en place d'une politique de réduction des émissions directes et de compensation des émissions irréductibles d'ici fin 2008 ;
- ◆ Plaider en interne pour le besoin d'une politique globale de lutte contre le changement climatique, comprenant les 7 axes précisés dans la partie 1 *Recommandations synthétiques aux banques*. Notamment, demander la réalisation d'un Bilan CO₂ du portefeuille des banques.

¹⁷⁰ Plusieurs de ces mesures sont inspirées par le document *La division par 4 des émissions de dioxyde de carbone en France d'ici 2050*, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et Mission Interministérielle de l'Effet de Serre, préparé par Pierre Radanne, ancien président de l'ADEME, mars 2004

3. Recommandations aux sociétaires, actionnaires et investisseurs

- ◆ Plaider en interne pour le besoin d'une politique globale de lutte contre le changement climatique, comprenant les 7 axes précisés dans la partie 1 *Recommandations synthétiques aux banques* ;
- ◆ Demander plus spécifiquement la réalisation d'un Bilan CO₂ du portfolio des banques, et la prise en compte de la contrainte carbone dans les métiers de financements et d'investissements.

4. Recommandations aux agences de notation sociales et environnementales

- ◆ Prendre en compte systématiquement et spécifiquement le risque climatique et la contrainte carbone dans les analyses des performances environnementales et sociales des banques ;
- ◆ Plus précisément, analyser la prise en compte de la contrainte carbone dans les métiers de financements et d'investissements des banques ;
- ◆ Proposer aux banques le calcul de leurs émissions indirectes.

5. Recommandations aux clients entreprises et collectivités

- ◆ Demander aux banques de mettre en place des produits et services spécifiques de lutte contre le changement climatique permettant de réduire les risques en la matière et de promouvoir les alternatives durables (énergies renouvelables, éco-produits, isolation des bâtiments, efficacité énergétique, etc) ;
- ◆ Calculer les émissions de CO₂ des activités de l'entreprise ou de la collectivité, mettre en place des plans de réduction des émissions, et demander aux banques de valoriser ces efforts de lutte contre le changement climatique par des produits et services attractifs.

6. Recommandations aux clients particuliers et citoyens

- ◆ Choisir la banque la plus écologique en fonction de vos possibilités. Pour cela, se baser sur le guide écocitoyen *Environnement : comment choisir ma banque ?*¹⁷¹ publié parallèlement à la présente étude par les Amis de la Terre, en partenariat avec la CLCV.
- ◆ Plus précisément : lire le guide éco-citoyen, écrire à sa banque (et à sa Caisse régionale le cas échéant) pour lui demander de mettre en place une politique climatique globale, diffuser le guide autour de soi, s'informer sur les réponses des banques à la campagne des Amis de la Terre sur www.amisdela terre.org.

¹⁷¹ Voir www.amisdela terre.org

Conclusion

La campagne des Amis de la Terre lancée en 2005 sur le secteur bancaire français demande l'intégration d'exigences environnementales dans les activités bancaires. La présente étude, focalisée sur les enjeux énergétiques et climatiques, met avant tout en évidence l'absence de politique climatique crédible dans les dix banques étudiées, et le retard des banques françaises au regard des meilleures pratiques internationales, alors qu'elles n'ont jamais été si puissantes et si rentables.

Depuis un an, les Amis de la Terre ont pu apprécier trois évolutions positives :

- ◆ Légère amélioration de la transparence sur les aspects environnementaux ;
- ◆ Amélioration de la comptabilisation des émissions directes des banques (réalisation de bilans carbone), et mise en place progressive de programmes de réduction des impacts directs ;
- ◆ Surtout, l'offre de prêts bancaires aux particuliers pour la rénovation de l'habitat, second secteur émetteur de CO₂ en France, s'est rapidement étoffée. Les banques prouvent leur capacité de réaction rapide.

Mais les banques n'ont pas intégré les enjeux climatiques au coeur de leurs activités de financement et d'investissement :

- ◆ Aucune ne calcule ses émissions indirectes de CO₂. Globalement, ces émissions sont 3,2 fois supérieures aux émissions totales de la France en 2004 ; aucune banque n'a d'objectif de réduction de ses émissions indirectes, priorité majeure ;
- ◆ L'opacité demeure extrêmement préoccupante dans les financements octroyés au secteur énergétique ;
- ◆ La grande majorité des banques n'ont aucune politique de réduction des risques dans le financement des secteurs énergétiques sensibles (énergies fossiles, grands barrages, énergie nucléaire). BNP-Paribas, Crédit Agricole et Société Générale notamment sont pourtant lourdement impliqués dans ces secteurs, ainsi que dans des projets énergétiques controversés au niveau international ;
- ◆ Les financements consacrés aux énergies renouvelables demeurent très difficiles à calculer du fait de l'opacité des banques, varient de un à dix suivant les banques et sont en moyenne dix fois inférieurs aux financements pour les énergies non soutenables. Aucune des banques étudiées n'a d'objectif précis en matière de financement des renouvelables ;
- ◆ Les produits créés pour la lutte contre le changement climatique doivent désormais être mis en place et leur diffusion massifiée, avec des moyens à la hauteur des enjeux ;
- ◆ La formation spécifique aux enjeux énergétiques et climatiques demeure extrêmement insuffisante ;
- ◆ La réduction des impacts directs progresse mais reste faible, et ne doit en aucun cas être un prétexte pour différer les efforts nécessaires en matière de financement et d'investissement ;
- ◆ Enfin, des produits controversés et incohérents avec les politiques environnementales des groupes (cartons rouges) existent en matière énergétique et climatique de la part du Crédit Foncier (filiale des Caisses d'Epargne : prêt Vivrelec avec EDF, aggravant l'inefficacité énergétique), de BNP-Paribas (prêt Dolce Vita avec GDF, insuffisamment écologique) et de LCL (filiale du groupe Crédit Agricole : Offre Rembourser la facture d'électricité, incitant au gaspillage d'énergie)¹⁷².

Les Amis de la Terre suivront précisément les réponses que les banques apporteront à la présente étude et la mise en oeuvre de leurs engagements.

Tout au long de l'étude, les Amis de la Terre ont systématiquement mis en avant les meilleures pratiques internationales du secteur bancaire et développé des recommandations précises. Les Amis de la Terre sont prêts à rencontrer tout acteur bancaire ou autre désireux d'échanger sur ces propositions, afin de favoriser leur intégration concrète par les banques. Aux banques désormais de prendre leurs responsabilités.

¹⁷² Le groupe Crédit Agricole s'est engagé avec les Amis de la Terre à ne pas poursuivre cette offre à compter du 30 juin 2007

Bibliographie

Sites dédiés au développement durable des banques étudiées

Banques Populaires : http://www.banquepopulaire.fr/groupe/p379_FR.htm
et le site dédié à PREVair : www.prevoir.net

BNP Paribas : http://www.bnpparibas.com/fr/developpement_durable/developpement_durable.asp
ainsi que son site dédié au financement de projets notamment énergétiques :
<http://enercomxp.bnpparibas.com/applis/eci/wwwECEP.nsf/vwWebDeals?SearchView&searchorder=4&query=FIELD%20FORM%20CONTAINS%20Deal>

Caisse d'Epargne : http://www.caisse-epargne.fr/asp/modele2.aspx?np=developpement_durable&nv=20050302100631

Crédit Agricole : http://www.credit-agricole.fr/rubrique.php3?id_rubrique=16

Crédit Coopératif : <http://www.credit-cooperatif.fr/>
et <http://www.banque-solidarites.coop/>

Crédit Mutuel : <http://www.creditmutuel.com/pages/pagesGroupe/groupe.html>

Dexia : http://www.dexia.com/f/discover/sustainable_strategy.php

HSBC : <http://www.hsbc.com/hsbc/csr>

La Banque Postale : <https://www.labanquepostale.fr/fr/index.html>

Société Générale :
<http://www.socgen.com/sg/socgen/pid/174/context/SC/lang/fr/object/rubriqueSC/id/940/rubid/940/nodotype/0.htm>

Autres sites

Site des Amis de la Terre France : www.amisdelaterre.org

Site des Amis de la Terre Europe : <http://www.corporateeurope.org/>

Site de Banktrack : www.banktrack.org

Site de WWF UK, partie dédiée à la finance :

<http://www.wwf.org.uk/researcher/issues/companiesandfinance/index.asp>

Site du Réseau Action Climat : www.rac-f.org

Site de Rainforest Action Network, campagne finance :

http://www.ran.org/ran_campaigns/global_finance/

Site de la CLCV : <http://www.clcv.org/>

Site de l'UFC-Que Choisir : www.quechoisir.org et spécialement la partie finance/banque-crédit

Site de Finansol : www.finansol.org

Site de la Nef : www.lanef.com

Site du groupement européen des banques coopératives : <http://www.eurocoopbanks.coop>

Site de l'Eurosif : <http://www.eurosif.org/>

Site de Trucost : <http://www.trucost.com/>

Site de l'ADEME : www.ademe.fr

Site de Manicore, bureau d'étude sur l'énergie et le climat : <http://www.manicore.com/>

Site de la plateforme sur le marché des écosystèmes : <http://ecosystemmarketplace.com/index.php>

Site du Carbone Disclosure Project : <http://www.cdproject.net>

Site sur le financement des projets de réduction des émissions de carbone : www.carbonfund.org

Site du PNUE Initiative Financière : <http://www.unepfi.org/>

Site de l'Association Française de Gestion : <http://www.afg.asso.fr/>

Site de la Fédération Bancaire Française : www.fbf.fr

Site de l'Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises : www.orse.org

Site de Entreprises pour l'Environnement : <http://www.epe-asso.org>

Site du cabinet de conseil Utopies : www.utopies.com

Site du cabinet de conseil Ecodurable : <http://www.ecodurable.com/>

Site de Novethic : <http://www.novethic.fr>

Site de Vigeo : www.vigeo.fr

Site de Ethifinance : www.ethifinance.com

Site d'Innovest : <http://www.innovestgroup.com/>

Pour plus d'information

Déborah Lambert-Perez et Sébastien Godinot
Campagne Responsabilité des acteurs financiers

finance@amisdelaterre.org

Tel + 33 (0)1 48 51 18 92

Les Amis de la Terre

2 B rue Jules Ferry 93100 Montreuil France

www.amisdelaterre.org

Liste des annexes

Annexe 1 – Questionnaire sur les banques françaises et le secteur de l'énergie / climat

Annexe 2 – Le poids des banques françaises dans le monde

Annexe 3 – Site Financement et investissement de BNP-Paribas

Annexe 4 – The 2006 Carbon Audit of the Henderson Global Care Income Fund - Juin 2006

Annexe 5 – Politique Energie de HSBC - Juin 2006

Annexe 6 - Politique Grands barrages de HSBC - Mai 2005

Annexe 7 – Financement de projets énergétiques de BNP-Paribas, Crédit Agricole, Société Générale
Janvier 2007

Annexe 1

Questionnaire sur les banques françaises et le secteur de l'énergie / changement climatique

Envoyé par les Amis de la Terre aux dix banques étudiées

Notes :

- Les réponses au présent questionnaire ne seront pas rendues publiques telles quelles. Les informations feront l'objet d'un traitement par les Amis de la Terre ;
- Nous vous remercions de nous préciser si certaines des informations communiquées sont provisoirement confidentielles, afin que nous puissions en tenir compte dans notre publication ;
- Les questionnaires ont été pré-remplis par les Amis de la Terre sur la base des informations déjà disponibles : merci de vérifier qu'elles sont correctes et à jour ;
- N'hésitez pas à nous contacter pour toute question particulière : 01 48 51 18 92, Deborah Lambert-Perez deborah.lambert@amisdelaterre.org et Sébastien Godinot, finance@amisdelaterre.org ;
- **Nous vous remercions de nous retourner ce questionnaire d'ici le 25 novembre. Si ce délai vous pose problème, merci de nous contacter.**

I. Politique générale ¹⁷³ du groupe en matière de lutte contre le changement climatique

- Quel est le positionnement global de lutte contre le changement climatique de votre groupe ?

II. Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre du groupe

- Quelle est la **consommation** d'énergie du groupe par types d'énergies ? Quel est la part actuelle d'énergies d'origine renouvelable ?
- Avez vous réalisé un **Bilan Carbone** ® avec l'ADEME des activités de votre groupe en France ? Quels sont ses résultats et sur quel périmètre (groupe / filiales / caisses régionales) ? Quand comptez vous achever votre Bilan Carbone pour l'ensemble du groupe en France et dans le monde ?
- Quels sont les objectifs de votre groupe en matière de :
 - réduction de la consommation d'énergie ? A quelles échéances et sur quel périmètre ?
 - consommation d'énergies d'origine renouvelable (achat d'électricité verte, etc) ? A quelle échéance et sur quel périmètre ?
 - production d'énergie renouvelable (dans les propriétés foncières et immobilières de votre groupe) ?
- Quel est l'objectif de votre groupe en matière de **neutralité carbone** ? A quelle échéance et sur quel périmètre ? Votre groupe dispose-t-il notamment :

¹⁷³ Sur l'ensemble des métiers du groupe : banque de détail, commerciale, de financement, d'investissement, etc

- d'une politique transport durable incluant des Plans de Déplacement de l'Entreprise ¹⁷⁴
Sur quel périmètre ?
 - d'une politique d'immobilier écologique ¹⁷⁵ Sur quel périmètre ?
 - d'une politique de compensation des émissions de GES ? Sur quel périmètre ? Avec quelle méthodologie et critères de sélection des projets ?
- Quels sont les moyens de formation et de sensibilisation dont bénéficient les collaborateurs de votre groupe en matière d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre ? Merci de préciser (nombre de collaborateurs concernés par les formations, organismes de formation et contenu des formations, durée et budget des formations et sensibilisations, outils (documents imprimés ou informatiques, intranet, expositions, etc), périodicité de la sensibilisation

III. Financements (et investissements) du groupe dans le secteur énergétique

- Quels sont le montant et la part respective de vos financements et investissements dans les 3 dernières années dans les secteurs suivants :
 - Secteur énergétique (toutes énergies confondues)
 - Energies fossiles (gaz, pétrole, charbon)
 - Energie nucléaire
 - Energies renouvelables ¹⁷⁶ : éolien, solaire, géothermie, houlomotrice, marémotrice, hydroélectricité (en précisant la puissance du barrage ¹⁷⁷), biomasse ¹⁷⁸, gaz de décharge, gaz de stations d'épuration d'eaux usées, biogaz
 - Efficacité énergétique dans le secteur de l'énergie : cogénération
 - Incinération avec récupération de chaleur ¹⁷⁹
- Quels sont les très grands projets énergétiques (coût total > 500 millions de dollars) que votre groupe a financés ou cofinancés dans les 10 dernières années ? (projets hydrocarbures ; grands barrages, centrales nucléaires ; cogénération)
- Quelle est la part de vos financements dans le secteur énergétique en France / en Europe / au niveau international ?
- Dans ses financements, votre groupe a-t-il une politique et des objectifs de lutte contre le **changement climatique** ? Si non, comment intègre-t-il les risques spécifiques liés au changement climatique dans son analyse du risque ?
- Dans ses financements, votre groupe a-t-il une politique et des objectifs dans le secteur des **énergies fossiles** ? Si non, comment intègre-t-il les risques spécifiques aux énergies fossiles dans son analyse du risque ?
- Dans ses financements, votre groupe a-t-il une politique et des objectifs dans le secteur **nucléaire** ? Si non, comment intègre-t-il les risques spécifiques à l'énergie nucléaire dans son analyse du risque ?

¹⁷⁴ Optimisation voire limitation des déplacements professionnels, incitation voire obligation d'utiliser les transports en commun, incitations à la proximité domicile-travail, aux transports doux (marche à pied, vélo, ..), au covoiturage, aux voitures propres, etc

¹⁷⁵ Avec un objectif de 50 kWh de chauffage et eau chaude sanitaire par m2 par an

¹⁷⁶ Comme définies par la Directive européenne 2001/77/CE du 27 septembre 2001 relative à la promotion de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables sur le marché intérieur de l'électricité, reprise par la loi française n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique

¹⁷⁷ Compte tenu des débats sur le caractère soutenable ou non des grands barrages (>50 MW), nous vous remercions de préciser la puissance des barrages financés

¹⁷⁸ « La biomasse est la fraction biodégradable des produits, déchets et résidus provenant de l'agriculture, y compris les substances végétales et animales, de la sylviculture et des industries connexes, ainsi que la fraction biodégradable des déchets industriels et ménagers », Article 2b, Directive 2001/77/CE du 27 septembre 2001, reprise dans la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 (titre III article 29)

¹⁷⁹ L'incinération des déchets avec récupération de chaleur ne fait pas partie en tant que telle des énergies renouvelables selon la directive et la loi. Seule l'incinération de la fraction de déchets biodégradables peut être légalement considérée comme renouvelable. Il nous semble donc plus simple de considérer l'incinération de manière distincte

- Dans ses financements, votre groupe a-t-il une politique et des objectifs dans le secteur des **grands barrages** ? Si non, comment intègre-t-il les risques spécifiques aux grands barrages dans son analyse du risque ?
- Votre groupe refuse-t-il d'investir dans certains secteurs énergétiques ? Lesquels (nucléaire, grands barrages, énergies fossiles, ...) ?
- Dans ses financements, votre groupe a-t-il une politique et des objectifs dans le secteur des **énergies renouvelables** ?
- Votre groupe réalise-t-il un **bilan carbone** de son portefeuille énergétique ? A-t-il des objectifs de réduction des émissions de GES de son portefeuille énergétique et avec quelles échéances ?
- Dans le secteur énergétique, votre groupe demande-t-il la réalisation d'un bilan carbone aux entreprises clientes dans les grands projets de financement ? Comment est-il ensuite intégré dans l'analyse du risque et la prise de décision ?
- Votre groupe a-t-il une politique proactive de **sensibilisation** des clients en matière d'énergie, de lutte contre le changement climatique, d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables ? Quels outils de sensibilisation ¹⁸⁰ sont disponibles dans votre groupe pour :
 - Les particuliers
 - Les PME
 - Les collectivités territoriales
 - Les grandes entreprises
- Votre groupe a-t-il une politique de **pression** sur les entreprises indifférentes ou récalcitrantes en matière de lutte contre le changement climatique et de développement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables ? De quelles formes de pressions s'agit-il ?
- Quels sont les moyens de formation dont bénéficient les collaborateurs concernés de votre groupe en matière de financement dans le secteur énergétique et de prise en compte des impacts de ce secteur dans l'analyse du risque ? Merci de préciser (nombre de collaborateurs concernés par les formations, organismes de formation et contenu des formations, durée et budget des formations, outils)

IV. Opportunités de marchés : Produits en faveur de la lutte contre le changement climatique, de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables

- Votre groupe propose-t-il des produits incitant vos clients à lutter contre le changement climatique, améliorer l'efficacité énergétique ou développer les énergies renouvelables ? ¹⁸¹
 - Pour les particuliers
 - Pour les PME
 - Pour les collectivités territoriales
 - Pour les grandes entreprises
- Merci de préciser (type d'incitation ¹⁸², volume financier et nombre de ces prêts, objectifs de diffusion, diffusion actuelle dans les caisses régionales et au niveau national, moyens de diffusion et de publicité pour ces produits, formation et intéressement des collaborateurs, critères de sélection des projets, articulation avec les aides publiques ¹⁸³ [régions et crédit d'impôt], etc)

¹⁸⁰ Par exemple guide de sensibilisation, guide de bonnes pratiques, brochure d'information sur les risques et enjeux, guide d'éco-diagnostic énergétique ou climatique, brochure d'information sur les acteurs ressources en la matière, etc

¹⁸¹ Réduction de la consommation énergétique et des émissions de GES des bâtiments, des transports (ex véhicule propre), des process industriels ; amélioration de l'efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables

¹⁸² Bonification du taux voire prêt à taux zéro, durée du crédit, frais de dossier, fond d'avance de trésorerie, différé d'amortissement, tiers-financier, etc

¹⁸³ Crédit d'impôt, tarif de rachat de l'électricité renouvelable, aides des Conseils Régionaux, etc

- Dans le secteur immobilier de votre activité banque de détail, votre groupe prend-il en compte les **charges énergétiques** que doivent payer les ménages, et qui grèvent leur capacité de remboursement ? Comment prenez vous en compte l'étiquette énergie des bâtiments (mise en place au 1^{er} novembre 06 pour tout achat immobilier) ?
- Comment votre groupe utilise-t-il les **Sofergie** ? Merci de préciser (entreprises bénéficiaires, volume et nombre de dossiers, évolution annuelle, secteurs principaux, objectifs de diffusion, etc)
- Votre groupe a-t-il répondu à des appels d'offres des **Conseil régionaux** ou les a-t-il sollicités concernant des prêts à taux bonifié pour les particuliers dans le secteur de l'habitat ? Souhaite-t-il développer cette activité ?
- Votre groupe propose-t-il des produits **boursiers** spécialisés sur les secteurs de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables ? Merci de préciser (type de placement, critères de sélection, volume, rémunération, objectifs du groupe les concernant...)
- Votre groupe propose-t-il des **placements ISR** axés sur la lutte contre le changement climatique ¹⁸⁴, ou spécialisés sur les secteurs de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables ? Merci de préciser (type de placement, critères de sélection, volume, rémunération, placement éthique ou de partage, objectifs du groupe les concernant...)
- Quelle est l'activité de votre groupe sur les **marchés carbone** ? Quelles volumes financiers votre groupe engage-t-il sur ce marché ? Quels volumes financiers votre groupe gère-t-il sur ce secteur ? Votre groupe a-t-il une politique et des objectifs en la matière ?

- **Voyez vous autre chose à rajouter sur vos activités (ou initiatives en cours de préparation) en matière d'énergie et de lutte contre le changement climatique ?**

Nous vous remercions de votre réponse.

¹⁸⁴ Surpondération des secteurs peu émissifs de GES, exclusion ou sous-pondération des secteurs fortement émissifs en GES, etc

Annexe 2. Le poids des banques françaises dans le monde

Les Amis de la Terre ont sélectionné ici plusieurs documents mettant en évidence la puissance des banques françaises à l'international.

Source : Compilation à partir de *The Bankers 'Almanac* au 27 janvier 2006

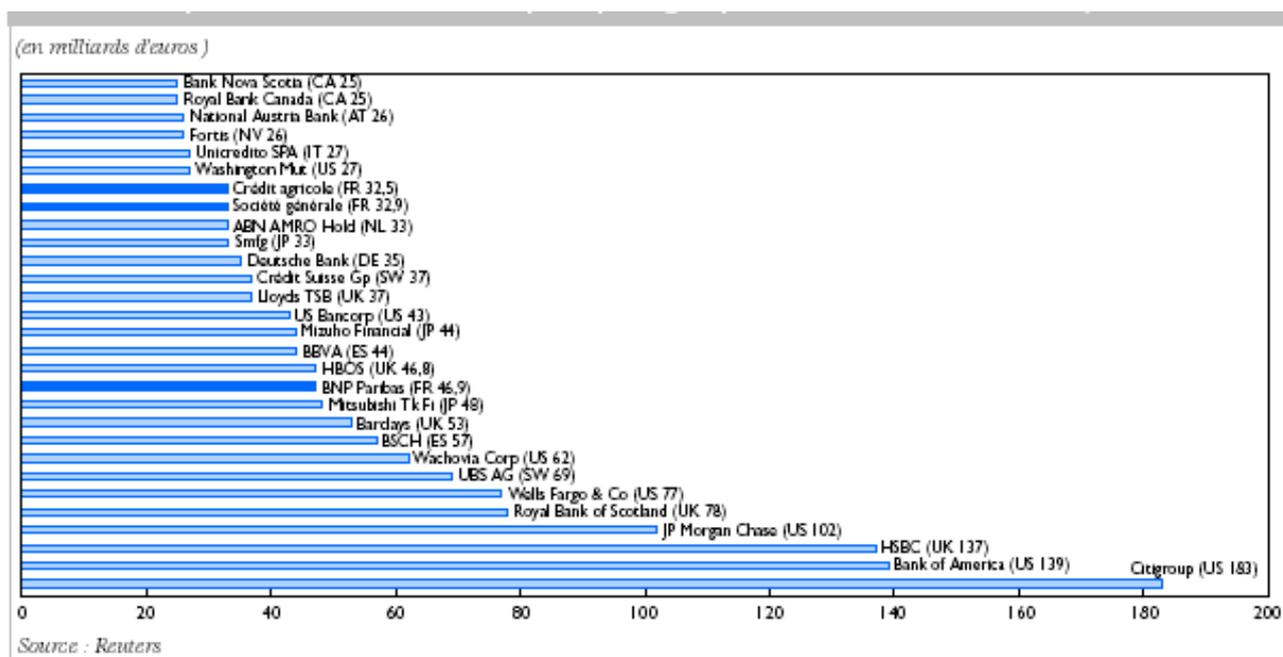
Global top 50 commercial banks

Current Rank	Previous Rank	BANK	Total Assets USD m	Share capital USD m
1	1	UBS AG, Switzerland	1.525.621	792
2	2	BNP Paribas SA, France	1.231.396	2.405
3	3	Deutsche Bank AG, Germany	1.141.862	1.892
4	4	The Royal Bank of Scotland Group plc, UK	1.120.113	1.578
5	5	Crédit Agricole SA, France	1.108.172	6.005
6	6	Barclays PLC, UK	986.199	3.098
7	7	JPMorgan Chase Bank National Association, USA	967.365	1.785
8	8	Credit Suisse Group, Switzerland	958.126	534
9	9	Sumitomo Mitsui Banking Corporation, Japan	916.710	6.254
10	(-)	The Bank of Tokyo-Mitsubishi UFJ Ltd, Japan	865.663	9.376
11	10	ING Bank NV, Netherlands	837.942	-
12	11	ABN AMRO Holding NV, Netherlands	827.271	2.339
13	12	Société Générale, France	817.030	756
14	14	Banco Santander Central Hispano SA, Spain	782.109	4.251
15	15	Bank of America NA, USA	771.619	2.834
16	16	Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, France	739.311	8.014
17	17	Dresdner Bank Group, Germany	712.233	2.043
18	18	Citibank NA, USA	694.529	2.701
19	20	Industrial & Commercial Bank of China Ltd, China	675.395	19.412
20	21	Mizuho Bank Ltd, Japan	663.014	6.113
21	22	Fortis Bank NV/SA, Belgium	659.941	4.230
22	23	Rabobank Nederland, Netherlands	645.765	5.221
23	24	Bayerische Hypo-und Vereinsbank AG, Germany	635.324	3.061
24	25	Bank of Scotland, UK	586.543	1.555
25	26	The Norinchukin Bank, Japan	582.567	11.520
26	27	Commerzbank AG, Germany	577.517	2.101
27	28	HSBC Bank plc, UK	556.681	1.530
28	29	Lloyds TSB Group plc, UK	537.230	2.724
29	30	Mizuho Corporate Bank Ltd, Japan	526.193	10.072
30	31	Bank of China Limited, China	515.972	22.520
31	39	Agricultural Bank of China, China	484.960	-
32	32	DZ BANK AG, Germany	484.211	3.913
33	33	China Construction Bank Ltd, China	471.792	23.468
34	34	Landesbank Baden-Württemberg, Germany	461.884	6.214
35	35	Bayerische Landesbank, Germany	452.768	6.544
36	36	Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW), Germany	445.618	4.486
37	37	Calyon, France	435.043	4.241
38	38	Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA, Spain	422.825	2.258
39	45	Royal Bank of Canada, Canada	398.981	6.688
40	40	Wachovia Bank NA, USA	389.963	455
41	41	Danske Bank A/S, Denmark	379.801	1.228
42	42	National Westminster Bank Plc, UK	376.781	4.035

43	43	Nordea Group, Sweden	375.207	1.533
44	44	Banca Intesa SpA, Italy	373.247	4.840
45	46	Wells Fargo Bank NA, USA	366.256	520
46	47	UniCredito Italiano SpA, Italy	361.364	4.307
47	48	Banque Fédérative du Crédit Mutuel, France	351.218	1.770
48	49	WestLB AG, Germany	344.967	2.439
49	50	Abbey National plc, UK	325.861	908
50	51	Crédit Lyonnais, France	323.288	5.018

Source : Tableau cité dans le Rapport annuel du CECEI – 2004
www.banque-france.fr/fr/supervi/telechar/rapports/2004/chapitre_5.pdf, p.5

Capitalisation boursière des principaux groupes bancaires au 3 janvier 2005



Source : Dealogic

Top banks ranked by volume of project finance and Tier one capital Top ten project finance banks 2004

Bank	Equator/Non-Equator Bank	Volume of Projects (US\$ billions)
BNP Paribas	Non-Equator Bank	5.1
Citigroup	Equator Bank	4.8
Barclays	Equator Bank	4.7
Royal Bank of Scotland	Equator Bank	4.1
Credit Suisse	Equator Bank	3.6
Société Générale	Non-Equator Bank	3.5
Korea Development Bank	Non-Equator Bank	3.1
Calyon	Equator Bank	2.9
Sumitomo Mitsui Banking Group	Non-Equator Bank	2.8
ABN AMRO	Equator Bank	2.6

Source : The Banker (fin 2003)

« Sur la base des fonds propres, on trouve, à fin 2003, six groupes bancaires français parmi les cent premiers groupes mondiaux : le Crédit agricole se situe ainsi au 2ème rang mondial avec 55,43 milliards de dollars de fonds propres ; viennent ensuite BNP-Paribas (10ème rang mondial avec 32,46 milliards de dollars de fonds propres), la Société Générale (23ème rang mondial avec 21,39 milliards de dollars de fonds propres), le Crédit mutuel (27ème rang mondial avec 19,32 milliards de dollars de fonds propres), le groupe des Caisses d'épargne (30ème rang mondial avec 18,35 milliards de dollars de fonds propres), le groupe des banques populaires (38ème rang mondial avec 15,43 milliards de dollars). Le groupe belgo-français Dexia se situe quant à lui au 43ème rang. Y figurent aussi sept groupes britanniques, dont l'un, HSBC Holdings, qui contrôle le Crédit commercial de France, se situe au 3e rang avec 54,86 milliards [...]. »¹⁸⁵.

¹⁸⁵ Source : The Banker – Juillet 2004 (sur la base des fonds propres à fin décembre 2003) cité par le Rapport annuel du CECEI – 2004 accessible à http://www.banque-france.fr/fr/supervi/telechar/rapports/2004/chapitre_5.pdf p.2

Annexe 3. Site Financement et investissement de BNP-Paribas

Source :

[http://enercomxp.bnpparibas.com/applis/eci/wwwECEP.nsf/vwWebDeals?SearchView&searchorder=4&query=FIELD%20Sector%20CONTAINS%20"Oil%20%26%20Gas"](http://enercomxp.bnpparibas.com/applis/eci/wwwECEP.nsf/vwWebDeals?SearchView&searchorder=4&query=FIELD%20Sector%20CONTAINS%20)

Sélection effectuée au 05/03/07 : secteur Oil & gas / All geographic areas

Autres choix sectoriels : All Industries / Oil & Gas / Power & Utilities / Industry / Metals / Chemicals / Infrastructure / Goods & Services / Softs

Autres choix géographiques : Americas / Europe - Middle East - Africa / Eastern Europe / Asia - Pacific.

[Extrait arrêté au 19/10/05]

November 6, 2006

ENDEAVOUR INTERNATIONAL CORPORATION, Europe (Oil & Gas / Europe - Middle East Africa)
BNP PARIBAS Reserves Based Lending Europe structured and lead arranged a new USD 225 million facility to support Endeavour International Corporation in its acquisition of oil and gas exploration and p...

October 5, 2006

ADDAX PETROLEUM (Oil & Gas / Europe - Middle East Africa)
BNP Paribas Reserves Based Lending Europe, acted as Bookrunner, Facility Agent, Mandated Lead Arranger, supported Addax Petroleum N.V. in its USD 1.4 billion acquisition of Pan-Ocean Energy by extendi...

October 5, 2006

WEST SIBERIAN RESOURCES (Oil & Gas / Eastern Europe)
BNP Paribas, actes as Sole Mandated Lead Arranger, increased and extended by one additional year its 1-year acquisition bridge loan for West Siberian Resources ("WSR") to USD 200 million to support t...

October 4, 2006

CENTURION ENERGY INTERNATIONAL, Egypt (Oil & Gas / Europe - Middle East Africa)
BNP Paribas Reserves Based Lending Europe lead arranged a new facility to sustain Centurion Energy's activities. The Facility is a two-tranche loan with a USD 140 million 5-year borrowing base and a U...

October 4, 2006

ALTINEX OIL, Norway (Oil & Gas / Europe - Middle East Africa)
BNP Paribas Reserves Based Lending (RBL) Europe, acted as Facility Agent, Mandated Lead Arranger and Technical Bank, provides a Borrowing Base Facility of USD 155 million in support of the acquisitio...

June 2, 2006

KOGAS LNG, South Korea (Oil & Gas / Asia - Pacific)
In March 2006, BNP Paribas is acting as Joint Arranger, Underwriter and Bookrunner for the USD 440 Million for the financing of 2 LNG Carriers new buildings owned by KOGAS, the world's largest LNG im...

May 10, 2006

NATIONAL GAS COMPANY, Trinidad and Tobago (Oil & Gas / Americas)
The National Gas Company of Trinidad and Tobago Limited ("NGC") successfully completed the sale of its inaugural US\$400 million 30-year corporate debt issue, advised by BNP Paribas...

April 11, 2006

TRAFIGURA, Netherlands (Oil & Gas / Europe - Middle East Africa)

In March 2006, BNP Paribas closed as Co-Mandated Lead Arranger and Joint Bookrunner a USD 600,000,000 unsecured Multicurrency Committed Revolving Credit Facility with Trafigura, one of the largest com...

February 1, 2006

RASGAS II & III, Qatar (Oil & Gas / Europe - Middle East Africa)

BNP Paribas provider of bond and project finance debt for RasGas II & III. The deal structure involves a USD 970 million bank project financing, USD 2,250 million in project bonds and USD 1,380 millio...

January 31, 2006

TULLOW OIL PLC., United Kingdom (Oil & Gas / Europe - Middle East Africa)

BNP Paribas supported Tullow Oil plc by arranging US\$850 million of reserve-based facilities. This transaction is by far the largest-ever oil and gas reserve-based financing in Europe and clearly pos...

January 13, 2006

SOCAR, Azerbaijan (Oil & Gas / Europe - Middle East Africa)

On December 23, 2005, BNP Paribas, acting as sole Mandated Lead Arranger, Facility Agent and Account Bank, closed a US\$750,000,000, five-year oil pre-export financing facility (the "Facility") for Aze...

December 22, 2005

PEMEX USEXIM III, Mexico (Oil & Gas / Americas)

The third mandate for BNP Paribas to lead arrange a USD 400 million USEXIM facility in favour of PEMEX to finance 23 projects in oil and gas in Mexico...

December 20, 2005

LUKOIL, Bulgaria (Oil & Gas / Europe - Middle East Africa)

On November 2005, BNP Paribas arranged and underwrote a USD 142 million working capital facility to support Lukoil's Bulgarian operation....

November 16, 2005

EAGLE ENERGY PARTNERS, USA (Oil & Gas / Americas)

On September, 22nd, BNP Paribas acted, among 8 other lenders, as Lead Arranger and Bookrunner on a USD 400 million Credit Facility for Eagle Energy Partners...

November 10, 2005

ENERGIA CONCON, Chile (Oil & Gas / Americas)

In June 2005, BNP Paribas successfully closed as Mandated Lead Arranger and Bookrunner a USD 410 million loan for ENERGIA CONCON S.A., to finance a new coker complex at the Site of ENAP's Aconcag...

October 21, 2005

SEMPRA COMMODITIES, United States (Oil & Gas / Americas)

BNP Paribas acted as Sole Lead Arranger, Administrative Agent, and Bookrunner for a US\$ 1.8 billion senior secured revolving credit facility for Sempra Commodities....

October 19, 2005

PETROHAWK ENERGY CORPORATION, United States (Oil & Gas / Americas)

BNP Paribas arranged a US\$ 550 million facilities for Petrohawk; this facility finances the acquisition of the oil and gas company Mission Resources....

October 19, 2005

ENERVEST, United States (Oil & Gas / Americas)

BNP Paribas arranged a US\$ 120.25 million Credit Facility for EnerVest; this facility finances the acquisition of the oil and gas company Belden and Blake...

Annexe 4. The 2006 Carbon Audit of the Henderson Global Care Income Fund - Juin 2006

Source : http://www.henderson.com/global_includes/pdf/sri/StillGreen.pdf



Is my Portfolio still Green?



The 2006 Carbon Audit of the
Henderson Global Care Income Fund

June 2006

Climate change – Improving transparency for investors

The growing threat

Over the past year, climate change has continued to rise in importance as a critical issue for investors. The reality of the physical impacts of climate change hit home with the unprecedented damage caused by the 2005 hurricane season in the Gulf of Mexico. Munich Re believes that there are “strong indications” that the increasing number of hurricanes each year is due to climate change¹, while the Lloyd’s insurance market in London believes that “if we do not take action now to understand the risks and their impact, the changing climate will kill us”². Regulatory efforts to curb the emissions of greenhouse gases also intensified, with the establishment of the EU emissions trading scheme driving a global carbon market worth some US\$10 billion in 2005³. Incentives to promote low carbon alternatives also broadened, notably through China’s new renewables strategy, announced in November 2005 and the California solar initiative, bringing an extra US\$2.9 billion in incentives in January 2006.

Risks, opportunities and responsibilities

For investors, climate change presents a new generation of risks, opportunities and responsibilities. Henderson’s Sustainable and Responsible Investment (SRI) funds have long placed climate change at the heart of their strategy, seeking out companies providing solutions to the problem – the Industries of the Future – as well as encouraging corporate best practice in carbon management. Henderson has also strongly supported initiatives such as the Carbon Disclosure Project and the Institutional Investors Group on Climate Change in order to raise awareness of the threat across financial markets.

Just as companies need to improve the quality and quantity of their reporting on climate change, it is also important for investors to become transparent about their own policies and practices. To this end, Henderson published the first carbon audit of an investment portfolio in June 2005, commissioning Trucost to compare the emissions associated with the Global Care Income fund with its benchmark, the FTSE All Share. The results showed that the fund was 32% less carbon intensive than the overall market, testimony to the environmental criteria that guide its investments. This year we have repeated the exercise to understand how the fund’s performance had evolved. Trucost calculated the carbon emissions (CO₂e) associated with the fund’s holdings and the wider index on 31 December 2005, making estimates where data was not reported. These results were then normalised using the value of the fund and the index to produce a measure of carbon intensity.

The 2006 results

Overall, the Global Care Income extended its out-performance compared with the benchmark, so that it is now 34% less carbon intensive than the FTSE All Share.

- In absolute terms, the carbon associated with the stocks in the fund fell by 1%. The fund’s relative carbon intensity – emissions per million pounds of investment – fell faster, declining by 7% to 554 t CO₂e/£ million.
- Within the fund, some companies cut their emissions, such as BT and Pennon, while others increased their carbon output, such as Centrica and Scottish & Southern Energy.
- The fund’s focus on high-yielding stocks gives it a high weighting in utilities, notably Scottish Power, Centrica and Scottish & Southern Energy, which account for over 40% of the fund’s carbon footprint.
- Turning to the wider stock market as measured by the FTSE All Share, absolute emissions rose by 5%, but its relative carbon intensity fell by 4%. This was largely due to the departure from the index of carbon intensive companies – such as BPB, Exel and P&O – and increased valuations for the oil and gas sector. By and large, new entrants to the index were 15% less intensive than those that exited the All Share.
- Portfolio companies had considerably higher levels of carbon disclosure than the index, with 52% reporting their emissions, compared with less than 20% for the FTSE All Share.

Looking Ahead

Climate change is set to become even more of an imperative for investors in the years ahead, with increasing evidence of impacts and tightening curbs on carbon emissions. In addition, mergers, disposals and acquisitions already underway will further change the relative intensity of both the fund and the index. For example, Trucost estimates that Scottish Power’s disposal of its largely coal-fired Pacificorp subsidiary in the USA could cut the intensity of the FTSE All Share by 3.9% and the fund intensity by 12%. Capital markets are also likely to face increasing pressures for transparency about their own carbon performance, and Henderson is committed to continuing the carbon audit process for its SRI funds.

Nick Robins, Head of SRI Funds
sri@henderson.com

¹Munich Re, Hurricanes – More intense, more frequent, more expensive, February 2006

²Lloyd’s, Climate Change – Adapt or Bust, June 2006

³World Bank/IEA, State and Trends of the Carbon Market 2006, May 2006

Carbon Audit: Henderson Global Care Income

Henderson Global Care Income vs. FTSE All Share



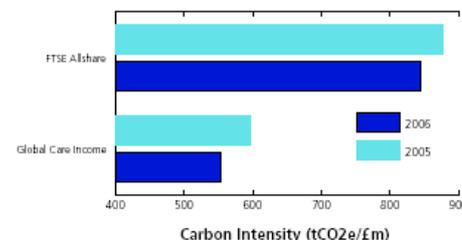
Background

This report summarises the analysis of the carbon emissions associated with the Global Care Income fund managed by Henderson Global Investors. The greenhouse gas emissions for each holding in the portfolio have been calculated and converted to tonnes of carbon dioxide equivalent (CO₂e). The direct emissions from each company are taken into account as well as the indirect emissions from the first tier of suppliers (e.g. from purchased electricity). Each holding's contribution to the emissions profile of the portfolio is then calculated on an equity ownership basis. The 'Carbon Footprint' of the fund is the sum of all of these contributions. The 'Carbon Intensity' of the portfolio is the Carbon Footprint normalised by its value. This analysis has also been carried out on the portfolio's benchmark, the FTSE All Share, for the purposes of comparison. The Carbon Intensity of the portfolio is 34% lower than the benchmark. This means that on a weighted basis, the holdings of the portfolio are less carbon intensive than companies in the benchmark.

Overall Performance

	Portfolio	FTSE All Share
Total Value (£m)	109	1,679,548
Carbon Footprint (tCO ₂ e)	60,497	1,417,329,718
Carbon Intensity (tCO ₂ e/£m)	554	844

The Portfolio is 34% lower than benchmark

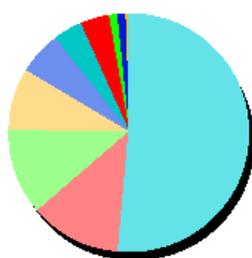


Portfolio Sector Contributions

The charts below show how sectors contribute to the portfolio's carbon footprint. 51% of the portfolio's carbon emissions come from holdings in the Utilities sector despite these companies only constituting 12% of the value of the fund.

Sector	% Fund Value	Total Carbon (tCO ₂ e)	% Fund Carbon
Utilities	12.2%	31,192	51.6%
Basic Materials	4.8%	7,466	12.3%
Consumer Services	15.9%	6,932	11.5%
Industrials	10.6%	5,004	8.3%
Consumer Goods	4.0%	3,543	5.9%
Financials	29.0%	2,490	4.1%
Oil & Gas	3.8%	2,295	3.8%
Health Care	7.9%	697	1.2%
Telecommunications	7.6%	689	1.1%
Technology	1.6%	188	0.3%
Total	100%	60,497	100%

% of Carbon Footprint



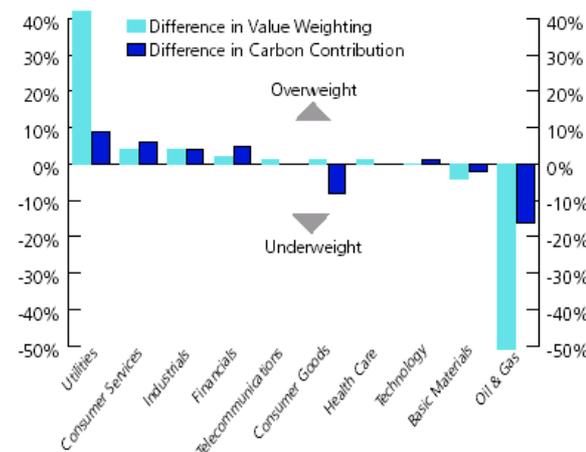
% Value in Portfolio



Relative Sector Performance

The chart below shows how sectors perform in the portfolio relative to the benchmark in terms of contribution to the carbon footprint and value weighting relative to the benchmark.

The portfolio's **underweight** positions in the **Basic Materials** and **Oil & Gas** sectors are making the largest **positive** contribution to the portfolio's carbon footprint, whereas the **overweight** position in **Utilities** makes the biggest **negative** contribution to the footprint.



Largest 10 Contributors

The table below shows the ten holdings that contribute the most to the portfolio's Carbon Footprint. Holdings in three companies account for 43% of the portfolio's carbon footprint, but only 5% of its value; Scottish Power, Centrica and Scottish & Southern.

Company	Sector	Value In Fund (£)	% Fund Holdings	Carbon Footprint (Tonnes)	% Portfolio Carbon Footprint	Disclosure of Direct Emissions	Position in Top 10 relative to 2005
Scottish Power PLC	Utilities	1,398,469	1.2%	11,039	18.2%	scaled up	▶
Centrica PLC	Utilities	2,108,814	1.9%	8,843	14.6%	reported	▲
Scottish & Southern Energy PLC	Utilities	2,040,101	1.8%	6,307	10.4%	derived	▲
BOC Group PLC	Basic Materials	2,252,945	2.0%	4,381	7.2%	reported	▲
Premier Foods PLC	Consumer Goods	2,147,619	1.9%	2,990	4.9%	reported	New Entrant
First Group PLC	Consumer Services	2,117,132	1.9%	2,924	4.8%	derived	▲
National Grid Transco Plc	Utilities	3,484,653	3.1%	2,898	4.8%	estimated	▶
Johnson Matthey PLC	Basic Materials	2,149,078	1.9%	2,704	4.5%	derived	New Entrant
BG Group PLC	Oil & Gas	4,281,680	3.8%	2,295	3.8%	derived	▶
Smith (DS) PLC	Industrials	1,791,358	1.6%	2,099	3.5%	estimated	▼
Total For 10 Largest Contributors		23,771,849	21.2%	46,479	76.8%		
Other		85,377,392	78.8%	14,017	23.2%		

Henderson Global Investors, founded in 1934, is a leading investment manager, providing a wide range of investment products and services to institutions and individuals in Asia, Europe and North America. Henderson manages over £67.7 billion (as at 31 December 2005) in assets and employs around 900 people worldwide. Henderson manages a range of Sustainable and Responsible Investment (SRI) funds for individual and institutional investors, including the Global Care Income, Growth and Managed funds, as well as the Industries of the Future fund. Henderson has a group-wide corporate responsibility policy, covering business standards, the environment, workplace and the community. Our Responsible Investment Policy sets out our expectations of environmental, social and governance performance at the companies we invest in on behalf of our clients.

For our own operations, Henderson is a signatory of the London Sustainable Development Commission's pledge to reduce London's carbon dioxide emissions to 20% below 1990 levels by 2010. To achieve this, an energy management system has been implemented at the Group's London headquarters, 4 Broadgate. We have actively engaged with other major tenants within the Broadgate Estate, through the Broadgate Environmental Best Practices Group, to consider pooling requirements and to secure supplies from renewable sources. During 2005, the Group carried out a climate change impact study to establish its carbon footprint. This, together with energy management data collected since 2001, shows that the Group has reduced its emissions by 9.7% through a reduction in energy consumption, recycling and the diversion of waste from landfill.

Issued by Henderson Global Investors Limited (authorised and regulated by the Financial Services Authority, the UK financial services regulator).

This document has been produced based on Henderson Global Investors' research and analysis and represents our house view. The information is made available to clients only incidentally. Unless otherwise indicated, the source for all data is Henderson Global Investors. Any reference to individual companies is purely for the purpose of illustration and should not be construed as a recommendation to buy or sell or advice in relation to any investment, legal or tax matters.

Please remember that past performance is not a guide to future performance. The value of an investment and the income from it can fall as well as rise as a result of market and currency fluctuations and you may not get back the amount originally invested. Tax assumptions may change if the law changes and the value of tax relief will depend upon individual circumstances.

Henderson Global Investors is the name under which Henderson Global Investors Limited, Henderson Fund Management plc, Henderson Administration Limited, Henderson Investment Funds Limited, Henderson Investment Management Limited and Henderson Alternative Investment Advisor Limited (each authorised and regulated by the Financial Services Authority and of 4 Broadgate, London EC2M 2DA) provide investment products and services. We may record telephone calls for our mutual protection and to improve customer service.

4 Broadgate, London EC2M 2DA

Tel: (0)20 7818 4100

www.henderson.com

Trucost Plc is an environmental research organisation, which helps companies and investors understand the environmental impacts of business activities in financial terms. Trucost offers expert advice and research to major corporations, both public and private, institutional investors and to Government departments and associated agencies. Trucost has built a database of the environmental impacts and disclosures of over 3000 companies, with the climate change database being the world's largest repository of climate change disclosures.

100 Pall Mall, London SW1Y 5HP

Tel: +44 (0)20 7321 3833

www.trucost.com

The information used to compile this report has been collected from a number of sources in the public domain and from Trucost's licensors. Some of its content may be proprietary and belong to Trucost or its licensors. The report may not be used for purposes other than those for which it has been compiled and made available to you by Trucost. Whilst every care has been taken by Trucost in compiling this report, Trucost accepts no liability whatsoever for any loss (including without limitation direct or indirect loss and any loss of profit, data, or economic loss) occasioned to any person nor for any damage, cost, claim or expense arising from any reliance on this report or any of its content (save only to the extent that the same may not be in law excluded). The information in this report does not constitute or form part of any offer, invitation to sell, offer to subscribe for or to purchase any shares or other securities and must not be relied upon in connection with any contract relating to any such matter. 'Trucost' is the trading name of Trucost plc a public limited company registered in England, company number 3929223 whose registered office is at 1 London Wall, London EC2Y 5AB.

This document is printed on paper manufactured from 75% Post-Consumer waste. It is de-inked and bleached using totally Chlorine free (TCF) process.

HGI35953/0606

Annexe 5. Politique Energie de HSBC Juin 2006

Source :

http://a248.e.akamai.net/7/248/3622/ceb700301bbd35/www.img.ghq.hsbc.com/public/groupsite/assets/csr/energy_sector_risk_policy.pdf

Energy Sector Risk Policy

Objectives

HSBC considers climate change to be the single largest environmental challenge this century. Many of the potential solutions are medium term, and HSBC's approach is to support a transition to a lower carbon economy. The energy sector is responsible for the provision of power across the globe, playing an essential role in the world economy. If not managed sensitively, its activities can have a potentially high environmental or social impact, including contributing to climate change through the emission of greenhouse gases.

HSBC's *Energy Sector Risk Policy* provides guidance to its offices on sustainability standards applicable to the Group's involvement in this sector. The standards are based on those accepted by the industry and by other stakeholders as representing good practice, and are consistent with HSBC's long-standing commitment to sustainable development. The policy also outlines HSBC's strategy to provide financial services to support energy sector projects, including fossil fuels where environmental and social impacts are well-managed, and energy efficiency and low-carbon technologies.

This is the fourth sector policy following those on *Forest Land and Forest Products*, *Freshwater Infrastructure* and the *Chemicals Industry*.

Scope

The financial services covered by the energy sector policy include all lending and other forms of financial assistance, debt and equity capital markets activities, project finance and advisory work. The policy applies to asset management, recognising the lower degree of influence the Group may have over third party investments.

The energy activities within the scope of the policy are oil and gas production, all forms of power generation, electricity transmission and electricity distribution.

Policy and standards

The policy is consistent with, and builds on, HSBC's Environmental Risk Standard and its adoption of the Equator Principles – voluntary guidelines that apply to project finance activities – as well as the existing sector risk policies. In particular, HSBC will not provide financial services to the energy sector which directly support operations in:

- UNESCO World Heritage Sites;
- Wetlands on the Ramsar List (the Register of Wetlands of International Importance of the Ramsar Convention on Wetlands); and
- Primary Tropical Moist Forests, High Conservation Value Forests and Critical Natural Habitats, where there is significant degradation or conversion.

There is no single existing standard for sustainable development in the energy sector. HSBC looks to its clients to operate in accordance with relevant global, regional and national laws, making express reference to the following:

■ Kyoto Protocol

HSBC expects clients operating in 'Annex 1' countries to abide by regional or national laws to implement greenhouse gas reductions under the Protocol.

■ **European Union Emission Trading Scheme**

HSBC expects clients to comply with their allowances under the scheme, which was introduced to help EU members meet their Kyoto Protocol commitments.

■ **International Finance Corporation (IFC)**

In jurisdictions where satisfactory standards do not exist and potential client impacts are high, the IFC's Performance Standards and Environmental Health and Safety Guidelines are used as a benchmark of internationally accepted standards.

HSBC's policy is to work with clients in the energy sector who meet these standards. As part of its commitment to engage with clients and assist them towards higher standards of sustainable development, it will also work with clients who may not currently meet these standards due to legacy assets, but who have a credible, documented and time-bound plan to meet them. Legacy assets are typically those found in countries whose national standards may historically have fallen short of international standards.

In these and other potentially high impact situations where appropriate, HSBC encourages clients to move towards best practice on sustainable development. The policy makes specific reference to:

- **Transparency:** participation in the Extractive Industries Transparency Initiative on the disclosure of certain revenue streams to governments.
- **Emissions:** disclosure and reduction of greenhouse gases in order to combat climate change and to minimise potential liabilities. Additionally HSBC requires, within the Equator Principles framework, projects producing significant levels of greenhouse gases both to disclose their emissions and to promote reductions.

Carbon Finance Strategy

HSBC's carbon management strategy, covering its own emissions of greenhouse gases and carbon neutral commitment, is being extended into its core financial services business. HSBC will continue to support existing energy and industrial sectors. It will work with existing and new clients globally to promote energy and transport efficiency, and lower carbon energy technologies that are commercially and technically viable, such as wind power, solar power, biofuels, landfill gas and methane capture, and geothermal energy. HSBC will prioritise countries where the regulatory and fiscal regimes support early adoption. It will also assist clients in understanding climate change-related risks and opportunities.

Summary

HSBC is committed to supporting the energy sector. It will work with clients who meet its sustainability standards and those who are making credible progress towards meeting them. In line with its own commitment to reduce greenhouse gases and combat climate change, HSBC will also encourage its clients to consider similar measures and proactively support clients moving towards cleaner technology.

Issued by HSBC Holdings plc, London

Annexe 6. Politique Grands barrages de HSBC Mai 2005

Source :

http://a248.e.akamai.net/7/248/3622/dcb5640e22fa57/www.img.ghq.hsbc.com/public/groupsite/assets/csr/freshwater_infrastructure_guideline.pdf

Freshwater Infrastructure Sector Guideline

Objectives

Fresh water is a finite and vulnerable resource, essential to sustain life, development and the environment. The United Nations Millennium Development Goals set a target of reducing by half the number of people who do not have access to clean water and sanitation by 2015. Provided sustainability risks are well managed, this represents a significant opportunity for the HSBC Group. However, whilst the opportunities are large, so are the potential risks if the Group supports projects that do not deliver the anticipated sustainability benefits, or have adverse environmental and social impacts.

The purpose of this guideline is to ensure that HSBC's involvement in freshwater infrastructure projects is consistent with our long-standing commitment to sustainability, given the high environmental and social risks inherent in the sector. In addition to stating where we are and are not prepared to participate, the guideline outlines the standards that customers operating in this area are expected to meet.

Scope

This guideline applies to direct lending or other forms of project finance only, including corporate lending and other financial support where the use of proceeds is known to be project-related. It covers water resource management, water services and infrastructure but, at this stage, excludes water usage and other human activities that have an impact on water.

Sector lending guideline

HSBC's sector guidelines expand on our *Environmental Risk Standard*, issued in 2002, and on our adoption in 2003 of the Equator Principles, a set of voluntary guidelines that apply to project finance (log on to www.hsbc.com/equatorprinciples for more information). In adopting the Principles, the Group has undertaken to ensure all new, applicable project finance proposals fall within its requirements. In addition, in respect of facilities involving dams, the Group will follow the World Commission on Dams (WCD) Framework for Decision-making ('WCD Framework').

In particular, we will not provide facilities and other forms of financial assistance, including any involvement in debt and equity capital markets activities and advisory roles, to:

- Dams that do not conform to the WCD Framework.
- Projects located in, or substantially impacting on:
 - critical natural habitats, where the project significantly degrades or converts them;
 - sites on the Register of Wetlands of International Importance of the Ramsar Convention on Wetlands ('Ramsar List') (see overleaf); and
 - UNESCO World Heritage Sites.

Sector lending standard

HSBC prefers to finance projects in this sector that are operating within the following internationally, regionally or nationally accepted standards:

- WCD recommendations – established in 1997, the WCD recommended international guidelines and standards for dam construction and other water infrastructure projects to follow (see www.dams.org).
- United Nations Environment Programme (UNEP) Dams and Development Project – based on the WCD's recommendations, this is the main international body aiming to improve decision-making, planning and management of dams.
- World Bank and International Finance Corporation (IFC) safeguard policies – part of the World Bank Group, the IFC promotes the private sector investment needed for the World Bank Group to achieve its aims, including the Millennium Development Goals.
- The Ramsar Convention on Wetlands – an inter-governmental treaty providing the framework for national action and international co-operation for the conservation and use of wetlands (see www.ramsar.org).
- Integrated River Basin Management – a means of balancing water management across whole river basins, in order to achieve economic, social and environmental goals.
- The European Union Water Framework Directive – established in 2000 to bring EU water policies into one framework and to ensure that all water bodies attain good ecological status by 2015, and do not deteriorate.

Social impacts

Certain World Bank/IFC safeguard policies and WCD standards cover social as well as environmental impacts on affected societies. These include land title and land use rights, the rights of indigenous peoples, community relations and workers' rights, economic benefits from land use, proper use and disposal of chemicals, biological control agents and non-organic wastes. HSBC will ensure that customers observe international standards in respect of these social impacts.

Summary

This sector guideline outlines the framework for HSBC's involvement in freshwater infrastructure projects. It is based on widely recognised international standards, which are considered acceptable to many stakeholders including industry participants, multilateral development agencies and some international non-governmental organisations.

This is, however, a complex and evolving sector and one where standards vary country by country. It is, therefore, not possible for HSBC to put in place a prescriptive guideline covering all aspects in detail at the local level. Although individual offices are expected to make reasoned, common sense judgements in implementing this guideline, exceptions will be rare.

Issued by HSBC Holdings plc, London

Annexe 7. Financement de projets énergétiques de BNP-Paribas, Crédit Agricole, Société Générale

Janvier 2007

Source : étude de Jan Willem van Gelder, consultant indépendant de l'organisme Profundo (Pays-Bas), commissionnée par les Amis de la Terre

BNP Paribas

1. Anadarko Petroleum – Etats Unis

Anadarko est une entreprise qui produit du pétrole et du gaz, active aux Etats Unis, dans le Golfe du Mexique, en Algérie, en Chine, au Qatar, au Vénézuéla, à Trinidad et en Afrique Sub-Saharienne.ⁱ

En Août 2006 Anadarko Petroleum a reçu un prêt de 24 milliards \$US sur 364 jours pour le financement de l'acquisition de la société Kerr-McGee Corporation. Le prêt a été arrangé par UBS (Suisse), Crédit Suisse (Suisse) et Citigroup (Etats Unis). Un total de 21 banques, BNP Paribas inclu, ont participé au crédit syndiqué.ⁱⁱ Nous estimons la valeur de la participation de BNP Paribas à 800 millions \$US.

En Septembre 2006 Anadarko Petroleum ont émis des obligations pour un montant total de 5,5 milliard \$US. L'assurance a été divisée en trois parts : 2 milliards \$US en obligations à trois ans, 1,75 milliard \$US en obligations à dix ans, 1,75 milliard \$US en obligations à trente ans. Les montants alloués ont été utilisés pour rembourser les emprunts sous l'accord de prêt de 364 jours de l'entreprise. Les principaux arrangeurs du syndicat d'émission étaient Crédit Suisse (Suisse), UBS (Suisse), Goldman Sachs (Etats Unis) et Citigroup (Etats Unis). 22 banques ont garanti l'assurance. BNP Paribas a participé pour un montant de 167.75 million \$US.ⁱⁱⁱ

2. Apache - Etats Unis

Apache Corporation est une entreprise américaine qui produit du pétrole et du gaz, active aux Etats Unis, Canada, Egypte, Australie, Royaume Uni et en Argentine.^{iv}

En Mai 2005 Apache Canada, une filiale d'Apache, a reçu un nouveau crédit renouvelable sur 5 ans de 150 millions \$US par un groupement bancaire international. Cette facilité de crédit peut être utilisée pour refinancer les dettes bancaires actuelles et pour les utilités générales de l'entreprise. La facilité de crédit a été arrangée par JPMorgan Chase (Etats Unis) et RBC (Canada). Un total de 6 banques, BNP paribas incluse ont participé au crédit syndiqué.^v Nous estimons la valeur de la participation de BNP Paribas à 20 millions \$US.

En mai 2005 Apache a reçu un nouveau crédit renouvelable sur 5 ans de 450 millions \$US par un groupement bancaire international. Cette facilité de crédit eput être utilisée pour refinancer les dettes bancaires actuelles, pour les utilités générales de l'entreprise et pour rembourser les effets. La facilité de crédit a été arrangée par JPMorgan Chase (Etats Unis). Un total de 23 banques, BNP paribas incluse ont participé au crédit syndiqué.^{vi} Nous estimons la valeur de la participation de BNP Paribas à 20 millions \$US.

3. BHP Billiton - Australie / Royaume Uni

L'entreprise australo-anglaise BHP Billiton est l'un des plus grand producteur dans le monde de l'aluminium, l'énergie charbon et le charbon métallurgique, cuivre, manganèse, minerai de fer, uranium, nickel, argent et minéraux de titane. L'entreprise possède également des intérêts conséquents dans le pétrole, le gaz, le gaz naturel liquéfié et les diamants. BHP Billiton produit du

charbon en Australie, Colombie, aux Etats Unis et en Afrique du Sud, et est active dans la production pétrolière et gazière en Australie, au Royaume Uni, aux Etats Unis, en Algerie, à Trinidad et Tobago et au Pakistan.^{vii}

En avril 2005 BHP Billiton a reçu une facilité de crédit de 6,5 milliard \$US pour financer l'acquisition de l'entreprise minière australienne WMC Resources. La facilité de crédit est divisée en trois parties: un prêt de 3 milliards sur 18 mois avec une extension de six mois; un prêt de 2,5 milliard sur cinq ans; et une facilité de crédit renouvelable de un milliard \$US sur 4,5 ans. La facilité totale du crédit a été arrangé par six banques, BNP Paribas incluse. Un total de 24 banques ont participé au crédit syndiqué.^{viii} Nous estimons la valeur de la participation de BNP Paribas à 400 million US\$.

4. Canadian Natural Resources - Canada

Canadian Natural Resources est une entreprises canadienne de production pétrolière et gazière active au Canada, au Royaume Uni, en Côte d'Ivoire et en Angola.^{ix}

En novembre 2004 Canadian Natural Resources a émis de obligations pour un montant total de 700 millions \$US. L'assurance est divisée en deux parties : 350 millions en bons de dix ans et 350 millions en bons de trente ans. Les montants alloués ont été utilisés pour rembourser les dettes bancaires. Les principaux arrangeurs du crédit syndiqué étaient Citigroup (Etats Unis) et JPMorgan Chase (Etats Unis). Douze banques ont garanti cette assurance. BNP Paribas a participé pour un montant total de 38.5 million US\$.^x

En août 2006 Canadian Natural Resources a émis de obligations pour un montant total de 700 millions \$US. L'émission est divisée en deux parties : 250 millions en bons de 10 ans et 450 millions en bons de 30 ans. Les montants alloués ont été utilisés pour rembourser les dettes bancaires. Les principaux arrangeurs du crédit syndiqué étaient Citigroup (Etats Unis) et JPMorgan Chase (Etats Unis). Onze banques ont garanti cette assurance. BNP Paribas a participé pour un montant total de 42 million \$US.^{xi}

5. Chesapeake Energy – Etats Unis

Chesapeake Energy est un producteur américain de gaz naturel qui est uniquement actif aux Etats Unis.^{xii}

En juin 2006, Chesapeake Energy a émis des obligations sur 7 ans avec un intérêt de 7,25% et un montant total de 500 millions \$US. Les montants alloués ont été utilisés pour rembourser les dettes bancaires, financer l'acquisition de Barnett Shale et pour les besoins du capital. Le principal arrangeur du crédit syndiqué était Bank of America (Etats Unis). 21banques ont garanti cette assurance. BNP Paribas a participé pour un montant total de 17.5 million US\$.^{xiii}

En décembre 2006 Chesapeake Energy a émis des obligations sur 10 ans avec un taux d'intérêt de 6.25% et un montant total de 600 millions d'€. Les montants alloués ont été utilisés pour rembourser les dettes bancaires. L'arrangeur principal de cette assurance était Barclays (Royaume Uni). 18 banques ont garanti cette assuranc. BNP Paribas a participé pour un montant total de 30 millions d'€ (US\$ 40 millions).^{xiv}

6. Cimarex Energy – Etats Unis

Cimarex Energy est un producteur pétrolier américain qui est seulement actif aux Etats Unis.^{xv}

En juin 2005 Cimarex a reçu une facilité de crédit renouvelable sur 5 ans de 1 milliard \$US pour financer des fusions et refinancer les dettes bancaires. La facilité de crédit a été arrangé par JPMorgan Chase (Etats Unis). 19 banques BNP Paribas inclu ont participé dans le crédit syndiqué. BNP Paribas y a contribué à hauteur de 50 millions \$US.^{xvi}

7. ConocoPhillips - Etats Unis

ConocoPhillips est la troisième plus grande entreprise pétrolière et gazière des Etats Unis. L'entreprise est active dans la production et l'exploration pétrolière et gazière dans 23 pays, incluant les Etats Unis, l'Australie, la Chine, l'Indonésie, le Canada, la mer Caspienne, le moyen Orient, le Nigeria, le Royaume Uni et le Venezuela.^{xvii}

En juillet 2004 Burlington Resources a reçu une facilité de crédit renouvelable sur 5 ans pour 1,5 milliard \$US. Le crédit a été divisé en 2 parties : a US\$ 1 billion US commitment allocation and a US\$ 0.5 billion Canadian commitment allocation. Les montants alloués peuvent être utilisés pour émettre des lettres de crédit et pour couvrir des dettes à court terme. Le crédit a été arrangé par JPMorgan Chase (Etats Unis) et Bank of America (Etats Unis). 28 banques BNP Paribas inclu ont participé au crédit syndiqué. BNP Paribas a contribué à hauteur de US\$ 60 millions. En août 2005 la facilité a été renouvelée pour une période de 5 ans, mais BNP Paribas a alors quitté le groupement. En mars 2006 ConocoPhillips a acquis Burlington Resources.^{xviii}

En avril 2006 ConocoPhillips a émis des obligations pour un montant total de 3 milliards \$US. L'assurance a été divisée en trois parties : 1 milliard en bons de 1 an, 1,25 milliard en bons de trois ans et 750 millions en bons de 7 ans. Les montants alloués ont été utilisés pour rembourser les dettes et pour les utilisations générales de l'entreprise. Les principaux arrangeurs du crédit syndiqué étaient Citigroup (Etats Unis), Bank of America (Etats Unis), RBS (Royaume Uni) et Barclays (Royaume Uni). 18 banques ont garanti cette assurance. BNP Paribas a participé pour un montant total de 30 million US\$.^{xix}

En octobre 2006 ConocoPhillips a émis des obligations pour un montant total de 2,1 milliards \$US. L'assurance a été divisée en trois parties : 1,25 milliard en bons de 10 ans, 350 millions en bons de 6 ans et 500 millions en bons de 30 ans. Les montants alloués ont été utilisés pour rembourser les dettes et pour les utilisations générales de l'entreprise. Les principaux arrangeurs du crédit syndiqué étaient Merrill Lynch (Etats Unis), Bank of America (Etats Unis), UBS (Suisse), Deutsche Bank (Allemagne) et Barclays (Royaume Uni). 15 banques ont garanti cette assurance. BNP Paribas a participé pour un montant total de 73,5 million US\$.^{xx}

8. Devon Energy - Etats Unis

Devon Energy est un producteur pétrolier et gazier américain qui est actif aux Etats Unis, au Canada, Brésil, Egypte, en Afrique de l'Ouest, en Russie, en Chine et en Azerbaïdjan.^{xxi}

En avril 2004 Devon Energy a reçu une facilité de crédit renouvelable sur 5 ans de 1,5 milliard \$US pour les utilisations générales de l'entreprise. En avril 2006 le crédit a été remplacé par un crédit renouvelable sur 5 ans d'un montant de 2 milliards \$US. Les conditions du crédit ont été arrangées par JP Morgan Chase (Etats Unis) et Bank of America (Etats Unis). 26 banques BNP Paribas incluse ont participé dans ces crédits syndiqués.^{xxii} Nous estimons le montant de la participation sur le dernier crédit syndiqués de BNP Paribas à 75 millions \$US.

9. Dolphin Energy - Abu Dhabi

Dolphin Energy est une entreprise d'Abu Dhabi, montée pour construire et gérer un gazoduc de 370 kilomètres entre le Qatar et les Emirats Arabes Unis. Le gazoduc aura une capacité de transport de 20.7 milliard de m³ par an de gaz naturel, qui pourrait atteindre 33.1 milliard de m³ par an plus tard. Depuis mai 2005 le gaz est distribué à Abu Dhabi, à Dubai, et dans d'autres émirats au sein des EAU ainsi qu'à Oman. Le gaz sera tiré du géant Champs du Nord au Qatar. Dolphin Energy est détenu par le gouvernement d'Abu Dhabi (51%), Total (France -24.5%) et Occidental Petroleum (Etats Unis - 24.5%). Les coûts totaux d'investissement pour le projet de Dolphin Energy sont d'à peu près 4.95 milliard \$US.^{xxiii}

En juillet 2005 Dolphin Energy s'est procuré 3,5 million \$US de dette par deux groupements internationaux de banques.^{xxiv}

Un prêt commercial sur 4 ans de 2,45 milliard \$US par un groupement de 20 banques internationales et locales, BNP Paribas inclus ;

Un prêt syndiqué conforme à la Sharia sur 4 ans d'un montant de 1 milliard \$US par un groupement international arrangé par 5 banques dont BNP Paribas. Ce financement pétrole et gaz – le plus grand jamais réalisé en prêt islamique conforme à la Sharia – a été signé en septembre 2005. 14 banques ont participé .^{xxv}

Nous estimons le montant de la participation de BNP Paribas dans les deux prêts à 190 millions \$US.

10. El Paso - Etats Unis

El Paso est une entreprise américaine de production et de transport de gaz naturel, qui est active aux Etats Unis et au Brésil.^{xxvi}

En novembre 2004 El Paso a reçu une facilité de crédit de 3 milliards \$US. Cette facilité est divisée en trois parties : 1 milliard de crédit renouvelable sur 3 ans, 1,25 milliard de facilité de prêt sur 5 ans et 750 millions de facilité de lettre de crédit sur 5 ans. Les montants alloués peuvent être utilisés pour émettre de nouvelles lettres de crédit, pour soutenir les lettres de crédit existantes, pour rembourser les dettes en cours et pour les utilisations générales de l'entreprise. La facilité de crédit a été arrangé par JP Morgan Chase (Etats Unis) et Citigroup (Etats Unis). 20 banques ont participé à ce crédit syndiqué. BNP Paribas a participé pour un montant de 60 million US\$.^{xxvii}

11. EnCana - Canada

EnCana est une entreprise canadienne de production pétrolière et gazière active au Canada, aux Etats Unis, au Tchad, au Brésil, au Qatar, à Oman, Greenland et en France.^{xxviii}

En mai 2004, EnCana a émis des obligations sur 10 ans pour une valeur total de 1 milliard \$US. Les montants alloués ont été utilisés pour payer une partie des coûts d'acquisition pour l'acquisition proposée d'EnCana de Tom Brown Inc. Les principaux arrangeurs étaient la Deutsche Bank (Allemagne) et Morgan Stanley (Etats Unis). 16 banques ont garanti cette émission. BNP Paribas a participé pour un montant total de 20 millions \$US.^{xxix}

En juillet 2004 EnCana a émis des obligations pour une valeur total de 1 milliard \$US. L'offre a été divisée en deux parties: 250 millions en obligations sur 5 ans et 750 millions en obligations sur 30 ans. Les montants alloués ont été utilisés pour rembourser les dettes bancaires et commerciales. Les principaux arrangeurs étaient ABN Amro Bank (Pays Bas) et Lehman Brothers (Etats Unis). 21 banques ont garanti cette émission. BNP Paribas a participé pour un montant total de 50 millions \$US.^{xxx}

12. Husky Energy – Canada

Husky Energy est une entreprise canadienne de production et raffinage de pétrole et gaz, active au Canada, en Chine et en Indonésie.^{xxxi}

En juin 2004 Husky Energy a émis 300 millions \$US de bons sur 15 ans avec un taux annuel de 6,15% sur le marché des capitaux canadien. La garantie était menée par Citigroup (Etats Unis). BNP Paribas était l'une des 9 banques dans le groupement et a garanti des bons pour une valeur de 22,5 millions \$US.^{xxxii}

13. Marathon Oil - Etats Unis

Marathon Oil est la quatrième plus grande entreprise dans la production intégrée de pétrole et de gaz des Etats Unis. L'entreprise est active dans la production et l'exploration pétrolières et gazières aux Etats Unis, en Angola, en Indonésie, au Royaume Uni, en Irlande, en Norvège, en Guinée Equatoriale, au Gabon et en Libye.^{xxxiii}

En mars 2004 Marathon Oil a émis 34,5 millions de nouvelles actions sur le marché américain des capitaux à un prix de 30 \$US par action, produisant 1,004 million \$US de nouveau capital. Les bénéfices nets ont été utilisés pour financer l'acquisition de l'intérêt minoritaire de Ashland Inc dans Marathon Ashland Petroleum. L'émission a été gérée par une garantie syndiquée menée par Citigroup (Etats Unis) and Morgan Stanley (Etats Unis). BNP Paribas était l'une des 13 banques participant dans la garantie syndiquée, en garantissant 1.3 million d'actions.^{xxxiv} Ce qui équivauts à une valeur nette de 37.8 million \$US.

En mai 2004 Marathon Oil a reçu une nouvelle facilité de crédit renouvelable sur 5 ans de 1,5 milliard \$US par un regroupement international de banques, pendant que sa filiale Marathon Ashland Petroleum recevait une facilité de crédit renouvelable sur 5 ans de 500 millions \$US par le même regroupement de banques. Ces crédits syndiqués ont été arrangés par Bank of America (Etats Unis) . BNP Paribas faisait parti des 28 banques du syndicat, contribuant à 63.75 million \$US pour le premier crédit et à 21.25 million \$US pour le second.^{xxxv}

En mai 2006 le crédit renouvelable de 1,5 milliard \$US existant de Marathon Oil est changé, augmentant la taille de la facilité de crédit à 2 milliards \$US et repoussant la date de fin à mai 2011. BNP Paribas fait parti des 29 banques du nouveau syndicat et participe maintenant pour 85 millions dans la facilité de crédit. La facilité de crédit de Marathon Ashland Petroleum était achevée.^{xxxvi}

14. Nabors Industries - Etats Unis

L'entreprise américaine Nabors Industries est le plus grand fournisseur de plateformes et services de forage pour l'exploration et le développement de puits de pétrole, de gaz et de puits géothermiques.^{xxxvii}

En mai et juin 2006 Nabors Industries a émis des bons échangeables sur 5 ans avec un intérêt de 0,94% pour une valeur totale de 2,75 millions \$US dans un placement privé garanti par Citigroup (Etats Unis) and Lehman Brothers (Etats Unis). Postérieurement, les acheteurs initiaux des bons ont vendu leur attribution sur le marché américain des capitaux. En septembre 2006 BNP Paribas Arbitrage possédait 17.0 million \$US des bons.^{xxxviii}

15. Nexen - Canada

Nexen est une entreprise canadienne de production pétrolière et gazière, active au Canada, aux Etats Unis, au Yemen, en Colombie, au Royaume Uni et au Nigeria.^{xxxix}

En novembre 2004, Nexen a reçu un prêt relais de 1,5 milliard \$US et une facilité de développement de 500 millions \$US pour financer l'acquisition et le développement du champs pétrolier de EnCana (Canada) en Mer du Nord du Royaume Uni . Les facilités ont été faites par un syndicat bancaire arrangé par Toronto-Dominion Bank (Canada). BNP Paribas était l'une des 18 banques.^{xl}

En mars 2005 Nexen a émis des bons pour une valeur totale de 1,040 million \$US sur le marché des capitaux nord américain : 250 millions \$US de bons sur 10 ans avec un intérêt de 5,20% et 790 millions de bons sur 30 ans avec un intérêt de 5,875%. Les bénéfices nets ont été utilisés pour rembourser une partie du prêt relai de 1,5 milliard \$US qui avait été mis en place pour l'acquisition de champs pétroliers en Mer du Nord fin 2004. L'émission a été gérée par un syndicat de garantie arrangé par la Deutsche Bank (Allemagne) et Citigroup (Etats Unis). BNP Paribas était l'une de 7 banques dans le syndicat, garantissant 52 million \$US.^{xli}

En juillet 2005 Nexen a reçu une facilité de crédit renouvelable sur 5 ans de 2,000 millions \$US d'un syndicat bancaire international arrangé par Toronto-Dominion Bank (Canada). Le crédit sera utilisée pour les usages généraux de l'entreprise. Un retrait initial de 780 millions \$US a été effectué pour rembourser entièrement tout l'endettement non réglé sous les trois précédents accords de crédit. BNP Paribas était l'une des 14 banques du prêt syndiqué.^{xlii}

En juillet 2006, Nexen a convenu d'une modification du crédit renouvelable de juillet 2005 avec le syndicat bancaire, en augmentant le montant jusqu'à 3,000 millions \$US et en augmentant le délai d'un an jusqu'en juillet 2011. BNP Paribas fait parti des 19 banques du nouveau syndicat bancaire.^{xliii} Nous estimons la valeur de la participation de BNP Paribas à 20 millions \$US.

16. Noble Energy - Etats Unis

Noble Energy est une entreprise américaine de production pétrolière et gazière, active aux Etats Unis, en Guinée Equatoriale, en Israel, en Equateur, en Mer du Nord, en Chine, et en Argentine.^{xliiv}

En avril 2004 Noble Energy a vendu des titres à 10 ans avec un taux d'intérêt de 5,25% pour un montant total de 200 millions \$US dans des placements privés à un groupe de 10 banques qui revendront les titres à des investisseurs. BNP Paribas a participé à ce groupement bancaire.^{xliv} Nous estimons la valeur de la participation de BNP Paribas à 20 millions \$US.

En avril 2005 Noble Energy a reçu une facilité de crédit renouvelable sur 5 ans de 1,300 millions \$US pour financer l'acquisition de Patina Oil & Gas Corporation, l'endettement existant ainsi que les usages généraux de l'entreprise. Le crédit syndiqué de 26 banques a été arrangé par JP Morgan Chase (Etats Unis). BNP Paribas a participé à hauteur de 75 millions \$US dans le syndicat.^{xlvi}

En décembre 2005 Noble Energy a reçu une nouvelle facilité de crédit renouvelable sur 5 ans de 2,1 milliard \$US avec un syndicat bancaire international arrangé par JP Morgan Chase (Etats Unis). La nouvelle facilité a été utilisée pour rembourser et terminer trois facilités de crédit et pour les usages généraux de l'entreprise. Parmi les 29 banques dans le syndicat bancaire il y avait BNP Paribas.^{xlvii}

En novembre 2006 Noble Energy a modifié son crédit renouvelable sur 5 ans de 2,1 milliard \$US en reportant son délai à décembre 2006. Le nouveau syndicat bancaire de 22 banques a été arrangé par JP Morgan Chase (Etats Unis) et inclu BNP Paribas.^{xlviii} Nous estimons la valeur de la participation de BNP Paribas à 90 millions \$US.

17. Occidental Petroleum - Etats Unis

Occidental Petroleum est un grand producteur de pétrole, de gaz naturel et de produits chimiques. L'entreprise est active dans la production et l'exploration pétrolière et gazière aux Etats Unis, Oman, Qatar, Yemen, Libye, Emirats Arabes Unis, Colombie, Argentine, Bolivie et au Pakistan.^{xlix}

En juin 2004 Occidental Petroleum a reçu une nouvelle ligne de crédit renouvelable sur 5 ans de 1,5 milliard \$US avec un syndicat bancaire international arrangé par JP Morgan Chase (Etats Unis). La nouvelle ligne a remplacé deux lignes existantes arrangées en 2001. Parmi les 30 banques du syndicat bancaire il y avait BNP Paribas qui a participé à hauteur de 85 millions \$US.ⁱ

En septembre 2006 Occidental Petroleum a modifié et réitéré sa ligne de crédit renouvelable de 1,5 milliard \$US pour baisser le taux d'intérêt et prolonger le terme jusqu'à septembre 2011. Le syndicat bancaire international a été arrangé par JP Morgan Chase (Etats Unis) et Citigroup (Etats Unis) et incluait 25 banques. BNP Paribas a participé à hauteur de 95 millions \$US.ⁱⁱ

18. Peabody Energy - Etats Unis

Peabody Energy est la plus grande entreprise mondiale du secteur privé du charbon. Ses produits charbon alimentent environ 3% de l'électricité mondiale. L'entreprise est active aux Etats Unis, en Australie et au Vénézuéla.ⁱⁱⁱ

En septembre 2006 Peabody Energy a reçu une ligne de crédit renouvelable sur 5 ans de 1,8 milliard \$US et un emprunt sur 5 ans de 950 millions \$US d'un syndicat bancaire international. Les nouvelles lignes ont remplacé la ligne de crédit existante de l'entreprise de 1,35 milliard \$US et sera utilisé pour financer l'acquisition de l'entreprise minière australienne Excel Coal. 752 millions \$US ont été retirés immédiatement. Le syndicat bancaire pour les nouvelles lignes a été arrangé par Citigroup (Etats

Unis). BNP Paribas était l'une des 30 banques du syndicat.^{liii} Nous estimons la valeur de la participation de BNP Paribas à 80 millions \$US.

En décembre 2006 Peabody Energy a émis des obligations convertibles à 60 ans avec un intérêt de 4.75% sur le marché américain des capitaux. L'émission a été gérée et garantie par un syndicat arrangé par Lehman Brothers (Etats Unis) , Morgan Stanley & Co. (Etats Unis) et Citigroup (Etats Unis). BNP Paribas était l'une des 12 banques du syndicat et a garanti 7,1 millions \$US.^{liv}

19. Petrobras – Brésil

Petróleo Brasileiro (Petrobras) est l'entreprise brésilienne étatique de production, raffinage et distribution de pétrole et de gaz. L'entreprise est active dans la production et l'exploration pétrolière et gazière au Brésil, en Angola, en Argentine, en Bolivie, aux Etats Unis, en Equateur, en Guinée Equatoriale, au Nigéria, à Trinidad & Tobago, au Pérou et au Venezuela.^{lv}

En novembre 2004 Petrobras Pays Bas, une filiale de Petrobras a reçu une ligne de crédit de 100 millions \$US de BNP Paribas pour le financement de la construction de plateformes de production pétrolière P-51 et P-52. L'accord fait état d'un taux d'intérêt variable de Libor plus 1,4%.^{lvi}

20. Qatar Petroleum - Qatar

Qatar Petroleum est une entreprise du Qatar de production pétrolière et gazière détenue par l'Etat.^{lvii}

Le projet d'export Quatargar 3 LNG est détenu par Qatar Petroleum (68.5%), ConocoPhillips (30% - Etats Unis) and Mitsui (Japan – 1.5%). Les coûts totaux du projet sont estimés à 5,8 milliards \$US. En décembre 2006 Qatargas 3 a organisé un accord de crédit incluant un emprunt de 340 millions de \$ US de BNP Paribas garanti par US Ex-Im Bank (Etats Unis) et un prêt commercial de 3,2 milliards de \$US arrangé par 36 banques BNP Paribas inclu. Le prêt a une substance de 15,5 années et 54 banques ont participé dans le syndicat.^{lviii} Nous estimons la valeur de la participation de BNP Paribas à 80 millions de \$US.

21. Repsol YPF - Espagne

L'entreprise espagnole Repsol YPF est l'une des 10 plus grande entreprises pétrolières privées du monde, également présente sur les secteur des produits chimiques et de l'électricité. L'entreprise est active dans la production et l'exploration pétrolière et gazière à Trinidad & Tobago, au Pérou, au Venezuela, à Cuba, au Mexique, en Russie, en Argentine, à Dubai, en Espagne, en Algérie, en Lybie, en Bolivie et en Equateur.^{lix}

En septembre 2004 Repsol YPF a émis des obligations à 10 ans pour une valeur totale de 1,000 millions d'euros sur le marché espagnol des capitaux. L'émission a été gérée par 6 banques BNP Paribas incluse.^{lx} Nous estimons la valeur de la participation de BNP Paribas à 80 millions de \$US. Nous estimons la valeur de la participation de BNP Paribas à 200 millions de \$US.

22. Rosneft - Russie

Rosneft est une entreprise russe verticalement intégrée de pétrole et de gaz, l'une des 10 plus grandes entreprises pétrolières cotées. L'entreprise est active en Russie, Chechnya et Kazakhstan. L'entreprise est depuis cotée à Londres.^{lxi}

En novembre 2006 et en janvier 2007 Rosneft a mandaté un groupe de 8 banques internationales pour arranger un emprunt géant de 24,5 milliards de \$US pour soutenir l'acquisition des biens restants de la faillite de la firme russe pétrolière Yukos. BNP Paribas est l'une des banques mandatée. Le prêt est attendu d'être finalisé en Février 2007.^{lxii} Nous estimons la valeur de la participation de BNP Paribas à 800 millions de \$US.

23. Siberian Coal and Energy Company (SUEK) - Russie

Siberian Coal and Energy Company (SUEK) est le plus grand producteur de charbon en Russie et l'un des 10 plus grands du monde. L'entreprise est seulement active en Russie.^{lxiii}

En octobre 2006 Siberian Coal and Energy Company a reçu une ligne de crédit pour de la pré-exportation de charbon sur 4 ans de 400 millions de \$US, par un syndicat bancaire international de 23 banques dans lequel BNP Paribas a participé. Cette ligne de crédit est le plus grand crédit syndiqué jamais organisé pour un producteur de charbon russe et sera utilisé par SUEK pour refinancer la dette existante avec des conditions plus compétitives.^{lxiv} Nous estimons la valeur de la participation de BNP Paribas à 100 millions de \$US.

24. Sonangol - Angola

Sociedade Nacional de Combustíveis de Angola (Sonangol) est l'entreprise de production pétrolière et gazière détenue par l'Etat.^{lxv}

En janvier 2006 Sonangol a reçu un financement structuré pour les exportations de marchandises de 3,0 milliards de \$US d'un syndicat bancaire international arrangé par Cylon. L'emprunt refinance une ligne de crédit de 1,225 million \$US à 5 ans ½ reçu en septembre 2003, ainsi que pour financer son projet de développement d'huile brute et de gaz ainsi que ses activités de raffinage. 35 banques ont participé au syndicat. BNP Paribas a participé à hauteur de 200 millions de \$US.^{lxvi}

En mai 2006 Sonangol Sinopec International a reçu une capacité d'emprunt de 1,4 milliard de \$US sur 8 ans d'un syndicat de 13 banques internationales. Sonangol Sinopec International (SSI) est une entreprise joint-venture de Sonangol and Sinopec (Chine). BNP Paribas a participé à hauteur de 115 millions de \$US dans le syndicat. L'emprunt sera utilisé pour financer la part de 50% de SSI dans le développement du projet Greater Plutonio dans le block offshore 18. BP (Royaume Uni) possède les autres 50% et est l'opérateur.^{lxvii}

25. Talisman Energy - Canada

Talisman Energy est une entreprise pétrolière et gazière canadienne, active au Canada, aux Etats Unis, au Royaume Uni, en Norvège, à Trinidad & Tobago, en Indonésie, en Malaisie, au Vietnam, en Australie, en Algérie, en Tunisie, au Qatar, en Colombie et au Pérou.^{lxviii}

En mai 2005 Talisman Energy a émis des obligations pour une valeur totale de 500 millions de \$US sur le marché nord américain des capitaux, divisé en deux parties :

In May 2005 issued bonds with a total value of US\$ on the North American capital market, in two tranches: ten-year notes with an interest of 5.125% for a total value of US\$ 375 million and thirty-year notes with an interest of 5.75% for a total value of US\$ 125 million. The issuance was managed by a underwriting syndicate arranged by Bank of America (United States) and Citigroup (United States). BNP Paribas participated in the underwriting syndicate of nine banks, underwriting US\$ 36.25 million.^{lxix}

In January 2006 Talisman Energy issued 31-year notes with an interest of 5.85% and a total value of US\$ 500 million on the North American capital market. The issuance was managed by a underwriting syndicate arranged by Goldman Sachs (United States) and RBC (Canada). BNP Paribas participated in the underwriting syndicate of nine banks, underwriting US\$ 27.5 million.^{lxx}

In November 2006 Talisman Energy issued 32-year notes with an interest of 6.25% and a total value of US\$ 600 million on the North American capital market. The issuance was managed by a underwriting syndicate arranged by Bank of America (United States) and Citigroup (United States). BNP Paribas participated in the underwriting syndicate of ten banks, underwriting US\$ 85.5 million.^{lxxi}

26. Total - France

Total is the fourth largest publicly-traded integrated oil and gas company in the world as an important chemicals manufacturer. Oil and gas exploration activities are undertaken in 41 countries with production in 29 of these countries. Total's main production regions are the North Sea, Africa and the Middle East, followed by Southeast Asia and North and South America.^{lxxii}

In January 2004, Total Capital issued six-year bonds with a total value of Sfr 200 million (US\$ 161 million) on the Swiss capital market. The lead managers of the issuing syndicate were Credit Suisse First Boston (Switzerland) and BNP Paribas.^{lxxiii} We estimate the value of BNP Paribas' participation at US\$ 80 million.

27. Xstrata – Suisse

Xstrata is a Swiss mining company which is a large producer of copper, coking coal, thermal coal, ferrochrome, nickel, vanadium and zinc. The company is also producing aluminium, gold, lead and silver. Xstrata is active in coal mining in Australia and South Africa.^{lxxiv}

In May 2004 Xstrata secured a US\$ 1,400 multicurrency loan facility from an international banking syndicate arranged by BNP Paribas and five other banks. 22 banks participated in the syndicate. BNP Paribas participated with US\$ 83 million.^{lxxv}

28. Yanzhou Coal Mining - Chine

Yanzhou Coal Mining is a major Chinese coal mining company, active in various part of China and in Australia.^{lxxvi}

In July 2004 Yanzhou Coal Mining issued 204 million new shares on the Hong Kong capital market. The net proceeds of HK\$ 1,656.3 million (US\$ 212 million) were invested in two new coal mine projects in Shandong Province and Shaanxi Province and a methanol project in Shaanxi Province. The issuance was solely managed and underwritten by BNP Paribas Peregrine Capital, a subsidiary of BNP Paribas.^{lxxvii}

Crédit Agricole/Calyon

1. Anadarko Petroleum - Etats Unis

Anadarko est une entreprise qui produit du pétrole et du gaz, active aux Etats Unis, dans le Golfe du Mexique, en Algérie, en Chine, au Qatar, au Vénézuéla, au Brésil, en Indonésir, à Trinidad et en Afrique Sub-Saharienne.^{lxxviii}

En Août 2006 Anadarko Petroleum a reçu un prêt de 24 milliards \$US à 364 jours pour le financement de l'acquisition de la société Kerr-McGee Corporation. Le prêt a été arrangé par UBS (Suisse), Crédit Suisse (Suisse) et Citigroup (Etats Unis). Un total de 21 banques, Calyon inclu, ont participé au crédit syndiqué.^{lxxix} Nous estimons la valeur de la participation de Calyon à 800 millions \$US.

En Septembre 2006 Anadarko Petroleum a émis des obligations pour un montant total de 5,5 milliard \$US. L'assurance a été divisée en trois parts : 2 milliards \$US en bons à trois ans, 1,75 milliard \$US en bons à dix ans, 1,75 milliard \$US en bons à trente ans. Les montants alloués ont été utilisés pour rembourser les emprunts sous l'accord de prêt à 364 jours de l'entreprise. Les principaux arrangeurs du syndicat d'émission étaient Crédit Suisse (Suisse), UBS (Suisse), Goldman Sachs (Etats Unis) et Citigroup (Etats Unis). 22 banques ont garanti l'assurance. Calyon a participé pour un montant de 85.25 million \$US.^{lxxx}

2. Apache - Etats Unis

Apache Corporation est une entreprise américaine qui produit du pétrole et du gaz, active aux Etats Unis, Canada, Egypte, Australie, Royaume Uni et en Argentine.^{lxxxi}

En mai 2005 Apache a reçu un nouveau crédit renouvelable sur 5 ans de 450 millions \$US par un syndicat financier international. Cette facilité de crédit peut être utilisée pour refinancer les dettes bancaires actuelles, pour les utilités générales de l'entreprise et pour supporter les effets. La facilité de crédit a été arrangée par JPMorgan Chase (Etats Unis). Un total de 23 banques, Calyon inclu ont participé au crédit syndiqué.^{lxxxii} Nous estimons la valeur de la participation de Calyon à 20 millions \$US.

3. BHP Billiton – Australie / Royaume Uni

L'entreprise australo-anglaise BHP Billiton est l'un des plus grand producteur dans le monde de l'aluminium, l'énergie charbon et le charbon métallurgique, cuivre, manganèse, minerai de fer, uranium, nickel, argent et minéraux de titane. L'entreprise possède également des intérêts conséquents dans le pétrole, le gaz, le gaz naturel liquéfié et les diamants. BHP Billiton produit du charbon en Australie, Colombie, aux Etats Unis et en Afrique du Sud, et est active dans la production pétrolière et gazière en Australie, au Royaume Uni, aux Etats Unis, en Algérie, à Trinidad et Tobago et au Pakistan.^{lxxxiii}

En avril 2005 BHP Billiton a reçu une facilité de crédit de 6,5 milliard \$US pour financer l'acquisition de l'entreprise minière australienne WMC Resources. La facilité de crédit est divisée en trois parties: un prêt de 3 milliards sur 18 mois avec une option d'extension de six mois; un prêt de 2,5 milliard sur cinq ans; et une facilité de crédit renouvelable de un milliard \$US sur 4,5 ans. Un total de 24 banques ont participé au crédit syndiqué, Calyon inclu.^{lxxxiv} Nous estimons la valeur de la participation de Calyon à 200 million US\$.

4. Chesapeake Energy - Etats Unis

Chesapeake Energy est un producteur américain de gaz naturel qui est uniquement actif aux Etats Unis.^{lxxxv}

En juin 2006 Chesapeake Energy a émis des obligations à 7 ans avec un intérêt de 7,625% et un montant total de 500 millions \$US. Les montants alloués ont été utilisés pour rembourser les dettes bancaires, financer l'acquisition de Barnett Shale et pour les besoins du capital. Le principal arrangeur du crédit syndiqué était Bank of America (Etats Unis). 21 banques ont garanti cette assurance. Calyon a participé pour un montant total de 17.5 million US\$.^{lxxxvi}

En décembre 2006 Chesapeake Energy a émis des obligations à 10 ans avec un taux d'intérêt de 6.25% et un montant total de 600 millions d'€. Les montants alloués ont été utilisés pour rembourser les dettes bancaires. L'arrangeur principal de cette assurance était Barclays (Royaume Uni). 18 banques ont garanti cette assurance. Calyon a participé pour un montant total de 9,5 million d'€.^{lxxxvii}

5. China National Petroleum - Chine

China National Petroleum est le plus grand producteur pétrolier et gazier en Chine. L'entreprise est active Chine, Kazakhstan, Tchad, Azerbaïjan, Canada, Indonésie, Burma, Oman, Pérou, Soudan, Thaïlande, Turkménistan, et Venezuela.^{lxxxviii}

En octobre 2006 China National Petroleum a mandaté 4 banques internationales, dont Calyon pour arranger un prêt sur 10 ans de 1 013 millions de \$US. Le prêt financera partiellement l'investissement de CNPC dans PetroKazakhstan, l'entreprise pétrolière et gazière Kasaque, que CNPC a acquis en 2005 pour 4,2 milliard de \$US. Le prêt n'est pas encore arrangé.^{lxxxix} Nous estimons la valeur de la participation de Calyon à 90 millions de \$US.

6. Cimarex Energy - Etats Unis

Cimarex Energy est un producteur pétrolier américain qui est seulement actif aux Etats Unis.^{xc}

En juin 2005 Cimarex a reçu une ligne de crédit renouvelable de 1 milliard \$US sur 5 ans pour financer des fusions et refinancer les dettes bancaires. La facilité de crédit a été arrangée par JPMorgan Chase (Etats Unis). 19 banques dont BNP Paribas ont participé au consortium financier. Calyon y a contribué à hauteur de 50 millions \$US.^{xc1}

7. ConocoPhillips - Etats Unis

ConocoPhillips est la troisième plus grande entreprise pétrolière et gazière des Etats Unis. L'entreprise est active dans la production et l'exploration pétrolière et gazière dans 23 pays, incluant les Etats Unis, l'Australie, la Chine, l'Indonésie, le Canada, la mer Caspienne, le moyen Orient, le Nigeria, le Royaume Uni et le Venezuela.^{xcii}

En avril 2006 ConocoPhillips a émis des obligations pour un montant total de 3 milliards \$US. L'émission a été divisée en trois parties : 1 milliard de bons à 1 an, 1,25 milliard de bons à trois ans et 750 millions de bons à 7 ans. Les montants alloués ont été utilisés pour rembourser les dettes et pour les utilisations générales de l'entreprise. Les principaux arrangeurs du crédit syndiqué étaient Citigroup (Etats Unis), Bank of America (Etats Unis), RBS (Royaume Uni) et Barclays (Royaume Uni). 18 banques ont garanti cette émission. Calyon a participé pour un montant total de 30 million US\$.^{xciii}

En octobre 2006 ConocoPhillips a émis des obligations pour un montant total de 2,1 milliards \$US. L'émission a été divisée en trois parties : 1,25 milliard en bons à 10 ans, 350 millions en bons à 6 ans et 500 millions en bons à 30 ans. Les montants alloués ont été utilisés pour rembourser les dettes et pour les utilisations générales de l'entreprise. Les principaux arrangeurs du crédit syndiqué étaient Merrill Lynch (Etats Unis), Bank of America (Etats Unis), UBS (Suisse), Deutsche Bank (Allemagne) et Barclays (Royaume Uni). 15 banques ont garanti cette émission. Calyon a participé pour un montant total de 73,5 million de \$US.^{xciv}

8. Dolphin Energy - Abu Dhabi

Dolphin Energy est une entreprise d'Abu Dhabi, montée pour construire et gérer un gazoduc de 370 kilomètres entre le Qatar et les Emirats Arabes Unis. Le gazoduc aura une capacité de transport de 20.7 milliard de m³ par an de gaz naturel, qui pourrait atteindre 33.1 milliard de m³ par an plus tard. Depuis mai 2005 le gaz est distribué à Abu Dhabi, à Dubai, et dans d'autres émirats au sein des EAU ainsi qu'à Oman. Le gaz sera tiré du géant Champs du Nord au Qatar. Dolphin Energy est détenu par le gouvernement d'Abu Dhabi (51%), Total (France -24.5%) et Occidental Petroleum (Etats Unis - 24.5%). Les coûts totaux d'investissement pour le projet de Dolphin Energy sont d'à peu près 4.95 milliard \$US.^{xcv}

En juillet 2005 Dolphin Energy a reçu 3,5 million \$US de dette par deux syndicats financiers internationaux.^{xcvi}

Un prêt commercial sur 4 ans de 2,45 milliard \$US par un syndicat financier arrangé par 15 banques, dont Calyon. 20 banques internationales et locales ont participé au syndicat.

Un crédit syndiqué conforme à la Sharia sur 4 ans d'un montant de 1 milliard \$US par un syndicat financier international.^{xcvii}

Nous estimons le montant de la participation de Calyon à 80 millions \$US.

9. Gazprom - Russie

Gazprom est la plus grande entreprise de gaz du monde, elle produit à peu près 20% de la production globale de gaz, elle est contrôlée par le gouvernement russe. Gazprom produit du pétrole et du gaz en Russie.^{xcviii}

En novembre 2005 Gazprom a reçu un forfait de financement de 13,1 milliard de \$US par un groupe international de banque pour financer la prise de participation de 73% du producteur de pétrole et de gaz Sibneft. Le forfait comprenait un crédit syndiqué de 2 500 millions de \$US arrangé par ABN Amro Bank (Pays Bas) et Dresdner Kleinwort Wasserstein (Allemagne). Calyon était parmi les 20 banques participant au syndicat.^{xcix} Nous estimons la valeur de la participation de Calyon à 400 millions \$US.

10. Nabors Industries - Etats Unis

L'entreprise américaine Nabors Industries est le plus grand fournisseur de plateformes et services de forage pour l'exploration et le développement de puits de pétrole, de gaz et de puits géothermiques.^c

En mai et juin 2006 Nabors Industries a émis des bons échangeables à 5 ans avec un intérêt de 0,94% pour une valeur totale de 2,75 millions \$US dans un placement privé garanti par Citigroup (Etats Unis) et Lehman Brothers (Etats Unis). Postérieurement, les acheteurs initiaux des bons ont vendu leur attribution sur le marché américain des capitaux. En Août 2006 il a été signalé que Credit Agricole Structured Asset Management possédait 0,54 millions de \$US de bons. En octobre 2006 il a été signalé que Calyon possédait 7.0 millions de \$US de bons.^{ci}

11. Newfield Exploration - Etats Unis

Newfield Exploration est une entreprise américaine de production pétrolière et gazière, active aux Etats Unis, en Malaisie, au Royaume Uni et en Chine.^{cii}

En mars 2004 Newfield Exploration a reçu une nouvelle ligne de crédit renouvelable de 600 millions de \$US d'un syndicat bancaire international arrangé par JP Morgan Chase (Etats Unis). La nouvelle ligne remplace celle de janvier 2001. Credit Lyonnais faisait parti des 21 banques participant au nouveau crédit, participant à hauteur de 45 millions de \$US.^{ciii}

En août 2004 Newfield Exploration a réalisé une offre privée de 325 millions de \$US de titres subordonnés à 10 ans avec un intérêt de 6,625%. Les titres ont été placés par un groupement de 9

banques internationales, dirigé par Morgan Stanley (Etats Unis). Calyon faisait parti de ce groupe de banques.^{civ} Nous estimons la valeur de la participation de Calyon à 20 millions de \$US.

En décembre 2005 Newfield Exploration a reçu une nouvelle ligne de crédit renouvelable de 1000 millions de \$US d'un syndicat bancaire international arrangé par JP Morgan Chase (Etats Unis). La nouvelle ligne remplace celle de mars 2004. Calyon faisait parti des 19 banques participant au nouveau crédit, participant à hauteur de 80 millions de \$US.^{cv}

En avril 2006 Newfield Exploration Company a émis des titres subordonnés à 10 ans avec un intérêt de 6,625% pour un montant total de 550 millions de \$US sur le marché américain des capitaux. Le produit net a été utilisé pour racheter des titres subordonnés plus anciens et pour les besoins généraux de l'entreprise, y compris les nouveaux investissements. L'émission a été gérée par un syndicat de garanti arrangé par Morgan Stanley (Etats Unis). Calyon faisait parti des 7 banques participant au syndicat de garanti. Calyon a garanti 165 millions de \$US des titres^{cvi}

12. Noble Energy - Etats Unis

Noble Energy est une entreprise américaine de production pétrolière et gazière, active aux Etats Unis, en Guinée Equatoriale, en Israel, en Equateur, en Mer du Nord, en Chine, et en Argentine

En avril 2004 Noble Energy a vendu des titres à 10 ans avec un taux d'intérêt de 5,25% pour un montant total de 200 millions \$US dans des placements privés à un groupe de 10 banques qui revendront les titres à des investisseurs. Credit Lyonnais a participé à ce groupement bancaire.^{cvi} Nous estimons la valeur de la participation de Credit Lyonnais à 20 millions \$US.

En avril 2005 Noble Energy a reçu une facilité de crédit renouvelable sur 5 ans de 1,300 millions \$US pour financer l'acquisition de Patina Oil & Gas Corporation, l'endettement existant ainsi que les usages généraux de l'entreprise. Le syndicat bancaire de 26 banques a été arrangé par JP Morgan Chase (Etats Unis). Calyon a participé à hauteur de 50 millions \$US dans le syndicat.^{cviii}

En décembre 2005 Noble Energy a reçu une nouvelle ligne de crédit renouvelable sur 5 ans de 2,1 milliard \$US avec un syndicat bancaire international arrangé par JP Morgan Chase (Etats Unis). La nouvelle facilité a été utilisée pour rembourser et terminer trois facilités de crédit et pour les usages généraux de l'entreprise. Parmi les 29 banques dans le syndicat bancaire il y avait Calyon.^{cix}

En novembre 2006 Noble Energy a modifié son crédit renouvelable sur 5 ans de 2,1 milliard \$US en reportant son délai à décembre 2006. Le nouveau syndicat bancaire de 22 banques a été arrangé par JP Morgan Chase (Etats Unis) et inclu Calyon.^{cx} Nous estimons la valeur de la participation de Calyon à 90 millions \$US.

13. Peabody Energy - Etats Unis

Peabody Energy est la plus grande entreprise mondiale du secteur privé du charbon. Ses produits charbon alimentent environ 3% de l'électricité mondiale. L'entreprise est active aux Etats Unis, en Australie et au Venezuela.^{cx}

En septembre 2006 Peabody Energy a reçu une ligne de crédit renouvelable sur 5 ans de 1,8 milliard \$US et un emprunt sur 5 ans de 950 millions \$US d'un syndicat bancaire international. Les nouvelles lignes ont remplacé la ligne de crédit existante de l'entreprise de 1,35 milliard \$US et sera utilisé pour financer l'acquisition de l'entreprise minière australienne Excel Coal. 752 millions \$US ont été retirés immédiatement. Le syndicat bancaire pour les nouvelles lignes a été arrangé par Citigroup (Etats Unis). Calyon était l'une des 30 banques du syndicat.^{cxii} Nous estimons la valeur de la participation de Calyon à 80 millions \$US.

En décembre 2006 Peabody Energy a émis des obligations convertibles à 60 ans avec un intérêt de 4.75% sur le marché américain des capitaux. L'émission a été gérée et garantie par un syndicat

arrangé par Lehman Brothers (Etats Unis) , Morgan Stanley & Co. (Etats Unis) et Citigroup (Etats Unis). Calyon était l'une des 12 banques du syndicat et a garanti 7,1 millions \$US.^{cxiii}

14. Qatar Petroleum - Qatar

Qatar Petroleum est une entreprise du Qatar de production pétrolière et gazière détenue par l'Etat.^{cxiv} Le projet d'export Quatar 3 LNG est détenu par Qatar Petroleum (68.5%), ConocoPhillips (30% - Etats Unis) and Mitsui (Japan – 1.5%). Les coûts totaux du projet sont estimés à 5,8 milliards \$US. En décembre 2006 Qatargas 3 a organisé un accord de crédit incluant un emprunt de 340 millions de \$ US de BNP Paribas garanti par US Ex-Im Bank (Etats Unis) et un prêt commercial de 3,2 milliards de \$US arrangé par 36 banques BNP Paribas inclu. Le prêt a une substance de 15,5 années et 54 banques ont participé dans le syndicat.^{cxv} Nous estimons la valeur de la participation de Calyon à 80 millions de \$US.

15. Repsol YPF - Espagne

L'entreprise espagnole Repsol YPF est l'une des 10 plus grande entreprises pétrolières privées du monde, également présente sur les secteur des produits chimiques et de l'électricité. L'entreprise est active dans la production et l'exploration pétrolière et gazière à Trinidad & Tobago, au Pérou, au Venezuela, à Cuba, au Mexique, en Russie, en Argentine, à Dubai, en Espagne, en Algérie, en Lybie, en Bolivie et en Equateur.^{cxvi}

En décembre 2006 l'entreprise espagnole de construction Sacyr Vallehermoso a reçu une ligne de crédit à 5 ans de 5175 millions € (US\$ 6,900 millions) d'un syndicat de 25 banques internationales et locales pour l'acquisition de 20% de Repsol YPF. Calyon a participé à hauteur de 536 millions € (US\$ 715 million) .^{cxvii}

16. Rosneft - Russie

Rosneft est une entreprise russe verticalement intégrée de pétrole et de gaz, l'une des 10 plus grandes entreprises pétrolières cotées. L'entreprise est active en Russie, Chechnya et Kazakhstan. L'entreprise est depuis cotée à Londres.^{cxviii}

En novembre 2006 et en janvier 2007 Rosneft a mandaté un groupe de 8 banques internationales pour arranger un emprunt géant de 24,5 milliards de \$US pour soutenir l'acquisition des biens restants de la faillite de la firme russe pétrolière Yukos. BNP Paribas est l'une des banques mandatée. Le prêt est attendu d'être finalisé en Février 2007. Nous estimons la valeur de la participation de Calyon à 800 millions de \$US.

17. Siberian Coal and Energy Company (SUEK) - Russie

Siberian Coal and Energy Company (SUEK) est le plus grand producteur de charbon en Russie et l'un des 10 plus grands du monde. L'entreprise est seulement active en Russie.^{cxix}

En octobre 2006 Siberian Coal and Energy Company a reçu une ligne de crédit pour la pré-exportation de charbon sur 4 ans de 400 millions de \$US d'un syndicat bancaire international de 23 banques dans lequel Calyon a participé. Cette ligne de crédit est le plus grand crédit syndiqué jamais organisé pour un producteur de charbon russe et sera utilisé par SUEK pour refinancer la dette existante avec des conditions plus compétitives.^{cxx} Nous estimons la valeur de la participation de Calyon à 15 millions de \$US.

Sinopec - Chine

China Petroleum & Chemical Corporation (Sinopec) est une entreprise énergétique et chimique intégrée verticalement. L'entreprise est active dans la production et l'exploration gazière et pétrolière en Chine, Kazakhstan, Angola, Soudan, Indonésie et dans d'autres pays.^{cxxi}

En novembre 2005 Sinopec a reçu un prêt de 1,1 milliard de \$US d'un syndicat bancaire international arrangé par 6 banques, dont Calyon. Calyon a participé au syndicat de 14 banques à hauteur de 112 millions de \$US.^{cxxii}

19. Sonangol - Angola

Sociedade Nacional de Combustíveis de Angola (Sonangol) est l'entreprise de production pétrolière et gazière détenue par l'Etat.^{cxxiii}

En janvier 2006 Sonangol a reçu un financement structuré pour les exportations de marchandises de 3,0 milliards de \$US d'un syndicat bancaire international arrangé par Calyon. L'emprunt refinance une ligne de crédit de 1,225 million \$US à 5 ans ½ reçu en septembre 2003, ainsi que pour financer son projet de développement d'huile brute et de gaz ainsi que ses activités de raffinage. 35 banques ont participé au syndicat. Calyon a participé à hauteur de 200 millions de \$US.^{cxxiv}

En mai 2006 Sonangol Sinopec International a reçu une capacité d'emprunt de 1,4 milliard de \$US sur 8 ans d'un syndicat de 13 banques internationales. Sonangol Sinopec International (SSI) est une entreprise joint-venture de Sonangol and Sinopec (Chine). Calyon a participé à hauteur de 76 millions de \$US dans le syndicat. L'emprunt sera utilisé pour financer la part de 50% de SSI dans le développement du projet Greater Plutonio dans le block offshore 18. BP (Royaume Uni) possède les autres 50% et est l'opérateur.^{cxxv}

20. Xstrata - Suisse

Xstrata est une entreprise minière suisse qui est le plus grand producteur de cuivre, de charbon coking, charbon thermal, ferrochrome, nickel, vanadium et de zinc. L'entreprise produit également de l'aluminium, de l'or, de l'argent et du plomb. Xstrata est active dans les mines de charbon en Australie et en Afrique du Sud.^{cxxvi}

En août 2006 Xstrata a reçu un prêt d'acquisition de 9500 millions de \$US pour financer l'acquisition de l'entreprise minière canadienne Falconbridge. Le syndicat bancaire a été arrangé par Barclays (Royaume Uni), Deutsche Bank (Allemagne), JP Morgan Chase (Etats Unis) and Royal Bank of Scotland (Royaume Uni). Le prêt est divisé en 4 parties avec des échéances allant de 1 à 5 ans. Calyon était l'une des 23 banques du syndicat, participant à hauteur de 465.0 millions de \$US.^{cxxvii} L'acquisition de Falconbridge a été finalisée en Novembre 2006.^{cxxviii}

Société Générale

1. Anadarko Petroleum - Etats Unis

Anadarko est une entreprise qui produit du pétrole et du gaz, active aux Etats Unis, dans le Golfe du Mexique, en Algérie, en Chine, au Qatar, au Venezuela, au Brésil, en Indonésie, à Trinidad et en Afrique Sub-Saharienne.^{cxxxix}

En Août 2006 Anadarko Petroleum a reçu un prêt de 24 milliards \$US sur 364 jours pour le financement de l'acquisition de la société Kerr-McGee Corporation. Le prêt a été arrangé par UBS (Suisse), Crédit Suisse (Suisse) et Citigroup (Etats Unis). Un total de 21 banques, Société Générale inclu, ont participé au syndicat.^{cxxx} Nous estimons la valeur de la participation de Société Générale à 800 millions \$US.

En Septembre 2006 Anadarko Petroleum ont émis des obligations pour un montant total de 5,5 milliard \$US. L'assurance a été divisée en trois parts : 2 milliards \$US en bons de trois ans, 1,75 milliard \$US en bons de dix ans, 1,75 milliard \$US en bons de trente ans. Les montants alloués ont été utilisés pour rembourser les emprunts sous l'accord de prêt à 364 jours de l'entreprise. Les principaux arrangeurs du syndicat d'émission étaient Crédit Suisse (Suisse), UBS (Suisse), Goldman Sachs (Etats Unis) et Citigroup (Etats Unis). 22 banques ont garanti l'assurance. Société Générale a participé pour un montant de 85.25 million \$US.^{cxxxi}

2. Apache - Etats Unis

Apache Corporation est une entreprise américaine qui produit du pétrole et du gaz, active aux Etats Unis , Canada, Egypte, Australie, Royaume Uni et en Argentine.^{cxxxii}

En mai 2005 Apache Corporation a reçu un nouveau crédit renouvelable sur 5 ans de 450 millions \$US par un syndicat bancaire international. Cette ligne de crédit eput être utilisée pour refinancer les dettes bancaires actuelles , pour les utilités générales de l'entreprise et pour supporter les effets. La facilité de crédit a été arrangée par JPMorgan Chase (Etats Unis). Un total de 23 banques, Société Générale inclue ont participé au syndicat.^{cxxxiii} Nous estimons la valeur de la participation de Société Générale à 20 millions \$US.

3. BHP Billiton – Australie / Royaume Uni

L'entreprise australo-anglaise BHP Billiton est l'un des plus grand producteur dans le monde de l'aluminium, l'énergie charbon et le charbon métallurgique, cuivre, manganèse, minerai de fer, uranium, nickel, argent et minéraux de titane. L'entreprise possède également des intérêts conséquents dans le pétrole, le gaz, le gaz naturel liquéfié et les diamands. BHP Billiton produit du charbon en Australie, Colombie, aux Etats Unis et en Afrique du Sud, et est active dans la production pétrolière et gazière en Australie, au Royaume Uni, aux Etats Unis, en Algerie, à Trinidad et Tobago et au Pakistan.^{cxxxiv}

En avril 2005 BHP Billiton a reçu une facilité de crédit de 6,5 milliard \$US pour financer l'acquisition de l'entreprise minière australienne WMC Resources. La facilité de crédit est divisée en trois parties: un prêt de 3 milliards sur 18 mois avec une extension de six mois; un prêt de 2,5 milliard sur cinq ans; et une facilité de crédit renouvelable de 1 milliard \$US sur 4,5 ans. Un total de 24 banques ont participé au crédit syndiqué, dont Société Générale.^{cxxxv} Nous estimons la valeur de la participation de Société Générale à 200 million US\$.

4. Cimarex Energy - Etats Unis

Cimarex Energy est un producteur pétrolier américain seulement actif aux Etats Unis.^{cxxxvi}

En juin 2005 Cimarex a reçu une facilité de crédit renouvelable sur 5 ans de 1 milliard \$US pour financer des fusions et refinancer les dettes bancaires. La facilité de crédit a été arrangée par JPMorgan Chase (Etats Unis). 19 banques ont participé au syndicat. Société Générale y a contribué à hauteur de 50 millions \$US.^{cxxxvii}

5. ConocoPhillips - Etats Unis

ConocoPhillips est la troisième plus grande entreprise pétrolière et gazière des Etats Unis. L'entreprise est active dans la production et l'exploration pétrolière et gazière dans 23 pays, incluant les Etats Unis, l'Australie, la Chine, l'Indonésie, le Canada, la mer Caspienne, le moyen Orient, le Nigeria, le Royaume Uni et le Venezuela.^{cxxxviii}

En juillet 2004 Burlington Resources a reçu une facilité de crédit renouvelable sur 5 ans pour 1,5 milliard \$US. En août 2005 la ligne a été renouvelée pour une période de 5 ans. Le crédit a été divisé en 2 parties : 1 milliard de \$ US commitment allocation et 0.5 milliard de \$US Canadian commitment allocation. Les montants alloués peuvent être utilisés pour faire des lettres de crédit et pour couvrir des dettes à court terme. Le crédit a été arrangé par JPMorgan Chase (Etats Unis) et Bank of America (Etats Unis). 28 banques Société Générale inclu ont participé à ce syndicat. Société Générale a contribué à hauteur de 45 millions de \$US. En mars 2006 ConocoPhillips a acquis Burlington Resources.^{cxxxix}

En avril 2006 ConocoPhillips a émis des obligations pour un montant total de 3 milliards \$US. L'émission a été divisée en trois parties : 1 milliard en bons à 1 an, 1,25 milliard en bons à trois ans et 750 millions en bons à 7 ans. Les montants alloués ont été utilisés pour rembourser les dettes et pour les utilisations générales de l'entreprise. Les principaux arrangeurs du syndicat d'émission étaient Citigroup (Etats Unis), Bank of America (Etats Unis), RBS (Royaume Uni) et Barclays (Royaume Uni). 18 banques ont garanti cette assurance. Société Générale a participé pour un montant total de 20 millions US\$.^{cxli}

En octobre 2006 ConocoPhillips a émis des obligations pour un montant total de 2,1 milliards \$US. L'émission a été divisée en trois parties : 1,25 milliard en bons à 10 ans, 350 millions en bons à 6 ans et 500 millions en bons à 30 ans. Les montants alloués ont été utilisés pour rembourser les dettes et pour les utilisations générales de l'entreprise. Les principaux arrangeurs du crédit syndiqué étaient Merrill Lynch (Etats Unis), Bank of America (Etats Unis), UBS (Suisse), Deutsche Bank (Allemagne) et Barclays (Royaume Uni). 15 banques ont garanti cette assurance. Société Générale a participé pour un montant total de 73,5 million US\$.^{cxlii}

6. Devon Energy - Etats Unis

Devon Energy est un producteur pétrolier et gazier américain qui est actif aux Etats Unis, au Canada, Brésil, Egypte, en Afrique de l'Ouest, en Russie, en Chine et en Azerbaïdjan.^{cxliii}

En avril 2004 Devon Energy a reçu une facilité de crédit renouvelable sur 5 ans de 1,5 milliard \$US pour les utilisations générales de l'entreprise. En avril 2006 la ligne a été remplacée par un crédit renouvelable sur 5 ans d'un montant de 2 milliards \$US. Les conditions du crédit ont été arrangées par JP Morgan Chase (Etats Unis) et Bank of America (Etats Unis). 26 banques dont Société Générale ont participé dans ces syndicats.^{cxliiii} Nous estimons le montant de la participation de Société Générale à 75 millions \$US.

7. Dolphin Energy - Abu Dhabi

Dolphin Energy est une entreprise d'Abu Dhabi, montée pour construire et gérer un gazoduc de 370 kilomètres entre le Qatar et les Emirats Arabes Unis. Le gazoduc aura une capacité de transport de 20.7 milliard de m³ par an de gaz naturel, qui pourrait atteindre 33.1 milliard de m³ par an plus tard. Depuis mai 2005 le gaz est distribué à Abu Dhabi, à Dubai, et dans d'autres émirats au sein des EAU ainsi qu'à Oman. Le gaz sera tiré du géant Champs du Nord au Qatar. Dolphin Energy est détenu par le gouvernement d'Abu Dhabi (51%), Total (France -24.5%) et Occidental Petroleum (Etats Unis -

24.5%). Les coûts totaux d'investissement pour le projet de Dolphin Energy sont d'à peu près 4.95 milliard \$US.^{cxliv}

En juillet 2005 Dolphin Energy a reçu une créance de 3,5 million \$US par deux syndicats bancaires internationaux.^{cxlv}

Un prêt commercial sur 4 ans de 2,45 milliard \$US par un syndicat bancaire international arrangé par 15 banques dont Société Générale. 20 banques internationales et locales ont participé au syndicat; Un prêt syndiqué conforme à la Sharia sur 4 ans d'un montant de 1 milliard \$US par un groupement international de 14 banques dont Société Générale.^{cxlvi}

Nous estimons le montant de la participation de Société Générale dans les deux prêts à 190 millions \$US.

8. El Paso - Etats Unis

El Paso est une entreprise américaine de production et de transport de gaz naturel, qui est active aux Etats Unis et au Brésil.^{cxlvii}

En novemvre 2004 El Paso a reçu une facilité de crédit de 3 milliards \$US. Cette facilité est divisée en trois parties : 1 milliard de crédit renouvelable sur 3 ans, 1,25 milliard de facilité de prêt sur 5 ans et 750 millions de facilité de lettre de crédit sur 5 ans. Les montants alloués peuvent être utilisés pour émettre de nouvelles lettres de crédit, pour soutenir les lettres de crédit existantes, pour rembourser les dettes en cours et pour les utilisations générales de l'entreprise. La facilité de crédit a été arrangé par JP Morgan Chase (Etats Unis) et Citigroup (Etats Unis). 20 banques ont participé à ce crédit syndiqué. Société Générale a participé à hauteur de 62 millions de \$ US.^{cxlviii}

9. EOG Resources – Etats Unis

EOG Resources est une entreprise de production pétrolière et gazière, active aux Etats Unis, au Canada, Trinidad et Royaume Uni.^{cxlix}

En juin 2005 EOG Resources a reçu une ligne de crédit renouvelable sur 5 ans de 600 millions de \$US. Les montants alloués seront utilisés pour appuyer l'émission de lettres de crédit et pour les utilisations générales de l'entreprise. La ligne de crédit renouvelable a été arrangé par JP Morgan Chase (Etats Unis) et Bank of America (Etats Unis). 17 banques dont Société Générale ont participé à ce syndicat. En juin 2006 l'échéance de cette ligne a été prolongée jusqu'en juin 2011.^{cl} Nous estimons le montant de la participation de Société Générale à 20 millions de \$US.

En octobre 2005 EOGI International Company, une filiale de EOG Resources, a reçu un prêt à 3 ans de 600 millions de \$US pour les utilisations générales de l'entreprise. La ligne de prêt à long terme a été arrangée par Bank of Nova Scotia (Canada) et Deutsche Bank (Allemagne). Société Générale était l'une des 7 banques participant à ce syndicat.^{cli} Nous estimons le montant de la participation de Société Générale à 60 millions de \$US.

10. Gazprom - Russie

Gazprom est la plus grande entreprise de gaz du monde, elle produit à peu près 20% de la production globale de gaz, elle est contrôlée par le gouvernement russe. Gazprom produit du pétrole et du gaz en Russie.^{clii}

En novembre 2005 Gazprom a reçu un forfait de financement de 13,1 milliard de \$US par un groupe international de banque pour financer la prise de participation de 73% du producteur de pétrole et de gaz Sibneft. Le forfait comprenait un crédit syndiqué de 2 500 millions de \$US arrangé par ABN Amro Bank (Pays Bas) et Dresdner Kleinwort Wasserstein (Allemagne). Parmi les 20 banques participant au syndicat il y avait SG CIB.^{cliii} Nous estimons le montant de la participation de Société Générale à 400 millions de \$US.

11. Marathon Oil - Etats Unis

Marathon Oil est la quatrième plus grande entreprise dans la production intégrée de pétrole et de gaz des Etats Unis. L'entreprise est active dans la production et l'exploration pétrolières et gazières aux Etats Unis, en Angola, en Indonésie, au Royaume Uni, en Irlande, en Norvège, en Guinée Equatoriale, au Gabon et en Libye.^{cliv}

En mars 2004 Marathon Oil a émis 34,5 millions de nouvelles actions sur le marché américain des capitaux à un prix de 30 \$US par action, produisant 1,004 million \$US de nouveau capital. Les bénéfices nets ont été utilisés pour financer l'acquisition de l'intérêt minoritaire de Ashland Inc dans Marathon Ashland Petroleum. L'émission a été gérée par un syndicat de garantie menée par Citigroup (Etats Unis) and Morgan Stanley (Etats Unis). SG Cowen Securities était l'une des 13 banques participant dans la garantie syndiquée, en garantissant 1.3 million d'actions.^{clv} Ce qui équivauts à une valeur nette de 37.8 million \$US.

SG Cowen était une filiale de Société Générale à ce moment là mais a été scindée en juillet 2006.^{clvi}

En mai 2004 Marathon Oil a reçu une nouvelle facilité de crédit renouvelable sur 5 ans de 1,5 milliard \$US par un syndicat bancaire international, pendant que sa filiale Marathon Ashland Petroleum recevait une facilité de crédit renouvelable sur 5 ans de 500 millions \$US par le même syndicat. Ces crédits syndiqués ont été arrangés par Bank of America (Etats Unis). Société Générale faisait parti des 28 banques du syndicat, contribuant à hauteur de 63.75 million \$US pour le premier crédit et à 21.25 million \$US pour le second.^{clvii}

En mai 2006 le crédit renouvelable existant de 1,5 milliard \$US de Marathon Oil est changé, le montant de la ligne de crédit étant augmenté à 2 milliards \$US et l'échéance repoussée à mai 2011. Société Générale fait parti des 29 banques du nouveau syndicat et participe maintenant pour 85 millions dans la facilité de crédit. La facilité de crédit de Marathon Ashland Petroleum a été achevée.^{clviii}

12. Newfield Exploration - Etats Unis

Newfield Exploration est une entreprise américaine de production pétrolière et gazière, active aux Etats Unis, en Malaisie, au Royaume Uni et en Chine.^{clix}

En mars 2004 Newfield Exploration a reçu une nouvelle ligne de crédit renouvelable de 600 millions de \$US d'un syndicat bancaire international arrangé par JP Morgan Chase (Etats Unis). La nouvelle ligne remplace celle de janvier 2001. Société Générale faisait parti des 21 banques participant au nouveau crédit, participant à hauteur de 29,5 million de \$US.^{clx}

En août 2004 Newfield Exploration a réalisé une offre privée de 325 millions de \$US de titres subordonnés à 10 ans avec un intérêt de 6,625%. Les titres ont été placés par un groupement de 9 banques internationales, dirigé par Morgan Stanley (Etats Unis). Société Générale faisait parti de ce groupe de banques.^{clxi} Nous estimons la valeur de la participation de Société Générale à 20 millions de \$US.

En décembre 2005 Newfield Exploration a reçu une nouvelle ligne de crédit renouvelable de 1000 millions de \$US d'un syndicat bancaire international arrangé par JP Morgan Chase (Etats Unis). La nouvelle ligne remplace celle de mars 2004. Société Générale faisait parti des 19 banques participant au nouveau crédit, participant à hauteur de 50 millions de \$US.^{clxii}

13. Nexen - Canada

Nexen est une entreprise canadienne de production pétrolière et gazière, active au Canada, aux Etats Unis, au Yemen, en Colombie, au Royaume Uni et au Nigeria.^{clxiii}

En juillet 2006 Nexen a convenu d'une modification du crédit renouvelable de juillet 2005 avec le syndicat bancaire, en augmentant le montant jusqu'à 3,000 millions \$US et en prolongeant l'échéance d'un an jusqu'en juillet 2011. Société Générale fait parti des 19 banques du nouveau syndicat bancaire.^{clxiv} Nous estimons la valeur de la participation de Société Générale à 120 millions \$US.

14. Noble Energy - Etats Unis

Noble Energy est une entreprise américaine de production pétrolière et gazière, active aux Etats Unis, en Guinée Equatoriale, en Israel, en Equateur, en Mer du Nord, en Chine, et en Argentine.^{clxv}

En avril 2004 Noble Energy a vendu des titres à 10 ans avec un taux d'intérêt de 5,25% pour un montant total de 200 millions \$US dans des placements privés à un groupe de 10 banques qui revendront les titres à des investisseurs. SG Cowen Securities a participé à ce groupement bancaire.^{clxvi} Nous estimons la valeur de la participation de Société Générale à 20 millions de \$US. SG Cowen était une filiale de Société Générale à ce moment là mais a été scindée en juillet 2006.^{clxvii}

En avril 2005 Noble Energy a reçu une facilité de crédit renouvelable sur 5 ans de 1,300 millions \$US pour financer l'acquisition de Patina Oil & Gas Corporation, l'endettement existant ainsi que les usages généraux de l'entreprise. Le syndicat bancaire de 26 banques a été arrangé par JP Morgan Chase (Etats Unis). Société Générale a participé à hauteur de 75 millions \$US dans le syndicat.^{clxviii}

En décembre 2005 Noble Energy a reçu une nouvelle facilité de crédit renouvelable sur 5 ans de 2,1 milliard \$US avec un syndicat bancaire international arrangé par JP Morgan Chase (Etats Unis). La nouvelle facilité a été utilisée pour rembourser et terminer trois facilités de crédit et pour les usages généraux de l'entreprise. Parmi les 29 banques dans le syndicat bancaire il y avait Société Générale.^{clxix}

En novembre 2006 Noble Energy a modifié son crédit renouvelable sur 5 ans de 2,1 milliard \$US en reportant son échéance à décembre 2006. Le nouveau syndicat bancaire de 22 banques a été arrangé par JP Morgan Chase (Etats Unis) et incluait Société Générale.^{clxx} Nous estimons la valeur de la participation de Société Générale à 90 millions \$US.

15. Occidental Petroleum - Etats Unis

Occidental Petroleum est un grand producteur de pétrole, de gaz naturel et de produits chimiques. L'entreprise est active dans la production et l'exploration pétrolière et gazière aux Etats Unis, Oman, Qatar, Yemen, Libye, Emirats Arabes Unis, Colombie, Argentine, Bolivie et au Pakistan.^{clxxi}

En juin 2004 Occidental Petroleum a reçu une nouvelle ligne de crédit renouvelable sur 5 ans de 1,5 milliard \$US avec un syndicat bancaire international arrangé par JP Morgan Chase (Etats Unis). La nouvelle ligne a remplacé deux lignes existantes arrangées en 2001. Parmi les 30 banques du syndicat bancaire il y avait Société Générale qui a participé à hauteur de 55 millions de \$US.^{clxxii}

En septembre 2006 Occidental Petroleum a modifié et réitéré sa ligne de crédit renouvelable de 1,5 milliard \$US pour baisser le taux d'intérêt et prolonger le terme jusqu'à septembre 2011. Le syndicat bancaire international a été arrangé par JP Morgan Chase (Etats Unis) et Citigroup (Etats Unis) et incluait 25 banques. Société Générale a participé à hauteur de 55 millions de \$US.^{clxxiii}

16. Qatar Petroleum - Qatar

Qatar Petroleum est une entreprise du Qatar de production pétrolière et gazière détenue par l'Etat.^{clxxiv}

Le projet d'export Quatar 3 LNG est détenu par Qatar Petroleum (68.5%), ConocoPhillips (30% - Etats Unis) and Mitsui (Japan – 1.5%). Les coûts totaux du projet sont estimés à 5,8 milliards \$US. En décembre 2005 Qatargas 3 a organisé un accord de crédit incluant un prêt commercial de 3,2 milliards de \$US arrangé par 36 banques dont SG CIB. Le prêt a une échéance de 15,5 années et 54 banques ont participé dans le syndicat.^{clxxv} Nous estimons la valeur de la participation de Société Générale à 80 millions de \$US.

17. Rosneft - Russie

Rosneft est une entreprise russe verticalement intégrée de pétrole et de gaz, l'une des 10 plus grandes entreprises pétrolières cotées. L'entreprise est active en Russie, Chechnya et Kazakhstan. L'entreprise est depuis cotée à Londres.^{clxxvi}

En juillet 2004 ABN Amro Bank (Pays Bas), HVB (Allemagne) et Société Générale ont arrangé un crédit syndiqué de 500 millions de \$US sur 5 ans pour Rosneft. L'emprunt a payé un intérêt de 2,20% sur LIBOR. 30 banques ont rejoint le crédit syndiqué.^{clxxvii}

En novembre 2005 Rosneft a reçu un prêt de 7,5 milliard de \$US d'un syndicat bancaire international arrangé par 5 banques. L'emprunt a été utilisé pour acquérir une part de 10,74% du producteur de gaz Gazprom. L'emprunt a été remboursé en juillet 2006 par les produits de l'offre publique initiale de Rosneft sur la Bourse de Londres, dans laquelle le gouvernement Russe a vendu 30% des parts de Rosneft. 22 banques ont rejoint le syndicat bancaire dont SG CIB.^{clxxviii} Nous estimons le montant de la participation de Société Générale à 200 millions de \$US.

18. Siberian Coal and Energy Company (SUEK) - Russie

Siberian Coal and Energy Company (SUEK) est le plus grand producteur de charbon en Russie et l'un des 10 plus grands du monde. L'entreprise est seulement active en Russie.^{clxxix}

En mars 2006 Siberian Coal and Energy Company a reçu un crédit syndiqué de 100 millions de \$US à 2 ans d'un syndicat bancaire international de 11 banques arrangé par RZB (Autriche). Société Générale a participé au syndicat.^{clxxx} Nous estimons le montant de la participation de Société Générale à 10 millions de \$US.

En octobre 2006 Siberian Coal and Energy Company a reçu une ligne de crédit pour la pré-exportation de charbon sur 4 ans de 400 millions de \$US, par un syndicat bancaire international de 23 banques arrangé par RZB (Autriche). Cette ligne de crédit est le plus grand crédit syndiqué jamais organisé pour un producteur de charbon russe et sera utilisé par SUEK pour refinancer la dette existante avec des conditions plus compétitives.^{clxxxi} Nous estimons la valeur de la participation de Société Générale à 40 millions de \$US.

19. Sonangol - Angola

Sociedade Nacional de Combustíveis de Angola (Sonangol) est l'entreprise de production pétrolière et gazière détenue par l'Etat.^{clxxxii}

En janvier 2006, Sonangol a reçu un financement structuré pour les exportations de marchandises de 3,0 milliards de \$US d'un syndicat bancaire international arrangé par Caylor. L'emprunt finance une ligne de crédit de 1,225 million \$US à 5 ans ½ reçu en septembre 2003, ainsi que pour financer son projet de développement d'huile brute et de gaz ainsi que ses activités de raffinage. 35 banques ont participé au syndicat. Société Générale a participé à hauteur de 200 millions de \$US.^{clxxxiii}

En mai 2006 Sonangol Sinopec International a reçu une capacité d'emprunt de 1,4 milliard de \$US sur 8 ans d'un syndicat de 13 banques internationales. Sonangol Sinopec International (SSI) est une entreprise joint-venture de Sonangol and Sinopec (Chine). Société Générale a participé à hauteur de 75 millions de \$US dans le syndicat. L'emprunt sera utilisé pour financer la part de 50% de SSI dans le développement du projet Greater Plutonio dans le block offshore 18. BP (Royaume Uni) possède les autre 50% et est l'opérateur.^{clxxxiv}

20. Xstrata - Suisse

Xstrata est une entreprise minière suisse qui est le plus grand producteur de cuivre, de charbon coking, charbon thermal, ferrochrome, nickel, vanadium et de zinc. L'entreprise produit également de l'aluminium, de l'or, de l'argent et du plomb. Xstrata est active dans les mines de charbon en Australie et en Afrique du Sud.^{clxxxv}

En mai 2004 Xstrata a reçu une ligne de prêt multidevises de 1,400 \$US par un syndicat financier international arrangé par un groupe de 6 banques. 22 banques ont participé à ce consortium financier. Société Générale a participé à hauteur de 60 millions de \$US.^{clxxxvi}

En août 2006 Xstrata a reçu un prêt d'acquisition de 9500 millions de \$US pour financer l'acquisition de l'entreprise minière canadienne Falconbridge. Le syndicat bancaire a été arrangé par Barclays (Royaume Uni), Deutsche Bank (Allemagne), JP Morgan Chase (Etats Unis) and Royal Bank of Scotland (Royaume Uni). Le prêt est divisé en 4 parties avec des échéances allant de 1 à 5 ans. Société Générale était l'une des 23 banques du syndicate, participant à hauteur de 203,8 millions de \$US^{clxxxvii}. L'acquisition de Falconbridge a été finalisée en Novembre 2006.^{clxxxviii}

Notes de fin de page

Voir pages suivantes

- i Website Anadarko Petroleum (www.anadarko.com), viewed in January 2007
- ii \$24.0 Billion 364-Day Term Loan Agreement, Anadarko Petroleum, Houston, 10 August 2006
- iii Anadarko Announces \$5.5 Billion Senior Note Issue, Press Release Anadarko Petroleum, Houston, 14 September 2006; Underwriting Agreement, Anadarko Petroleum, Houston, 19 September 2006
- iv Website Apache (www.apachecorp.com), Viewed in January 2007
- v Quarterly Report for the Period Ending 30 September 2005, Announcement to the US Security and Exchange Commission, Apache Corporation, Houston, 9 November 2005; Canadian Credit Agreement, Apache Corporation, Houston, 12 May 2005
- vi Quarterly Report for the Period Ending 30 September 2005, Announcement to the US Security and Exchange Commission, Apache Corporation, Houston, 9 November 2005; US Credit Agreement, Apache Corporation, Houston, 12 May 2005
- vii Website BHP Billiton (www.bhpbilliton.com), Viewed in January 2007
- viii Loans - BHP Billiton, Euroweek, London, 29 April 2005
- ix Website Canadian Natural Resources (www.cnrl.com), Viewed in January 2007
- x Canadian Natural Resources Limited Prices \$ 700 million in 10 and 30 Year Notes, Press Release Canadian Natural Resources, Calgary, 24 November 2004; Prospectus Supplement to Prospectus Dated May 8, 2003, Canada Natural Resources, Calgary, 26 November 2004
- xi Canadian Natural Resources Limited Prices \$ 700 million in 10 and 30 Year Notes, Press Release Canadian Natural Resources, Calgary, 10 August 2006; Prospectus Supplement to Prospectus Dated June 3, 2005, Canada Natural Resources, Calgary, 14 August 2006
- xii Website Chesapeake Energy (www.chesapeakeenergy.com), Viewed in January 2007
- xiii Chesapeake Energy Corporation Announces Pricing of Offering of \$500 million of Senior Notes, Press Release Chesapeake Energy, Oklahoma City, 27 June 2006; Prospectus, Chesapeake Energy, Oklahoma City, 29 June 2006
- xiv Chesapeake Energy Corporation Announces Pricing of Offering of EUR 600 million of Senior Notes, Press Release Chesapeake Energy, Oklahoma City, 1 December 2006; Prospectus, Chesapeake Energy, Oklahoma City, 1 December 2006
- xv Website Cimarex Energy (www.cimarex.com), Viewed in January 2007
- xvi Amended & Restated Credit Agreement, Cimarex Energy, Denver, 13 June 2005
- xvii Website ConocoPhillips (www.conocophillips.com), Viewed in January 2007
- xviii ConocoPhillips Completes Acquisition of Burlington Resources, Press Release ConocoPhillips, Houston, 31 March 2006; Credit Agreement, Burlington Resources, Houston, 29 July 2004; First Amendment, Burlington Resources, Houston, 17 August 2005
- xix Prospectus Supplement to Prospectus Dated 6 April 2006, ConocoPhillips, Houston, 7 April 2006
- xx Prospectus Supplement to Prospectus Dated 6 October 2006, ConocoPhillips, Houston, 11 October 2006
- xxi Website Devon Energy (www.devonenergy.com), Viewed in January 2007
- xxii Credit Agreement, Devon Energy, Oklahoma City, 8 April 2004; Devon Energy Retires \$635 Million of Debt and Secures Five-Year Revolving Credit Facility, Press Release Devon Energy, Oklahoma City, 12 April 2004; Amended and Restated Credit Agreement, Devon Energy, Oklahoma City, 7 April 2006
- xxiii Website Dolphin Energy (www.dolphinenergy.com), Viewed in May 2006
- xxiv Dolphin Energy Attracts US\$ 4 Billion in Financing - Deal Includes Largest Ever Islamically Structured Oil and Gas Facility, Press release Dolphin Energy, Abu Dhabi, 9 July 2005; Dolphin Energy signs at \$3.5bn, Euroweek - Issue: 912, London, 15 July 2005
- xxv Dolphin Energy Closes US\$ 1 Billion Islamic Financing - Shari'a Compliant Deal is Largest Ever in Oil and Gas Sector, Press release Dolphin Energy, Abu Dhabi, 11 September 2005
- xxvi Website El Paso (www.elpaso.com), Viewed in January 2007
- xxvii El Paso Corporation Announces Closing of \$3 Billion of Credit Facilities, Press Release El Paso, Houston, 23 November 2004; Amended and Restated Credit Agreement, El Paso, Houston, 23 November 2004
- xxviii Website EnCana (www.encana.com), Viewed in January 2007
- xxix EnCana Subsidiary Completes US\$ 1 Billion Debt Offering, Press Release EnCana, Calgary, 13 May 2004; Prospectus Supplement to Prospectus Dated 26 March 2004, EnCana, Calgary, 12 May 2004
- xxx EnCana Completes US\$ 1 Billion Debt Offering, Press Release EnCana, Calgary, 4 August 2004; Prospectus Supplement to Prospectus Dated 22 August 2002, EnCana, Calgary, 30 July 2004
- xxxi Website Husky Energy (www.huskyenergy.ca), Viewed in January 2007
- xxxii Prospectus Supplement, Husky Energy Inc., Calgary, 17 June 2004
- xxxiii Website Marathon Oil (www.marathon.com), Viewed in January 2007
- xxxiv Underwriting Agreement, Marathon Oil, Houston, 25 March 2004; Marathon Oil Corporation Prices Common Stock Offering, Press release Marathon Oil, Houston, 26 March 2004; Annual Report 2004, Marathon Oil, Houston, March 2005
- xxxv Five-Year Credit Agreement, Marathon Oil, Houston, 20 May 2004; Five-Year Credit Agreement, Marathon Ashland Petroleum, Houston, 20 May 2004
- xxxvi Amendment No. 1 To Five-Year Credit Agreement, Marathon Oil, Houston, 4 May 2006
- xxxvii Website Nabors Industries (www.nabors.com), Viewed in January 2007
- xxxviii Prospectus, Nabors Industries, Houston, 21 August 2006; Prospectus Supplement No. 1, Nabors Industries, Houston, 7 September 2006
- xxxix Website Nexen (www.nexen.com), Viewed in January 2007
- xl Credit Agreement, Nexen, Calgary, 26 November 2004
- xli Prospectus Supplement, Nexen, Calgary, 7 March 2005; Nexen Prices Offering of US\$1.04 billion of 10-year and 30-year Senior Notes, Press release Nexen, Calgary, 7 March 2005
- xlii Credit Agreement, Nexen, Calgary, 22 July 2005
- xliiii Second Amending Agreement, Nexen, Calgary, 14 July 2006
- xliiv Website Noble Energy (www.nobleenergyinc.com), Viewed in January 2007
- xlv Registration Rights Agreement, Noble Energy, Houston, 19 April 2004
- xlvi Credit Agreement, Noble Energy, Houston, 4 April 2005
- xlvii Credit Agreement, Noble Energy, Houston, 9 December 2005
- xlviii Amended And Restated Credit Agreement, Noble Energy, Houston, 30 November 2006
- xliv Website Occidental Petroleum (www.oxy.com), Viewed in January 2007
- l Five-Year Credit Agreement, Occidental Petroleum, Los Angeles, 18 June 2004
- li Amended and Restated Five-Year Credit Agreement, Occidental Petroleum, Los Angeles, 27 September 2006
- lii Website Peabody Energy (www.peabodyenergy.com), Viewed in January 2007
- liii Amendment No. 1 To Third Amended And Restated Credit Agreement, Peabody Energy, St. Louis, 27 September 2006
- liiii Underwriting Agreement, Peabody Energy, St. Louis, 14 December 2006
- liiv Website Petrobras (www.petrobras.com), Viewed in January 2007
- liiv SEC Form 20-F, Petróleo Brasileiro, Rio de Janeiro, 28 June 2006
- liiii Website Qatar Petroleum (www.qp.com.qa), Viewed in January 2007
- liiii Ex-Im Bank Finances Qatargas 3 Liquid Natural Gas Complex - LNG To Be Exported To The U.S. To Help Meet U.S. Energy Needs, Press release Export-Import Bank of the United States, Washington, 15 December 2005; Agreements Signed to Finance the Qatargas 3 Project, Press release Qatargas, Doha, 20 December 2005
- lix Website Repsol YPF (www.repsolyypf.com), Viewed in January 2007
- lix Press release Repsol YPF, Madrid, 28 September 2004
- lixi Website Rosneft (www.rosneft.com), Viewed in January 2007
- lixi Rosneft seeks \$24.5bn but country limits pose problem, Euroweek - Issue: 978, London, 3 November 2006; Russia, Euroweek - Issue: 986, London, 12 January 2007
- liiii Website SUEK (www.eng.suek.ru), Viewed in January 2007
- liiii USD 400 Million Coal Pre-Export Facility for OAO Siberian Coal and Energy Company, Press release SUEK, Moscow, 2 October 2006
- liiv Website Sonangol (www.sonangol.co.ao), Viewed in January 2007
- liiv Angola, Euroweek - Issue: 936, London, 13 January 2006

bxvii Fourteen banks chosen to arrange Sonangol oilfield deal, Euroweek - Issue: 951, London, 28 April 2006; Sonangol mandates 14 for Block 18, Project Finance Magazine, London, April 2006; Angola, Euroweek - Issue: 954, London, 19 May 2006

bxviii Website Talisman Energy (www.talisman-energy.com), Viewed in January 2007

bxix SEC Form 6-K, Talisman Energy, Calgary, 11 May 2005

box Prospectus Supplement, Talisman Energy, Calgary, 23 January 2006

boxi Prospectus Supplement, Talisman Energy, Calgary, 7 November 2006

boxii Website Total (www.total.com), Viewed in January 2007

boxiii Bonds : Total Capital, Euroweek - Issue: 835, Euroweek, 9 January 2004

boxiv Website Xstrata (www.xstrata.com), Viewed in January 2007

boxv Multicurrency Loan Facility And Subscription Agreement, Xstrata, Zug, 28 May 2004

boxvi Website Yanzhou Coal Mining (www.yanzhoucoal.com.cn), Viewed in January 2007

boxvii SEC Form 20-F, Yanzhou Coal Mining Company Ltd., Zoucheng, 29 September 2004

boxviii Website Anadarko Petroleum (www.anadarko.com), viewed in January 2007

boxix \$24.0 Billion 364-Day Term Loan Agreement, Anadarko Petroleum, Houston, 10 August 2006

boxx Anadarko Announces \$5.5 Billion Senior Note Issue, Press Release Anadarko Petroleum, Houston, 14 September 2006; Underwriting Agreement, Anadarko Petroleum, Houston, 19 September 2006

boxxi Website Apache (www.apachecorp.com), Viewed in January 2007

boxxii Quarterly Report for the Period Ending 30 September 2005, Announcement to the US Security and Exchange Commission, Apache Corporation, Houston, 9 November 2005; US Credit Agreement, Apache Corporation, Houston, 12 May 2005

boxxiii Website BHP Billiton (www.bhpbilliton.com), Viewed in January 2007

boxxiv Loans - BHP Billiton, Euroweek, London, 29 April 2005

boxxv Website Chesapeake Energy (www.chesapeakeenergy.com), Viewed in January 2007

boxxvi Chesapeake Energy Corporation Announces Pricing of Offering of \$500 million of Senior Notes, Press Release Chesapeake Energy, Oklahoma City, 27 June 2006; Prospectus, Chesapeake Energy, Oklahoma City, 29 June 2006

boxxvii Chesapeake Energy Corporation Announces Pricing of Offering of EUR 600 million of Senior Notes, Press Release Chesapeake Energy, Oklahoma City, 1 December 2006; Prospectus, Chesapeake Energy, Oklahoma City, 1 December 2006

boxxviii Website China National Petroleum (www.cnpc.com.cn), Viewed in January 2007

boxxix Hong Kong, Euroweek - Issue: 976, London, 20 October 2006; China, Euroweek - Issue: 984, London, 15 December 2006

xc Website Cimarex Energy (www.cimarex.com), Viewed in January 2007

xcii Amended & Restated Credit Agreement, Cimarex Energy, Denver, 13 June 2005

xciii Website ConocoPhillips (www.conocophillips.com), Viewed in January 2007

xciv Prospectus Supplement to Prospectus Dated 6 April 2006, ConocoPhillips, Houston, 7 April 2006

xcv Prospectus Supplement to Prospectus Dated 6 October 2006, ConocoPhillips, Houston, 11 October 2006

xcvi Website Dolphin Energy (www.dolphinenergy.com), Viewed in May 2006

xcvii Dolphin Energy Attracts US\$ 4 Billion in Financing - Deal Includes Largest Ever Islamically Structured Oil and Gas Facility, Press release Dolphin Energy, Abu Dhabi, 9 July 2005; Dolphin Energy signs at \$3.5bn, Euroweek - Issue: 912, London, 15 July 2005

xcviii Dolphin Energy Closes US\$ 1 Billion Islamic Financing - Shari'a Compliant Deal is Largest Ever in Oil and Gas Sector, Press release Dolphin Energy, Abu Dhabi, 11 September 2005

xcviiii Website Gazprom (www.gazprom.com), Viewed in January 2007

xcix ABN and DrKW launch \$13bn Gazprom loan, Nick Briggs, Euroweek - Issue: 926, London, 21 October 2005; \$20bn Russian loans signed as Gazprom, Rosneft wrap, Euroweek - Issue: 930, London, 18 November 2005; Russia, Euroweek - Issue: 931, London, 25 November 2005

c Website Nabors Industries (www.nabors.com), Viewed in January 2007

ci Prospectus, Nabors Industries, Houston, 21 August 2006; Prospectus Supplement No. 3, Nabors Industries, Houston, 10 October 2006

cii Website Newfield Exploration (www.newfield.com), Viewed in January 2007

ciii Credit Agreement, Newfield Exploration, Houston, 16 March 2004

civ Newfield Exploration Company Announces Pricing of \$325 Million of 6 5/8% Senior Subordinated Notes Due 2014, Press release Newfield Exploration, Houston, 12 August 2004; Registration Rights Agreement Newfield Exploration, Houston, 18 August 2004

cv Credit Agreement, Newfield Exploration, Houston, 2 December 2005

cvi Underwriting Agreement, Newfield Exploration, Houston, 29 March 2006; Newfield Exploration Announces Closing of \$550 Million Notes Offering and Notice of Redemption of \$250 Million Notes Due 2012, Press release Newfield Exploration, Houston, 3 April 2006

cvi Registration Rights Agreement, Noble Energy, Houston, 19 April 2004

cvi Credit Agreement, Noble Energy, Houston, 4 April 2005

cix Credit Agreement, Noble Energy, Houston, 9 December 2005

cx Amended And Restated Credit Agreement, Noble Energy, Houston, 30 November 2006

cxii Website Peabody Energy (www.peabodyenergy.com), Viewed in January 2007

cxiii Amendment No. 1 To Third Amended And Restated Credit Agreement, Peabody Energy, St. Louis, 27 September 2006

cxiii Underwriting Agreement, Peabody Energy, St. Louis, 14 December 2006

cxiv Website Qatar Petroleum (www.qp.com.qa), Viewed in January 2007

cxv Agreements Signed to Finance the Qatargas 3 Project, Press release Qatargas, Doha, 20 December 2005

cxvi Website Repsol YPF (www.repsolyfp.com), Viewed in January 2007

cxvii Loan Agreement, Sacyr Vallehermoso Participaciones Mobiliarias, Madrid, 21 December 2007

cxviii Website Rosneft (www.rosneft.com), Viewed in January 2007

cxix Website SUEK (www.eng.suek.ru), Viewed in January 2007

cxix USD 400 Million Coal Pre-Export Facility for OAO Siberian Coal and Energy Company, Press release SUEK, Moscow, 2 October 2006

cxix Website Sinopec (english.sinopec.com), Viewed in January 2007

cxix Sinopec allocated, IFR Asia - Issue No 430, Hong Kong, 21 November 2005; Asia Pacific syndicated loans, Euroweek - Issue: 931, London, 25 November 2005

cxixiii Website Sonangol (www.sonangol.co.ao), Viewed in January 2007

cxixiv Angola, Euroweek - Issue: 936, London, 13 January 2006

cxixv Fourteen banks chosen to arrange Sonangol oilfield deal, Euroweek - Issue: 951, London, 28 April 2006; Sonangol mandates 14 for Block 18, Project Finance Magazine, London, April 2006; Angola, Euroweek - Issue: 954, London, 19 May 2006

cxixvi Website Xstrata (www.xstrata.com), Viewed in January 2007

cxixvii Acquisition Facilities Agreement, Xstrata, Zug, 8 August 2006

cxixviii Xstrata completes acquisition of Falconbridge, Press release Xstrata, Zug, 2 November 2006

cxixix Website Anadarko Petroleum (www.anadarko.com), Viewed in January 2007

cxixix \$24.0 Billion 364-Day Term Loan Agreement, Anadarko Petroleum, Houston, 10 August 2006

cxixix Anadarko Announces \$5.5 Billion Senior Note Issue, Press Release Anadarko Petroleum, Houston, 14 September 2006; Underwriting Agreement, Anadarko Petroleum, Houston, 19 September 2006

cxixixiii Website Apache (www.apachecorp.com), Viewed in January 2007

cxixixiii Quarterly Report for the Period Ending 30 September 2005, Announcement to the US Security and Exchange Commission, Apache Corporation, Houston, 9 November 2005; US Credit Agreement, Apache Corporation, Houston, 12 May 2005

cxixixiv Website BHP Billiton (www.bhpbilliton.com), Viewed in January 2007

cxixixiv Loans - BHP Billiton, Euroweek, London, 29 April 2005

cxixixiv Website Cimarex Energy (www.cimarex.com), Viewed in January 2007

cxixixiv Amended & Restated Credit Agreement, Cimarex Energy, Denver, 13 June 2005

cxixixiviii Website ConocoPhillips (www.conocophillips.com), Viewed in January 2007

- cxoox ConocoPhillips Completes Acquisition of Burlington Resources, Press Release ConocoPhillips, Houston, 31 March 2006; Credit Agreement, Burlington Resources, Houston, 29 July 2004; First Amendment, Burlington Resources, Houston, 17 August 2005
- cxl Prospectus Supplement to Prospectus Dated 6 April 2006, ConocoPhillips, Houston, 7 April 2006
- cxli Prospectus Supplement to Prospectus Dated 6 October 2006, ConocoPhillips, Houston, 11 October 2006
- cxlii Website Devon Energy (www.devonenergy.com), Viewed in January 2007
- cxliii Credit Agreement, Devon Energy, Oklahoma City, 8 April 2004; Devon Energy Retires \$635 Million of Debt and Secures Five-Year Revolving Credit Facility, Press Release Devon Energy, Oklahoma City, 12 April 2004; Amended and Restated Credit Agreement, Devon Energy, Oklahoma City, 7 April 2006
- cxliv Website Dolphin Energy (www.dolphinenergy.com), Viewed in May 2006
- cxlv Dolphin Energy Attracts US\$ 4 Billion in Financing - Deal Includes Largest Ever Islamically Structured Oil and Gas Facility, Press release Dolphin Energy, Abu Dhabi, 9 July 2005; Dolphin Energy signs at \$3.5bn, Euroweek - Issue: 912, London, 15 July 2005
- cxlvi Dolphin Energy Closes US\$ 1 Billion Islamic Financing - Shari'a Compliant Deal is Largest Ever in Oil and Gas Sector, Press release Dolphin Energy, Abu Dhabi, 11 September 2005
- cxlvii Website El Paso (www.elpaso.com), Viewed in January 2007
- cxlviii El Paso Corporation Announces Closing of \$3 Billion of Credit Facilities, Press Release El Paso, Houston, 23 November 2004; Amended and Restated Credit Agreement, El Paso, Houston, 23 November 2004
- cxlix Website EOG Resources (www.eogresources.com), Viewed in January 2007
- cl Annual Report 2005, EOG Resources, Houston, 2006; first Amendment to Revolving Credit Facility, EOG Resources, Houston, 21 June 2006
- cli Annual Report 2005, EOG Resources, Houston, 2006; Senior Term Loan Agreement, EOG Resources, Houston, 28 October 2005
- clii Website Gazprom (www.gazprom.com), Viewed in January 2007
- cliii ABN and DrKW launch \$13bn Gazprom loan, Nick Briggs, Euroweek - Issue: 926, London, 21 October 2005; \$20bn Russian loans signed as Gazprom, Rosneft wrap, Euroweek - Issue: 930, London, 18 November 2005; Russia, Euroweek - Issue: 931, London, 25 November 2005
- cliv Website Marathon Oil (www.marathon.com), Viewed in January 2007
- clv Underwriting Agreement, Marathon Oil, Houston, 25 March 2004; Marathon Oil Corporation Prices Common Stock Offering, Press release Marathon Oil, Houston, 26 March 2004; Annual Report 2004, Marathon Oil, Houston, March 2005
- clvi Website Cowen and Company (www.cowen.com), Viewed in January 2007
- clvii Five-Year Credit Agreement, Marathon Oil, Houston, 20 May 2004; Five-Year Credit Agreement, Marathon Ashland Petroleum, Houston, 20 May 2004
- clviii Amendment No. 1 To Five-Year Credit Agreement, Marathon Oil, Houston, 4 May 2006
- clix Website Newfield Exploration (www.newfield.com), Viewed in January 2007
- clx Credit Agreement, Newfield Exploration, Houston, 16 March 2004
- clxi Newfield Exploration Company Announces Pricing of \$325 Million of 6 5/8% Senior Subordinated Notes Due 2014, Press release Newfield Exploration, Houston, 12 August 2004; Registration Rights Agreement Newfield Exploration, Houston, 18 August 2004
- clxii Credit Agreement, Newfield Exploration, Houston, 2 December 2005
- clxiii Website Nexen (www.nexen.com), Viewed in January 2007
- clxiv Second Amending Agreement, Nexen, Calgary, 14 July 2006
- clxv Website Noble Energy (www.nobleenergyinc.com), Viewed in January 2007
- clxvi Registration Rights Agreement, Noble Energy, Houston, 19 April 2004
- clxvii Website Cowen and Company (www.cowen.com), Viewed in January 2007
- clxviii Credit Agreement, Noble Energy, Houston, 4 April 2005
- clxix Credit Agreement, Noble Energy, Houston, 9 December 2005
- clxx Amended And Restated Credit Agreement, Noble Energy, Houston, 30 November 2006
- clxxi Website Occidental Petroleum (www.oxy.com), Viewed in January 2007
- clxxii Five-Year Credit Agreement, Occidental Petroleum, Los Angeles, 18 June 2004
- clxxiii Amended and Restated Five-Year Credit Agreement, Occidental Petroleum, Los Angeles, 27 September 2006
- clxxiv Website Qatar Petroleum (www.qp.com.qa), Viewed in January 2007
- clxxv Agreements Signed to Finance the Qatargas 3 Project, Press release Qatargas, Doha, 20 December 2005
- clxxvi Website Rosneft (www.rosneft.com), Viewed in January 2007
- clxxvii Russia - Loans, Euroweek, London, 30 July 2004
- clxxviii \$20bn Russian loans signed as Gazprom, Rosneft wrap, Euroweek - Issue: 930, London, 18 November 2005; Rosneft Completes Fifth Largest IPO in History, Press release Rosneft, Moscow, 14 July 2006
- clxxix Website SUEK (www.eng.suek.ru), Viewed in January 2007
- clxxx SUEK closes the deal on its first syndicated loan from Raiffeisen Group, Press release SUEK, Moscow, 13 March 2006
- clxxxi USD 400 Million Coal Pre-Export Facility for OAO Siberian Coal and Energy Company, Press release SUEK, Moscow, 2 October 2006
- clxxxii Website Sonangol (www.sonangol.co.ao), Viewed in January 2007
- clxxxiii Angola, Euroweek - Issue: 936, London, 13 January 2006
- clxxxiv Fourteen banks chosen to arrange Sonangol oilfield deal, Euroweek - Issue: 951, London, 28 April 2006; Sonangol mandates 14 for Block 18, Project Finance Magazine, London, April 2006; Angola, Euroweek - Issue: 954, London, 19 May 2006
- clxxxv Website Xstrata (www.xstrata.com), Viewed in January 2007
- clxxxvi Multicurrency Loan Facility And Subscription Agreement, Xstrata, Zug, 28 May 2004
- clxxxvii Acquisition Facilities Agreement, Xstrata, Zug, 8 August 2006
- clxxxviii Xstrata completes acquisition of Falconbridge, Press release Xstrata, Zug, 2 November 2006